

# FFP

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,  
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

---

## DOCUMENT DE REFERENCE

### Exercice 2008

*En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent Document de référence le 28 avril 2009 sous le numéro R.09-033. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été émis par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des Marchés Financiers des éléments comptables et financiers présentés. Des exemplaires du Document de référence sont disponibles auprès de la Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, 75 Avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, sur le site internet de la Société FFP : [www.societe-ffp.fr](http://www.societe-ffp.fr) et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).*

# SOMMAIRE

<b>Présentation de FFP</b>		<b>4</b>
<b>1. Message du Président</b>		<b>4</b>
<b>2. Organigramme</b>		<b>5</b>
<b>3. Actif Brut Réévalué de la Diversification</b>		<b>6</b>
<b>4. Répartition des actifs bruts</b>		<b>7</b>
<b>5. Chiffres clés</b>		<b>8</b>
<b>6. Cours de bourse</b>		<b>9</b>
<b>7. Historique de FFP</b>		<b>10</b>
<b>8. Positionnement stratégique de FFP</b>		<b>11</b>
<b>Informations juridiques et financières</b>		<b>12</b>
<b>I - Rapport de gestion sur l'activité et les résultats 2008</b>		<b>12</b>
<b>1. Activité et faits marquants</b>		<b>12</b>
1.1. Investissements réalisés au cours de l'exercice		12
1.2. Présentation des participations		14
1.3. Autres faits marquants		28
1.4. Evénements postérieurs à la clôture		28
1.5. Tendances et perspectives		28
<b>2. Analyse des résultats et de la situation financière</b>		<b>29</b>
2.1. Résultats sociaux ( <i>chiffre d'affaires, résultats et structure financière</i> )		29
2.2. Résultats consolidés ( <i>chiffre d'affaires, résultats et structure financière</i> )		30
<b>3. Gouvernement d'entreprise</b>		<b>32</b>
3.1. Composition du Conseil d'Administration		32
3.2. Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'Administration		32
3.3. Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion		33
3.4. Comités spécialisés		39
3.5. Etat récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2008		39
<b>4. Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux</b>		<b>40</b>
4.1. Rémunération totale versée au cours de l'exercice 2008 aux mandataires sociaux par la société et le cas échéant par les sociétés contrôlées et contrôlante		40
4.2. Détermination de la rémunération des dirigeants		42
4.3. Engagements divers		43
<b>5. Facteurs de risque - gestion des risques et assurances</b>		<b>44</b>
5.1. Les risques de fluctuation des cours de bourse		44
5.2. Les risques liés à la détention de 22 % du groupe PSA Peugeot Citroën		44
5.3. Les risques liés aux investissements financiers de la société		45
5.4. Les risques liés à l'évaluation de la valeur des actifs		46
5.5. Les autres risques financiers		47
5.6. Les risques industriels et environnementaux		47
5.7. Les risques juridiques		47
5.8. Assurances et couverture des risques		47
<b>6. FFP et ses actionnaires</b>		<b>48</b>
6.1. Informations relatives au capital		48
6.2. Actionariat de la société		48
6.3. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices		49
6.4. Opérations afférentes aux titres de la société		50
6.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat		52
<b>7. Informations sociales et environnementales</b>		<b>52</b>
7.1. Informations sociales		52
7.2. Informations environnementales		52
<b>II – Etats financiers 2008</b>		<b>53</b>
<b>1. Comptes sociaux 2008</b>		<b>53</b>
1.1. Compte de résultat		56
1.2. Bilan		57
1.3. Tableau des flux de trésorerie		59
1.4. Notes annexes aux états financiers		60
1.5. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices		74

1.6.	Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2008	75
1.7.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	76
<b>2.</b>	<b>Comptes consolidés 2008</b>	<b>80</b>
2.1.	Compte de résultat consolidé	83
2.2.	Bilan consolidé	84
2.3.	Tableau de flux de trésorerie consolidés	86
2.4.	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	87
2.5.	Notes aux états financiers consolidés	88
2.6.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	121
<b>III – Documents spécifiques à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009</b>		<b>125</b>
1.	Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009	125
2.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	126
3.	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration au titre des augmentations de capital	127
4.	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	128
5.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	142
6.	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009	146
7.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	158
8.	Autres rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009	163
<b>IV - Informations complémentaires</b>		<b>181</b>
<b>1.</b>	<b>Responsables du Document de référence et du contrôle des comptes</b>	<b>181</b>
1.1.	Déclaration du responsable du Document de référence	181
1.2.	Responsables du contrôle des comptes (identité et honoraires d'audit)	181
<b>2.</b>	<b>Informations complémentaires concernant la société</b>	<b>183</b>
2.1.	Dénomination sociale	183
2.2.	Siège social	183
2.3.	Forme et constitution	183
2.4.	Objet social	183
2.5.	Exercice social	183
2.6.	Affectation et répartition des bénéfices	184
2.7.	Politique d'information des actionnaires	184
<b>3.</b>	<b>Informations complémentaires concernant le capital et l'actionariat</b>	<b>186</b>
3.1.	Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat	186
3.2.	Capital social	187
3.3.	Pactes d'actionnaires	187
<b>4.</b>	<b>Informations complémentaires sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>190</b>
4.1.	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	190
4.2.	Règlement intérieur du Conseil d'Administration	191
4.3.	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	196
4.4.	Opérations avec les apparentés	197
<b>5.</b>	<b>Autres informations sur l'activité</b>	<b>198</b>
5.1.	Propriétés immobilières, usines et équipements	198
5.2.	Dépendance à l'égard des brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	198
5.3.	Principaux investissements et désinvestissements réalisés en 2006, 2007 et 2008	199
<b>Table de concordance du Document de référence</b>		<b>200</b>
<b>Table de concordance du rapport financier annuel</b>		<b>202</b>
<b>Annexes</b>		<b>203</b>
<b>1.</b>	<b>Comptes consolidés 2007 (et rapport des Commissaires aux Comptes)</b>	<b>204</b>
<b>2.</b>	<b>Comptes consolidés 2006 (et rapport des Commissaires aux Comptes)</b>	<b>241</b>

## PRESENTATION DE FFP

### 1. Message du Président

Le contexte économique exceptionnel de l'année 2008 a impacté fortement FFP, d'abord par les conséquences de la chute brutale des marchés automobiles au second semestre sur l'activité, les résultats, et la valorisation boursière de PSA, puis par la chute de certaines valorisations boursières de participations de diversification, et enfin par un cours de bourse de FFP qui ne représente actuellement qu'un peu moins de la moitié de la valorisation à prix de marché de ses actifs.

Premier actif de FFP, PSA Peugeot Citroën subit depuis l'été 2008 un ralentissement violent de ses marchés tant par son amplitude que par sa rapidité, qui a entraîné une consommation significative de liquidités. La part de marché de PSA est restée stable en Europe à 13,8 % et le résultat annuel a été négatif de 343 M€. Le cours de bourse a baissé des trois quarts en 2008. Le Conseil de Surveillance de PSA a décidé de proposer à l'Assemblée Générale une absence de dividende au titre de l'année 2008. Le début de l'année 2009 a été marqué par la décision du départ de Christian Streiff de la Présidence du Directoire et de son remplacement par Philippe Varin.

Au sein de la diversification, certaines participations ont été touchées par un ralentissement d'activité, mais toujours moins marqué que dans le secteur automobile. Cependant, elles restent pour l'essentiel bénéficiaires et toutes se proposent de continuer à verser des dividendes. Je tiens à souligner les bonnes performances de nos derniers investissements non cotés, Onet et DKSH, qui ont vu leur résultat d'exploitation croître en 2008 respectivement de 10% et 16%.

Les résultats de FFP, tant sociaux que consolidés, prennent en compte la baisse des valorisations avec le passage de dépréciations significatives. Le résultat net social baisse ainsi à 20,9 M€.

Réaffirmant son positionnement d'investisseur de long terme, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,70 € par action qui tient à la fois compte de cet environnement dégradé, mais qui montre aussi la confiance de FFP dans la valeur intrinsèque de ses actifs dont la valeur est à apprécier dans la durée.

En perspective à court terme, disposant de lignes de crédit non tirées de 140 M€, FFP adopte une position prudente, sans toutefois exclure d'opération, et à l'heure actuelle n'envisage pas d'investissement ou de désinvestissement significatifs. Les principaux mouvements résulteront du portefeuille de fonds de capital-investissement, à un rythme toutefois inférieur à ceux connus dans les périodes antérieures.

Robert Peugeot  
Président-Directeur Général

## 2. Organigramme

Au 31 décembre 2008

# FFP

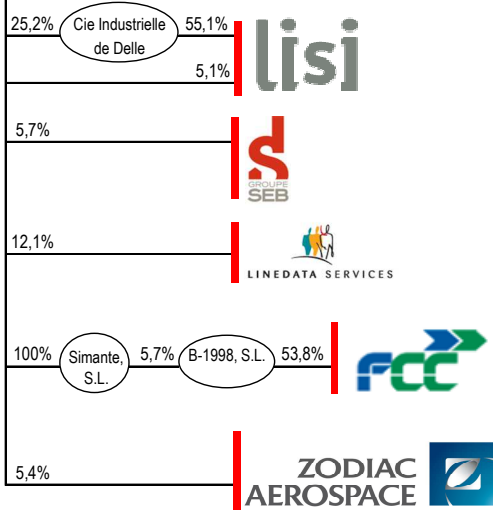
SOCIÉTÉ FONCIÈRE,  
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

22,1%

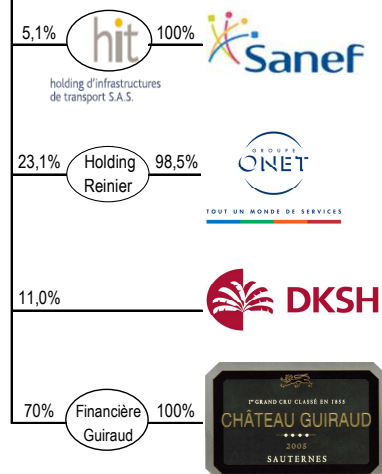
PSA PEUGEOT CITROËN

### Diversification

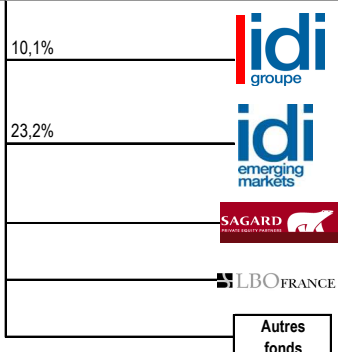
#### Participations cotées



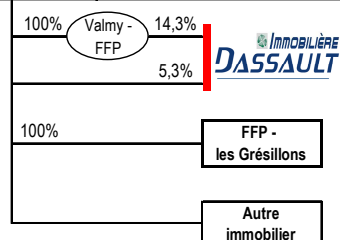
#### Participations non cotées



#### Capital Investissement



#### Immobilier



Société Cotée



Véhicule d'investissement

### 3. Actif Brut Réévalué de la Diversification

En M€	*	% du capital	Valorisation	% Actif Brut Réévalué
Lisi	a)	5,1%	13,5	1,8%
CID	b)	25,2%	39,2	5,3%
Simante, S.L.	b)	100,0%	79,0	10,8%
SEB S.A.	a)	5,7%	62,3	8,5%
Zodiac	a)	5,4%	78,1	10,7%
Linedata Services	a)	12,1%	6,1	0,8%
HIT	c)	5,1%	115,0	15,7%
Financière Guiraud	c)	70,0%	10,4	1,4%
Holding Reinier	c)	23,1%	72,1	9,8%
DKSH	c)	11,0%	92,1	12,6%
<b>Total participations (i)</b>			<b>568</b>	<b>77,4%</b>
Fonds de capital Investissement	d)		99,9	13,6%
IDI	a)	10,1%	9,9	1,3%
<b>Total capital-investissement (ii)</b>			<b>110</b>	<b>15,0%</b>
Immobilière Dassault	a)	5,3%	3,4	0,5%
Valmy-FFP	b)	100,0%	9,0	1,2%
FFP-Les Grésillons	e)	100,0%	17,9	2,4%
Autre immobilier	c)		5,0	0,7%
<b>Total immobilier (iii)</b>			<b>35</b>	<b>4,8%</b>
Autres actifs financiers	a: f)		9,1	1,2%
Trésorerie			11,6	1,6%
<b>Total autres actifs (iv)</b>			<b>21</b>	<b>2,8%</b>
<b>Actif Brut Réévalué (i)+(ii)+(iii)+(iv)</b>			<b>733</b>	<b>100,0%</b>

L'Actif Brut Réévalué de la Diversification correspond, à une date donnée (ici le 31/12/2008), à une valorisation de marché des actifs détenus par FFP hors PSA PEUGEOT CITROEN<sup>1</sup>. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. Il est calculé, hors dettes bancaires de FFP et de Simante, S.L., qui s'élèvent respectivement à 241 M€ et 21 M€, à partir :

- a) des cours de bourse de fin de période des sociétés cotées ;
- b) de l'actif net réévalué des holdings intermédiaires non cotées, calculé par transparence en retenant les cours de bourse de fin de période pour leurs participations cotées, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote ;
- c) pour les actifs non cotés :
  - i) d'une valorisation de marché obtenue :
    - soit par référence à des transactions récentes et comparables, pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales aboutissant à une valeur liquidative,
    - soit par une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible,
    - à défaut, par référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu dans les accords d'actionnaires signés par FFP,
    - à défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, au coût historique sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilanciale, liquidité...) se seraient significativement dégradées ;
  - ii) à laquelle est appliquée une décote (qui pourra varier entre 10% et 25%) prenant en compte l'illiquidité de l'actif, le risque d'exécution d'une sortie, ainsi que le risque de voir varier les paramètres de valorisation retenus entre la date d'évaluation et la date de sortie. Les actifs non cotés seront conservés à leur prix de revient tant que la méthode indiquée ci-dessus (valorisation de marché – décote) ne dépasse pas le prix de revient de FFP. Dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure de bilan, liquidité...) se sont dégradés, la valorisation de l'actif sera revue à la baisse ;
- d) des dernières valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêt de cette valeur et la date de publication de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification. La plupart de ces fonds de capital-investissement suivent les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board ;
- e) de valeur d'expertise réalisée une fois par an pour les actifs immobiliers non cotés ;
- f) des valeurs liquidatives de fin de période des OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie.

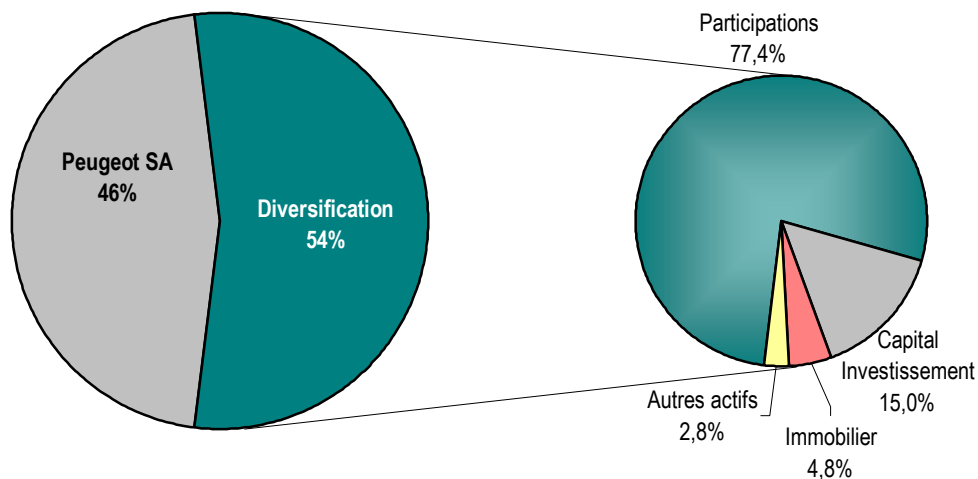
Dans les comptes consolidés, les participations sont valorisées aux valeurs indiquées ci-dessus, sauf pour les sociétés consolidées qui suivent les règles de consolidation.

<sup>1</sup> Le groupe familial Peugeot, et notamment FFP qui porte l'essentiel de la participation, est le groupe fondateur et le premier actionnaire du groupe PSA PEUGEOT CITROEN. La valeur de cette participation revêt un caractère stratégique certain, qui n'est pas pris en compte par le cours de bourse.

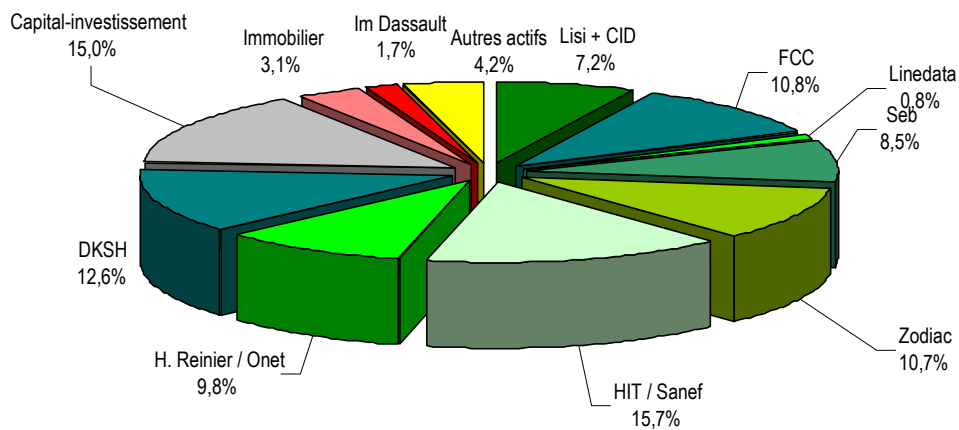
#### 4. Répartition des actifs bruts réévalués

En % de la valeur boursière au 31/12/2008

##### a) Répartition des actifs bruts réévalués de FFP



##### b) Répartition des actifs bruts réévalués de la diversification



## 5. Chiffres clés

(En millions d'euros)

### Comptes sociaux

M€	2004	2005	2006	2007	2008
Revenus	82,9	204,2	84,8	97,5	119,8
dont plus-values	7,1	124,9	5,9	15,6	14,1
Résultat Net	79,8	179,3	81,2	84,9	20,9
Investissements en titres de participations & fonds de capital investissement	168,8	32,0	239,3	169,7	154,8

### Comptes consolidés

M€	2004	2005	2006	2007	2008
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	356,9	234,7	48,4	209,9	-60,9
Résultat net (part du groupe)	359,3	347,8	63,7	230,5	-161,6
Résultat net par action *	14,1	13,7	2,5	9,1	-6,4
Total du bilan	3 278,7	3 713,0	3 964,7	4 132,7	3 824,7
Situation nette par action après affectation *	123,5	139,7	145,5	149,5	133,2

\* Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007

### Dividendes

M€	2004	2005	2006	2007	2008*
Dividende distribué (M€)	38,1	57,2	38,1	41,9	17,8
Dividende net par action (**)	1,5	2,25	1,5	1,65	0,70
dont dividende exceptionnel	-	0,75	-	-	-

\* proposition à l'Assemblée Générale du 16 juin 2009

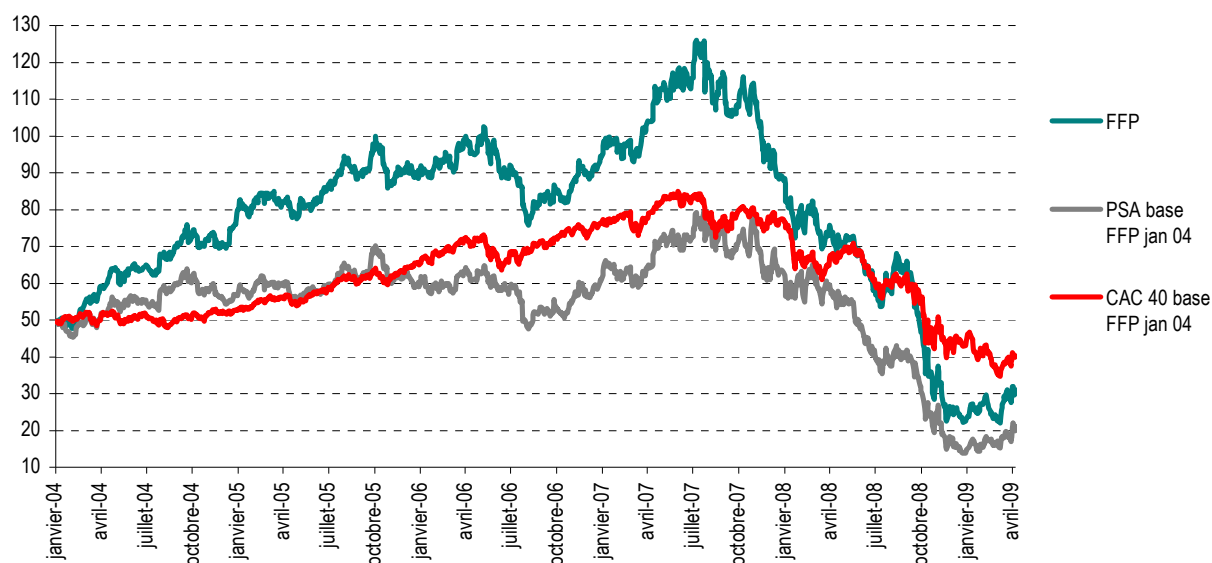
\*\* Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007

### Actif Brut de Diversification

M€	2004	2005	2006	2007	2008
Actif Brut de Diversification	nc	nc	908	931	733



## 6. Cours de bourse



En euros	2004*	2005*	2006*	2007	2008
Plus bas	47,0	76,6	75,8	88,0	22,1
Plus haut	80,0	100,0	102,5	126,0	88,5
Au 31 décembre	80,0	89,0	94,1	88,0	23,2
Volume journalier moyen	15 076	7 144	8 388	17 722	23 136
Nombre d'actions	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 408 000
Capitalisation boursière	2 032 640 000	2 261 312 000	2 390 892 800	2 235 904 000	589 465 600

\* le nombre d'actions FFP a été multiplié par 2 compte tenu de la division du nominal en juillet 2007


Pour une meilleure comparaison, l'ensemble des données de ce tableau a été ajusté afin qu'il soit comparable avec la situation actuelle

## 7. Historique de FFP

La société Foncière, Financière et de Participations - FFP a été créée en 1929. Aux côtés des autres sociétés du groupe familial et à la suite de la réorganisation du groupe Peugeot en 1966, FFP en devient le premier actionnaire. En 1989, elle est introduite à la bourse de Nancy puis de Paris.

Forte de son expérience acquise comme principal actionnaire d'un groupe industriel de premier plan, FFP a, depuis quelques années, engagé une politique d'investissements dans d'autres secteurs d'activité où elle peut apporter son savoir-faire et une stabilité actionnariale favorisant le développement des sociétés dans lesquelles elle investit.

Quelques étapes clés de cette diversification :

- 
- A vertical teal arrow pointing upwards, indicating the chronological progression of the company's history from 1810 to 2008.
- 2008 FFP entre au capital de **DKSH**, société suisse leader des services aux entreprises en Asie du Sud-est  
Avec d'autres partenaires, FFP crée **IDI Emerging Markets** pour renforcer sa présence dans les fonds de capital-investissement opérant dans les économies émergentes
  - 2007 FFP entre au capital de la société holding de **Groupe ONET** à hauteur de 23 % du capital en soutien de la famille fondatrice
  - 2006 FFP participe au consortium de reprise du réseau autoroutier **Sanef**, apporte son immeuble de Charenton à **Immobilière Dassault**, acquiert **Château Guiraud** et devient actionnaire de **IDI** et de **Zodiac**
  - 2005 Aux côtés des actionnaires familiaux fondateurs et de **CNP**, cession des participations détenues dans **Société du Louvre** et **Groupe Taittinger**
  - 2004 Investissements dans **SEB S.A.**, **Linedata Services** et dans la société espagnole **Fomento de Construcciones y Contratas (FCC)**
  - 2003 Cession des participations dans **Berger-Levrault** et **Actaris** et investissement aux côtés de **IDI** dans la société **Marco Polo Investissements**
  - 2002 FFP est membre fondateur du fonds **Sagard** et entre au capital de **Groupe Taittinger**
  - 2001 Fusion avec la filiale **Cogevam** et investissement dans **Actaris**
  - 1997 Investissement dans la **Société du Louvre – Groupe du Louvre**
  - 1996 FFP devient actionnaire de la **Compagnie Industrielle de Delle (CID)**, 1<sup>er</sup> actionnaire de **LISI**
  - 1995 Investissement dans la société **Berger-Levrault**
  - 1989 Cotation à la bourse de Nancy
  - 1966 Premier actionnaire du **groupe industriel Peugeot**
  - 1929 Création de **FFP**
  - 1810 Naissance dans le Doubs d'une activité industrielle de mécanique

## **8. Positionnement stratégique de FFP**

- **FFP investisseur de long terme**

La participation de 22,1 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën est l'actif historique et essentiel de FFP. Elle s'intègre dans la participation du groupe familial Peugeot, premier actionnaire de Peugeot S.A. avec 30,3 % du capital. Le niveau de cette participation est demeuré inchangé en 2008.

Les autres participations répondent à une volonté de diversification. La politique d'investissement de FFP est une politique d'actionnaire minoritaire de long terme, investissant des sommes significatives dans des sociétés dont les caractéristiques sont voisines. Il s'agit, en général, de sociétés dotées d'un actionnariat familial fort, situées sur des marchés où les possibilités de croissance sont réelles et sur lesquels elles occupent déjà une place importante. Les prises de participation de FFP sont amicales et font l'objet d'investigations préalables destinées à vérifier la convergence de vues en matière d'actionnariat, de stratégie et de valeurs de l'entreprise. Plus récemment, FFP a constitué progressivement un portefeuille de fonds de capital-investissement, qui opèrent principalement en Europe et dans les pays émergents, et qui sont conformes à l'horizon d'investissement de long terme de FFP.

- **FFP actionnaire actif**

Les missions de FFP sont d'assurer la pérennité des entreprises dans lesquelles elle investit et d'en accroître la valeur.

FFP est toujours présente aux Conseils d'Administration ou de Surveillance de ses participations. Elle a un rôle actif dans les travaux des Conseils et est généralement présente dans plusieurs comités. Elle a pour mission de développer une collaboration efficace avec les autres actionnaires et les organes de direction de ses participations, en portant une attention toute particulière au respect des règles de gouvernance d'entreprise, au choix des dirigeants et aux questions stratégiques.

Concernant Peugeot S.A., quatre administrateurs de FFP siègent au Conseil de Surveillance. De plus, trois administrateurs de FFP sont salariés du groupe PSA Peugeot Citroën, occupant des postes de Direction dans plusieurs entités du groupe automobile.

**I - RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS 2008**

**1. Activité et faits marquants**

**1.1. Investissements réalisés au cours de l'exercice**

En 2008, la société a poursuivi sa politique de diversification. Les investissements de l'année ont été consacrés à une prise de participation dans la société suisse DKSH, à un renforcement dans la société SEB S.A., et à de nouveaux engagements dans des fonds de capital-investissement.

La plus importante opération de l'année a été l'entrée au capital de la société suisse DKSH dont l'activité de négoce s'exerce en priorité dans les pays du Sud-est asiatique. FFP a investi 85 M€ et détient 11 % du capital, aux côtés d'autres investisseurs privés et du holding familial DKH qui est majoritaire et qui regroupe les actionnaires fondateurs. DKSH est, avec 22.000 personnes, un leader des services d'expansion de marché en Asie du Sud-est et y est présent depuis 140 ans. Son activité est concentrée sur les biens alimentaires et de consommation courante (55 % du CA) ainsi que sur le secteur pharmaceutique (31 % du CA). La société réalise un chiffre d'affaires de plus de 6,5 milliards de francs suisses. Elle est notamment présente en Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Vietnam et Japon. Peu endettée, rentable, DKSH a les moyens de poursuivre son expansion sur des marchés de produits de consommation courante moins matures et plus attractifs que ceux des pays européens. La société n'est pas cotée et un pacte d'actionnaires a été signé avec le holding familial DKH. Le détail de la transaction figure dans le Rapport de gestion (§1.2. Présentation des participations, page relative à la société DKSH).

FFP a renforcé sa participation dans SEB S.A. et détient désormais 5,7 % du capital de cette société contre 5 % au 31 décembre 2007. Les actions ont été acquises à un prix moyen de 37,07 € par action représentant un investissement de 12 M€. Elle traduit la confiance de FFP dans la stratégie à moyen terme menée par cette société, concrétisée par son récent développement en Chine.

FFP a poursuivi la constitution de son portefeuille de capital-investissement, en l'orientant vers les pays émergents où la croissance reste supérieure à celle des pays occidentaux et où les fonds n'utilisent pas ou peu d'effet de levier :

- FFP a fondé, avec son partenaire IDI dont elle détient 10 % du capital, la société IDI Emerging Markets, société luxembourgeoise au capital de 216 M€ qui se spécialise dans l'investissement dans des fonds de capital-investissement implantés dans les principales économies émergentes. Cette société a été constituée par apport du portefeuille de fonds de pays émergents détenu par IDI et par apport en numéraire d'un petit nombre d'investisseurs. Elle devrait bénéficier de la dynamique de la croissance économique des pays émergents. L'engagement de FFP porte au total sur une souscription en capital de 50 M€ qui sera étalée sur plusieurs années ;
- Au Vietnam, un engagement de 14 M\$ a été pris auprès du fonds Red River, et 6 M\$ ont été pris auprès du fonds Vietnam Century Fund ;
- Un co-investissement a été conclu avec un fonds de la famille Oppenheimer pour investir dans SIAT NV, société belge qui possède des plantations d'huile de palme et de caoutchouc dans plusieurs pays du Centre et de l'Est africains. Profitable et peu endettée, SIAT réalise près de 100 M€ de chiffre d'affaires. FFP, qui a investi 9,5 M€ dans cette opération, détient indirectement 6,6 % de SIAT dont l'actionnaire principal demeure la famille fondatrice de la société.

En Europe, les nouveaux engagements ont été limités à 16 M€ et sont en retrait par rapport à l'année dernière où ils avaient atteint 41 M€. FFP s'est engagée pour 5 M€ dans le fonds de capital-investissement français Pechel Industries III et pour 11 M€ en co-investissant avec Pechel dans Numericable-Completel, premier cablo-opérateur en France ;

- Il n'y a pas eu de désinvestissement significatif au cours de l'année 2008. La rotation des actifs des fonds de capital-investissement a conduit à des rentrées de trésorerie de 24 M€, FFP ayant été présente dans les principales sorties de fonds effectuées sur le marché français :
  - ❖ le fonds Sagard I a réalisé deux cessions :
    - CEPL, un des leaders français dans le domaine de la logistique, pour un montant de 13,6 M€ pour FFP,
    - Faiveley Transport pour un montant de 6,2 M€ pour FFP.

Compte tenu de la réalisation de ces deux cessions, l'investissement sur le fonds Sagard I est d'ores et déjà remboursé.

- ❖ les fonds White Knight de LBO France ont cédé Cegelec, ce qui a conduit FFP à encaisser 3 M€.

## 1.2. Présentation des participations



### Activité

PSA Peugeot Citroën est le 2<sup>ème</sup> constructeur automobile européen (14,1 % de part de marché). Il construit son développement sur deux marques généralistes fortes, au rayonnement mondial et aux personnalités distinctes dans le cadre de stratégies internationales coordonnées et d'un plan produit cohérent.

Outre son activité majeure de constructeur automobile, le groupe PSA Peugeot Citroën exerce trois autres métiers principaux : le financement des réseaux commerciaux et des clients de marques automobiles (Banque PSA Finance), le transport et la logistique (Gefco) et enfin la conception et la production de composants et de modules destinés à la production automobile (Faurecia dont PSA est l'actionnaire majoritaire).

L'année 2008 a été marquée par deux semestres bien distincts : au cours des six premiers mois de l'année, les ventes mondiales et le résultat opérationnel courant ont connu une nette progression, alors qu'au second semestre la baisse importante des marchés automobiles et l'augmentation du niveau de stocks ont conduit le groupe PSA Peugeot Citroën à réduire significativement sa production au cours des derniers mois de l'année. Au total, le groupe automobile a vendu 3,26 millions de véhicules dans le monde, en baisse de 4,9% par rapport à 2007, mais a pu maintenir sa part de marché en Europe à 13,8%.

Parmi les points positifs de cette année 2008, il faut citer le succès des modèles Peugeot 308 et Citroën C5 qui affichent un niveau de qualité record, le leadership environnemental confirmé avec 1,1 million de véhicules vendus émettant moins de 140g CO2/km, et le maintien de la position de leader sur le segment des VUL en Europe avec une part de marché de 19,9%. Malgré un résultat positif au premier semestre, le résultat opérationnel courant de la division automobile s'établit à - 225 M€ pour l'ensemble de l'année contre + 858 M€ en 2007, principalement en raison de la diminution brutale d'activité au quatrième trimestre et en dépit d'un impact positif de 1.414 M€ de réduction des coûts générée par le plan CAP 2010.

Subissant également le ralentissement du marché automobile, Faurecia (91 M€) et Gefco (127 M€) dégagent des résultats opérationnels courant positifs, mais inférieurs à ceux de 2007. Banque PSA Finance réalise une bonne performance, augmente sa part de marché, et réalise un résultat opérationnel courant de 557 M€ contre 608 M€ l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles non courantes s'élèvent à 917 M€, et sont constituées principalement de provisions pour restructurations et dépréciations d'actifs.

Au total, le résultat net part du groupe ressort à - 343 M€. La position financière nette des sociétés industrielles et commerciales ressort à - 2.906 M€ contre + 1.404 M€ un an plus tôt, en raison principalement d'une augmentation des stocks au second semestre. Le groupe dispose néanmoins d'une structure financière solide, avec un taux d'endettement égal à 22% des capitaux propres.

Le groupe PSA Peugeot Citroën retient l'hypothèse d'un nouveau repli des marchés automobiles en Europe occidentale en 2009, de l'ordre de 20%, et d'une stabilisation en 2010. Même si les efforts de réduction des coûts, de baisse des stocks, de gestion des liquidités seront activement poursuivis, l'année 2009 devrait être une année de perte pour le groupe automobile. Un retour à la rentabilité est attendu au cours de l'année 2010.

Afin de préparer l'avenir, le groupe PSA Peugeot Citroën entend maintenir les investissements et les dépenses de R&D pour l'automobile autour de 3,5 milliards d'euros et procéder à tous les lancements prévus.

Au plan financier, les besoins de financement du groupe pour les activités industrielles et commerciales devraient se situer aux alentours de 4 milliards d'euros en 2009. Le prêt de 3 milliards déjà consenti par l'Etat, combiné à la mise en place d'autres sources de financement, couvrira ces besoins.

### Principaux Chiffres :

En M€		2007	2008
Automobile	Chiffre d'affaires	45 519	41 643
	Rt opérationnel courant	858	-225
	Marge	1,9%	-0,5%
Banque PSA Finance	Chiffre d'affaires	1 999	2 088
	Rt opérationnel courant	608	557
	Marge	30,4%	26,7%
GEFCO	Chiffre d'affaires	3 554	3 536
	Rt opérationnel courant	155	127
	Marge	4,4%	3,6%
Faurecia	Chiffre d'affaires	12 661	12 011
	Rt opérationnel courant	121	91
	Marge	1,0%	0,8%
Autres activités & éliminations	Chiffre d'affaires	-5 057	-4 922
	Rt opérationnel courant	10	0
<b>PSA</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>58 676</b>	<b>54 356</b>
	<b>variation</b>	<b>3,7%</b>	<b>-7,4%</b>
	<b>Rt opérationnel courant</b>	<b>1 752</b>	<b>550</b>
	<b>Marge</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,0%</b>
	Résultat net part du groupe	885	-343
	Marge nette	1,9%	-0,8%
	Dividende net (en €)	1,50	0,00*
	Fonds propres	14 555	13 277
	Endettement net	-1 404	2 906

\* proposé à l'Assemblée Générale

## L'investissement FFP

La famille Peugeot est à l'origine du groupe et en est toujours le premier actionnaire.

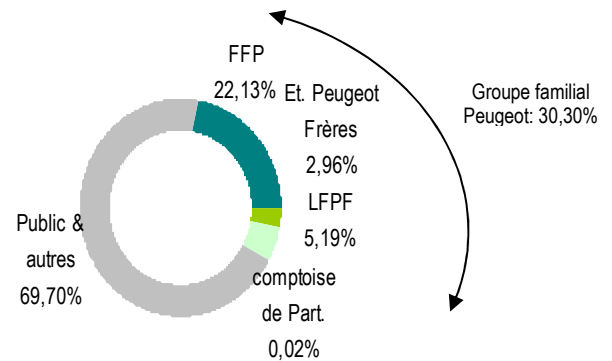
Actif historique et essentiel de FFP, sa participation à hauteur de 22,1 % dans le capital (et 32,0% des droits de vote) s'intègre dans la participation du groupe familial Peugeot, premier actionnaire de Peugeot S.A. avec 30,3 % du capital et 44,0 % des droits de vote.

FFP est signataire d'engagements de conservation dits "Pacte Dutreil" portant sur les actions Peugeot S.A. qu'elle détient, en application des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du code Général des impôts, enregistrés respectivement le 30 mars 2004 et le 21 décembre 2006.

PSA est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de FFP.

Les administrateurs de FFP présents au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. sont M. Thierry Peugeot, Président du Conseil de Surveillance, M. Jean-Philippe Peugeot, Vice-Président du Conseil de Surveillance, Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Robert Peugeot.

## Actionnariat au 31/12/2008



Plus d'informations sur la société :

[www.psa-peugeot-citroen.com](http://www.psa-peugeot-citroen.com)



## Activité

Entreprise régionale à l'origine, s'appuyant sur le succès de la « super-cocotte » en France dans les années 50, le Groupe SEB s'est développé par croissance interne et externe pour devenir le leader mondial du petit équipement domestique. Il est présent sur deux marchés complémentaires : le petit électroménager (environ 11 % de part de marché) et les articles culinaires (environ 15 % de part de marché). Ce positionnement lui donne un profil d'équilibre en matière de produits, de marques, d'implantation géographique et de circuits de distribution.

Groupe multimarques (Krups, Lagostina, Moulinex, Rowenta, Tefal, Calor, Seb...), SEB s'appuie sur une offre étendue dans les articles culinaires, le soin du linge, le soin de la personne, la préparation des aliments et des boissons, la cuisson électrique, l'entretien et le confort de la maison. Le groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans plus de 120 pays (78 % de ses ventes sont réalisées hors de France).

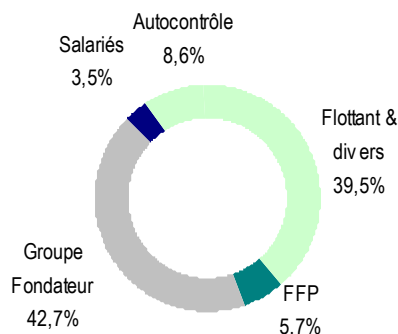
En 2008, l'activité de SEB affiche une croissance organique de 4,2% pour une marge opérationnelle en légère amélioration. L'intégration du n°2 chinois, Supor, a apporté 30 M€ de marge opérationnelle. L'année a été marquée par un ralentissement de la consommation au 2<sup>ème</sup> semestre y compris dans les pays émergents, mais également par des gains de part de marché.

## Principaux Chiffres :

En M€	2007	2008
Chiffre d'affaires	2 870	3 230
variation	8,2%	12,6%
Résultat d'exploitation	237	279
marge	8,3%	8,6%
Résultat net part du groupe	145	152
marge nette	5,0%	4,7%
Dividende net (en €)	0,93	0,94 *
Fonds propres	864	1 038
Endettement net	658	649

\* proposé à l'Assemblée Générale

## Actionnariat (au 31/12/2008) :



## Plus d'informations sur la société :

[www.groupeseb.com](http://www.groupeseb.com)

## L'investissement FFP

FFP est entrée au capital de SEB S.A. au 1<sup>er</sup> semestre 2004 et a investi 80 M€ pour acquérir 5 % du capital de la société. En 2008, FFP est montée à 5,7 % du capital en investissant 12 M€. FFP est signataire d'engagements de conservation dits "Pacte Dutreil" pour une partie de ses actions (Décisions & Informations AMF n° 206C0032 du 5 janvier 2006 et n° 208C1641 du 9 septembre 2008).

La valorisation de la participation, retenue dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de bourse au 31/12/2008.

FFP, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de SEB S.A.



## Activité

Linedata Services est née en 1998 du rapprochement de trois sociétés: GSI Division des Banques, Line Data et BDB Participation. Depuis, plusieurs autres sociétés de services informatiques européennes et américaines ont été acquises et intégrées dans Linedata Services.

Linedata Services offre à la communauté financière des solutions informatiques globales reposant sur l'association de trois métiers complémentaires: l'édition de progiciels, l'intégration de solutions et la prestation de services d'exploitation.

Linedata Services développe son offre en ASP (Application Service Provider) qui consiste à assurer la mise à jour, la maintenance et l'hébergement des applications accessibles à distance, ainsi que le stockage des données, la sécurité et l'infrastructure informatique.

Linedata Services est présente dans trois activités: l'Asset Management, l'Epargne et l'Assurance, les Crédits et le Financement.

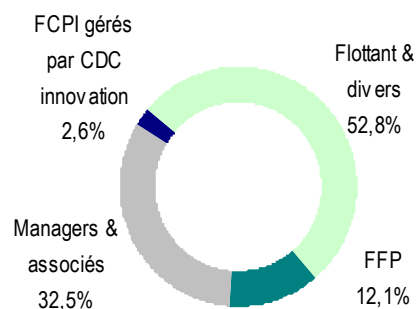
Sur l'exercice 2008, Linedata enregistre une croissance de 2,5% à taux de change constant La marge se dégrade du fait de charges plus importantes que prévues en Assurance Vie en Europe du Sud, d'une activité hedge funds ralentie en Europe du Nord, et de passage de provisions pour pertes à terminaison et rationalisations menées fin 2008 aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

## Principaux Chiffres :

En M€	2007	2008
Chiffre d'affaires	164,8	160,7
variation	11,1%	-2,5%
Résultat d'exploitation	22,0	7,8
marge	13,3%	4,9%
Résultat net	13,3	5,3
marge nette	8,1%	3,3%
Dividende net (en €)	0,30	0,12 *
Fonds propres	99,9	90,6
Endettement net	29,9	20,0

\* proposé à l'Assemblée Générale

## Actionnariat (au 01/03/2009) :



## Plus d'informations sur la société :

[www.linedata.fr](http://www.linedata.fr)

## L'investissement FFP

FFP a investi 15 M€ dans Linedata Services lors de l'augmentation de capital réservée en juin 2004, puis a racheté un bloc en mars 2005 pour 7 M€. Après plusieurs annulations de titres, FFP détient 12,1 % du capital de Linedata Services. Un pacte concernant les titres acquis en 2004 avait été signé avec les principaux actionnaires pour 3 ans (Décisions & Informations AMF n° 204C0920 et n° 205C0600). Il a été renouvelé pour 2 ans le 1<sup>er</sup> juillet 2007 (Décisions & Informations AMF n° 207C1346). Il vient à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Il prévoit en particulier une inaccessibilité de 937.500 titres (8,4% du capital) détenus par FFP, sauf accord des dirigeants, et des droits de préemption réciproques.

La valorisation de la participation, retenue dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de bourse au 31/12/2008.

M. Jean-Philippe Peugeot est membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services.

LISI est l'acronyme de Link Solutions for Industry.

Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et depuis 2007 un acteur dans le médical. LISI réalise aussi des composants d'assemblage et d'emballage pour la parfumerie et les cosmétiques.

LISI AEROSPACE est n° 3 mondial avec un chiffre d'affaires de 409 M€, représentant 48 % des ventes du groupe. Les produits phares sont les fixations de structure, principalement en titane, les fixations moteurs, les fixations spéciales non structurales. La division est notamment présente sur le programme A380.

LISI MEDICAL, récemment constitué par l'acquisition de trois sociétés spécialisées dans les implants orthopédiques et dentaires, a contribué à hauteur de 24 M€ au chiffre d'affaires de LISI AEROSPACE, division à laquelle elle appartient encore actuellement.

LISI AUTOMOTIVE est n° 4 mondial avec un chiffre d'affaires de 386 M€, représentant 46 % des ventes du groupe. Les produits phares sont les fixations vissées, les fixations clippées, les composants mécaniques. Les constructeurs européens sont les principaux clients de la division.

LISI COSMETICS est dans le top 10 mondial avec un chiffre d'affaires de 51 M€, représentant 6 % des ventes de la division.

En 2008, LISI a connu une croissance de l'ordre de 7 % les 3 premiers trimestres de l'année et a subi la baisse brutale de l'activité dans l'automobile au 4<sup>ème</sup> trimestre. La bonne performance de la division aéronautique (+ 15 % de croissance et amélioration de la marge) a permis à la marge opérationnelle de résister en ne baissant que de 0,7 point. L'activité la plus récente du groupe, LISI MEDICAL, ne représente que 3 % des revenus mais est en croissance organique de 19 %.

## L'investissement FFP

FFP détient directement et indirectement 19 % de LISI. Le groupe familial Peugeot est actionnaire de la Compagnie Industrielle de Delle (CID), premier actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, FFP a reçu par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID, premier actionnaire de LISI. En 2002, FFP a pris une participation de 5 % du capital de LISI. FFP a exercé par la suite 50.000 bons de souscriptions d'actions et détient désormais 5,1 % du capital. Au cours de l'année 2008, le pacte régissant les relations entre les actionnaires de CID est venu à expiration. Aucun nouveau pacte n'a été signé.

La valorisation de la participation, retenue dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification, est calculée en retenant le cours de bourse au 31/12/2008. LISI et CID sont consolidés par mise en équivalence.

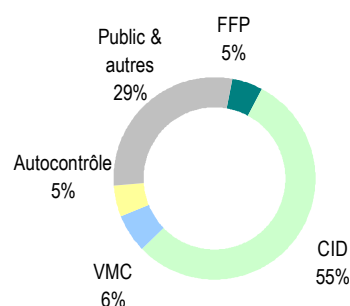
M. Christian Peugeot est administrateur de CID et LISI. MM. Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI.

## Principaux Chiffres :

En M€	2007	2008
Chiffre d'affaires	816	845
variation	10,3%	3,6%
Résultat d'exploitation	100,1	98,2
marge	12,3%	11,6%
Résultat net	67,6	56,2
marge nette	8,3%	6,6%
Dividende net (en €)	1,50	1,20*
Fonds propres	425	459
Endettement net	53,3	69,4

\* proposé à l'Assemblée Générale

## Actionnariat (au 31/12/2008) :



## Plus d'informations sur la société :

[www.lisi-group.com](http://www.lisi-group.com)



## Activité

Fomento de Construcciones y Contratas S.A., (FCC), créée en mars 1992, est issue de la fusion entre Construcciones y Contratas S.A., créée à Madrid en 1944, et Fomento de Obras y Construcciones, S.A., créée à Barcelone en 1900.

FCC est un des leaders du secteur des services et de la construction en Espagne. Le groupe est présent dans les métiers suivants :

- Construction : 7 744 M€ de chiffre d'affaires en 2008 (+11,9%), dont près de 50% réalisés hors d'Espagne (en Europe centrale et de l'est principalement). Le carnet de commandes s'élève à 16 mois de production;
- Services : 4 531 M€ de chiffre d'affaires (+3,3%), dans des activités telles que la collecte et le traitement des déchets, l'eau, la gestion d'infrastructures. 35% de l'activité est réalisée hors d'Espagne;
- Ciment : 1 425 M€ de chiffre d'affaires (-20%), dont 24% hors d'Espagne ;
- Immobilier : 429 M€ de chiffre d'affaires (-13%), soit 3% du chiffre d'affaires, réalisé quasi exclusivement en Espagne.

FCC opère depuis quelques années un rééquilibrage géographique de son portefeuille d'activité (41,5% du chiffre d'affaires réalisé à l'international en 2008 contre seulement 10% en 2004).

FCC a affiché une croissance de +4,4% en 2008 grâce à la Construction en Europe de l'Est qui a cru de 34%. La crise économique et financière qui touche notamment le secteur immobilier en Espagne et aux Etats-Unis impacte en premier lieu la division ciment qui perd 20% de revenus. FCC a maintenu un niveau d'investissements de croissance élevé à 870 M€. Le niveau d'endettement net, en diminution, s'élève à 6,9 Md€.

## L'investissement FFP

FFP a investi 100 M€ pour acquérir 5,7 % du capital de la holding de Mme Esther Koplowitz, B-1998, actionnaire majoritaire de FCC. L'investissement a été réalisé sur une base de 28,60 € par action FCC en septembre 2004. L'investissement de FFP a été fait via la société espagnole Simante, S.L., détenue à 100 % par FFP et endettée initialement à hauteur de 40 M€. Compte tenu des dividendes encaissés depuis, la dette nette de Simante, S.L. s'élève à 20,7 M€ à la fin de l'exercice 2008.

Un pacte d'actionnaires conclu avec l'actionnaire principal, Mme Esther Koplowitz, prévoit notamment que la participation de FFP dans la société B-1998 n'est pas cessible avant le 28 juillet 2009 et règle les conditions de sortie en prévoyant une option de vente pouvant être exercée par FFP à compter du 28 juillet 2009. Il garantit par ailleurs un taux de distribution des bénéfices de FCC de 50 %.

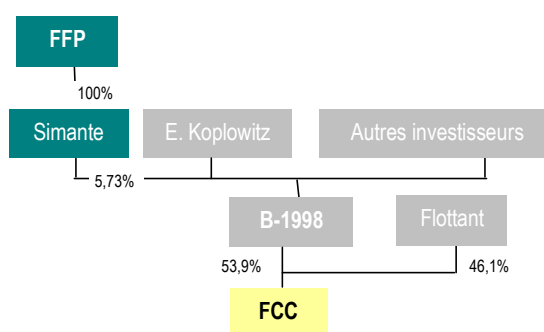
La valorisation de la participation, retenue dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification, est calculée en retenant la valeur boursière des titres FCC détenus par B-1998 au 31/12/2008. Simante SL est consolidée par intégration globale dans les comptes.

M. Robert Peugeot est administrateur de FCC, ainsi que de trois de ses filiales (FCC Construcción S.A., WRG – Waste Recycling Group Limited, et Alpine Holding).

## Principaux Chiffres:

En M€	2007	2008
Chiffre d'affaires	13 423	14 016
variation	41,6%	4,4%
Résultat d'exploitation	1 259	947
marge	9,4%	6,8%
Résultat net	738	337
marge nette	5,5%	2,4%
Dividende net (en €)	2,13	non arrêté
Fonds propres	4 250	3 196
Endettement net	7 776	6 900

## Actionnariat (au 31/12/2008) :



## Plus d'informations sur la société :

[www.fcc.es](http://www.fcc.es)

## Activité

Sanef et sa filiale SAPN gèrent 1.743 kilomètres d'autoroutes en France, principalement A1, A3, A13, A14, A16, A29. Il s'agit d'un réseau mature, qui dispose d'un emplacement stratégique, avec 4 des 6 autoroutes d'accès à Paris. Son trafic se caractérise par une faible saisonnalité, une part du trafic commercial plus importante que la moyenne et un bon équilibre entre les différents types de trafic : péri-urbain, urbain, loisir, affaires, international. La principale concession arrive à échéance en 2028.

En 2008, le chiffre d'affaires du groupe Sanef s'élève à 1.390 M€, soit +2,8 % par rapport à 2007. La baisse du trafic de -1,4% a été compensée par les hausses de péage et par les autres revenus. Les investissements se sont élevés à 232 M€, en hausse de 13% par rapport à 2007.

## L'investissement FFP

HIT est la société constituée pour répondre à l'appel d'offres de la privatisation de la société autoroutière Sanef. FFP a investi 102,2 M€ et détient 5,1 % du capital.

Le processus de privatisation des autoroutes engagé par l'Etat français en juillet 2005 s'est traduit par le succès de l'offre du consortium HIT dont l'actionnaire majoritaire est la société espagnole Abertis, un des premiers intervenants en matière de gestion de concessions publiques en Europe. HIT détient, depuis avril 2006, 100 % du capital de Sanef.

Les relations entre les membres du consortium sont régies par un pacte qui prévoit principalement un engagement de conservation des titres de deux ans (devenu caduc), un droit de préférence entre actionnaires et un droit de sortie conjointe. Chaque partenaire dispose par ailleurs d'un droit de veto sur les décisions importantes d'investissement ou de financement de Sanef et de HIT.

L'objectif recherché par FFP, en investissant dans cette participation, est d'obtenir un revenu régulier sur une longue période. Les autoroutes, dont les contrats de concession prévoient une évolution des tarifs en fonction de l'inflation et dont l'activité est très corrélée à celle du PIB français, représentent à ce titre un vecteur d'investissement approprié.

En 2008, FFP a perçu un dividende de 7,3 M€.

La valorisation de HIT dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification et dans les comptes consolidés au 31/12/2008 a été déterminée en actualisant les flux futurs de dividendes sur la durée restante de la concession par un taux de rendement attendu par les investisseurs pour un actif d'infrastructure tel que Sanef et en appliquant une décote sur le résultat obtenu. Cette méthode a conduit à valoriser la participation de FFP dans HIT à 115 M€ pour un investissement initial de 102 M€.

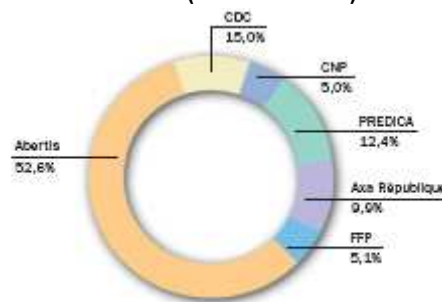
M. Robert Peugeot est administrateur de Sanef.

## Principaux Chiffres :

Chiffres d'affaires 2008 : 1.390 M€

Trafic : en baisse de 1,4 % par rapport à 2007

## Actionnariat (au 31/12/2008)



## Plus d'informations sur la société :

[www.sanef.com](http://www.sanef.com)

## Activité

Créé à la fin du XIXème siècle, Zodiac est à l'origine un spécialiste des produits gonflables, en particulier de ballons puis de bateaux pneumatiques. L'équipement aéronautique a pris de plus en plus d'importance à compter des années 1970 pour devenir l'unique activité de Zodiac en 2007 puisque le groupe a cédé son activité Marine à Carlyle, en conservant cependant 27 % de « Zodiac Marine & Pool ». Début 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires a acté ce recentrage sur le métier aéronautique en renommant la société « Zodiac Aerospace » et en changeant le logo.

Le groupe est leader mondial pour un grand nombre de produits tels que les activités d'évacuation et d'arrêt d'urgence, les sièges d'avions ou les équipements de cabine. L'acquisition en mai 2008 de Driessen Aerospace, spécialiste des équipements de cabine d'avion (chariots notamment), permet à Zodiac de diversifier sa gamme de produits d'intérieurs et son offre à destination des compagnies aériennes.

Zodiac a affiché au cours de l'exercice 2007-2008 une croissance organique à deux chiffres. Toutefois, la dégradation de la parité euro/dollar a amputé dans sa quasi-totalité la croissance du groupe et baissé sensiblement ses marges.

Dans le contexte économique actuel, le positionnement de la société sur les grands programmes aéronautiques en développement chez Airbus ou Boeing (qui affichent des carnets de commandes de plus de 7 ans), ainsi que la forte part d'après-vente dans les revenus doivent permettre la poursuite de la croissance du groupe ces prochaines années. L'appréciation du dollar sera aussi un élément positif pour l'exercice en cours.

Zodiac a versé un dividende à 1 € par action en janvier 2009.

## L'investissement FFP

FFP a acquis 5,4 % du capital de Zodiac par des achats en bourse qui ont débuté au second semestre 2006 et qui se sont poursuivis au cours de l'année 2007 en fonction des opportunités de marché. L'investissement total est de 142 M€.

Un pacte conclu entre FFP et certains actionnaires familiaux prévoyait notamment une inaccessibilité jusqu'en décembre 2008 d'une partie des actions détenues par FFP. Ce pacte règle les droits de préemption réciproques, les droits de cession conjointe et assure un siège au Conseil de Surveillance pour FFP. Il a été déclaré à l'AMF et a fait l'objet d'une décision publiée le 22 décembre 2006 (Décisions & Informations AMF n° 206C2341).

La valorisation de la participation, retenue dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de bourse au 31/12/2008.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de Surveillance de Zodiac.

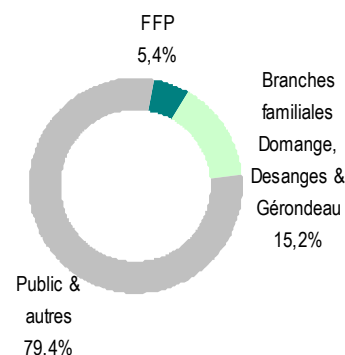
## Principaux Chiffres:

En M€	2006/07	2007/08
Chiffre d'affaires	2 002	2 014
variation		0,6%
Résultat d'exploitation courant	262,6	235,6
marge	13,1%	11,7%
Résultat net part du groupe	182,5	511,4 *
marge nette	9,1%	25,4%
Dividende net (en €)	3,0 **	1,0
Fonds propres	972	1 174
Endettement net moyen	1 435	548

\* dont plus-value Marine de 373,6M€

\*\* dont 2€ de dividende exceptionnel

## Actionnariat (au 24/03/2009) :



## Plus d'informations sur la société :

[www.zodiacaerospace.com](http://www.zodiacaerospace.com)



## Activité

Château Guiraud est un Sauternes, Premier Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 de vignes. La production variable suivant les millésimes est en moyenne de 140.000 bouteilles dont 110.000 en Premier Cru. Elle est entièrement tournée vers la qualité, le respect de l'éco-système originel et privilégie les méthodes biologiques.

FFP et ses partenaires visent un haut niveau de qualité pour le 1<sup>er</sup> cru et développent une dynamique commerciale en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Cette politique se traduit d'ores et déjà par une excellente couverture journalistique et par des notes de dégustation qui le placent parmi les meilleurs. C'est ainsi qu'en 2008, Château Guiraud a été sélectionné, pour son millésime 2005, par la revue américaine « Wine Spectator » parmi les 100 meilleurs vins mondiaux de ce millésime. Il figure à la quatrième place, avec une note de 97/100.

Les ventes de vin se sont élevées à 4,3 M€ en 2008 contre 1,7 M€ en 2007. Cette progression est liée aux livraisons des primeurs du millésime 2005, particulièrement abondant et de bonne qualité.

En 2008, la SCA Château Guiraud a dégagé un bénéfice de 0,6 M€ contre une perte de 0,8 M€ l'année précédente.

## L'investissement FFP

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud qui a acquis, en juillet 2006, 100 % des parts de la SCA Château Guiraud. FFP détient 70 % du capital de Financière Guiraud, chacun des trois autres associés en possédant 10 %. Un pacte d'une durée de 10 ans régit les rapports entre les partenaires.

En l'absence de transaction comparable sur un tel actif, la valorisation de Financière Guiraud dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification est conservée à son prix de revient. Financière Guiraud est consolidée par intégration globale dans les comptes de FFP.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est Présidente de la société Financière Guiraud.

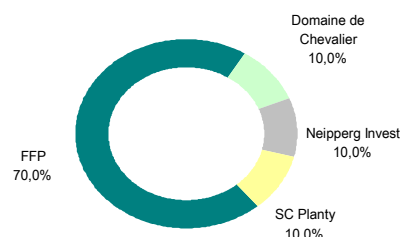
## ► Principaux chiffres

**128 hectares dont 100 de vignes**

**En moyenne : 140.000 bouteilles par an  
dont 110.000 de Premier Cru**

## Actionnariat (au 31/12/2008)

de Financière Guiraud :



Plus d'informations sur la société :

[www.chateau-guiraud.fr](http://www.chateau-guiraud.fr)

## Activité

Immobilière Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé de dix actifs localisés à Paris et dans le croissant ouest parisien.

Aucune modification du périmètre n'a eu lieu en 2008. La progression de la valeur du patrimoine de 4,3% s'explique par une hausse de 36,5% de la valorisation de l'immeuble du 23 Champs Elysées qui va devenir une surface commerciale, et par une baisse des autres actifs limitée à 2,9%. Le taux d'occupation du patrimoine est de 98% hors immeuble du 23 Champs Elysées en travaux actuellement. La décote boursière sur l'actif net réévalué dépasse les 50% au 31/12/2008.

## L'investissement FFP

Au cours du premier semestre 2006, FFP et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles. A l'issue des opérations d'apports et d'achats d'actions effectuées en 2006, FFP détient, directement et indirectement via sa filiale Valmy-FFP, 19,6 % du capital d'Immobilière Dassault.

Un pacte d'actionnaires, d'une durée de cinq ans, a pour objet de régir les relations des parties au sein de la société Immobilière Dassault. Il donne notamment à FFP un droit de veto sur les cessions et acquisitions. Ce pacte a été déclaré à l'AMF et a fait l'objet d'une décision publiée le 10 juillet 2006 (Décisions & Informations AMF n° 206C1389).

La valorisation de la participation, retenue dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de bourse au 31/12/2008.

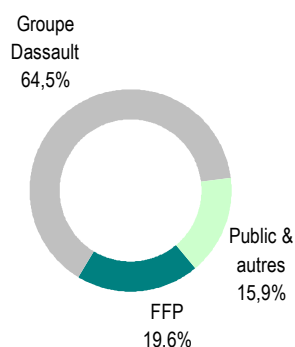
FFP, représentée par M. Frédéric Banzet, est membre du Conseil de Surveillance d'Immobilière Dassault.

## Principaux Chiffres:

En M€	2007	2008
Valeur d'expertise du patrimoine	168,2	175,5
Actif net réévalué par action (€)	30,4	32,8
Résultat net	-1,1	-4,8
Dividende (€/action)	0,20	0,20*

\* proposé à l'Assemblée Générale

## Actionnariat (au 31/12/2008) :



## Plus d'informations sur la société :

[www.immobiliere-dassault.com](http://www.immobiliere-dassault.com)

## Activité

Créé dans les années 1860, ONET débute par des activités de manutention dans le port de Marseille. Le groupe devient un spécialiste du nettoyage dès 1930.

ONET est aujourd'hui le leader français des services aux entreprises dans les domaines de la propreté-multiservices et un acteur majeur dans les secteurs des technologies en milieux extrêmes, de la prévention et sécurité, de l'intérim et du recrutement.

Son chiffre d'affaires dépasse 1,3 milliard d'euros. Son effectif inscrit est supérieur à 48.000 collaborateurs répartis dans son réseau de 300 agences de proximité.

Les revenus du groupe Holding Reinier sont en croissance de 7,2% sur 2008. La marge d'exploitation est stable. Le résultat net se dégrade en raison des frais financiers générés par la dette d'acquisition. Une société d'ingénierie anglaise, spécialisée dans le nucléaire a été acquise fin 2008.

## L'investissement FFP

ONET, coté en Bourse depuis 1987, était détenu majoritairement par les deux branches issues de la famille du fondateur : la famille Reinier et la famille Fabre. En juin 2007, la famille Fabre a indiqué vouloir céder sa participation. La famille Reinier a choisi FFP comme partenaire de long terme pour racheter les titres de la famille Fabre puis lancer une offre publique simplifiée sur le flottant, suivie d'une offre publique de retrait aboutissant au retrait de la cote de la société. FFP et la famille Reinier ont souhaité associer une centaine de cadres de la société à cette nouvelle étape de ce groupe familial marseillais.

FFP a investi 72 M€ pour détenir 23,05 % du capital de Holding Reinier.

En 2008, l'activité et les résultats ont été supérieurs au plan d'affaires prévu lors de l'acquisition. Conformément aux principes de valorisation de FFP et après prise en compte d'une décote, la valorisation dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification est maintenue au prix d'acquisition. Holding Reinier est consolidé par mise en équivalence dans les comptes.

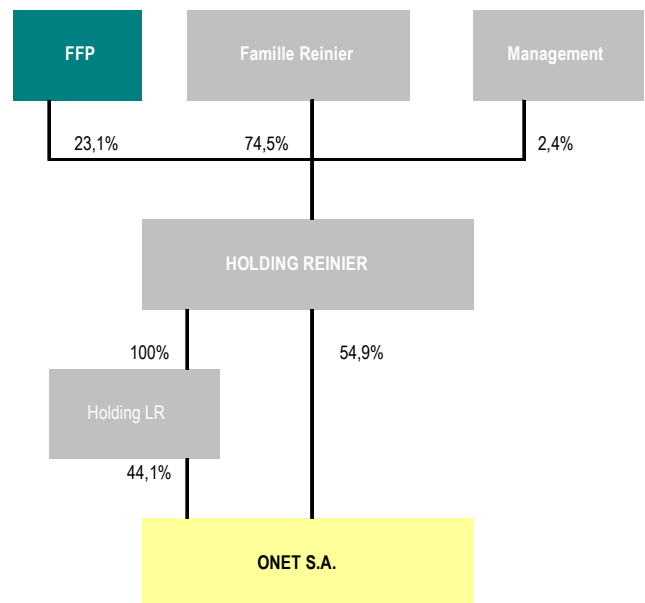
FFP a signé un pacte d'actionnaires avec la famille Reinier qui prévoit notamment une incessibilité des titres pendant 3 ans, des droits de préemption réciproques, un droit de cession et de sortie conjointe et un droit de veto sur certaines décisions. Il organise aussi la liquidité à terme.

MM. Robert Peugeot et Alain Chagnon sont administrateurs de Holding Reinier. M. Alain Chagnon et FFP, représentée par M. Thierry Mabile de Poncheville, sont membres du Conseil de Surveillance de ONET S.A.

## Principaux Chiffres:

En M€	2007	2008
Chiffres d'affaires	1223	1310
variation	6,8%	7,2%
Résultat d'exploitation	45,4	49,7
marge	3,7%	3,8%
Résultat net	26,2	18,8
marge	2,1%	1,4%

## Actionnariat (au 31/12/2008) :



## Plus d'informations sur la société :

[www.groupeonet.com](http://www.groupeonet.com)





## Activité

DKSH est issu de la fusion en 2002 de deux sociétés familiales suisses. C'est aujourd'hui une des 20 premières sociétés suisses avec 365 représentations réparties dans 35 pays et un effectif se composant d'environ 22.000 employés.

Leader des services d'expansion de marché, DKSH est essentiellement orienté sur l'Asie et notamment la Thaïlande, le Vietnam, la Malaisie et le Japon.

DKSH propose une diversité de services, tels que le sourcing, le marketing, la commercialisation et le service après-vente, et fournit à ses partenaires commerciaux des expertises ainsi que des services logistiques sur place. DKSH s'appuie sur un réseau très ramifié et spécialisé. Les activités s'articulent autour de quatre divisions spécifiques qui reflètent les champs d'expertise de DKSH : biens de consommation, santé, matières premières spécialisées et technologies.

Si le siège de cette société suisse se trouve à Zurich, elle est profondément ancrée dans le tissu économique de toute la région Asie-Pacifique, où elle opère depuis plus de 140 ans.

Les dépréciations de monnaies asiatiques ont pesé sur le niveau de la croissance affichée. Cependant, le résultat d'exploitation est en hausse de 16%.

## L'investissement FFP

FFP a investi dans la société DKSH aux côtés des actionnaires fondateurs, d'une part en rachetant les titres d'actionnaires sortants, d'autre part en souscrivant à une augmentation de capital.

FFP a investi 85,4 M€ pour détenir 11 % du capital de DKSH.

L'investissement dans DKSH ayant moins d'un an et la société étant en croissance en 2008, la valorisation de la participation, dans l'Actif Brut de Diversification au 31/12/2008, est maintenue au prix d'acquisition. Il en va de même pour les comptes consolidés.

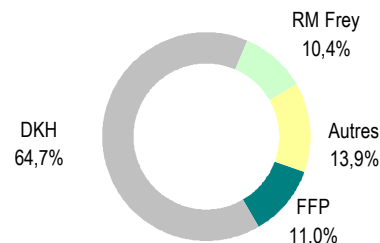
FFP a signé un pacte d'actionnaires avec les principaux actionnaires qui prévoit notamment des droits de préemption réciproques, des conditions de sortie et un taux minimum de distribution des résultats.

M. Robert Peugeot est administrateur de DKSH.

## Principaux Chiffres :

En M CHF	2007	2008
Chiffre d'affaires	6 466	6 621
variation	10,3%	2,4%
Résultat d'exploitation	129,6	150,3
marge	2,0%	2,3%
Effectifs	22 098	21 708

## Actionnariat (au 31/12/2008)



## Plus d'informations sur la société :

[www.dksh.com](http://www.dksh.com)

# Capital-investissement

Au 31 décembre 2008, les montants investis dans les fonds de capital-investissement sont valorisés à 100 M€\* et représentent 13,6 % de l'actif brut de diversification de FFP.

Depuis 3 ans, FFP a augmenté ses engagements dans les fonds de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à FFP d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité en ayant une approche long terme. Elle lui permet aussi d'accéder à des secteurs ou des zones géographiques auxquelles elle n'aurait accès directement que difficilement. En 2007 et en 2008, FFP a renforcé son exposition dans les pays émergents où la croissance est plus forte et où l'essentiel des fonds n'a pas (ou peu) recours à l'effet de levier.

Le portefeuille de FFP est essentiellement composé de fonds de LBO français, les principaux gérants étant LBO France et Sagard. Avec certains fonds, FFP a effectué des co-investissements. Les autres fonds sont des fonds européens (italien et espagnol) et thématiques (environnement). Enfin, les fonds des pays émergents sont principalement des fonds en Inde, Chine et Vietnam ainsi que ceux d'IDI Emerging Markets (voir ci-dessous).

Parmi les engagements pris ces 3 dernières années (2006, 2007 et 2008) hors co-investissements, seulement 37 % ont été appelés. Les fonds dans lesquels FFP a investi pourront ainsi largement bénéficier des opportunités d'investissements qui naîtront à la suite de la forte baisse des valorisations des actifs observées actuellement.

En 2008, FFP s'est associée en France pour 5 M€ au fonds Pechel Industrie III qui a vocation à investir dans

Les chiffres clés sont :

- 275 M€ d'engagements totaux, dont :
  - 161 M€ appelés
  - 116 M€ non appelés
- 107 M€ remboursés

des sociétés non cotées de taille moyenne dont la valeur se situe entre 30 M€ et 200 M€.

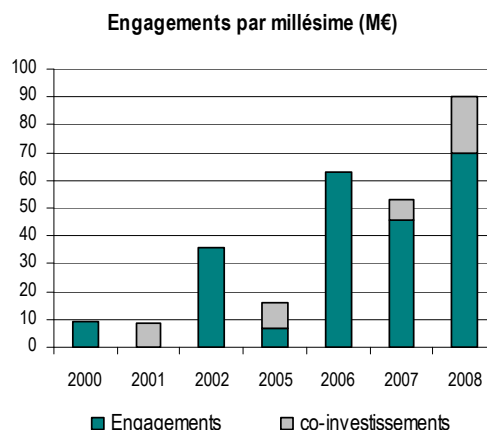
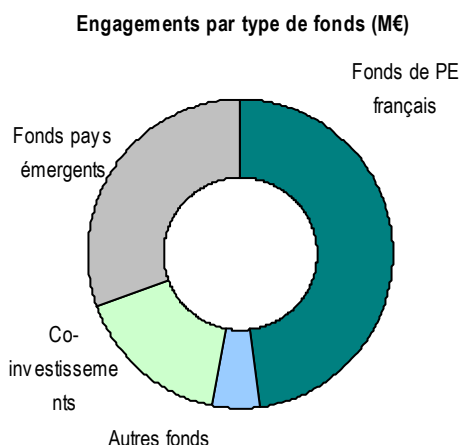
FFP a co-investi 11 M€ dans le 1<sup>er</sup> investissement de Pechel III qui est Altice, 1<sup>er</sup> cablo-opérateur français regroupant Numericable et Comptel.

FFP a investi 9,5 M€ dans la société SIAT NV qui détient des plantations d'huile de palme et de caoutchouc dans plusieurs pays d'Afrique.

En ce qui concerne les pays émergents, FFP a pris des engagements au Vietnam : 14,2 M\$ dans le fonds Red River et 6 M\$ dans Vietnam Century Fund. Enfin, FFP a fondé avec son partenaire IDI, dont elle détient 10 % du capital, la société IDI Emerging Markets, société luxembourgeoise au capital de 216 M€, qui se spécialise dans les fonds de capital-investissement implantés dans les principales économies émergentes. L'engagement de FFP porte sur une souscription en capital de 50 M€.

Au total, FFP a ainsi pris 90 M€ d'engagements en 2008 dont 20 M€ en co-investissements. Les appels de fonds se sont élevés à 57 M€ (dont 20 de co-investissements et 16 M€ dans IDI Emerging Markets).

FFP a encaissé 24 M€ en étant présent dans les principales sorties de fonds effectuées sur le marché français (CEPL et Faiveley chez Sagard et Cegelec chez LBO France).



\* Les fonds sont valorisés à leur actif net réévalué communiqué par les fonds qui les calculent en suivant, dans leur grande majorité, les règles EVCA.

## Activité

IDI est une société cotée depuis 1991. Elle a pour vocation de prendre des participations, généralement majoritaires dans des sociétés non cotées, et de les accompagner en les développant pendant une longue période. Les investissements sont compris entre 1,5 et 20 M€. A partir de son cœur de métier d'investissement en France, IDI a diversifié sa stratégie, en particulier via le financement mezzanine et le private equity dans les pays émergents, dont le portefeuille a été apporté à IDI Emerging Markets au cours de l'été 2008.

## L'investissement FFP

En 2006 et après la fusion entre IDI, Euridi et Marco Polo Investissements, FFP détenait 5,0 % de IDI. En 2007, IDI a décidé de procéder à une augmentation de capital afin d'accroître ses investissements tant en France que dans les pays émergents.

Lors de cette augmentation de capital, FFP a augmenté sa participation en investissant 15,5 M€. FFP détient désormais 10,1 % du capital de la société.

La valorisation de la participation, retenue dans l'Actif Brut de la Diversification et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de bourse au 31/12/2008.

FFP, représentée par M. Alain Chagnon, est membre du Conseil de Surveillance de IDI.

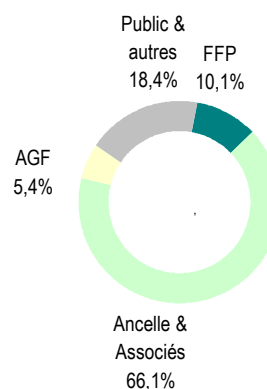
## Principaux Chiffres : (au 30/06/2008)

Actif Net Réévalué par action : 39,5 €

Résultat net semestriel : -1,3 M€

Dividende encaissé en 2008 : 1,1 €

## Actionnariat (au 15/04/2009) :



## Plus d'informations sur la société :

[www.idi.fr](http://www.idi.fr)

### **1.3. Autres faits marquants**

La crise, au départ financière et nord-américaine, puis économique et mondiale, n'a pas épargné FFP et ses participations. FFP a vu la valeur de son action diminuer de 74 % en 2008, celle de son principal actif PSA Peugeot Citroën de 76,5 %, et certaines acquisitions récemment réalisées sont aujourd'hui en situation de moins-value potentielle.

Aucun changement significatif de la situation financière de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est par ailleurs intervenu depuis le 31 décembre 2008. De même, aucun changement significatif de la situation commerciale de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2008.

### **1.4. Evénements postérieurs à la clôture**

La société n'a pas réalisé d'investissements ou de désinvestissements significatifs depuis la clôture.

### **1.5. Tendances et perspectives**

Concernant le groupe automobile, l'année 2009 va être une année difficile, avec une nouvelle baisse du marché européen estimée à 20% par rapport à 2008. Les priorités de la Direction Générale du groupe PSA Peugeot Citroën s'inscrivent dans ce cadre, avec une priorité donnée à la maîtrise des coûts, à la la gestion de la trésorerie avec le plan CASH 2009, et, afin de préparer l'avenir, un maintien des montants alloués aux investissements et à la R&D. Les sorties prévues de nouveaux véhicules sont maintenues.

Au sein de la diversification, la faible visibilité de beaucoup de sociétés sur leur activité les a amené à établir des budgets prudents pour 2009. Les participations affichent cependant une certaine résistance à la crise. Aucune n'a aujourd'hui de risque identifié de liquidité ou de besoin d'augmentation de capital imminent. Les développements récents de FFP vers les pays émergents devraient lui permettre de bénéficier en 2009 d'une des rares zones de croissance économique.

## 2. Analyse des résultats et de la situation financière

### 2.1. Résultats sociaux (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)

Le résultat net de FFP s'établit à 20,9 M€ contre 84,9 M€ l'année précédente. Il est principalement constitué des éléments suivants :

- **Revenus des participations**

Les revenus des participations se sont élevés à 102,9 M€ contre 79,7 M€ l'exercice précédent. Cette augmentation de 29 % est d'abord le fait de la distribution de Peugeot S.A. qui, de 69,9 M€ en 2007, s'est élevée à 77,7 M€ cette année. Les revenus hors Peugeot S.A. ont représenté 25,2 M€ contre 9,8 M€ en 2007. Toutes les participations ont maintenu ou augmenté leurs dividendes, en particulier Zodiac (9 M€ dont 6 M€ d'exceptionnel), HIT, holding de la société autoroutière Sanef (7,3 M€ contre 4,5 M€). Un premier dividende a été reçu de la société suisse DKSH pour 1,4 M€.

Par ailleurs, la filiale espagnole à 100 % Simante, S.L. qui porte la participation indirecte dans FCC, a perçu un dividende de 7,7 M€ contre 7,4 M€ en 2007.

- **Dépréciations de titres de participation**

A la différence des comptes consolidés pour lesquels les règles dites de « mark to market » s'appliquent, les titres de participation des comptes sociaux sont valorisés à leur prix de revient, avec constatation d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient. Une évaluation multicritères a été retenue, qui prend en compte le positionnement de FFP en tant qu'actionnaire de long terme, afin de déterminer s'il y a ou non lieu de provisionner une ligne de titres de participation. Pour les sociétés cotées qui font l'objet d'une dépréciation, la base de la valorisation retenue est normalement le cours moyen des deux dernières années (cf. comptes sociaux : Note sur les principes comptables). Compte tenu des circonstances économiques exceptionnelles rencontrées depuis l'été 2008, d'une part, et du manque de visibilité sur la gravité et l'évolution de cette crise, d'autre part, la base de valorisation retenue au 31/12/2008 est le cours moyen de la seule année 2008. Un total de 64,8 M€ de provisions pour dépréciation a été ainsi constaté dans les comptes sociaux au 31 décembre 2008. Les titres Zodiac ont été dépréciés pour 47,4 M€, ceux de IDI Emerging Markets pour 3,8 M€, les titres IDI pour 5,7 M€ et ceux de Linedata Services pour 7,9 M€. Si les valorisations boursières restaient à leur niveau actuel, et en raison de l'utilisation de la référence à un cours moyen, FFP aurait à prendre en compte des dépréciations complémentaires dans les exercices à venir.

- **Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)**

FFP a cédé ses derniers OPCVM de gestion alternative. 3,7 M€ ont été encaissés à ce titre et ont conduit à une plus-value de 0,5 M€. Le portefeuille de TIAP ne comporte plus aucun OPCVM. Il est constitué de fonds de capital-investissement et de participations directes en général non cotées. Le résultat enregistré en 2008 est négatif de 2,3 M€. Il se décompose en :

- plus-values nettes de cession de 13,7 M€, dont 12,2 M€ pour le fonds Sagard I ;
- dépréciations de 16,1 M€ principalement pour les fonds de capital-investissement dont la valorisation prend en compte l'évolution de l'activité et des résultats des sociétés en portefeuille. Le ralentissement économique général, y compris dans les pays émergents, a conduit les sociétés de gestion des fonds à revoir à la baisse la valeur des sociétés en portefeuille, tout particulièrement pour les opérations faites en 2007 ou 2008.

- **Immobilier**

L'immobilier de FFP est constitué :

- d'une part, d'un immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de la SCI FFP-Les Grésillons, société transparente et détenue à 100 % par FFP. L'immeuble est loué à Gefco, filiale de PSA Peugeot Citroën qui l'utilise comme plateforme de messagerie. Son résultat s'établit à 1,5 M€, similaire à celui de 2007 ;
- d'autre part, d'une participation dans Immobilière Dassault.

- **Autres éléments de résultat**

Le résultat sur activité financière est négatif de 17,1 M€ contre 3,3 M€ en 2007, en raison des dettes financières plus importantes de la société et d'une perte de change potentielle de 6,8 M€ sur les emprunts en CHF. Les frais généraux s'élèvent à 4,0 M€ contre 3,4 M€ l'exercice précédent. La société a constaté un produit d'IS de 5,6 M€ correspondant à un « *carry back* » relatif aux impositions des années antérieures.

Concernant le bilan, à l'actif, le poste de titres de participations enregistre les opérations d'acquisition réalisées au cours de l'exercice, principalement DKSH. Les titres de l'activité de portefeuille sont principalement movimentés par les versements ou les retours des fonds de capital-investissement. Les acquisitions ont été financées grâce au flux net de trésorerie d'exploitation, positif de 83,3 M€ contre 75,8 M€ en 2007, et par le recours aux lignes de crédit disponibles auprès d'établissements financiers.

Le passif enregistre l'évolution des dettes financières qui s'élèvent à 240,7 M€ contre 130,8 M€ un an plus tôt, ainsi que les dettes liées à la souscription de titres de capital-investissement (titres non libérés) pour 91,4 M€.

## **2.2. Résultats consolidés (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)**

Le périmètre de consolidation comprend la société FFP et les sociétés civiles immobilières, Simante, S.L., Financière Guiraud, Château Guiraud consolidées par intégration globale. Les participations détenues dans Peugeot S.A., la Compagnie Industrielle de Delle, LISI et Holding Reinier sont consolidées par mise en équivalence. Ce périmètre est demeuré inchangé en 2008.

Le résultat consolidé de FFP part du groupe s'établit à - 161,6 M€, contre + 230,5 M€ en 2007. Cette dégradation a comme origines principales le groupe automobile PSA Peugeot Citroën (- 75,9 M€) et les dépréciations relatives au portefeuille de diversification classé en titres disponibles à la vente (- 134 M€). Le résultat consolidé de l'exercice 2008 est composé des principaux éléments suivants :

- les produits des titres disponibles à la vente s'élèvent à 43,5 M€ contre 29,5 M€ en 2007. Les dividendes reçus des participations ont été en forte augmentation, de 15,1 M€ en 2007 à 29,7 M€ en 2008, avec en particulier un dividende exceptionnel de Zodiac (9 M€ au total), un premier dividende de DKSH pour 1,5 M€ et une progression sensible de celui de HIT (7,3 M€ contre 4,5 M€ en 2007). Les résultats sur cessions de TIAP d'un montant similaire à ceux de 2007 avec 13,7 M€ ont comme principale origine les retours des fonds de capital investissement ;
- les produits des immeubles de placement enregistrent les loyers perçus par la SCI - FFP Les Grésillons pour un montant net de 1,5 M€. La valeur de marché de l'immeuble de cette SCI, estimée selon une expertise externe, est de 17,9 M€ au 31 décembre 2008, contre 20,5 M€ un an auparavant. Cette baisse est due à l'évolution du marché. La différence entre ces deux valeurs est portée au compte de résultats ;
- les dépréciations des titres disponibles à la vente répondent à une baisse significative (plus de 30 % en-dessous du cours d'acquisition), ou prolongée (plus d'un an) des cours ou des évaluations des sociétés concernées. Les marchés boursiers déprimés de la fin de l'exercice 2008 ont conduit à déprécier, sur la base des cours ou des évaluations du 31/12/2008, les titres Zodiac (64,2 M€), SEB (29,9 M€), IDI (15,8 M€) et Linedata Services (15,6 M€) ;
- la quote-part dans le résultat des entreprises associées recouvre la quote-part FFP des pertes du groupe PSA Peugeot Citroën pour 75,9 M€ et celle des bénéfices de Holding Reinier pour 4,3 M€, ainsi que de l'ensemble Compagnie Industrielle de Delle et LISI pour 10,7 M€ ;
- les impôts sur les résultats font apparaître un produit de 6,2 M€ principalement dû au carry-back exercé par FFP.

A l'actif du bilan, les actifs financiers non courants s'élèvent à 3.757,7 M€, contre 4.080,2 M€ au 31 décembre 2007, soit - 322,5 M€. Cette variation recouvre :

- effets positifs :
  - . les acquisitions de titres DKSH pour 86,2 M€, IDI Emerging Markets pour 50 M€ et SEB pour 12,2 M€,
  - . les souscriptions ou versements dans des fonds de capital investissement, nets des retours obtenus hors plus-value, pour 30,5 M€ ;
  
- effets négatifs :
  - . la diminution de la quote-part de situation nette de Peugeot S.A. pour 243,9 M€, en partie compensée par celle des autres entreprises associées en augmentation de 9,9 M€,
  - . la diminution de juste valeur des titres de participation non consolidés disponibles à la vente pour 243,2 M€ dont 125,5 ont impacté le résultat tandis que le solde était porté directement en capitaux propres. Les principaux titres concernés sont B-1998 (holding de contrôle de FCC) pour 110,1 M€, Zodiac pour 53,3 M€ et SEB pour 56,3 M€.

Au passif, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent à 3.402,8 M€, contre 3.840 M€ au 31/12/2007. Les passifs financiers non courants contiennent 116,5 M€ d'engagements de souscription et titres non libérés de fonds de capital-investissement ou équivalents.

Les capitaux propres part du groupe représentent 133,92 € par action au 31 décembre 2008, contre 151,14 € un an plus tôt.

### 3. Gouvernement d'entreprise

#### 3.1. Composition du Conseil d'Administration

Nom	Prénom	Fonction chez FFP	Indépendant
Peugeot	Robert	Président-Directeur Général	
Peugeot	Jean-Philippe	Vice-Président	
Roncoroni	Marie-Hélène	Vice-Présidente	
Banzet	Frédéric	Administrateur	
Chodron de Courcel	Georges	Administrateur	X
Peugeot	Christian	Administrateur	
Peugeot	Thierry	Administrateur	
Peugeot	Xavier	Administrateur	
Poinso	Philippe	Administrateur	
Soulard	Patrick	Administrateur	X
Thierry	Jean-Philippe	Administrateur	X

Les règles relatives à la composition du Conseil d'Administration sont décrites dans le *Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne.*

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008.

#### 3.2. Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par une « Charte des membres du Conseil d'Administration » qui constitue le règlement intérieur du Conseil. Ce règlement, mis à jour en novembre 2008 pour tenir compte de la création du Comité Financier et d'Audit, précise l'organisation du Conseil afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'Administration, précise les missions du Président du Conseil d'Administration et rappelle que le Président du Conseil exerce également les fonctions de Directeur Général. Cette Charte formalise en outre la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'Administration.



### 3.3. Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion

<p><b>Robert PEUGEOT</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 28 Juin 1979 Echéance du mandat en cours : 2011</p> <p>Né le 25/04/1950</p> <p><b>Président et Directeur Général</b> 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris</p>	<p><u>Mandats Conseils de Surveillance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Membre du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de Hermès International</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets</li><li>- Représentant permanent de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP au Conseil de Surveillance de Zodiac</li></ul> <p><u>Mandats Conseils d'Administration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Président-Directeur Général de Simante, S.L.</li><li>- Administrateur de FCC S.A.</li><li>- Administrateur de FCC Construcion S.A.</li><li>- Administrateur de B-1998</li><li>- Administrateur de Faurecia</li><li>- Administrateur de Sanef</li><li>- Administrateur de Imerys</li><li>- Administrateur de Holding Reinier</li><li>- Administrateur de Etablissements Peugeot Frères</li><li>- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières</li><li>- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est</li><li>- Administrateur de WRG – Waste Recycling Group Limited</li><li>- Administrateur de Alpine Holding</li><li>- Administrateur de Sofina</li><li>- Administrateur de DKSH</li></ul> <p><u>Autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Représentant statutaire de FFP, Présidente de Financière Guiraud SAS</li><li>- Gérant de SCI Rodom</li><li>- Gérant de SCI CHP Gestion</li></ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :</b></p> <p>Aviva Participations, Aviva France, GIE PSA Renault, Citroën Deutschland AG, Citroën Danmark A/S, Citroën UK Ltd, Groupe Taittinger, IFP (Institut Français du Pétrole), Société du Louvre-Groupe du Louvre, Peugeot UK Ltd</p> <p><b>Expertise de gestion</b></p> <p>M. Robert Peugeot est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires). Il a exercé les fonctions de Directeur Innovation et Qualité du groupe PSA Peugeot Citroën, entre 1998 et 2007, et était membre du Comité Exécutif du groupe PSA Peugeot Citroën. Il est membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. depuis février 2007.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008 :</b> 10 actions.</p>
--	--

<p><b>Jean-Philippe PEUGEOT</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 28 Juin 1979 Echéance du mandat en cours : 2009</p> <p>Né le 07/05/1953</p> <p><b>Administrateur et Vice-Président</b> 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris</p>	<p><u>Mandats Conseils de Surveillance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice-Président du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services</li> </ul> <p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président-Directeur Général de Etablissements Peugeot Frères</li> <li>- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières</li> <li>- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est</li> <li>- Administrateur de Simante, S.L.</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> :</p> <p>Nutrition et Communication SAS</p> <p><b>Expertise de gestion</b></p> <p>M. Jean-Philippe Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot et a notamment été directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans. Il est vice-Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité Stratégique et membre du Comité des Rémunérations et des Nominations de Peugeot S.A.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 1.000 actions.</p>
<p><b>Marie-Hélène RONCORONI</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 12 Décembre 2002 Echéance du mandat en cours : 2012</p> <p>Née le 17/11/1960</p> <p><b>Administratrice et Vice-Présidente</b> 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris</p>	<p><u>Mandats Conseils de Surveillance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën</li> </ul> <p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Etablissements Peugeot Frères</li> <li>- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières</li> <li>- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est</li> <li>- Administrateur de Simante, S.L.</li> <li>- Administrateur de SAPAR</li> </ul> <p><u>Autres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant permanent d'Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'Administration de S.A. Comtoise de Participation</li> <li>- Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'Administration d'Immeubles de Franche-Comté</li> <li>- Représentant permanent de la société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'Administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> : Représentant permanent de Covéa Ré dans les Conseils d'Administration de MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, MMA IARD (SA), MMA Vie (SA) et MMA Coopérations</p> <p><b>Expertise de gestion</b></p> <p>Mme Marie-Hélène Roncoroni, de nationalité française, est diplômée d'IEP Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du groupe PSA Peugeot Citroën durant 7 ans. Elle est membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité Financier de Peugeot S.A.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 10 actions.</p>

<p><b>Frédéric BANZET</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 23 Juin 1999 Echéance du mandat en cours : 2011</p> <p>Né le 16/09/1958</p> <p><b>Administrateur</b> 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris</p>	<p><u>Mandats Conseils de Surveillance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Deutschland</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Polska</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Nederland</li> </ul> <p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur d'Automoveis Citroën</li> <li>- Administrateur de Citroën Belux</li> <li>- Administrateur de Citroën Danmark A/S</li> </ul> <p><u>Autres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance de la société Immobilière Dassault</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> :</p> <p>Harvard Business School Club de France, DPCA, Peugeot Citroën Argentine, Citroën Champ de Mars</p> <p><b>Expertise de gestion</b></p> <p>M. Frédéric Banzet, de nationalité française, est licencié en droit et diplômé de l'ISTEC et de Harvard Business School. Il a occupé différents postes au sein du groupe PSA, notamment à la Direction Financière pendant 8 ans, tant en France qu'à l'étranger (en tant que Directeur Général adjoint chez PSA Finance à Londres pendant 4 ans). Après avoir occupé le poste de Directeur de la zone Asie-Pacifique de la marque Peugeot puis Directeur de la Direction des Affaires Internationales chez Citroën, il est actuellement Directeur de la Direction du Commerce Europe de la marque Citroën.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 10 actions.</p>
<p><b>Georges CHODRON de COURCEL</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 2 Juin 2005 Echéance du mandat en cours : 2014</p> <p>Né le 20/05/1950</p> <p><b>Administrateur</b> c/o BNP Paribas 3, rue d'Antin 75078 Paris Cedex 2</p>	<p><u>Mandats Conseils de Surveillance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA</li> </ul> <p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général de BNP Paribas SA</li> <li>- Président de la Compagnie d'Investissement de Paris SAS</li> <li>- Président de Financière BNP Paribas SAS</li> <li>- Président de BNP Paribas (Suisse) SA</li> <li>- Administrateur d'Alstom</li> <li>- Administrateur de Bouygues</li> <li>- Administrateur de Nexans</li> <li>- Administrateur de BNPP ZAO (Russie)</li> <li>- Administrateur de BNL (Italie) SpA</li> <li>- Administrateur de Erbé SA, Belgique</li> <li>- Administrateur de Verner Investissements SAS</li> <li>- Administrateur de SCOR Holding (Switzerland) AG</li> </ul> <p><u>Autres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Censeur de Exane</li> <li>- Censeur de Safran</li> <li>- Censeur de Scor</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> :</p> <p>Sagem, Scor Vie, BNL (Italie) SpA</p> <p><b>Expertise de gestion</b></p> <p>M. Georges Chodron de Courcel, de nationalité française, est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas et devient Directeur Général délégué de BNP Paribas en 2003.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 20 actions.</p>

<p><b>Christian PEUGEOT</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 28 Juin 1979 Echéance du mandat en cours : 2013</p> <p>Né le 09/07/1953</p> <p><b>Administrateur</b> 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris</p>	<p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président-Directeur Général de LFPF – La Française de Participations Financières</li> <li>- Administrateur de Etablissements Peugeot Frères</li> <li>- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est</li> <li>- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)</li> <li>- Administrateur de LISI</li> <li>- Administrateur de Simante, S.L.</li> </ul> <p><u>Autres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice-Président du FCSM SA</li> <li>- Représentant permanent de FFP au Conseil d'Administration de SEB S.A.</li> <li>- Mandataire de la gérance de Peugeot Média Production</li> <li>- Gérant de SARL BP Gestion</li> <li>- Gérant de SARL RP Investissements</li> <li>- Gérant de SC Laroche</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> : Aucun</p> <p><b>Expertise de gestion</b> M. Christian Peugeot, de nationalité française, est diplômé d'HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA à différentes fonctions et notamment en tant que Directeur Marketing pendant 7 ans. Il est actuellement Directeur de la Communication et de la Stratégie de la marque Peugeot.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 1.010 actions.</p>
<p><b>Thierry PEUGEOT</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 6 Juin 1991 Echéance du mandat en cours : 2009</p> <p>Né le 19/08/1957</p> <p><b>Administrateur</b> 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris</p>	<p><u>Mandats Conseils de Surveillance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën</li> </ul> <p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice-Président et Directeur Général délégué de Etablissements Peugeot Frères</li> <li>- Administrateur de Air Liquide</li> <li>- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)</li> <li>- Administrateur de Faurecia</li> <li>- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est</li> <li>- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières</li> <li>- Administrateur de SAPAR</li> </ul> <p><u>Autres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant permanent de CID au Conseil d'Administration de LISI</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> : AMC Promotion, SCI du Doubs</p> <p><b>Expertise de gestion</b> M. Thierry Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il est Président du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën, Président du Comité des Rémunérations et des Nominations, ainsi que membre du Comité Stratégique. Il a exercé des fonctions de Directeur Général d'entreprises, notamment du secteur automobile, et possède une expérience de gestion de sociétés à l'étranger.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 1.010 actions.</p>

<p><b>Xavier PEUGEOT</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 27 Juin 2001 Echéance du mandat en cours : 2013</p> <p>Né le 08/05/1964</p> <p><b>Administrateur</b> 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris</p>	<p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président-Directeur Général de SA Comtoise de Participation</li> <li>- Administrateur de Etablissements Peugeot Frères</li> <li>- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières</li> <li>- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est</li> <li>- Administrateur de SAPAR</li> <li>- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)</li> <li>- Administrateur de Groupe PSP</li> </ul> <p><u>Autres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant permanent de S.A. Comtoise de Participation au Conseil d'Administration de SEDIM</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> : Aucun</p> <p><b>Expertise de gestion</b> M. Xavier Peugeot, de nationalité française, est titulaire d'une maîtrise de Gestion et d'un DESS d'Affaires Internationales (Paris Dauphine). Il a été Directeur au sein d'une agence de publicité pendant 4 ans (BDDP). Il a ensuite rejoint le groupe PSA où il a occupé différents postes et notamment comme Directeur de filiales en France et à l'étranger (Angleterre, Pays-Bas). Il est actuellement Directeur de Gamme Basse Peugeot au sein de la Direction Produits/Marchés Peugeot.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 10 actions.</p>
<p><b>Patrick SOULARD</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 6 Juin 1991 Echéance du mandat en cours : 2014</p> <p>Né le 11/09/1951</p> <p><b>Administrateur</b> Société Générale 17, cours Valmy 92975 Paris La Défense Cedex 7</p>	<p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Coface</li> <li>- Administrateur de Havas</li> <li>- Administrateur de Geneval</li> <li>- Administrateur de Boursorama</li> <li>- Administrateur de SG Securities Asia Int Hld (HK)</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> : Aucun</p> <p><b>Expertise de gestion</b> M. Patrick Soulard, de nationalité française, est diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA et a commencé sa carrière dans l'administration française où il a occupé différentes fonctions auprès du Ministre des Finances de 1977 à 1986. Puis, il a rejoint la BNP où il a occupé différents postes. En 1996, il intègre la Société Générale où il occupe actuellement les fonctions de Directeur Général délégué de la Banque de Financement et d'Investissement de la Société Générale.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 10 actions.</p>

<p><b>Jean-Philippe THIERRY</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 2 Juin 2005 Echéance du mandat en cours : 2011</p> <p>Né le 16/10/1948</p> <p><b>Administrateur</b> AGF 87, rue Richelieu 75113 Paris Cedex 2</p>	<p><u>Mandats Conseils de Surveillance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil de Surveillance de Euler Hermès</li> <li>- Président du Conseil de Surveillance de Mondial Assistance AG (Suisse)</li> <li>- Président du Conseil de Surveillance de Atos Origin</li> </ul> <p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de AGF SA</li> <li>- Président de Tocqueville Finance SA</li> <li>- Président de Tocqueville Finance Holding SAS</li> <li>- Président de Allianz Holding France SAS</li> <li>- Administrateur de AGF International</li> <li>- Administrateur de PPR</li> </ul> <p><u>Autres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Directoire de Allianz SE (Allemagne)</li> <li>- Censeur de Baron Philippe de Rothschild SA</li> <li>- Censeur de Eurazeo</li> <li>- Censeur de Paris Orléans</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> :</p> <p>Compagnie Financière Saint Honoré, AGF Vie, AGF IART, AGF Holding, GIE AGF Informatique, AGF RAS Holding, Groupe Taittinger, SC Holding SAS, Rue Impériale, AGF Belgium Insurance, Allianz Nederland Groep, Allianz Global Corporate &amp; Specialty AG (Allemagne), Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Château Larose Trintaudon</p> <p><b>Expertise de gestion</b></p> <p>M. Jean-Philippe Thierry, de nationalité française, est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et diplômé d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques. Il a exercé différentes fonctions au sein de GPA Assurances puis de Worms &amp; Cie. Il a assuré la Présidence de Groupe Generali France jusqu'en 2000. Il est actuellement Président-Directeur Général d'AGF.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 20 actions.</p>
<p><b>Philippe POINSO</b></p> <p>Date de première nomination au Conseil d'Administration : 1<sup>er</sup> Juin 2006 Echéance du mandat en cours : 2012</p> <p>Né le 13/12/1940</p> <p><b>Administrateur</b> 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris</p>	<p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président-Directeur Général de Immeubles de Franche-Comté</li> <li>- Président-Directeur Général de SAPAR</li> <li>- Administrateur de PSP S.A.</li> <li>- Administrateur de Simante, S.L.</li> </ul> <p><u>Autres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de Société Civile du Bannot</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> :</p> <p>Sicav MO Select, Altamo, représentant permanent d'Immeubles et Participations de l'Est au Conseil de Siparex Small Cap Value (Luxembourg), Moria</p> <p><b>Expertise de gestion</b></p> <p>M. Philippe Poinso, de nationalité française, est docteur en droit et diplômé de l'IAE d'Aix-en-Provence. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA, avant de devenir Directeur Général délégué de FFP durant 13 ans. Il termina sa carrière professionnelle en tant que Directeur Général délégué de Etablissements Peugeot Frères et de LFPPF – La Française de Participations Financières.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 5.892 actions.</p>

<p><b>Alain CHAGNON</b></p> <p>Né le 06/07/1955</p> <p><b>Directeur Général délégué</b> depuis le 01/10/2003 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris</p>	<p><u>Mandats Conseils de Surveillance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de ONET</li> <li>- Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance d'IDI</li> </ul> <p><u>Mandats Conseils d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président-Directeur Général de SEDIM</li> <li>- Administrateur de Simante, S.L.</li> <li>- Administrateur de Holding Reinier</li> </ul> <p><b>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours</b> :</p> <p>Euridi, Marco Polo Investissements, IDI Emerging Markets</p> <p><b>Expertise de gestion</b></p> <p>M. Alain Chagnon, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002.</p> <p><b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 Décembre 2008</b> : 1.844 actions.</p>
--	--

### 3.4. Comités spécialisés

Quatre comités ont été créés :

- Comité des Nominations et des Rémunérations
- Comité des Participations
- Comité d'Investissements
- Comité Financier et d'Audit

La composition et les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites dans le *Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne.*

### 3.5. Etat récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2008

Néant.

#### 4. Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

##### 4.1. Rémunération totale (en €) versée au cours de l'exercice 2008 aux mandataires sociaux par la société et le cas échéant par les sociétés contrôlées et contrôlante :

		FFP	Sociétés contrôlées	Société contrôlante
MM.	Robert Peugeot	577.795	Néant	22.868
	Jean-Philippe Peugeot	67.000	Néant	245.468
Mme	Marie-Hélène Roncoroni	61.000	Néant	22.868
MM.	Frédéric Banzet	30.000	Néant	Néant
	Georges Chodron de Courcel	36.000	Néant	Néant
	Christian Peugeot	26.000	Néant	22.868
	Thierry Peugeot	26.000	Néant	122.868
	Xavier Peugeot	26.000	Néant	22.868
	Philippe Poinso	32.000	Néant	Néant
	Patrick Soulard	30.000	Néant	Néant
	Jean-Philippe Thierry	40.000	Néant	Néant
	Alain Chagnon	285.445	Néant	Néant

- **Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

<b>M. Robert Peugeot</b> Président et Directeur Général	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	489.854 €	577.795 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
<b>TOTAL</b>	<b>489.854 €</b>	<b>577.795 €</b>
<b>M. Alain Chagnon</b> Directeur Général délégué	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	278.151 €	280.445 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
<b>TOTAL</b>	<b>278.151 €</b>	<b>280.445 €</b>



- **Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	Rémunérations	Exercice 2007		Exercice 2008	
		Montants dus (en €)	Montants versés (en €)	Montants dus (en €)	Montants versés (en €)
<b>M. Robert Peugeot</b> Président et Directeur Général	Rémunération fixe(*)	454.371	454.371	527.575	527.575
	Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	33.000	33.000	47.000	47.000
	Avantages en nature (véhicule)	2.483	2.483	3.220	3.220
	<b>Total</b>	<b>489.854</b>	<b>489.854</b>	<b>577.795</b>	<b>577.795</b>
<b>M. Alain Chagnon</b> Directeur Général délégué	Rémunération fixe	235.171	235.171	242.225	242.225
	Rémunération variable	40.000	30.000	35.000	40.000
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
	Avantages en nature (véhicule)	2.980	2.980	3.220	3.220
	<b>Total</b>	<b>278.151</b>	<b>268.151</b>	<b>280.445</b>	<b>285.445</b>

(\*) fonctions exercées à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007

- **Jetons de présence versés à chaque administrateur**

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2007 (€)		Jetons de présence versés en 2008 (€)	
	FFP	Société contrôlante	FFP	Société contrôlante
Robert Peugeot	33.000	22.868	47.000	22.868
Jean-Philippe Peugeot	31.000	22.868	67.000	22.868
Marie-Hélène Roncoroni	31.000	22.868	61.000	22.868
Frédéric Banzet	21.000	Néant	30.000	Néant
Georges Chodron de Courcel	23.000	Néant	36.000	Néant
Christian Peugeot	21.000	22.868	26.000	22.868
Thierry Peugeot	21.000	22.868	26.000	22.868
Xavier Peugeot	19.000	22.868	26.000	22.868
Philippe Poinso	19.000	Néant	32.000	Néant
Patrick Soulard	21.000	Néant	30.000	Néant
Jean-Philippe Thierry	21.000	Néant	40.000	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>261.000</b>	<b>137.208</b>	<b>421.000</b>	<b>137.208</b>

- **Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable.

- **Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable.

- **Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable.

- **Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable.

- **Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Non applicable, puisque les bénéficiaires des options d'achat d'actions en cours pouvant être exercées ne sont pas des mandataires sociaux, et ne sont plus salariés de la société.

Pour plus de détails sur les plans d'attributions d'options, nous vous renvoyons au [Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions](#).

- **Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Non applicable.

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>M. Robert Peugeot</b> Président et Directeur Général Début de mandat : 28 Juin 1979 Echéance du mandat en cours : 2011		X	X			X		X
<b>M. Alain Chagnon</b> Directeur Général délégué depuis le 01/10/2003	Non applicable		X			X		X

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (266.208 euros en 2008). Le montant des cotisations à la charge de la Société s'est élevé à 14.648 euros, en 2008, pour chacun des mandataires sociaux.

#### 4.2. Détermination de la rémunération des dirigeants

- La rémunération du Président-Directeur Général est fixe. Il perçoit en outre 47.000 € au titre des jetons de présence et bénéficie d'un véhicule de fonction.
- La rémunération du Directeur Général délégué comporte une part fixe et une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs définis en début d'année ; cette dernière est versée l'année n+1. Il dispose d'un véhicule de fonction et détient 1.844 actions de la société.

### 4.3. Engagements divers

En ce qui concerne les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux visés par l'article L 225-90 du Code de Commerce, il est rappelé que les engagements suivants concernant les conditions dans lesquelles le contrat de travail du Directeur Général délégué, qui s'est trouvé suspendu lors de sa nomination comme mandataire social, reprendrait effet lors de la cessation de ce mandat social.

Ces engagements ont été soumis à la procédure des conventions réglementées et approuvés par l'Assemblée Générale du 15 Juin 2007. Ce sont les suivants :

- la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'Administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- la durée passée à l'exercice du mandat social sera considérée comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail, à laquelle s'ajoutera la totalité des années que l'intéressé a passées dans le Groupe PSA comme salarié ;
- enfin, il a été décidé de souscrire une assurance chômage aux conditions normales permettant une protection sociale de 18 mois, équivalent à un régime de protection dont il bénéficierait s'il était salarié.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat autres que ceux indiqués dans ce paragraphe.

## 5. Facteurs de risques – gestion des risques et assurances

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

A titre préliminaire, il est à noter que, du fait de son exigence de grande transparence s'agissant des véhicules d'investissement, FFP n'a pas subi de perte liée aux *subprimes*, aux SICAV de trésorerie dynamique ou à certains *hedge funds*.

La société ayant une activité de holding, les principaux risques concernent ses actifs.

### 5.1. Les risques de fluctuation des cours de bourse

#### • Identification des risques

PSA et certaines participations sont cotées en bourse (voir organigramme). Leur valorisation fluctue ainsi en fonction des mouvements de marché. Une baisse significative et prolongée des valeurs peut affecter FFP à plusieurs titres :

- Dépréciation de titres, si les conditions sont réunies, qui pourraient diminuer les capacités de distribution de la société.
- Baisse de la valeur des actifs qui peut impacter les ratios de covenants bancaires.

#### • Gestion des risques

- Les conditions de dépréciation des titres de participation pour les comptes sociaux reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, FFP, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.
- Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant bancaire n°4 indiqué dans la Note 26.2 annexée aux Comptes Consolidés 2008, il faudrait, à dette constante, que la valeur des actifs de diversification diminue d'environ un quart par rapport au 31/12/2008. Ce risque est diminué par le fait que la valeur des actifs de FFP est répartie sur PSA mais aussi sur la diversification composée de nombreuses sociétés, cotées et non cotées (la valorisation de ces dernières a vocation à être moins volatile que celle des participations cotées). Selon les contrats, certains covenants doivent être communiqués semestriellement, d'autres annuellement.

### 5.2. Les risques liés à la détention de 22 % du groupe PSA Peugeot Citroën

#### • Identification des risques

- Une baisse du titre PSA impacte significativement la valorisation de FFP puisque PSA est l'actif principal de FFP.
- Si les difficultés de l'année 2008 de PSA se prolongent et que le groupe automobile est amené à réduire ou à supprimer son dividende, la perte de revenus pour FFP sera importante. En effet, le dividende de PSA a représenté 75% des dividendes encaissés par FFP en 2008 et 87% de ceux encaissés en 2007. Une réduction ou une absence de dividende pendant plusieurs années limiterait la capacité de FFP à poursuivre son développement.

#### • Gestion des risques

FFP joue pleinement son rôle de premier actionnaire du groupe automobile. Le groupe familial Peugeot est partie prenante des grandes orientations stratégiques, le choix des hommes clés, principalement au travers du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. dont quatre membres, tous également administrateurs de FFP, font partie du groupe familial.

- Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant incluant PSA, soit le n° 3 présenté dans la Note 26.2 annexée aux Comptes Consolidés 2008, il faudrait, à dette constante, que la valeur des actifs de FFP diminue de moitié. Ce risque est limité par le fait que la valeur des actifs de FFP est répartie sur PSA mais aussi sur la diversification composée de nombreuses sociétés, cotées et non cotées (la valorisation de ces dernières a vocation à être moins volatile que celle des participations cotées). Selon les contrats, certains covenants doivent être communiqués semestriellement, d'autres annuellement.
- Les revenus de la diversification permettent de couvrir le service de la dette et les frais d'administration de FFP en 2008 et 2009. Ces revenus sont composés principalement des dividendes de plusieurs sociétés ce qui limite le risque de voir aussi ces revenus disparaître.

### 5.3. Les risques liés aux investissements financiers de la société

#### 5.3.1. Les risques relatifs aux opérations d'investissement

- **Identification des risques**

Les principaux risques liés à une opération d'investissement dans une société, cotée ou non, concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale,
- son illiquidité pour l'actionnaire FFP.

- **Gestion des risques**

D'une manière générale, FFP n'investit pas dans les sociétés en démarrage, en retournement, ou trop endettées. Le Comité d'Investissements est l'organe du Conseil d'Administration qui oriente la décision de ce dernier en fonction de ces différents aspects.

- Les vérifications usuelles en matière d'investissement (positionnement stratégique, environnement concurrentiel, situation financière, niveau de valorisation, règles de gouvernance, conditions de sortie...) sont systématiquement effectuées. De plus, et en raison du positionnement choisi de minoritaire à long terme, FFP étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'« affectio societatis » des autres principaux actionnaires, et vérifie ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires. FFP accompagne les sociétés dans lesquelles elle a investi en ayant toujours au moins un mandat au sein de ses organes sociaux. FFP gère de façon prudente son portefeuille de telle manière qu'une baisse de valeur boursière de certains titres ne mette pas en péril l'ensemble du portefeuille. Le recours à l'endettement reste ainsi limité. De plus, la politique de FFP consiste à toujours conserver soit de la trésorerie, soit des lignes de crédit non tirées afin de minimiser le risque de liquidité de FFP.
- FFP investit dans des sociétés cotées, ce qui permet d'assurer une liquidité à sa participation, et dans des sociétés non cotées. Dans celles-ci, FFP s'assure que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de FFP, notamment si une introduction en bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

#### 5.3.2. Les risques relatifs aux opérations de capital-investissement

- **Identification des risques**

- Concernant le capital-investissement, les risques encourus par FFP sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la destruction de valeur. La baisse d'activité et des marges, que génère la crise économique actuelle, peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

- Il existe un risque de liquidité puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique.
- Concernant les pays émergents, les risques encourus par rapport à l'Europe sont différents. L'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En investissant dans les pays émergents, FFP s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

- **Gestion des risques**

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, la Direction Générale de FFP vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. De plus, la Direction Générale de FFP rencontre régulièrement les sociétés de gestion, y compris à l'étranger dans les pays émergents, et use de son pouvoir d'influence afin d'orienter au mieux leur action.

- Certains fonds de capital-investissement dans lesquels FFP a investi, ont certaines de leurs participations qui ont brisé leurs covenants. Des discussions ont lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds ont en général pris en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à FFP incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation. L'issue des discussions peut amener le fonds à modifier à la hausse comme à la baisse la valorisation de ces sociétés.
- L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer l'échange de parts dans les fonds avant son échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient.
- Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. FFP cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues composées de professionnels de l'investissement. La part des pays émergents reste limitée dans l'activité de capital-investissement de FFP (25% de la valorisation au 31/12/2008).

#### **5.4. Les risques liés à l'évaluation de la valeur des actifs**

- **Identification des risques**

L'évaluation des actifs dans les comptes sociaux, consolidés ou dans l'Actif Brut Réévalué de la Diversification font l'objet de définitions détaillées dans les différentes notes annexées à ces informations. Les risques portant sur ces évaluations sont principalement :

- La volatilité pour les sociétés cotées car les valorisations boursières évoluent actuellement rapidement et leur ampleur est importante, sans toujours avoir de rapport avec l'évolution économique de la société concernée.
- L'imprécision pour la valorisation des actifs non cotés qui repose sur des hypothèses de résultats futurs qui ne seront peut-être pas réalisés, et/ou sur des multiples de valorisation représentatives de transactions financières récentes et qui peuvent varier dans le futur.

- **Gestion des risques**

FFP utilise des méthodes prudentes de valorisation validées par le Comité Financier et d'Audit. Leur application fait de plus l'objet d'un examen de la part des Commissaires aux Comptes.

## **5.5. Les autres risques financiers**

Les autres risques financiers, notamment les risques actions, de change, de taux d'intérêt et de liquidité, sont identifiés dans les Notes 26.1 à 26.5 annexées aux Comptes consolidés 2008.

A ce jour, la société n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la Note 26.2 annexée aux Comptes consolidés 2008 et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées dans le Rapport de Gestion ( § 5. Facteurs de risques, voir § 5.1. et 5.2).

## **5.6. Les risques industriels et environnementaux**

- **Identification des risques**

La société n'a pas directement d'exploitation industrielle ou commerciale autre que la prise de participations. Elle exerce à ce titre une activité de holding industriel et commercial. Elle est donc exposée dans son activité aux risques propres à toute activité d'investissement en capital ; mais son activité ne comporte pas de risque spécifique sur un plan industriel ou humain.

- **Gestion des risques**

Lors de l'examen des dossiers d'investissement, un soin tout particulier est apporté à l'analyse de l'activité, des risques qui y sont rattachés et la société a recours, si besoin, à des experts et conseils extérieurs.

Ainsi, s'agissant des études préliminaires, FFP peut être amenée, selon la nature des activités de la société cible, à conduire des audits spécialisés en matière d'environnement, pour s'assurer de l'absence de risque important, et de la démarche active de la société cible pour la protection de l'environnement. Ce fut notamment le cas pour les investissements réalisés dans les sociétés Château Guiraud, ONET et SIAT.

## **5.7. Les risques juridiques**

- **Identification des risques**

Il n'existe pas de litige en cours ou pendant connu.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze dernières mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale. La société considère qu'elle est peu exposée aux risques commerciaux, recours en responsabilité ou appel en comblement de passif, compte tenu de la nature de son activité et de ses investissements (prises de participations minoritaires).

## **5.8. Assurances et couverture des risques**

La société est couverte par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation
- Assurance responsabilité civile
- Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux
- Assurance fraude/malveillance informatique

## **6. FFP et ses actionnaires**

### **6.1. Informations relatives au capital**

Aucune évolution du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices. Au 31 décembre 2008, le montant du capital social était de 25.408.000 euros, divisé en 25.408.000 actions auxquels étaient attachés 45.645.022 droits de vote.

Il y a lieu de signaler qu'au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la division par deux de la valeur nominale de l'action FFP, passant de 2 € à 1 € et en conséquence, le nombre d'actions formant le capital est passé de 12.704.000 actions à 25.408.000 actions.

### **6.2. Actionnariat de la société**

#### **Modifications intervenues au cours de l'exercice**

La société est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit le seuil de 2 % (stipulation statutaire) ou les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) du capital ou des droits de vote.

Aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré au cours de l'exercice 2008.

En revanche :

- par courrier en date du 5 novembre 2008, la société ARNHOLD & S.BLEICHROEDER ADVISERS LLC a déclaré que ses fonds CITY OF HARTFORD, RAYTHEON PENSION FUND, KAUFFMAN FOUNDATION, UNITED FOOD AND COMMERCIAL, GENESEE COUNTY EMPLOYEES RETIREMENT, et FIRST EAGLE FUNDS ont franchi à la hausse, le 31 octobre 2008, le seuil de 2 % du capital de la société, et qu'ils détiennent 511.493 actions et droits de vote, représentant 2,013 % du capital et 1,121 % des droits de vote ;
- par courrier en date du 12 novembre 2008, la société SKAGEN AS a déclaré que ses fonds SKAGEN Global, SKAGEN Global II et SKAGEN Global III ont franchi à la hausse le 4 novembre 2008, le seuil de 3 % du nombre d'actions, et qu'ils détiennent 768.224 actions et droits de vote.

#### **Répartition actuelle du capital social**

- Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2008, l'actionnariat de FFP était composé de 103 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 82,5 % du capital et 89,7 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 17,5 % du capital et 10,3 % des droits de vote.

- Actions détenues par le personnel

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.



## Evolution de la répartition du capital social (actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote)

Au 31/12/2008 et à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception des personnes décrites ci-dessous.

Actionnaires	31.12.2006		31.12.2007		31.12.2008	
	Capital (en %)	Droits de vote (en %)	Capital (en %)	Droits de vote (en %)	Capital (en %)	Droits de vote (en %)
Groupe familial Peugeot						
Etablissements Peugeot Frères	74,7	82,9	74,7	82,9	75,45	83,6
Immeubles et Participations de l'Est	0,9	1	0,9	1	0,9	1
Société Anonyme Comtoise de Participation	2	2,3	2	2,3	2,1	2,3
<b>Sous-total groupe familial Peugeot</b>	<b>77,6</b>	<b>86,2</b>	<b>77,6</b>	<b>86,2</b>	<b>78,45</b>	<b>86,9</b>
Public	22,4	13,8	22,4	13,8	21,55	13,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Sur la base des droits de vote publiés mensuellement par la société

\*\* Chiffres retraités pour prendre en compte la division par 2 de la valeur nominale des actions intervenue au cours de l'exercice 2007.

### Contrôle de la société

La société n'a pas mis en place d'autres mesures que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 auquel elle se réfère. L'application de ces recommandations dans les conditions décrites dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société permet de limiter un exercice abusif du contrôle de la société par le groupe familial Peugeot sans pour autant constituer une garantie absolue en raison de la composition de l'actionnariat de la société.

Enfin, à la connaissance de la société :

- aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ; et,
- il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

### 6.3. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

#### Politique de distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes suivie par FFP a été depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité des dividendes. Le niveau de résultat dégagé en 2008 a conduit le Conseil d'Administration à proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de fixer le dividende à 0,70 € par action.

## Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration vous propose d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20.892.072,77 €
Report à nouveau	333.261.578,78 €
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>354.153.651,55 €</b>

## Affectation

aux actions	17.785.600,00 €
au poste Report à Nouveau	336.368.051,55 €

## Tableau des distributions de dividendes des trois derniers exercices

	2005	2006	2007
Nombre d'actions	25.408.000	25.408.000	25.408.000
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : - dividende distribué	2,25 € (**)	1,50 €	1,65 €

\* chiffres retraités pour prendre en compte la division par 2 de la valeur nominale des actions intervenue au cours de l'exercice 2007

\*\* dont dividende exceptionnel de 0,75 €

## 6.4. Opérations afférentes aux titres de la société

### Description du programme de rachat 2008

- Cadre juridique

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 24 juin 2008 (septième résolution) a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Ce Programme de Rachat a été mis en place par le Conseil d'Administration le 29 août 2008.

Le descriptif du Programme de Rachat a été publié le 4 septembre 2008. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 15 juin 2007.

Ce Programme de Rachat a été adopté pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 24 décembre 2009. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 150 €.

Le Conseil d'Administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 5 % du capital social de FFP à la date de réalisation de ces achats.

- Caractéristiques du Programme de Rachat

Les différents objectifs de ce programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers étaient les suivants :

- assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres ainsi que la régularisation des cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- couvrir des plans d'options d'achat, des plans d'épargne groupe ou d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe notamment ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;

- permettre la remise d'actions à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- annuler les actions ainsi acquises, ainsi que le cas échéant celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, cette solution impliquant une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant dans sa forme extraordinaire.

### Rachats d'actions réalisés par FFP au cours de l'exercice 2008

- *Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation*

Au cours de l'exercice 2008, la société a acheté 246.727 actions au prix moyen de 66,86 € par action, en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 15 juin 2007.

- *Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché*

Au cours de l'exercice 2008, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de FFP, et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :

- acheté 121.333 actions au prix moyen de 55,51 € par action,
- vendu 120.491 actions au prix moyen de 55,78 € par action,

au titre de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 15 juin 2007, puis de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2008 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

### Annulation d'actions par la société au cours de l'exercice 2008

Au cours de l'exercice 2008, la société n'a procédé à aucune annulation d'action.

### Réallocations éventuelles

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 24 juin 2008 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

### Montant total des frais de négociation

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à :

- 16.572 € au titre des achats d'actions en vue de leur annulation,
- 29.900 € au titre des achats en vue de l'animation du marché.

### Nombre d'actions auto détenues à la clôture de l'exercice 2008

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0,99 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	
- dont, contrat de liquidité :	2.292 actions
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions :	4.600 actions
- dont, actions destinées à être annulées :	246.727 actions
soit :	<b>253.619 actions</b>
Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition (en euros)	16.779.578,89 €

## **6.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat**

- Il n'existe pas de pacte d'actionnaires en dehors d'un engagement de conservation souscrit le 30 mars 2004 pour une durée de six ans par les principaux actionnaires de FFP en application de l'article 885 I bis du CGI et portant sur 19.028.372 actions et 38.056.744 droits de vote.
- L'article 13 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

## **7. Informations sociales et environnementales**

### **7.1. Informations sociales**

Dans le domaine social, les éléments significatifs pour FFP sont les suivants :

- l'effectif total actuel de la société est de 13 personnes (contre 12 en 2007 et 9 en 2006). A l'exception du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué, elles sont toutes titulaires d'un contrat de travail, à durée indéterminée. Il n'y a pas de main d'œuvre intérimaire ;
- au niveau de la durée du travail, la société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine étant néanmoins observé que la majorité de son effectif est constituée de cadres ;
- il y a trois salariés à temps partiel ;
- la masse salariale au 31 décembre 2008 s'établit à 1.398.701 € et les charges sociales à 638.875 € ;
- les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 28.897 € ont été versés en 2008 ;
- chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un Plan d'Epargne Entreprise géré par un organisme financier extérieur ;
- compte tenu de son effectif, la société n'a pas d'instance représentative du personnel et ne peut signer d'accords collectifs, ce qui l'amène à signer directement des accords avec chacun des salariés. L'année 2008 n'a pas donné lieu à la conclusion d'accord particulier en dehors du renouvellement de l'accord d'intéressement ;
- les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité.

### **7.2. Informations environnementales**

FFP exerce une activité de holding industriel et financier. Cette activité ne rentre pas dans les prescriptions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et de son décret d'application du 20 février 2002 relativement aux différentes informations environnementales à communiquer (consommation de ressources : eau, matières premières, énergie, mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement, provisions et garanties pour risques en matière d'environnement).

## II – ETATS FINANCIERS 2008

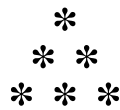
### 1. Comptes sociaux 2008

# FFP

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,  
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

---



## **COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008**

**SOMMAIRE**

			<b>Pages</b>
<hr/>			
<b>SYNTHESE</b>			
<b>Compte de résultat</b>			<b>2</b>
<b>Bilan au 31 décembre</b>			<b>3 - 4</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>			<b>5</b>
<b>Notes annexes aux comptes annuels</b>			
- Généralités	Note 1	Règles et méthodes comptables	6, 6a, 6b, 6c, 6d, 6e
- Compte de résultat	Note 2	Résultat analytique de gestion par secteur d'activité - synthèse	7
	Note 3	Résultat sur titres de participation	7
	Note 4	Résultat sur secteur immobilier	7
	Note 5	Résultat sur Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	8
	Note 6	Résultat sur activité financière	8
	Note 7	Résultat sur administration générale	8
	Note 8	Impôt sur les sociétés	9
	- Bilan	Note 9	Immobilisations incorporelles
Note 10		Immobilisations corporelles	9
Note 11		Participations et créances rattachées à des participations	10
Note 12		Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	11
Note 13		Actif circulant	12
Note 14		Composition du capital social	12
Note 15		Mouvements des capitaux propres	12
Note 16		Provisions	12
- Informations complémentaires	Note 17	Dettes	13
	Note 18	Engagements hors bilan	14
	Note 19	Rémunération des dirigeants	14
	Note 20	Evènement postérieur à la clôture	14
	Note 21	Litiges	14
<b>Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices</b>			<b>15</b>

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE**  
(en milliers d'euros)

	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	86
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>86</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	3 219	2 029
Impôts, taxes et versements assimilés	260	250
Salaires et traitements	1 399	1 272
Charges sociales	639	540
Dotations d'exploitation :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	3	9
- pour risques et charges : dotations aux provisions	13	-
Autres charges	421	261
<b>Total</b>	<b>5 954</b>	<b>4 361</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-5 954</b>	<b>-4 275</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations	104 900	81 769
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	118	51
Autres intérêts et produits assimilés	22	106
Reprises sur provisions et transferts de charges	193	584
Différences positives de change	14	-
Produits nets sur cessions de TIAP	14 143	15 017
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	643	1 031
<b>Total</b>	<b>120 033</b>	<b>98 558</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux provisions	87 833	2 574
Intérêts et charges assimilées	10 429	4 551
Différences négatives de change	9	-
Charges nettes sur cessions de TIAP	497	585
<b>Total</b>	<b>98 768</b>	<b>7 710</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>21 265</b>	<b>90 848</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>15 311</b>	<b>86 573</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	-	171
Sur opérations en capital	-	-
Reprise sur provisions et transfert de charges	3	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>173</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations en capital	-	122
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	4	4
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>126</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1</b>	<b>47</b>
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	<b>-5 582</b>	<b>1 744</b>
<b>RECAPITULATION</b>		
Total des produits	120 036	98 817
Total des charges (I.S. compris)	99 144	13 941
<b>BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>20 892</b>	<b>84 876</b>



**BILAN AU 31 DECEMBRE**  
(en milliers d'euros)

ACTIF	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	59	53	6	2
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations	20	14	6	5
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation	877 866	64 754	813 112	729 265
Créances rattachées à des participations	12 457	-	12 457	13 357
	890 323	64 754	825 569	742 622
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	148 506	20 534	127 972	119 772
Autres immobilisations financières	16 605	-	16 605	194
	1 055 434	85 288	970 146	862 588
<b>Total</b>	<b>1 055 513</b>	<b>85 355</b>	<b>970 158</b>	<b>862 595</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances	7 313	-	7 313	88
Placements de trésorerie	11 529	113	11 416	5 198
Disponibilités	175	-	175	100
	11 704	113	11 591	5 298
Charges constatées d'avance	177	-	177	220
<b>Total</b>	<b>19 194</b>	<b>113</b>	<b>19 081</b>	<b>5 606</b>
Ecart de conversion actif	7 155	-	7 155	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 081 862</b>	<b>85 468</b>	<b>996 394</b>	<b>868 201</b>

**BILAN AU 31 DECEMBRE**  
(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	25 408	25 408
Prime d'émission, de fusion, d'apport	158 410	158 410
Réserve légale	2 541	2 541
Autres réserves	105 323	105 323
Report à nouveau	333 262	289 891
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>20 892</b>	<b>84 876</b>
Provisions réglementées	1 060	1 059
<b>Total</b>	<b>646 896</b>	<b>667 508</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	6 921	76
<b>Total</b>	<b>6 921</b>	<b>76</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	240 658	130 804
Emprunts et dettes financières divers	9 378	9 417
Dettes fiscales et sociales	385	509
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	91 402	59 434
Autres dettes	151	453
Produits constatés d'avance	280	-
<b>Total</b>	<b>342 254</b>	<b>200 617</b>
Ecart de conversion passif	323	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>996 394</b>	<b>868 201</b>

EXERCICE 2008

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**  
(en milliers d'euros)

	Exercice	Exercice précédent
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	20 892	84 876
Elimination des résultats sur cessions d'actifs immobilisés	-13 739	-14 432
Elimination des amortissements et provisions	87 657	1 971
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	-11 556	3 383
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>83 254</b>	<b>75 798</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements sur :		
. acquisitions et souscriptions de participations	-113 565	-128 561
. acquisitions et souscriptions de titres immobilisés	-56 755	-46 044
. acquisitions et souscriptions d'immobilisations corporelles	-8	-3
Encaissements (en prix de vente) sur :		
. cessions de titres de participation	263	389
. cessions de titres immobilisés	27 727	51 157
<b>Flux net de trésorerie sur investissements</b>	<b>-142 338</b>	<b>-123 062</b>
<b>FLUX SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>		
Dividendes versés aux actionnaires	-41 505	-38 101
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	106 995	79 217
<b>Flux net de trésorerie sur opérations financières</b>	<b>65 490</b>	<b>41 116</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>6 406</b>	<b>-6 148</b>
<b>Trésorerie nette en début de période</b>	<b>5 298</b>	<b>11 446</b>
<b>TRESORERIE NETTE DE FIN DE PERIODE</b>	<b>11 704</b>	<b>5 298</b>

<b>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</b>
---------------------------------------

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

**A) Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs. Les règles d'amortissements sont conformes au règlement CRC 2002-10.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- Immobilisations incorporelles :
  - . logiciels : 3 ans
- Immobilisations corporelles :
  - . matériel informatique : 3 ans
  - . mobilier de bureau : 10 ans

.../...

## B) Immobilisations financières

Ce poste est principalement constitué de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille et de créances rattachées à des participations.

### 1. Titres de participation

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 321-10.1).

#### *Evaluation*

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

#### **Titres de participation cotés**

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritères. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- évolution des capitaux propres ;
- changement de la politique de distribution des dividendes ;
- évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière ... ) ;
- perspectives d'avenir ;
- baisse significative et prolongée du cours de bourse.

Si **plusieurs** critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de bourse moyen sur deux ans. La durée de deux ans a été retenue en considération de la durée de détention (longue) des participations de FFP et par référence à la durée de détention nécessaire à l'application du régime mère/fille.

La valeur obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (actif net réévalué) pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation .

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

Au 31 décembre 2008, compte tenu des circonstances économiques et boursières exceptionnelles rencontrées depuis l'été 2008 d'une part, et d'un manque de visibilité sur la gravité et l'évolution de cette crise d'autre part, les titres de participation pour lesquels les critères définis ci-dessus ont évolué défavorablement, ont été dépréciés sur la base du cours moyen de la seule année 2008.

### **Titres de participation non cotés**

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité,...) se sont significativement dégradées ;
- Pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
  - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ;
  - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs ;
  - soit par référence à l'actif net réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif ;
  - si ces références ne sont pas pertinentes, une référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par FFP ;
  - A défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure à la valeur brute.

## **2. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)**

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 321-10.1).

### ***Evaluation***

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'année ;
- les titres de sociétés non cotées, sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (cf. supra);
- les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement, sont valorisés en retenant la quote-part de l'actif net réévalué détenu par FFP, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'EVCA (European Private Equity and Venture Capital Association) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

### **3. Créances rattachées à des participations**

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan incluent des avances accordées aux filiales, les résultats de l'exercice 2008 des sociétés civiles immobilières transparentes fiscalement et éventuellement, des dividendes à recevoir.

#### **C) Créances**

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **D) Valeurs mobilières de placement**

Ce poste est principalement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à trois mois.

Ces valeurs sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition hors frais, hors droit d'entrée et le cas échéant hors intérêts précomptés. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres d'OPCVM ne sont pas comptabilisées.

#### **E) Provisions réglementées**

Elles comprennent principalement la contrepartie de la valeur des titres de participation acquis en emploi de plus-values (régime antérieur à 1965, art. 40 du CGI).

#### **F) Engagements de retraite**

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1<sup>er</sup> avril 2003.

##### **1. Indemnités de départ**

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurance. Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2008, la valeur d'actif des fonds dépassant le montant des engagements ; l'excédent est comptabilisé en charges constatées d'avance et s'élève à 172 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

## 2. Retraite complémentaire

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies, sauf pour les salariés âgés de plus de 59 ans à cette date, qui continuent de bénéficier de l'ancien régime.

Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés de moins de 59 ans ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurance vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société, ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurance. Le montant résiduel non couvert s'élève au 31 décembre 2008, à 84 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

## **G) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

La société FFP a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit à cinq ans qui font l'objet de tirage en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes de 3 mois à un an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Les emprunts sont comptabilisés pour leur valeur nominale y compris les intérêts courus à la date de clôture.

En ce qui concerne les emprunts en devises, on se reportera au paragraphe suivant.

## **H) Opérations en devises**

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins d'un an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

## **I) Instruments financiers**

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.



### **J) Actions propres**

1) La société a procédé, dans le cadre d'un plan de rachat d'actions voté par l'assemblée générale du 15 juin 2007, à l'acquisition de 246.727 de ses propres actions pour un montant de 16.496 milliers d'euros. Ces actions, destinées à être annulées sont comptabilisées au poste « autres immobilisations financières » pour leur valeur d'acquisition. Conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC n°98 D, ces titres ne font pas l'objet de dépréciation. S'ils avaient été évalués au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice, une provision de 10.338 milliers d'euros aurait du être constatée.

2) La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement de 200 milliers d'euros a été effectué lors de la mise en place du contrat. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

3) La société détient par ailleurs 4.600 de ses propres actions, destinées à des options d'achat d'actions au profit de quelques salariés et dirigeants de la société et correspondant aux plans des années 2002 et 2003. Depuis ces dates, elle n'a pas procédé à une nouvelle attribution d'options d'achat.

Les 4.600 actions détenues sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Evaluées au cours moyen de bourse de décembre, ces actions ont fait l'objet d'une dépréciation de 113 milliers d'euros.

Le traitement appliqué est conforme au règlement N°2008-15 du CRC.

### **K) Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**NOTE N° 2 - RESULTAT ANALYTIQUE DE GESTION PAR SECTEUR D'ACTIVITE - SYNTHESE**

(en milliers d'euros)		2008	2007
TITRES DE PARTICIPATION	(NOTE N° 3)	37 121	79 424
SECTEUR IMMOBILIER	(NOTE N° 4)	1 530	1 582
TITRES IMMOB. ACT. PORT. (TIAP)	(NOTE N° 5)	-2 314	12 378
ACTIVITE FINANCIERE	(NOTE N° 6)	-17 061	-3 346
ADMINISTRATION GENERALE	(NOTE N° 7)	-3 966	-3 418
<b>RESULTAT BRUT (AVANT IS)</b>		<b>15 310</b>	<b>86 620</b>
IMPOT SUR LES SOCIETES	(NOTE N° 8)	5 582	-1 744
<b>RESULTAT NET</b>		<b>20 892</b>	<b>84 876</b>

**NOTE N° 3 - RESULTAT SUR TITRES DE PARTICIPATION**

(en milliers d'euros)		2008	2007
<b>PRODUITS</b>			
- Dividendes			
. Peugeot S.A.		77 689	69 920
. Compagnie Industrielle de Delle		1 848	1 607
. LISI		825	670
. HIT		7 320	4 488
. IDI		799	292
. Linedata Services		407	339
. Immobilière Dassault		46	46
. LFPF		120	116
. SEB		2 732	2 208
. Simante S.L.		700	-
. DKSH		1 395	-
. Zodiac		9 014	-
		<b>102 895</b>	<b>79 686</b>
- Plus-values sur cessions		-	-
- Intérêts des avances en comptes courants		476	501
<b>Total</b>		<b>103 371</b>	<b>80 187</b>
<b>CHARGES</b>			
- Honoraires		1 084	315
- Intérêts sur avances en comptes courants		383	389
- Frais sur titres		29	59
<b>Total</b>		<b>1 496</b>	<b>763</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>		<b>101 875</b>	<b>79 424</b>
PROVISIONS constituées (-) ou reprises (+)		-64 754	-
		-	-
<b>RESULTAT</b>		<b>37 121</b>	<b>79 424</b>

**NOTE N° 4 - RESULTAT SUR SECTEUR IMMOBILIER**

(en milliers d'euros)		2008	2007
<b>PRODUITS</b>			
- Quote-part des résultats distribuables			
. FFP - Les Grésillons		1 148	1 141
. Marne-FFP		382	441
<b>Total</b>		<b>1 530</b>	<b>1 582</b>
<b>CHARGES</b>		-	-
<b>RESULTAT</b>		<b>1 530</b>	<b>1 582</b>

**NOTE N° 5 - RESULTAT SUR TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)**

(en milliers d'euros)	2008	2007
<b>PRODUITS</b>		
- Dividendes et intérêts	118	51
- Plus-values sur cessions	14 131	14 986
- Plus-values sur contrat de liquidité	11	30
<b>Total</b>	<b>14 260</b>	<b>15 067</b>
<b>CHARGES</b>		
- Moins-values sur cessions	496	585
- Frais sur titres	137	121
<b>Total</b>	<b>633</b>	<b>706</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>13 627</b>	<b>14 361</b>
PROVISIONS constituées (-) ou reprises (+)	-16 134	-2 567
	193	584
<b>RESULTAT</b>	<b>-2 314</b>	<b>12 378</b>

**NOTE N° 6 - RESULTAT SUR ACTIVITE FINANCIERE**

(en milliers d'euros)	2008	2007
<b>PRODUITS</b>		
- Valeurs mobilières de placement		
. Revenus de placements	-	106
. Plus-values sur cessions	643	1 079
. Gains de change	14	-
. Autres produits financiers	22	
<b>Total</b>	<b>679</b>	<b>1 185</b>
<b>CHARGES</b>		
- Lignes de crédit		
. Charges d'intérêts	10 046	4 161
. Commissions et frais	740	363
. Pertes de change	9	-
. Dotation pour risques sur charges financières	6 832	-
<b>Total</b>	<b>17 627</b>	<b>4 524</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>-16 948</b>	<b>-3 339</b>
PROVISIONS constituées (-) ou reprises (+)	-113	-7
	-	-
<b>RESULTAT</b>	<b>-17 061</b>	<b>-3 346</b>

**NOTE N° 7 - RESULTAT SUR ADMINISTRATION GENERALE**

(en milliers d'euros)	2008	2007
<b>PRODUITS</b>		
Reprise de provision	-	56
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>56</b>
<b>CHARGES</b>		
Personnel	2 258	1 981
Autres charges externes	1 230	1 171
Impôts et taxes	53	51
Jetons de présence	421	261
Dotation aux amortissements	3	9
Dotation aux provisions	1	1
<b>Total</b>	<b>3 966</b>	<b>3 474</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-3 966</b>	<b>-3 418</b>

**NOTE N° 8 - IMPOT SUR LES SOCIETES**

(en milliers d'euros)	2008	2007
<b>PRODUITS</b>		
- Produit d'impôt	5 582	230
<b>Total</b>	<b>5 582</b>	<b>230</b>
<b>CHARGES</b>		
- Impôt dû au titre de l'exercice	-	1 974
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 974</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>5 582</b>	<b>-1 744</b>

Le produit d'impôt 2008 de 5.582 milliers d'euros résulte de l'exercice d'un carry back.

**NOTE N° 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)**

Désignation	Exercice			Exercice précédent
	Prix de revient	Amortissements	Valeur au bilan	
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LOGICIELS, VALEURS SIMILAIRES</b>				
- Logiciels comptables	59	53	6	2
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

**NOTE N° 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)**

Désignation	Exercice			Exercice précédent
	Prix de revient	Amortissements	Valeur au bilan	
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS</b>				
Matériel informatique	9	8	1	1
Matériel de bureau	4	3	1	-
Mobilier de bureau	7	3	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

**NOTE N° 11 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS****11.1 - ETAT (en milliers d'euros)**

Titres	Nombre	Taux de Contrôle	Prix de revient		Evaluation au 31 Décembre des titres dépréciés		Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent 31/12/2007
			Unitaire	Global	Unitaire	Montant global			
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>									
Peugeot S.A.	51 792 738	22,13	3,30	170 871				170 871	170 871
Compagnie Industrielle de Delle	40 169	25,19	175,68	7 057				7 057	7 057
LISI	550 000	5,11	27,07	14 889				14 889	14 889
FFP-Les Grésillons	4 500	100,00	1 500,00	6 750				6 750	6 750
Marne-FFP	6 000	100,00	1 500,00	9 000				9 000	9 000
Valmy-FFP	9 000	100,00	900,00	8 100				8 100	8 100
Zodiac	3 004 461	5,40	47,35	142 269	31,59	94 911	47 360	94 909	142 269
Holding d'infrastructure de transport (HIT)	77 125 655	5,10	1,32	102 164				102 164	102 164
SEB	2 901 522	5,70	31,76	92 157				92 157	79 941
Holding Reinier	3 395 158	23,05	21,23	72 079				72 079	72 079
Simante, S.L.	15 003 006	100,00	4,06	60 853				60 853	60 853
Linedata services	1 357 500	12,09	16,00	21 720	10,20	13 846	7 870	13 850	21 720
IDI	726 146	10,06	35,41	25 714	27,53	19 991	5 720	19 994	25 714
IDI Emerging Markets	45 454 545	10,46	1,10	50 000		46 196	3 804	46 196	-
Immobilière Dassault	230 324	5,33	22,55	5 193				5 193	5 193
Financière Guiraud	33 950	70,00	100,00	3 395				3 395	2 450
LFPF	1 879	2,14	114,34	215				215	215
DKSH	66 700	10,96	1 280,96	85 440				85 440	-
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>				<b>877 866</b>			<b>64 754</b>	<b>813 112</b>	<b>729 265</b>
<b>CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>									
Financière Guiraud				7 347				7 347	7 945
FFP-Les Grésillons				3 219				3 219	3 482
Produits à recevoir				1 891				1 891	1 930
<b>TOTAL CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>				<b>12 457</b>				<b>12 457</b>	<b>13 357</b>
<b>TOTAL</b>				<b>890 323</b>			<b>64 754</b>	<b>825 569</b>	<b>742 622</b>

**11.2 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)**

Titres	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		A la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Valeur brute des immobilisations au 31/12/2007 n'ayant pas de variation au cours de l'exercice 2008								
		646 874		-		-		646 874
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>								
<u>Mouvements 2008 :</u>								
SEB (1)	857 337	79 941	2 044 185	12 216			2 901 522	92 157
Financière Guiraud	24 500	2 450	9 450	945			33 950	3 395
IDI Emerging Markets		-	45 454 545	50 000			45 454 545	50 000
DKSH		-	66 700	85 440			66 700	85 440
		<b>729 265</b>		<b>148 601</b>		-		<b>877 866</b>
<b>CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>								
Financière Guiraud		7 945		347		945		7 347
FFP-Les Grésillons		3 482		-		263		3 219
Produits à recevoir		1 930		1 891		1 930		1 891
		<b>13 357</b>		<b>2 238</b>		<b>3 138</b>		<b>12 457</b>
<b>TOTAL</b>		<b>742 622</b>		<b>150 839</b>		<b>3 138</b>		<b>890 323</b>

(1) Acquisition de 109 837 titres ; division du titre par 3 : attribution gratuite de 1 934 348 titres

## NOTE N° 12 - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

## 12.1 - ETAT (en milliers d'euros)

Titres	Prix de revient		Evaluation au 31 décembre		Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent 31/12/2007
	Unitaire	Global	Unitaire	Montant global			
<b>TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>							
<b>Fonds de capital-investissement</b>							
- Fonds LBO Français		84 277		98 641	4 822	79 455	87 290
- Co-investissements		30 317		22 972	7 707	22 610	9 832
- Fonds pays émergents		18 000		16 781	3 102	14 898	7 713
- Autres fonds		5 864		5 924	770	5 094	3 193
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>		<b>138 458</b>		<b>144 318</b>	<b>16 401</b>	<b>122 057</b>	<b>108 028</b>
<b>Autres placements</b>							
. Gestion alternative		-		-	-	-	3 235
. Actions		10 040		5 915	4 125	5 915	8 509
. Autres		8		-	8	-	-
<b>Total autres placements</b>		<b>10 048</b>		<b>5 915</b>	<b>4 133</b>	<b>5 915</b>	<b>11 744</b>
<b>TOTAL TIAP</b>		<b>148 506</b>		<b>150 233</b>	<b>20 534</b>	<b>127 972</b>	<b>119 772</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>16 605</b>		<b>16 605</b>	<b>-</b>	<b>16 605</b>	<b>194</b>
<b>TOTAL</b>		<b>165 111</b>		<b>166 838</b>	<b>20 534</b>	<b>144 577</b>	<b>119 966</b>

## 12.2 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)

Titres	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		A la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
<b>TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>								
<b>Fonds de capital-investissement</b>								
- Fonds LBO Français		88 353		5 446		9 522		84 277
- Co-investissements		9 832		20 485		-		30 317
- Fonds pays émergents		9 400		9 797		1 197		18 000
- Autres fonds		3 456		2 408		-		5 864
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>		<b>111 041</b>		<b>38 136</b>		<b>10 719</b>		<b>138 458</b>
<b>Autres placements</b>								
. Gestion alternative		3 235		-		3 235		-
. Actions		10 040		-		-		10 040
. Autres		41		-		33		8
<b>Total autres placements</b>		<b>13 316</b>		<b>-</b>		<b>3 268</b>		<b>10 048</b>
<b>TOTAL TIAP</b>		<b>124 357</b>		<b>38 136</b>		<b>13 987</b>		<b>148 506</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>202</b>		<b>23 231</b>		<b>6 828</b>		<b>16 605</b>
<b>TOTAL</b>		<b>124 559</b>		<b>61 367</b>		<b>20 815</b>		<b>165 111</b>

## 12.3 - VALEURS ESTIMATIVES DES TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP) (en milliers d'euros)

Décomposition du portefeuille	Montant à l'ouverture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice	
	Valeur comptable brute	Valeur nette	Valeur comptable brute	Valeur nette
<b>Fonds de capital-investissement</b>				
- Fonds LBO Français	88 353	87 290	113 776	98 641
- Co-investissements	9 832	9 832	10 670	22 972
- Fonds pays émergents	9 400	7 713	9 275	16 781
- Autres fonds	3 456	3 193	4 108	5 924
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>	<b>111 041</b>	<b>108 028</b>	<b>137 829</b>	<b>144 318</b>
<b>Autres placements</b>				
. Gestion alternative	3 235	3 235	4 105	-
. Actions	10 040	8 509	8 509	5 915
. Autres	41	-	-	8
<b>Total autres placements</b>	<b>13 316</b>	<b>11 744</b>	<b>12 614</b>	<b>5 915</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124 357</b>	<b>119 772</b>	<b>150 443</b>	<b>150 233</b>

## Variation de la valeur du portefeuille (en milliers d'euros)

Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant net à l'ouverture de l'exercice	119 772	150 443
. Acquisitions ou entrées de l'exercice	38 136	38 137
. Cessions (au prix de cession) de l'exercice	- 27 727	- 27 727
. Plus ou moins-values sur cessions	13 740	13 739
. Variations des plus-values latentes	-	- 8 410
. Variations de la provision pour dépréciation du portefeuille	- 15 949	- 15 949
<b>MONTANT AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>127 972</b>	<b>150 233</b>

## NOTE N° 13 - ACTIF CIRCULANT (en milliers d'euros)

	Exercice			Exercice précédent
	Montant Brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
<b>CREANCES</b>				
- Autres créances (échéances à moins d'un an)	7 313	-	7 313	88
<b>PLACEMENTS DE TRESORERIE</b>				
- Actions propres (4.600 actions en 2008 & 2007)	228	113	115	228
- Placements de trésorerie	11 301	-	11 301	4 970
	<b>11 529</b>	<b>113</b>	<b>11 416</b>	<b>5 198</b>
<b>DISPONIBILITES</b>				
- Banques	175	-	175	100
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
	<b>177</b>	<b>-</b>	<b>177</b>	<b>220</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 194</b>	<b>113</b>	<b>19 081</b>	<b>5 606</b>

## NOTE 14 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 25.408.000 € est divisé en 25.408.000 actions d'une valeur nominale de 1 €.

## NOTE 15 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice .....	<b>667 508</b>
Résultat de l'exercice 2008 .....	20 892
Distribution versée au titre de 2007 .....	-41 504
Capitaux propres à la clôture de l'exercice .....	<b>646 896</b>

## NOTE N° 16 - PROVISIONS (en milliers d'euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours l'exercice	
<b>A L'ACTIF</b>					
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Immobilisations financières					
- sur Titres de participation	-	64 754	-	-	64 754
- sur TIAP					
<b>Fonds de capital-investissement</b>					
- Fonds LBO Français	1 062	3 760	-	-	4 822
- Co-investissements	-	7 707	-	-	7 707
- Fonds pays émergents	1 689	1 564	131	20	3 102
- Autres fonds	262	509	-	1	770
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>	<b>3 013</b>	<b>13 540</b>	<b>131</b>	<b>21</b>	<b>16 401</b>
<b>Autres placements</b>					
. Actions	1 531	2 594	-	-	4 125
. Autres	41	-	-	33	8
<b>Total autres placements</b>	<b>1 572</b>	<b>2 594</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>4 133</b>
<b>Total TIAP</b>	<b>4 585</b>	<b>16 134</b>	<b>131</b>	<b>54</b>	<b>20 534</b>
- sur autres immobilisations financières					
. Actions propres	7	-	7	-	-
- sur valeurs mobilières de placement					
. Actions propres	-	113	-	-	113
<b>Total</b>	<b>4 592</b>	<b>81 001</b>	<b>138</b>	<b>54</b>	<b>85 401</b>
<b>AU PASSIF</b>					
<b>Provisions réglementées</b>					
Remploi de plus-values					
(s'applique à 1.706.072 actions Peugeot S.A.)	1 044	-	-	-	1 044
Pour investissement	16	4	4	-	16
	<b>1 060</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>1 060</b>
<b>Provisions pour risques</b>					
Pour risques de change	-	6 832	-	-	6 832
Pour engagements de retraite	73	11	-	-	84
Pour engagements de médailles du travail	3	2	-	-	5
	<b>76</b>	<b>6 845</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 921</b>
<b>Total</b>	<b>1 136</b>	<b>6 849</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>7 981</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 728</b>	<b>87 850</b>	<b>142</b>	<b>54</b>	<b>93 382</b>

**NOTE N° 17 - DETTES** (en milliers d'euros)

	Exercice	Exercice précédent
<b>EMPRUNTS ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>		
- Lignes de crédit (Capital & Intérêts courus) (1)	240 658	130 804
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS</b>		
- Avances financières des SCI filiales	9 378	9 417
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		
- Personnel	155	143
- Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	189	275
- Etat	41	91
	<b>385</b>	<b>509</b>
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES</b>		
- Versements à effectuer sur titres & fonds de capital investissement	91 402	59 434
	<b>91 402</b>	<b>59 434</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>151</b>	<b>453</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>280</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>342 254</b>	<b>200 617</b>

(1) Après application des conditions des contrats de swap.

**ECHEANCES DES EMPRUNTS ET DES DETTES**

	A 1an au plus	De 1an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	3 537	237 121	-	<b>240 658</b>
Emprunts et dettes financières divers	9 378	-	-	<b>9 378</b>
Dettes fiscales et sociales	385	-	-	<b>385</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	-	91 402	-	<b>91 402</b>
Autres dettes	150	-	-	<b>150</b>
Produits constatés d'avance	280	-	-	<b>280</b>
<b>Total</b>	<b>13 730</b>	<b>328 523</b>	<b>-</b>	<b>342 253</b>

(1) Les appel de fonds étant effectués par les fonds de capital investissement en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de de cinq ans à compter la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans.



**NOTE N° 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros)****ENGAGEMENTS RECUS**

- Lignes de crédit non tirées .....		<b>142 879</b>
. BNP .....	30 000	
. NATIXIS .....	30 000	
. SOCIETE GENERALE .....	45 000	
. CIC .....	7 879	
. LCL .....	30 000	

**ENGAGEMENTS DONNES**

- Engagements en qualité d'associé de sociétés civiles :		
. Evaluation des dettes et des règlements non échus pour Valmy FFP .....		13
- Engagements financiers divers :		
. Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) .....		25 117
		<b>25 130</b>

**ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

- Opérations de gestion de risque de taux		
. Echange de conditions d'intérêts .....		182 121
- Opérations de couverture de change		
. Achat à terme de devises .....		6 409
		<b>188 530</b>

. Les titres Simante, S.L. ont été nantis au profit de la banque BANCAJA en garantie de l'emprunt contracté par cette société auprès de la banque BANCAJA, dont le solde s'élève à 27.800 milliers d'euros,

**NOTE N° 19 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en milliers d'euros)**

	Exercice	Exercice précédent
- Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration .....	421	261
- Rémunération des membres des organes de direction .....	816	725

**NOTE N° 20 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

- Néant

**NOTE N° 21 - LITIGES**

Il n'existe pas de litige en cours connu.

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)**

NATURE DES INDICATIONS	2004	2005	2006	2007	2008
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 408 000
b) Nombre d'actions émises	12 704 000	12 704 000	12 704 000	25 408 000	25 408 000
<b>II - Résultat global des opérations</b>					
a) 1. Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
2. Autres produits de l'activité courante (2)	77 282 451	79 451 379	80 258 218	83 013 668	105 682 849
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (3)	78 898 997	200 892 200	81 179 117	88 590 497	102 967 611
c) Impôt sur les bénéfices	2 835 844	22 323 073	2 186 751	1 744 123	- 5 581 930
d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	79 702 543	179 222 845	81 174 921	84 875 592	20 892 073
e) Montant des bénéfices distribués	38 112 000	57 168 000	38 112 000	41 923 200	
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (3)	5,99	14,06	6,22	3,42	4,27
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	6,27	14,11	6,39	3,34	0,82
c) Dividende net versé à chaque action après précompte mobilier éventuel	3,00	4,50	3,00	1,65	
<b>IV - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés (4)	8	8	9	10	11
b) Montant de la masse salariale	738 399	790 903	815 565	1 272 058	1 398 701
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc) (4)	558 273	364 434	353 755	540 352	638 875

(1) Division de la valeur nominale de l'action par 2 le 02 juillet 2007

(2) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants ; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(3) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(4) Effectif moyen annuel

(5) Dont surcomplémentaire de retraite externalisée 2004 : 244 697 €

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**  
**AU 31 DECEMBRE 2008**  
(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves, Résultat et Report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis par notre société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par notre société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par notre société au cours de l'exercice
<b>Participations à 50 % et plus</b>										
FFP-Les Grésillons 75 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	6 750	1 148	100,00	6 750	6 750	3 219	-	1 684	1 148	1 142
Marne-FFP 75 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	9 000	382	100,00	9 000	9 000	-	-	-	382	440
Valmy-FFP 75 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	8 100	6 008	100,00	8 100	8 100	-	-	-	100	-
Simante, S.L. Velazquez, 80, 2 <sup>e</sup> dcha Madrid - 28001 Espagne	15 003	63 865	100,00	60 853	60 853	-	-	-	6 358	700
Financière Guiraud 75 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	4 850	(381)	70,00	3 395	3 395	7 347	-	-	(172)	-
<b>Participations de 10 % à 50 %</b>										
Peugeot SA 75 av. de la Grande Armée 75116 Paris	234 000	7 056 100	22,13	170 871	170 871	-	-	642 900	47 500	77 689
Compagnie Industrielle de Delle 28 Faubourg de Belfort 90100 Delle	3 190	18 856	25,19	7 057	7 057	-	-	9 232	9 074	1 848
Holding Reinier 20 traverse des Pomegues 13414 Marseille	147 287	88 690	23,05	72 079	72 079	-	-	1 542	37 061	-
Linedata Services 19 rue d'Orléans 92200 Neuilly sur seine	11 225	116 546	12,09	21 720	13 850	-	-	77 114	2 378	407
IDI Emerging Markets 57, avenue de la Gare L1611 Luxembourg	196 854	128	10,46	50 000	46 196	-	-	-	(19 508)	-
IDI (1) 18, avenue Matignon 75008 Paris	51 273	190 463	10,06	25 714	19 994	-	-	898	47 463	799
DKSH (2) Viesenstrasse 8 CH 8034 Zurich - Suisse	4 126	460 226	10,96	85 440	85 440	-	-	-	17 243	1 395
<b>Participations inférieures à 10 %</b>										
LISI Tour Gamma "A" 193, rue de Bercy 75012 Paris	21 508	139 765	5,11	14 889	14 889	-	-	-	-	825
SEB S.A. Les 4M - Chemin du Petit Bois 69130 Ecully	50 881	764 100	5,70	92 157	92 157	-	-	-	-	2 732
ZODIAC AEROSPACE (3) 02, rue Maurice Mallet 92137 Issy les Moulineaux	11 134	723 521	5,40	142 269	94 909	-	-	-	-	9 013
Holding d'Infrastructure de transport (HIT) 100, Avenue de Suffren 75015 Paris	1 512 268	259 414	5,10	102 164	102 164	-	-	-	-	7 320
Immobilière Dassault 09, Rond point des Champs Elysées 75008 Paris	26 350	41 733	5,33	5 193	5 193	-	-	-	-	46
Autres sociétés	-	-	-	215	215	-	-	-	-	120

(1) Informations 2007 (non disponibles au 15 avril 2009 pour 2008)

(2) Comptes en CHF convertis sur la parité au 31/12/2008 1€ = 1,485 CHF

(3) Comptes annuels au 31 août 2008

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**63, rue de Villiers**  
**92208 Neuilly-sur-Seine cedex**

**SEC3**  
**10, rue Léon Frot**  
**75011 Paris**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux Actionnaires

**Société Foncière, Financière et de Participations - FFP**  
75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Foncière, Financière et de Participations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Cette situation a créé des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations.

### Valorisation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)

Les titres de participation que la société entend détenir à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (note B.1 de l'annexe), tant pour les titres non cotés que pour les titres cotés; pour ces derniers, une composante liée au comportement en bourse du titre pendant l'année 2008 a été prise en compte.

S'agissant des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, ceux-ci sont évalués à leur valeur d'utilité telle que décrite en note B.2 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité et, le cas échéant à des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur:

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC3

Dominique Paul

Philippe Spandonis

Commissaires aux Comptes

## 2. Comptes consolidés 2008



# FFP

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,  
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

---

**COMPTES CONSOLIDÉS  
AU 31 DECEMBRE 2008**

## COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat consolidé

Bilan consolidé au 31 décembre 2008

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

Notes aux états financiers consolidés

**Généralités**

Note 1 - Principes comptables

Note 2 - Périmètre de consolidation

**Compte de résultat**

Note 3 - Produits des titres disponibles à la vente

Note 4 - Produits des immeubles de placement

Note 5 - Produits des autres activités

Note 6 - Frais d'administration générale

Note 7 - Produits de gestion de trésorerie

Note 8 - Dépréciation des titres disponibles à la vente

Note 9 - Coût de l'endettement financier

Note 10 - Quote-part dans le résultat des entreprises associées

Note 11 - Impôts sur les résultats

Note 12 - Résultat net par action

**Bilan - Actif**

Note 13 - Immobilisations incorporelles

Note 14 - Immobilisations corporelles

Note 15 - Actifs financiers non courants

Note 16 - Créances et dettes d'impôt

Note 17 - Stocks

Note 18 - Autres créances

Note 19 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Bilan - Passif**

Note 20 - Capitaux propres

Note 21 - Passifs financiers courants et non courants

Note 22 - Provisions

Note 23 - Engagements de retraite et assimilés

Note 24 - Autres dettes courantes et non courantes

**Informations**

**complémentaires**

Note 25 - Instruments financiers

Note 26 - Gestion des risques de marché

Note 27 - Transactions avec les parties liées

Note 28 - Rémunération des dirigeants

Note 29 - Engagements hors bilan

Note 30 - Information sectorielle

Note 31 - Honoraires des commissaires aux comptes

Note 32 - Evénements postérieurs à la clôture

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Produits des titres disponibles à la vente	3	43 470	29 515
Produits des immeubles de placement	4	- 1 015	1 603
Produits des autres activités	5	3 851	2 567
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>46 306</b>	<b>33 685</b>
Frais d'administration générale	6	- 7 608	- 7 237
Produits de gestion de trésorerie	7	1 171	1 345
Dépréciation des titres disponibles à la vente	8	- 133 997	-
Coût de l'endettement financier	9	- 12 762	- 6 737
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>		<b>- 106 890</b>	<b>21 056</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	10	- 60 862	209 939
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>		<b>- 167 752</b>	<b>230 995</b>
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	11	6 178	- 791
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>- 161 574</b>	<b>230 204</b>
Dont part du groupe		- 161 592	230 457
Dont part des minoritaires		18	- 253
<b>Résultat net (part du groupe) par action (en euros)</b>	12	<b>- 6,36</b>	<b>9,07</b>
<b>Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)</b>	12	<b>- 6,42</b>	<b>9,07</b>
Nombre d'actions en circulation		25 408 000	25 408 000
Valeur nominale (en euros)		1,00	1,00

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008**  
(en milliers d'euros)

**ACTIF**

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
		Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets, valeurs similaires	13	21	15
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immeubles de placement	14	17 913	20 472
Terres	14	13 313	13 313
Constructions	14	716	740
Plantations	14	953	877
Autres immobilisations	14	424	338
		33 319	35 740
<b>Actifs financiers non courants</b>			
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	15	3 073 204	3 307 135
Actifs disponibles à la vente : (participations non consolidées)	15	502 106	596 836
Actifs disponibles à la vente : (TIAP)	15	175 350	172 512
Autres actifs financiers non courants	15	7 031	3 685
		3 757 691	4 080 168
<b>Impôts différés - Actif</b>	16	4 929	867
<b>Total</b>		<b>3 795 960</b>	<b>4 116 790</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	17	8 589	9 133
Impôts courants	16	5 984	30
Autres créances	18	2 116	1 531
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	12 036	5 184
<b>Total</b>		<b>28 725</b>	<b>15 878</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 824 685</b>	<b>4 132 668</b>

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008**  
(en milliers d'euros)

**PASSIF**

PASSIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital apporté	20	25 408	25 408
Primes liées au capital	20	158 410	158 410
Réserves	20	3 380 535	3 425 937
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> (part du groupe)	20	- 161 592	230 457
<b>Total capital et réserves - part du groupe</b>		<b>3 402 761</b>	<b>3 840 212</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	20	1 093	669
<b>Total</b>		<b>3 403 854</b>	<b>3 840 881</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Passifs financiers non courants	21	397 217	244 996
Impôts différés - Passif	16	12 052	36 903
Provisions	22	197	190
Autres dettes non courantes	24	482	392
<b>Total</b>		<b>409 948</b>	<b>282 481</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Passifs financiers courants	21	8 139	4 572
Impôts courants	16	-	-
Autres dettes	24	2 744	4 734
<b>Total</b>		<b>10 883</b>	<b>9 306</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 824 685</b>	<b>4 132 668</b>

**TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE**  
(en milliers d'euros)

		31/12/2008	31/12/2007
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		-161 574	230 457
- Dotations nettes aux amortissements et provisions		134 857	153
- Résultat sur cessions d'actifs non courants		-13 739	-14 438
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		2 523	14
- Quotes-part de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus		141 224	-137 743
- Coût de l'endettement financier net		12 762	6 737
- Charge d'impôt (exigible et différée)		-6 178	791
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)</b>		<b>109 875</b>	<b>85 971</b>
- Impôts exigibles (B)		5 607	-1 782
- Variation du BFR lié à l'activité (C)		-4 753	3 392
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D) =(A+B+C)</b>		<b>110 729</b>	<b>87 581</b>
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-371	-333
- Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
- Acquisition d'une filiale intégrée (part du groupe)		-	-73 730
- Acquisition d'actions propres		-16 510	-
- Acquisitions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)		-155 542	-100 999
- Produits de cessions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)		27 726	51 157
- Variation des autres actifs non courants		-3 676	1 827
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIÉS AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT<sup>1</sup> (E)</b>		<b>-148 373</b>	<b>-122 078</b>
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		-41 505	-38 101
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts		100 619	80 367
- Remboursements d'emprunts		-2 414	-6 400
- Variation des autres actifs et passifs non courants		522	-289
- Intérêts financiers nets versés		-12 762	-6 737
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIÉS AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>		<b>44 460</b>	<b>28 840</b>
- Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie (G)		36	-14
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D+E+F+G)</b>		<b>6 852</b>	<b>-5 671</b>
- Trésorerie au début de l'exercice		5 184	10 855
<b>TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>12 036</b>	<b>5 184</b>

**TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**  
(en milliers d'euros)

	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves d'évaluation	Total
<b>Capitaux propres au 01.01.2007 (part du groupe)</b>	<b>25 408</b>	<b>158 410</b>	<b>-1 183</b>	<b>3 359 910</b>	<b>190 188</b>	<b>3 732 733</b>
. Dividendes versés au titre de 2006				-38 101		<b>-38 101</b>
. Résultat de l'exercice 2007				230 457		<b>230 457</b>
. Effets des mises en équivalence sur les réserves				338		<b>338</b>
. Evaluations, en juste valeur, par capitaux propres (1)					-86 078	<b>-86 078</b>
. Titres d'auto contrôle			828	35		<b>863</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2007 (part du groupe)</b>	<b>25 408</b>	<b>158 410</b>	<b>-355</b>	<b>3 552 639</b>	<b>104 110</b>	<b>3 840 212</b>
. Dividendes versés au titre de 2007				-41 505		<b>-41 505</b>
. Résultat de l'exercice 2008				-161 592		<b>-161 592</b>
. Effets des mises en équivalence sur les réserves				-92 708		<b>-92 708</b>
. Evaluations, en juste valeur, par capitaux propres (1)				1 353	-126 489	<b>-125 136</b>
. Titres d'auto contrôle			-16 311	-199		<b>-16 510</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2008 (part du groupe)</b>	<b>25 408</b>	<b>158 410</b>	<b>-16 666</b>	<b>3 257 988</b>	<b>-22 379</b>	<b>3 402 761</b>

(1) Principalement titres disponibles à la vente : titres de participation non consolidés et TIAP : montants nets d'impôts différés, comptabilisés dans les passifs non courants.

Le montant des dividendes distribués en 2008 au titre de 2007 s'est élevé à 41.505 milliers d'euros soit 1,65 euro par action

## **Note 1. Principes comptables**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la présentation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes consolidés de FFP sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2008, a été appliqué. Par ailleurs, aucune norme n'a été anticipée et notamment l'IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe » ainsi que l'IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum ». L'application de ces textes n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes.

Les comptes consolidés de l'exercice 2008 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de FFP du 6 mars 2009.

### **1.1. Consolidation**

#### **A. Société mère**

SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

Société anonyme

75 Avenue de la Grande Armée

75116 Paris

Activité : gestion de participations

Marché de cotation : Eurolist compartiment A

#### **B. Filiales**

Les filiales sont les entités sur lesquelles FFP exerce un contrôle majoritaire. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que Goodwill et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.



## **C. Entreprises associées**

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Lors d'une réduction de capital d'une entreprise associée par annulation d'actions d'autocontrôle, l'effet relatif consécutif à cette opération, lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt et par conséquent à l'accroissement de la quote-part de réserves revenant à FFP, est comptabilisé en capitaux propres.

Le pourcentage retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées (cf. Note 2).

### **1.2. Opérations en devises**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de toutes les sociétés du groupe.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan, sont principalement constitués de titres disponibles à la vente et de dettes financières affectées à l'acquisition de ces actifs (couverture d'un investissement net en devises). Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur ces actifs et passifs sont intégrées dans les réserves.

### **1.3. Recours à des estimations**

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations ou de jugement sont les immeubles de placement et les titres disponibles à la vente cotés et non cotés.

### **1.4. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à trois ans. Il n'a pas été constaté à ce jour de goodwill sur les filiales.

## **1.5. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité vinicole.

### **A. Immeuble de placement**

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

### **B. Autres immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des terres à vigne ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité vinicole.

Les terres à vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée de vie attendue d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- plantations :	25 ans
- constructions :	10- 50 ans
- matériel et outillage :	4 - 10 ans
- matériel informatique :	3 - 4 ans
- mobilier de bureau :	10 ans.
- agencements :	10 ans.

## **1.6. Actifs et passifs financiers**

Le Groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- Titres disponibles à la vente, répartis soit en participations non consolidées soit en titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- Prêts et créances ;
- Actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

## **A. Actifs financiers non courants**

### **a. Participations dans les entreprises associées**

Cf. supra note 1.1.C. Consolidation des entreprises associées

### **b. Titres disponibles à la vente**

#### **b1. Participations non consolidées**

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles la participation est inférieure à 20 % ; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat y compris les frais accessoires, s'ils sont significatifs.

Evaluation

A chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de bourse de clôture.

Celle des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- Les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité,...) se sont significativement dégradées.
  
- Pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant, dans l'ordre :
  - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ;
  - soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible ;
  - soit une référence à l'actif net réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif ;
  - si ces références ne sont pas pertinentes, une référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par FFP ;
  - à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

En cas d'appréciation de valeur, il est fait application d'une décote qui prend en compte le caractère non liquide de l'actif non coté, le risque d'exécution d'une sortie ainsi que le risque de variation des paramètres de valorisation retenus entre la date de l'évaluation et la date de sortie. Les actifs sont conservés à leur coût d'acquisition tant que la méthode indiquée ci-dessus (valorisation – décote) ne dépasse pas le coût d'acquisition de FFP.

## Dépréciation

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable ou importante d'un actif financier. Les indicateurs objectifs de dépréciation suivants ont été retenus :

- survenance de changements significatifs ayant un effet négatif, dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère ;
- baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'une action en dessous de son coût. FFP a défini qu'une baisse est significative si le cours ou l'évaluation a diminué de 30% par rapport au coût d'acquisition ; elle est prolongée lorsque le cours ou l'évaluation se situe depuis plus de 1 an en dessous du coût d'acquisition.

La dépréciation effective dépend du jugement qu'il est fait de la situation économique et financière de la société et de son caractère durable.

Lorsqu'une perte de valeur sur un titre est avérée, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat.

En cas d'appréciation ultérieure de la juste valeur, la plus value latente est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession définitive du titre.

## **b2. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)**

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Ces titres sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente ».

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. 1.6 C. ci-dessous).

## Evaluation

A chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base, du cours de bourse de clôture pour les titres cotés, de la valeur liquidative du jour de l'arrêt des comptes communiquée par les sociétés de gestion ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus Evaluation des titres non cotés) .

## Dépréciation

Une dépréciation peut être enregistrée lorsqu'il est constaté une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition du titre :

- pour les titres cotés, seront appliqués les mêmes critères que pour les titres de participation ;
- pour les FCPR investis à plus de 90%, une dépréciation peut être constatée si la valeur liquidative demeure de manière significative (-30%) ou prolongée (plus d'un an) en dessous du prix d'acquisition.

Le traitement de la dépréciation est identique à celui des titres de participation.

### **b3. Traitement comptable des produits liés aux titres disponibles à la vente**

Lorsque les titres disponibles à la vente sont vendus le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans la rubrique des « produits des titres disponibles à la vente ».

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « produits des titres disponibles à la vente », consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

## **B. Actifs financiers courants**

### a. Autres créances

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

### b. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM de trésorerie et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **C. Passifs financiers non courants**

Le poste « passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription de la société auprès de fonds de capital-investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

## **D. Instruments dérivés – Instruments de couverture**

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts contractés par elle-même ou par sa filiale SIMANTE SL, par des swaps de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des intérêts sur emprunt.

### **1.7. Stocks**

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde jusqu'à la mise en bouteille. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

### **1.8. Impôts différés**

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, et compte tenu de la faible probabilité d'une mise en distribution de l'ensemble des réserves de ces sociétés, notre interprétation de la norme nous a conduit à constater un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère filles ».

### **1.9. Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

## **1.10. Avantages accordés au personnel**

### **A. Société FFP**

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- des retraites complémentaires versées à des salariés retraités dans le cadre d'un régime à prestations définies ; ce régime a été remplacé depuis le 30 juin 2002 par un régime à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ;
- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite ;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à soixante ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

### **B. Société Château Guiraud**

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite, versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à soixante ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

### **1.11. Plans d'achat d'actions à prix unitaire convenu**

Des options d'achat d'actions ont été accordées aux dirigeants et à certains salariés de la société FFP en 2001 et 2002. Aucun plan n'a été accordé après le 7 novembre 2002.

### **1.12. Titres d'autocontrôle**

Les titres d'autocontrôle sont soit destinés à être annulés ou à couvrir les plans d'options d'achat d'actions accordés à certains anciens salariés de la société, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres ; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

### **1.13. Reconnaissance des produits**

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir ; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres disponibles à la vente sont constatés consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N+1 ; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste autres dettes ; ces réservations sont livrées en année N+3 et alors comptabilisées en produits.



**Note 2 - Périmètre de consolidation**

**2.1. Périmètre de consolidation au 31/12/2008**

Le périmètre de consolidation comprend :

<b>Consolidées par intégration globale :</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>% d'intérêt</b>
- La société mère FFP		
- La société civile FFP-Les Grésillons	100%	100%
- La société civile Marne-FFP	100%	100%
- La société civile Valmy-FFP	100%	100%
- La société Simante, S.L.	100%	100%
- La société Financière Guiraud	70%	70%
- La société civile agricole Château Guiraud	100%	70%
<b>Consolidées par mise en équivalence :</b>		
- Le groupe Peugeot S.A.		22,13%
- Le groupe Holding Reinier (Onet)		23,05%
- Le groupe Compagnie Industrielle de Delle		25,19%
- Le groupe LISI		5,11%

**2.2. Variations de périmètre et des pourcentages d'intérêt**

**Peugeot S.A.**

La société Peugeot SA a procédé au cours de l'année 2008 à l'annulation de 231.500 actions d'autocontrôle. Cette opération a eu pour effet de porter la participation de FFP dans le capital de Peugeot SA de 22,11% à 22,13%.

Ce dernier pourcentage était déjà retenu dans les comptes de FFP au 31 décembre 2007, car il était calculé sur la base des titres en circulation.

**LISI**

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2007.

Le pourcentage détenu n'implique pas à lui seul, la consolidation de cette société. Cependant FFP exerce une influence notable sur la société LISI, notamment par la présence de deux administrateurs au conseil d'administration de la société dont l'un en qualité de représentant permanent de la société Compagnie Industrielle de Delle, société détenant elle-même 55% de la société LISI.

**Immobilière Dassault**

Suite à l'annulation des droits de votes doubles, le groupe FFP détient, depuis 2008, 19,63% des droits de vote dans la société Immobilière Dassault. Compte tenu de la présence de FFP au conseil d'administration, il peut être considéré que FFP exerce une influence notable sur cette société. Cependant, Immobilière Dassault n'établit pas de comptes selon les normes IFRS ; elle ne peut donc pas être retenue dans le périmètre de consolidation.

Les investissements qui sont ou qui s'apparentent à du capital-investissement ne sont pas consolidés. En effet, le pouvoir y est détenu par une société de gestion dans laquelle FFP ne détient pas de parts.

C'est le cas de Gran Via 2008 et du FCPR Pechel Pablo.

Gran Via 2008 est un véhicule d'investissement parallèle à Gran Via 2006 et Gran Via 2007 qui co-investissent ensemble pour réaliser des opérations de promotion immobilière en Roumanie. La part de FFP dans les investissements réalisés par ces sociétés représente 5%.

FFP n'est pas présent dans les organes de direction, toutes les décisions sont prises par une société de gestion.

Le FCPR Pechel Pablo est un véhicule de co-investissement dans Numéricable dont la gestion est complètement assurée par Pechel Industrie, société de gestion.

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

EXERCICE 2008

**Note 3 - Produits des titres disponibles à la vente**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>PRODUITS</b>		
Dividendes	29 730	15 077
Résultats sur cessions	14 131	14 987
<b>Total</b>	<b>43 861</b>	<b>30 064</b>
<b>CHARGES</b>		
Résultats sur cessions	- 391	- 549
<b>Total</b>	<b>- 391</b>	<b>- 549</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>43 470</b>	<b>29 515</b>

**Note 4 - Produits des immeubles de placement**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>PRODUITS</b>		
Loyers et autres produits	1 522	1 522
Charges refacturées	162	358
<b>Total</b>	<b>1 684</b>	<b>1 880</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges locatives et de copropriété	- 140	- 174
Autres charges	-	- 103
<b>Total</b>	<b>- 140</b>	<b>- 277</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>1 544</b>	<b>1 603</b>
Revalorisation à la juste valeur (Immeubles)	- 2 559	-
<b>RESULTAT</b>	<b>- 1 015</b>	<b>1 603</b>

**Note 5 - Produits des autres activités**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	4 275	1 672
Produits annexes	182	192
Variation de stocks	- 606	703
<b>RESULTAT</b>	<b>3 851</b>	<b>2 567</b>

**Note 6 - Frais d'administration générale**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Personnel (1)	- 3 766	- 3 469
Charges externes	- 3 087	- 3 200
Autres charges	- 528	- 372
<b>Total</b>	<b>- 7 381</b>	<b>- 7 041</b>
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	- 227	- 196
<b>RESULTAT</b>	<b>- 7 608</b>	<b>- 7 237</b>
(1) dont variations liées aux engagements à long terme du personnel	84	73

**Note 7 - Produits de gestion de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>PRODUITS</b>		
Placements de trésorerie		
- Plus-values de cessions	645	1 041
- Autres produits	490	318
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>1 135</b>	<b>1 359</b>
Revalorisation à la juste valeur	36	- 14
<b>RESULTAT</b>	<b>1 171</b>	<b>1 345</b>

**Note 8 - Dépréciation des titres disponibles à la vente**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Zodiac	- 64 154	-
SEB	- 29 891	-
IDI	- 15 838	-
Linedata services	- 15 611	-
Autres titres	- 8 503	-
<b>RESULTAT</b>	<b>- 133 997</b>	-

**Note 9 - Coût de l'endettement financier**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur emprunts FFP	- 10 046	- 4 161
Intérêts sur emprunt SIMANTE SL	- 1 683	- 1 963
Divers	- 1 033	- 613
<b>Total</b>	<b>- 12 762</b>	<b>- 6 737</b>

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de swap de taux.

**Note 10 - Quote-part dans le résultat des entreprises associées**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Peugeot S.A.	- 75 902	195 841
Holding Reinier	4 315	1 230
Compagnie Industrielle de Delle	7 849	9 413
LISI	2 876	3 455
<b>Total</b>	<b>- 60 862</b>	<b>209 939</b>

## SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

EXERCICE 2008

### Note 11 - Impôts sur le résultat

#### 11.1. Impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Impôts exigibles	5 607	- 1 782
Impôts différés	571	991
<b>Total</b>	<b>6 178</b>	<b>- 791</b>

En 2008, les impôts exigibles sont des produits. Ils résultent principalement de l'exercice par FFP du carry-back pour un montant de 5.582 milliers d'euro.

#### 11.2. Réconciliation entre le taux d'impôt légal en France et le taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés

(en pourcentage)	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'impôt légal en France	- 33,3	- 33,3
Effet des sociétés mises en équivalence	12,0	30,4
Résultat taxable à 1,67%	23,2	0,9
Autres différences permanentes	1,5	1,7
<b>Taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés</b>	<b>3,4</b>	<b>- 0,3</b>

Les différences permanentes résultent principalement des résultats des sociétés mises en équivalence.

La charge d'impôts exigibles est égale aux montants des impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales française et espagnole, au titre de l'exercice.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

La taxation des plus-values de cession sur les titres de participation éligibles au régime des plus-values à long terme a été ramenée à 1,67 % en 2007.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en Espagne est de 30 %.

Les actifs et passifs d'impôt différés ont été calculés en conséquence.

### Note 12 - Résultat net par action

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.

La société a procédé, dans le cadre d'un plan de rachat d'actions voté par l'assemblée générale du 15 juin 2007, à l'acquisition de 246.727 de ses propres actions en vue de les annuler. Ces actions restent en attente d'annulation au 31 décembre 2008.

Le résultat net dilué par action au 31 décembre 2008 a été calculé sur la base du nombre d'actions qui resteront en circulation après annulation de ces titres.

Pour rappel la valeur nominale a été divisée par deux le 2 juillet 2007.

Il n'existe pas d'instruments financiers donnant, à terme, accès au capital.

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

EXERCICE 2008

**Note 13- Immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	valeur bilan au 01/01/2008	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Total
Immobilisations incorporelles	15	14	-	- 8	21
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>- 8</b>	<b>21</b>

**Note 14- Immobilisations corporelles**

**14.1. Mouvements de l'exercice 2008, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>						
à l'ouverture de l'exercice	13 313	1 345	20 472	1 887	1 784	38 801
Acquisitions et augmentations	-	50	-	122	185	357
Sorties	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	- 2 559	-	-	- 2 559
à la clôture de l'exercice	13 313	1 395	17 913	2 009	1 969	36 599
<b>Amortissements</b>						
à l'ouverture de l'exercice	-	605	-	1 010	1 446	3 061
Acquisitions et augmentations	-	74	-	46	99	219
Sorties	-	-	-	-	-	-
à la clôture de l'exercice	-	679	-	1 056	1 545	3 280
<b>Valeur nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>740</b>	<b>20 472</b>	<b>877</b>	<b>338</b>	<b>35 740</b>
<b>Valeur nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>716</b>	<b>17 913</b>	<b>953</b>	<b>424</b>	<b>33 319</b>

L' immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe au 31 décembre 2008.

**14.2. Mouvements de l'exercice 2007, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>						
à l'ouverture de l'exercice	13 313	1 345	20 472	1 745	1 645	38 520
Acquisitions et augmentations	-	-	-	142	184	326
Sorties (a)	-	-	-	-	- 45	- 45
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-
à la clôture de l'exercice	13 313	1 345	20 472	1 887	1 784	38 801
<b>Amortissements</b>						
à l'ouverture de l'exercice	-	532	-	966	1 420	2 918
Acquisitions et augmentations	-	73	-	44	71	188
Sorties	-	-	-	-	- 45	- 45
à la clôture de l'exercice	-	605	-	1 010	1 446	3 061
<b>Valeur nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>813</b>	<b>20 472</b>	<b>779</b>	<b>225</b>	<b>35 602</b>
<b>Valeur nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>740</b>	<b>20 472</b>	<b>877</b>	<b>338</b>	<b>35 740</b>

L' immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe au 31 décembre 2007.

(a) cession de l'immeuble sis Z.A.C. "Valmy Liberté" à Charenton Le Pont

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**
**EXERCICE 2008**
**Note 15 - Actifs financiers non courants**
**15.1. Etat au 31/12/2008 (en milliers d'euros)**

Titres	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Evaluation au 31 décembre		Dépréciation passée en résultat	Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2008	Valeur au bilan 31/12/2007
			Unitaire €	Global	Unitaire €	Global				
<b>I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIEES (MIS EN EQUIVALENCE)</b>										
Peugeot S.A.	51 792 738	22,13		170 871		2 908 414	-	2 737 543	2 908 414	3 152 276
Holding Reinier	3 395 158	23,05		72 079		76 441	-	4 362	76 441	73 130
Compagnie Industrielle de Delle	40 169	25,19		7 057		64 936	-	57 879	64 936	59 976
LISI	550 000	5,11		14 889		23 413	-	8 524	23 413	21 753
<b>Total</b>				<b>264 896</b>		<b>3 073 204</b>	<b>-</b>	<b>2 808 308</b>	<b>3 073 204</b>	<b>3 307 135</b>
<b>II - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES</b>										
B-1998	681 467	5,73	146,74	100 000	115,99	79 044	-	-20 956	79 044	189 137
Zodiac	3 004 461	5,40	47,35	142 270	26,00	78 116	-64 154	-	78 116	131 415
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	5,10	1,32	102 164	1,49	115 000	-	12 836	115 000	110 615
SEB	2 901 522	5,70	31,76	92 157	21,46	62 266	-29 891	-	62 266	106 310
DKSH	66 700	10,96	1 292,86	86 234	1 380,46	92 077	-	5 843	92 077	-
IDI Emerging Markets	45 454 545	10,46	1,10	50 000	1,02	46 196	-	-3 804	46 196	-
Linedata Services	1 357 500	12,09	16,00	21 720	4,50	6 109	-15 611	-	6 109	16 901
Immobilière Dassault	847 956	19,63	22,54	19 116	14,61	12 389	-	-6 727	12 389	18 188
IDI	726 146	10,06	35,41	25 714	13,60	9 876	-15 838	-	9 876	23 237
LFPP	1 879	2,14	114,42	215	550,00	1 033	-	818	1 033	1 033
<b>Total (1)</b>				<b>639 590</b>		<b>502 106</b>	<b>-125 494</b>	<b>-11 990</b>	<b>502 106</b>	<b>596 836</b>
<b>III - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>										
Fonds de capital-investissement										
Fonds LBO Français				84 277		98 641	-	14 364	98 641	113 776
Co-investissements				30 317		22 972	-2 832	-4 513	22 972	10 670
Fonds pays émergents				18 000		16 781	-1 546	327	16 781	9 275
Autres fonds				5 864		5 925	-	61	5 925	4 108
<b>Total Fonds de capital investissement</b>				<b>138 458</b>		<b>144 319</b>	<b>-4 378</b>	<b>10 239</b>	<b>144 319</b>	<b>137 829</b>
Autres placements										
Gestion alternative				-		-	-	-	-	4 105
Actions				10 040		5 915	-4 125	-	5 915	8 509
Autres				8		-	-	-8	-	-
Engagements de souscription				25 116		25 116	-	-	25 116	22 069
<b>Total Autres placements</b>				<b>35 164</b>		<b>31 031</b>	<b>-4 125</b>	<b>-8</b>	<b>31 031</b>	<b>34 683</b>
<b>Total (1) (2)</b>				<b>173 622</b>		<b>175 350</b>	<b>-8 503</b>	<b>10 231</b>	<b>175 350</b>	<b>172 512</b>
<b>IV - AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>										
Compte à terme				6 971		6 971	-	-	6 971	3 282
Divers				60		60	-	-	60	403
<b>Total</b>				<b>7 031</b>		<b>7 031</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 031</b>	<b>3 685</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>1 085 139</b>		<b>3 757 691</b>	<b>-133 997</b>	<b>2 806 549</b>	<b>3 757 691</b>	<b>4 080 168</b>

(1) Le montant des titres cotés au 31 décembre 2008 s'élève à : 168.756 milliers d'euros (31 décembre 2007 : 296.051 milliers d'euros) pour les participations non consolidées et 915 milliers d'euros pour les Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille.

(2) La réévaluation de juste valeur en capitaux propres relative aux TIAP, d'un montant total de 10.231 milliers d'euros se décompose en une plus value latente de 22.262 milliers d'euros et d'une moins value latente de 12.031 milliers d'euros.

SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

EXERCICE 2008

Note 15 - Actifs financiers non courants

15.2. Mouvements de l'exercice 2008 (en milliers d'euros)

Titres	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2008	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIEES (MIS EN EQUIVALENCE)</b>								
Peugeot S.A.	51 792 738	170 871	-	-	-	-	51 792 738	170 871
Holding Reinier	3 395 158	72 079	-	-	-	-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle	40 169	7 057	-	-	-	-	40 169	7 057
LISI	550 000	14 889	-	-	-	-	550 000	14 889
<b>Total</b>		<b>264 896</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>264 896</b>
<b>II - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES</b>								
B-1998	681 467	100 000	-	-	-	-	681 467	100 000
Zodiac	3 004 461	142 270	-	-	-	-	3 004 461	142 270
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	102 164	-	-	-	-	77 125 655	102 164
SEB	857 337	79 941	2 044 185	12 216	-	-	2 901 522	92 157
DKSH	-	-	66 700	86 234	-	-	66 700	86 234
IDI Emerging Markets	-	-	45 454 545	50 000	-	-	45 454 545	50 000
Linedata Services	1 357 500	21 720	-	-	-	-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	847 956	19 116	-	-	-	-	847 956	19 116
IDI	726 146	25 714	-	-	-	-	726 146	25 714
LFPF	1 879	215	-	-	-	-	1 879	215
<b>Total</b>		<b>491 140</b>		<b>148 450</b>		<b>-</b>		<b>639 590</b>
<b>III - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>								
Fonds de capital-investissement								-
Fonds LBO Français		88 353		5 446		9 522		84 277
Co-investissements		9 832		20 485		-		30 317
Fonds pays émergents		9 400		9 797		1 197		18 000
Autres fonds		3 456		2 408		-		5 864
Total Fonds de capital-investissement		<b>111 041</b>		<b>38 136</b>		<b>10 719</b>		<b>138 458</b>
Autres placements								
Gestion alternative		3 235		-		3 235		-
Actions		10 040		-		-		10 040
Autres		41		-		33		8
Engagements de souscription		22 069		7 855		4 808		25 116
Total Autres placements		<b>35 385</b>		<b>7 855</b>		<b>8 076</b>		<b>35 164</b>
<b>Total</b>		<b>146 426</b>		<b>45 991</b>		<b>18 795</b>		<b>173 622</b>
<b>IV - AUTRES</b>								
Compte à terme		3 282		3 689		-		6 971
Divers		403		-		343		60
<b>Total</b>		<b>3 685</b>		<b>3 689</b>		<b>343</b>		<b>7 031</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>906 147</b>		<b>198 130</b>		<b>19 138</b>		<b>1 085 139</b>

SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

EXERCICE 2008

Note 15 - Actifs financiers non courants

15.3. Mouvements de l'exercice 2007 (en milliers d'euros)

Titres	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2007	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIEES (MIS EN EQUIVALENCE)</b>								
Peugeot S.A.	51 792 738	170 871	-	-	-	-	51 792 738	170 871
Holding Reinier	-	-	3 395 158	72 079	-	-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle	40 154	7 051	15	6	-	-	40 169	7 057
LISI	515 000	13 121	35 000	1 768	-	-	550 000	14 889
<b>Total</b>		<b>191 043</b>		<b>73 853</b>		<b>-</b>		<b>264 896</b>
<b>II - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES</b>								
B-1998	681 467	100 000	-	-	-	-	681 467	100 000
Zodiac	2 230 200	102 966	774 261	39 304	-	-	3 004 461	142 270
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	102 164	-	-	-	-	77 125 655	102 164
SEB	857 337	79 941	-	-	-	-	857 337	79 941
Linedata Services	1 357 500	21 720	-	-	-	-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	210 220	18 946	637 736	170	-	-	847 956	19 116
IDI	307 756	10 233	418 390	15 481	-	-	726 146	25 714
LFPF	1 879	215	-	-	-	-	1 879	215
LISI bons de souscription	35 000	123	-	-	35 000	123	-	-
<b>Total</b>		<b>436 308</b>		<b>54 955</b>		<b>123</b>		<b>491 140</b>
<b>III - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO Français		75 399		30 980		18 026		88 353
Co-investissements		9 000		7 000		6 168		9 832
Fonds pays émergents		4 638		6 851		2 089		9 400
Autres fonds		905		2 551		-		3 456
Total Fonds de capital-investissement		<b>89 942</b>		<b>47 382</b>		<b>26 283</b>		<b>111 041</b>
Autres placements								
OPCVM diversifiés		10 436		-		10 436		-
Gestion alternative		3 235		-		-		3 235
Actions		-		10 040		-		10 040
Autres		41		-		-		41
Engagements de souscription		17 346		9 835		5 112		22 069
Total Autres placements		<b>31 058</b>		<b>19 875</b>		<b>15 548</b>		<b>35 385</b>
<b>Total</b>		<b>121 000</b>		<b>67 257</b>		<b>41 831</b>		<b>146 426</b>
<b>IV - AUTRES</b>								
Compte à terme		3 453		-		171		3 282
Dividendes à recevoir		1 918		-		1 918		-
Divers		141		330		68		403
<b>Total</b>		<b>5 512</b>		<b>330</b>		<b>2 157</b>		<b>3 685</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>753 863</b>		<b>196 395</b>		<b>44 111</b>		<b>906 147</b>

3453



**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

EXERCICE 2008

**Note 15 - Actifs financiers non courants**

**15.4. Pertes latentes non inscrites au compte de résultat à la clôture**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées</b>		
Actions non cotées	-24 760	-
Actions cotées	-6 727	-19 079
<b>Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>		
Actions non cotées	-8	-41
Actions cotées	-	-1 531
Fonds de capital-investissement	-12 023	-3 013
<b>Total</b>	<b>-43 518</b>	<b>-23 664</b>

Ces informations sont détaillées en note 15.1.

Les principales lignes de participations concernées sont B-1998, Immobilière Dassault et IDI Emerging Market.

La société B-1998 porte indirectement des titres de la société espagnole FCC. L'activité de cette dernière a été soutenue au cours de l'exercice 2008 avec une croissance de +4,2% du chiffre d'affaires sur l'exercice, à périmètre et taux de change constants, incluant une progression de 1,3% au quatrième trimestre.

La baisse du cours de bourse au dessous du prix d'acquisition (-18% au 31 décembre 2008) date de trois mois seulement et s'est accélérée dans la dernière quinzaine de décembre.

En ce qui concerne Immobilière Dassault, aucune dépréciation n'a été constatée du fait de la valeur et de la qualité des actifs immobiliers détenus par la société.

La société IDI Emerging Market a été créée mi 2008 et ses investissements financiers ne font que commencer.

Les fonds de capital investissement qui ne font pas l'objet d'une dépréciation en compte de résultat, sont ceux dont le pourcentage d'investissement est inférieur à 90% du total des investissements prévus par le fonds. En effet, la performance d'un fonds s'apprécie globalement et sur l'ensemble des investissements réalisés. Tant que le fonds est en phase d'investissement (en général 3 à 5 ans après son lancement), prendre en compte une moins value durable reviendrait à considérer non rentables les investissements futurs du fonds.

**15.5. Informations financières résumées relatives aux entreprises associées**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>Peugeot S.A.</b>		
Cours de bourse au 31 décembre (en euros)	12,15	51,85
Total des actifs	61 720 000	68 975 000
Total des passifs courants et non courants	48 443 000	54 420 000
Chiffre d'affaires	54 356 000	58 676 000
Résultat net, part du groupe	-343 000	885 000
<b> Holding Reinier</b>		
Total des actifs	910 330	839 298
Total des passifs courants et non courants	739 789	683 866
Chiffre d'affaires	1 310 424	1 222 912
Résultat net, part du groupe	18 720	26 019
<b>Compagnie Industrielle de Delle</b>		
Total des actifs	829 948	831 130
Total des passifs courants et non courants	361 156	397 318
Chiffre d'affaires	844 248	815 950
Résultat net, part du groupe	31 163	37 376
<b>Lisi</b>		
Cours de bourse au 31 décembre (en euros)	24,50	65,00
Total des actifs	819 660	822 589
Total des passifs courants et non courants	361 092	397 262
Chiffre d'affaires	844 254	815 957
Résultat net, part du groupe	56 229	67 552

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

EXERCICE 2008

**15.6. Variations**

**A. Participations dans les entreprises associées**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur bilan au 1er janvier	3 307 135	3 095 202
Acquisition		
Holding Reinier		
. Quote-part de situation nette acquise au 23/10/2007	-	34 185
. Goodwill sur acquisition	-	37 894
Autres titres	-	1 773
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-60 862	137 743
Autres variations par capitaux propres	- 173 069	338
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>3 073 204</b>	<b>3 307 135</b>

**B. Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur bilan au 1er janvier	596 836	659 692
Extourne évaluation juste valeur au 1er janvier	-105 696	-223 384
Prix de revient au 1er janvier	491 140	436 308
Mouvements en prix de revient	148 450	54 832
Solde en prix de revient	639 590	491 140
Evaluation juste valeur à la clôture	-137 484	105 696
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>502 106</b>	<b>596 836</b>

**C. Actifs disponibles à la vente : titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur bilan au 1er janvier	172 512	146 180
Extourne évaluation juste valeur au 1er janvier	-26 086	-25 180
Prix de revient au 1er janvier	146 426	121 000
Mouvements en prix de revient	27 196	25 426
Solde en prix de revient	173 622	146 426
Evaluation juste valeur à la clôture	1 728	26 086
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>175 350</b>	<b>172 512</b>

**Note 16- Créances et dettes d'impôt**

**16.1 Mouvements de l'exercice 2008**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Situation nette	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	-	-	-	-	-	-
Impôts courants - Actif	30	-	5 607	-	347	5 984
Sous-total	30	-	5 607	-	347	5 984
Impôts différés - Actifs	867	-	- 164	4 226	-	4 929
Impôts différés - Passifs	- 36 903	-	735	24 116	-	- 12 052
Sous-total	- 36 036	-	571	28 342	-	- 7 123
<b>Total</b>	<b>- 36 006</b>	<b>-</b>	<b>6 178</b>	<b>28 342</b>	<b>347</b>	<b>- 1 139</b>

Les impôts courants actif dans la colonne résultats, résultent, principalement, de l'exercice du carry back par FFP au titre de 2008 pour 5.582 milliers d'euros.

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

EXERCICE 2008

**Note 16- Créances et dettes d'impôt**

**16.2 Mouvements de l'exercice 2007**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Situation nette	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	- 1 281	-	-	-	1 281	-
Impôts courants - Actif	1 361	-	- 1 782	-	451	30
Sous-total	80	-	- 1 782	-	1 732	30
Impôts différés - Actifs	231	-	457	179	-	867
Impôts différés - Passifs	- 68 041	-	534	30 604	-	- 36 903
Sous-total	- 67 810	-	991	30 783	-	- 36 036
<b>Total</b>	<b>- 67 730</b>	<b>-</b>	<b>- 791</b>	<b>30 783</b>	<b>1 732</b>	<b>- 36 006</b>

**Note 17- Stocks**

(en milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	9 368	997	8 371	9 316	349	8 967
Divers	218	-	218	166	-	166
<b>Total</b>	<b>9 586</b>	<b>997</b>	<b>8 589</b>	<b>9 482</b>	<b>349</b>	<b>9 133</b>

**Note 18- Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	112	-	112	196	-	196
Etat, créances d'impôt (hors IS)	295	-	295	1 012	-	1 012
Autres créances	1 709	-	1 709	345	22	323
<b>Total</b>	<b>2 116</b>	<b>-</b>	<b>2 116</b>	<b>1 553</b>	<b>22</b>	<b>1 531</b>

Les créances ont toutes une échéance inférieure à un an et sont toutes libellées en euros.

**Note 19 - Trésorerie et équivalents de trésorerie**

**19.1. Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
OPCVM de trésorerie	11 143	5 049
Dépôt à terme	535	-
Liquidités	358	135
<b>Total de la trésorerie</b>	<b>12 036</b>	<b>5 184</b>

Les OPCVM de trésorerie sont constitués de parts de sicav monétaires régulières exprimées en euros.

Le dépôt à terme est un placement effectué en CHF en décembre 2008, échéance janvier 2009.

**19.2. Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie à la clôture	12 036	5 184
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 184	10 855
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>6 852</b>	<b>-5 671</b>

**19.3. Analyse de la trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur bilan au 1er janvier	5 184	10 855
Extourne évaluation juste valeur au 1er janvier	-16	-30
Prix de revient au 1er janvier	5 168	10 825
Mouvements en prix de revient	6 820	-5 657
Solde en prix de revient	11 988	5 168
Evaluation juste valeur au 31 décembre	48	16
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>12 036</b>	<b>5 184</b>

## SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

EXERCICE 2008

### Note 20 - Capitaux propres

#### 20.1. Politique de gestion du capital social

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors groupe de Financière Guiraud, société qui porte la participation dans la SCA Château Guiraud.

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de FFP, diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

FFP a acquis au cours de l'exercice 2008 des titres d'autocontrôle en vue de les annuler.

La politique de distribution suivie par FFP a été depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

#### 20.2. Composition du capital social

Le capital social de FFP s'élève à 25.408 milliers d'euros et est divisé en 25.408 milliers d'actions de 1 euro chacune.

Il est entièrement libéré.

#### 20.3. Détail des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capital de FFP	25 408	25 408
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Autres réserves et résultats sociaux de FFP	499 273	481 149
Titres d'autocontrôle	-16 666	-355
Autres réserves	2 895 387	2 942 602
Résultats consolidés	-161 592	230 457
Intérêts minoritaires	1 093	669
<b>Total</b>	<b>3 403 854</b>	<b>3 840 881</b>

#### 20.4. Réévaluations directes par capitaux propres et impôts différés les concernant

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	104 110	190 188
Diminution des réévaluations suite à cessions	-	-
Transfert de situation nette 2007 en résultat suite à dépréciations 2008	-5 379	-
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)		
. Actifs disponibles à la vente	-100 508	-86 036
. Couvertures de taux	-8 737	-42
. Couvertures de change	-6 865	-
. Impôt différés	-5 000	-
<b>Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)</b>	<b>-22 379</b>	<b>104 110</b>
Impôts différés (b)	592	27 580
<b>Total réévaluations brutes à la clôture (a+b)</b>	<b>-21 787</b>	<b>131 690</b>

#### 20.5 Détail des réévaluations par type de poste

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs disponibles à la vente		
. Titres de participation	-137 484	78 679
. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1 696	25 481
Couvertures de taux	8 787	231
Couvertures de change	-6 865	-281
<b>Total</b>	<b>-133 866</b>	<b>104 110</b>

## SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

EXERCICE 2008

### Note 20 - Capitaux propres

#### 20.6. Options d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration de FFP a consenti, en 2001 et 2002, au profit des dirigeants et de certains membres du personnel salarié, des options d'achat d'actions à prix unitaire convenu. Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

	Plan n°1	Plan n°2
Date du conseil d'administration	17/09/2001	19/12/2002
Date de départ d'exercice des options	17/09/2001	19/12/2002
Date d'expiration	17/09/2009	19/12/2010
Nombre de bénéficiaires	3	4
Prix d'exercice en euros	52,56	52,16
Nombre d'options accordées	4 900	6 700
Nombre d'options en cours de validité au 01 janvier 2008	<b>2 200</b>	<b>2 400</b>
Nombre d'options levées ou exercées au cours de l'exercice	0	0
Nombre d'options en cours de validité au 31 décembre 2008	<b>2 200</b>	<b>2 400</b>

#### 20.7. Titres d'autocontrôle

La société détient au 31 décembre 2008, 4.600 de ses propres actions, destinées aux plans des années 2001 et 2002 (cf note 20.6), 2.292 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que 246.727 actions en voie d'annulation.

Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres .

### Note 21 - Passifs financiers courants et non courants

#### 21.1. Situation

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>Emprunts bancaires</b>		
- FFP	237 121	130 000
- SIMANTE SL	25 400	27 800
- Château GUIRAUD	4 992	4 867
Engagements de souscription et titres non libérés	116 518	81 503
Instruments dérivés	13 163	421
Divers	23	405
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>397 217</b>	<b>244 996</b>
<b>Emprunts bancaires</b>		
- SIMANTE SL	2 400	2 400
-Château GUIRAUD	1 144	600
Intérêts courus sur emprunts	4 122	1 414
Divers	473	158
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>8 139</b>	<b>4 572</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>405 356</b>	<b>249 568</b>

Les emprunts bancaires comprennent en 2008 des emprunts libellés en CHF pour 92.121 milliers d'euros (0 en 2007).

Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 15.050 milliers d'euros en 2008 et 8.231 milliers d'euros en 2007.

Tous les autres engagements sont exprimés en euro.

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

EXERCICE 2008

**Note 21 - Passifs financiers courants et non courants**

**21.2. Echancier au 31/12/2008**

Échéances	à moins d'un an	entre un et cinq ans	à plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
- Emprunts FFP	-	237 121	-	<b>237 121</b>
- Emprunt SIMANTE SL	2 400	25 400	-	<b>27 800</b>
- Emprunts Château GUIRAUD	1 144	4 786	206	<b>6 136</b>
Couverture de taux	-	13 163	-	<b>13 163</b>
Engagements de souscription et titres non libérés (1)	-	116 518	-	<b>116 518</b>
Intérêts courus sur emprunts et divers	4 595	23	-	<b>4 618</b>
<b>Total (2)</b>	<b>8 139</b>	<b>397 011</b>	<b>206</b>	<b>405 356</b>

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 6.405 k€ à échéance de moins de trois mois, 1.603 k€ entre trois et six mois, 131 k€ à plus de six mois.

**21.3. Echancier au 31/12/2007**

Échéances	à moins d'un an	entre un et cinq ans	à plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
- Emprunts FFP	-	130 000	-	130 000
- Emprunt SIMANTE SL	2 400	27 800	-	30 200
- Emprunts Château GUIRAUD	600	4 500	367	5 467
Engagements de souscription et titres non libérés (1)	-	81 503	-	81 503
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 572	826	-	2 398
<b>Total</b>	<b>4 572</b>	<b>244 629</b>	<b>367</b>	<b>249 568</b>

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

**21.4. Détail des engagements de souscription et des titres non libérés**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>TITRES DISPONIBLES A LA VENTE</b>		
<b>Titres de participation</b>		
IDI Emerging Markets	34 091	-
<b>TIAP</b>		
Sagard	32 366	29 914
White Knight	22 446	32 596
Autres	27 615	18 993
<b>Total</b>	<b>116 518</b>	<b>81 503</b>

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**
**EXERCICE 2008**
**Note 21 - Passifs financiers courants et non courants**
**21.5. Taux des emprunts au 31/12/2008**

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2008		Échéance	Taux effectif	Taux après couverture
	Non courants	courants			
<b>Emprunts bancaires</b>					
- FFP					
. Ligne de crédit swappée	50 000	-	2 011	euribor 3 mois +0,20%	4,50%
. Ligne de crédit swappée	40 000	-	2 012	euribor 3 mois +0,20%	4,50%
. Ligne de crédit swappée	92 121	-	2 013	euribor période +0,25%	3,67%
. Ligne de crédit non swappée	10 000	-	2 012	euribor 3 mois +0,20%	-
. Ligne de crédit non swappée	20 000	-	2 012	euribor période +0,25%	-
. Ligne de crédit non swappée	5 000	-	2 012	euribor période +0,30%	-
. Ligne de crédit non swappée	20 000	-	2 013	euribor période +0,30%	-
- SIMANTE SL					
. Ligne de crédit swappée	17 200	2 400	-	euribor 6 mois +1,15%	3,96%
. Ligne de crédit non swappée	8 200	-	-	euribor 6 mois +1,15%	-
- GUIRAUD					
. Emprunt non swappé	4 500	-	2 012	taux fixe : 4,30%	-
. Emprunt non swappé	190	10	2 017	taux fixe : 4,47%	-
. Emprunt non swappé	200	-	2 017	taux fixe : 4,99%	-
. Emprunt non swappé	79	22	2 013	taux fixe : 4,50%	-
. Emprunt non swappé	23	5	2 013	taux fixe : 4,05%	-
. Warrants	-	1 107	2 008	taux variable : 3% / 4%	-
Engagements de souscription et titres non libérés	116 518	-	-	-	-
Divers	13 186	4 595	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>397 217</b>	<b>8 139</b>			

**21.6. Taux des emprunts au 31/12/2007**

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2007		Échéance	Taux effectif	Taux après couverture
	Non courants	courants			
<b>Emprunts bancaires</b>					
- FFP					
. Ligne de crédit swappée	50 000	-	2 011	euribor 3 mois +0,20%	4,50%
. Ligne de crédit swappée	40 000	-	2 012	euribor 3 mois +0,20%	4,50%
. Ligne de crédit non swappée	10 000	-	2 012	euribor 3 mois +0,20%	-
. Ligne de crédit non swappée	15 000	-	2 012	euribor période +0,25%	-
. Ligne de crédit non swappée	15 000	-	2 012	euribor période +0,30%	-
- SIMANTE SL					
. Ligne de crédit swappée	13 900	1 200	-	euribor 6 mois +1,15%	3,96%
. Ligne de crédit non swappée	13 900	1 200	-	euribor 6 mois +1,15%	-
- GUIRAUD					
. Emprunt non swappé	4 500	-	2 012	taux fixe : 4,30%	-
. Emprunt non swappé	200	-	2 017	taux fixe : 4,47%	-
. Emprunt non swappé	167	-	2 017	taux fixe : 5,03%	-
. Warrants	-	600	2 008	taux variable : 4% / 5%	-
Engagements de souscription et titres non libérés	81 503	-	-	-	-
Divers	826	1 572	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>244 996</b>	<b>4 572</b>			



## SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

EXERCICE 2008

### Note 22 - Provisions

#### 22.1 Mouvements de l'exercice 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Provisions		Reprises		31/12/2008
		regroupement d'entreprises	Dotations	Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	190	-	13	-	6	197
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>197</b>

#### 22.2 Mouvements de l'exercice 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Provisions		Reprises		31/12/2007
		regroupement d'entreprises	Dotations	Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	209	-	11	-	30	190
Autres	200	-	-	102	98	-
<b>Total</b>	<b>409</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>102</b>	<b>128</b>	<b>190</b>

### Note 23 - Engagements de retraites et assimilés

#### 23.1 Engagements de la société FFP

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraites versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires : 3 personnes, actuellement retraitées ;
- indemnités de départ : 12 personnes.

La dernière évaluation externe de l'ensemble des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2008.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,50 % (5,25 % en 2007) ;
- Taux d'inflation : 2 %
- Taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2008 à 260 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 176 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 84 milliers d'euros, est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2008 à 120 milliers d'euros ; ils étaient couverts à hauteur de 292 milliers d'euros par des fonds externes ; l'excédent par rapport aux engagements est inscrit en autres créances à hauteur de 172 milliers d'euros.

Les provisions comprennent également les engagements de la société au titre des médailles du travail pour 5 milliers d'euros.

#### 23.2 Engagements de la SCA Château Guiraud

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2008 est de 34 personnes.

Une évaluation externe des engagements a été effectuée au 31 décembre 2008.

Le total des engagements de la société Château Guiraud s'élève à 108 milliers d'euros au 31 décembre 2008 ; cette somme est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

EXERCICE 2008

**Note 24 - Autres dettes courantes et non courantes**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Avances clients à plus d'un an	482	392
<b>Total autres dettes non courantes</b>	<b>482</b>	<b>392</b>
Avances clients	1 393	3 063
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	689	803
Autres dettes	662	868
<b>Total autres dettes courantes</b>	<b>2 744</b>	<b>4 734</b>
<b>Total autres dettes</b>	<b>3 226</b>	<b>5 126</b>

**Note 25 - Instruments financiers**

**25.1 Instruments financiers inscrits au bilan 2008**

(en milliers d'euros)	31/12/2008		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	502 106	502 106	-	502 106	-	-	-
T.I.A.P.	175 350	175 350	-	175 350	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	7 031	7 031	-	-	7 031	-	-
Autres créances	2 116	2 116	-	-	2 116	-	-
Equivalents de trésorerie	11 678	11 678	11 678	-	-	-	-
Trésorerie	358	358	358	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>698 639</b>	<b>698 639</b>	<b>12 036</b>	<b>677 456</b>	<b>9 147</b>	-	-
Passifs financiers non courants	397 217	397 217	-	-	-	384 054	13 163
Autres dettes non courantes	482	482	-	-	482	-	-
Passifs financiers courants	8 139	8 139	-	-	-	8 139	-
Autres dettes courantes	2 744	2 744	-	-	2 744	-	-
<b>Passifs</b>	<b>408 582</b>	<b>408 582</b>	-	-	<b>3 226</b>	<b>392 193</b>	<b>13 163</b>

**25.2 Instruments financiers inscrits au bilan 2007**

(en milliers d'euros)	31/12/2007		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	596 836	596 836	-	596 836	-	-	-
T.I.A.P.	172 512	172 512	-	172 512	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	3 685	3 685	-	-	3 685	-	-
Autres créances	1 531	1 531	-	-	1 531	-	-
Equivalents de trésorerie	5 049	5 049	5 049	-	-	-	-
Trésorerie	135	135	135	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>779 748</b>	<b>779 748</b>	<b>5 184</b>	<b>769 348</b>	<b>5 216</b>	-	-
Passifs financiers non courants	244 996	244 996	-	-	405	244 170	421
Autres dettes non courantes	392	392	-	-	392	-	-
Passifs financiers courants	4 572	4 572	-	-	-	4 572	-
Autres dettes courantes	4 734	4 734	-	-	4 734	-	-
<b>Passifs</b>	<b>254 694</b>	<b>254 694</b>	-	-	<b>5 531</b>	<b>248 742</b>	<b>421</b>

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

EXERCICE 2008

**Note 25 - Instruments financiers**

**25.3 Effet en résultat des instruments financiers en 2008**

(en milliers d'euros)	2008 Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	29 730	-	29 730	-	-	-
Autres produits	490	490	-	-	-	-
Charges coût de l'endettement	- 12 762	-	-	-	- 12 762	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	- 133 997	-	- 133 997	-	-	-
Réévaluation	36	36	-	-	-	-
Résultats de cession	14 384	645	13 739	-	-	-
<b>Gains nets ou (pertes nettes)</b>	<b>- 102 119</b>	<b>1 171</b>	<b>- 90 528</b>	<b>-</b>	<b>- 12 762</b>	<b>-</b>

**25.4 Effet en résultat des instruments financiers en 2007**

(en milliers d'euros)	2007 Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	15 077	-	15 077	-	-	-
Autres produits	318	318	-	-	-	-
Charges coût de l'endettement	- 6 737	-	-	-	- 6 737	-
Réévaluation	- 14	- 14	-	-	-	-
Résultats de cession	15 479	1 041	14 438	-	-	-
<b>Gains nets ou (pertes nettes)</b>	<b>24 123</b>	<b>1 345</b>	<b>29 515</b>	<b>-</b>	<b>- 6 737</b>	<b>-</b>

**Note 26 - Gestion des risques de marché**

La gestion des risques est assurée par la direction générale, sous contrôle du Conseil d'Administration, en particulier concernant les nouveaux investissements (comité des investissements). Les comités qui se réunissent entre deux conseils font systématiquement rapport à la réunion du conseil suivant.

La gestion des risques de taux et de change relève également de la responsabilité de la direction générale. A chaque réunion du conseil, la direction générale présente l'état des couvertures de taux et de change.

**26.1 Gestion du risque actions**

Les actifs de FFP sont constitués principalement d'une participation de 22 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

La gestion de ces actifs s'appuie sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. FFP, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

Concernant les groupes PSA Peugeot Citroën, Compagnie Industrielle de Delle, Lisi et Holding Reinier, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence ("participations dans les entreprises associées"), FFP est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les SCI dont FFP détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, FFP rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés "en actifs disponibles à la vente" sont évalués à leur juste valeur (cours de bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

**Information par zone géographique**

Les actifs disponibles à la vente comprennent : (y compris les engagements de souscription)

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>Titres cotés</b>		
Actions zone Europe	169 671	299 560
<b>Titres non cotés</b>		
Actions zone Europe	287 155	305 785
Parts d'OPCVM zone Europe	-	4 105
Capital Investissement zone Europe	139 239	142 392
Capital Investissement zone Afrique	7 632	-
Capital Investissement zone U.S.	130	931
Capital Investissement zone Asie	73 629	16 575
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>677 456</b>	<b>769 348</b>

**Tableau de sensibilité en matière de cours**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>Titres disponibles à la vente</b>		
Titres de participation non consolidés		
. Titres cotés	168 756	296 051
. Titres non cotés	333 350	300 785
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	175 350	172 512
<b>Total</b>	<b>677 456</b>	<b>769 348</b>
Sensibilité en capitaux propres ou au résultat	135 491	76 935
Hypothèse de variation défavorable	20%	10%

Compte tenu de la crise financière, l'hypothèse de sensibilité, effectuée au taux de 10% au 31 décembre 2007 a été portée à 20% au 31 décembre 2008.

Il n'existe pas d'instrument dérivé destiné à couvrir le portefeuille actions de FFP.

## 26.2 Gestion du risque de liquidité

FFP a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société. Au 31 décembre 2008, les lignes de crédit ou d'emprunts accordées à l'ensemble FFP s'élèvent à 414 millions d'euros dont 143 millions d'euros sont non tirés.

Le total des lignes accordées concernent FFP pour 380 millions d'euros et ses filiales pour 34 millions d'euros. Les échéances des dettes financières de FFP et de ses filiales sont décrites dans la note 21.2

Les principaux covenants relatifs aux dettes portées directement par FFP sont les suivants :

1. Dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) < 1
2. Endettement financier net (consolidé) / capitaux propres consolidés < 1
3. Dettes nettes consolidées / valeurs des titres (a) < 0,5
4. Dettes financières nettes consolidées / valeurs des titres (hors titres Peugeot SA)(b) < 0,5

La valeur des titres comprend :

- (a) les titres PSA au cours de bourse du 31 décembre 2008 ainsi que l'actif brut de la diversification ;  
 (b) les titres des entreprises associées hors Peugeot SA, les titres disponibles à la vente (hors engagements de souscription) et les autres actifs financiers non courants tels qu'ils apparaissent dans le bilan consolidé.

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2008, ces principaux ratios s'élèvent à :

- |  |      |
|--|------|
| 1. Dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) =                | 0,56 |
| 2. Endettement financier net (consolidé) / capitaux propres consolidés =                 | 0,08 |
| 3. Dettes nettes consolidées / valeurs des titres =                                      | 0,21 |
| 4. Dettes financières nettes consolidées / valeurs des titres (hors titres Peugeot SA) = | 0,38 |

Pour le calcul au 31/12/2008, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2008. Ces covenants ont toujours été respectés.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Ces produits ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

## 26.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel FFP est exposée provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) ont été mises en place, sur une partie de la dette bancaire portée par Simante SL (19.600 milliers d'euros) et par FFP (182.121 milliers d'euros).

Le détail des lignes de crédit couvertes et non couvertes est donné en note 21.5

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	à moins d'un an	De 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts</b>				
.Taux fixes	1 144	4 786	206	6 136
.Taux variables	2 400	262 521	-	264 921
<b>Total emprunts avant gestion</b>	<b>3 544</b>	<b>267 307</b>	<b>206</b>	<b>271 057</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>2 400</b>	<b>199 321</b>	<b>-</b>	<b>201 721</b>
<b>Emprunts</b>				
.Taux fixes	3 544	204 107	206	207 857
.Taux variables	-	63 200	-	63 200
<b>Total emprunts après gestion</b>	<b>3 544</b>	<b>267 307</b>	<b>206</b>	<b>271 057</b>

Au 31/12/2008 l'euribor 3 mois s'élevait à 2,892 % et l'euribor 6 mois à 2,971%.

Au 28/02/2009, ces taux étaient respectivement de 1,825 % et 1,933 %.

Une variation des taux de 1% entraînerait un changement de la charge d'intérêts de 632 milliers d'euros sur la base des capitaux empruntés à taux variable, après couverture et à fin décembre 2008.

Elle n'aurait pas d'autre impact sur les capitaux propres.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

La trésorerie placée en OPCVM de trésorerie régulière (cf. Note 19.1) est à taux variable.

Elle s'élève à 11.678 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 5.184 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

## 26.4 Gestion du risque de change

Les sociétés dans lesquelles FFP détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Au cours de l'année 2008, un investissement a été effectué en CHF.

FFP possède également des parts dans des fonds de capital investissement libellés en USD.

La ventilation des actifs disponibles à la vente par zone géographique est donnée ci-dessus en note 26.1.

Le risque de change sur l'investissement en CHF est à ce jour, couvert par l'émission de lignes de crédit dans la même devise et pour des montants identiques.

FFP n'a pas mis en place de couvertures sur les actifs en dollar américain.

Cependant, FFP a profité d'un cours favorable de l'USD pour couvrir ses opérations de décaissements futurs par l'achat à terme de 12.000 milliers d'USD. Au 31/12/2008, le solde de la couverture s'élève à 8.920 milliers de dollars US, soit 6.409 milliers d'euros.

### Positions financières nettes en devises étrangères

Tous les postes du bilan sont à l'origine libellés en euros à l'exception des lignes suivantes :

(en milliers d'euros)	USD	CHF
<b>Valeur bilan au 31 décembre 2008</b>		
Titres disponibles à la vente (1)	27 563	92 077
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	503
Passifs financiers non courants		
Emprunts	-	-92 121
Engagements de souscription et titres non libérés	-15 050	-
Résultat latent sur couverture de taux	-	-8 265
Dettes courantes	-	-1 590
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>12 513</b>	<b>-9 396</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>6 409</b>	<b>-</b>
<b>Position nette après couverture</b>	<b>18 922</b>	<b>-9 396</b>

(1) dont engagements de souscription et titres non libérés : 15.050 milliers d'euros

La seule couverture de change effectuée par mise en place d'instruments dérivés est l'achat à terme d'USD dont il est fait mention ci-dessus. Elle permet de réduire l'exposition sur la dette en USD de 15.050 milliers d'euros à 8.641 milliers d'euros.

Compte tenu des positions au 31 décembre 2008 et après couvertures :

- si l'USD s'appréciait de 10% par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 1.892 milliers d'euros ;
- si le CHF s'appréciait de 10% par rapport à l'euro, les réserves de FFP diminueraient de 940 milliers d'euros.

Ces variations n'entraîneraient pas d'impact significatif sur le résultat.

## 26.5 Gestion du risque de crédit

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

## SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

EXERCICE 2008

### Note 27 - Transactions avec les parties liées

#### 27.1. Entreprises associées

Les transactions avec les entreprises liées se font à prix de marché. Elles concernent :

- les locations et prestations facturées à FFP par PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES.

Ces transactions se sont élevées à 152 milliers d'euros en 2008 ( 2007 : 143 milliers d'euros ).

Au 31 décembre 2008, aucune dette envers PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES n'est comptabilisée dans la rubrique " Autres dettes"

- une location facturée à Gefco par la SCI FFP - les Grésillons pour la mise à disposition d'un ensemble immobilier (plate-forme logistique) pour un montant de 1.684 milliers d'euros en 2008 (1.680 milliers d'euros en 2007).

#### 27.2. Parties liées ayant une influence notable sur le groupe

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5% du capital de FFP.

### Note 28 - Rémunérations des dirigeants

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration	421	261
Rémunération des membres des organes de direction	816	725

Les membres des organes de direction bénéficient d'indemnités de départ à la retraite d'un montant de 29 milliers d'euros.

Les membres des organes de direction ne possèdent plus aucune option d'achat d'actions de la société FFP attribuées lors des plans consentis en 2001 et 2002.

### Note 29 - Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>Engagements réciproques</b>		
Lignes de crédit non tirées	142 879	100 000
Réservations vins primeurs (commandes)	2 732	4 334
<b>Engagements donnés</b>		
Caution donnée sur emprunt	4 500	4 500

Les titres Simante, S.L. et B-1998 ont été nantis au profit de la banque Bancaja en garantie de l'emprunt contracté auprès de cette dernière et dont le solde est de 27.800 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (30.200 milliers d'euros au 31 décembre 2007).

Au 31 décembre 2008 des emprunts à hauteur de 1.107 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin (2007 : 600 milliers d'euros).

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

EXERCICE 2008

**Note 30- Information sectorielle**

FFP est un holding, premier actionnaire de Peugeot S.A. et détenteur d'autres participations de long terme. FFP exerce également une activité d'investissement financier et de gestion de trésorerie et comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur vinicole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques.

Les produits sur l'activité financière sont détaillés en note 3, ceux concernant la gestion de trésorerie en note 7, ceux relatifs à l'activité immobilière et vinicole respectivement en notes 4 et 5.

**Note 31- Honoraires des commissaires aux comptes**

	PricewaterhouseCoopers				SEC3 (ex. Sodip)			
	Montants (Ttc)		%		Montants (Ttc)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit :</b>								
□ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	47	46	87 %	100 %	43	38	86 %	88 %
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	6	5	12 %	12 %
□ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Emetteur	7	-	13 %	-	1	-	2 %	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	54	46	100 %	100 %	50	43	100 %	100 %
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
□ Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
□ Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>46</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**Note 32 - Evènements postérieurs à la clôture**

Compte tenu de l'évolution des cours de bourse, l'évaluation du portefeuille des participations non consolidées, arrêtée au cours de la veille de la date du conseil d'administration, soit le 05/03/2009, enregistrerait une diminution de 33.774 milliers d'euros, dont un impact négatif de 18.685 milliers d'euros en résultat (sur la base des seuls titres dépréciés en 2008).



**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux Actionnaires

**Société Foncière, Financière et de Participations - FFP**  
75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Foncière, Financière et de Participations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Cette situation a créé des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations.

### Valorisations et dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente :

Votre société comptabilise des dépréciations sur les actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces titres (notes A-b, 8, 15, 25). Nous avons examiné le dispositif d'identification des indices de perte de valeur, la valorisation des lignes correspondantes, ainsi que les estimations ayant conduit, pour certains titres, à la constatation des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

**FFP**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*Exercice clos le 31 décembre 2008 - Page 3*

---

### **III - VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC3

Dominique Paul

Philippe Spandonis

Commissaires aux Comptes

### III – DOCUMENTS SPECIFIQUES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2009

#### 1. Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009

Chers actionnaires,

Dans le cadre de notre Assemblée Générale, et conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

La dernière décision d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions par le Conseil d'Administration est intervenue le 19 décembre 2002. Aucune décision d'attribution n'est intervenue depuis cette date.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée,
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée.

Il est rappelé ci-après, à titre indicatif, les caractéristiques des deux plans en cours.

<b>INFORMATIONS SUR LES OPTIONS D'ACHAT EN COURS*</b>		
	<b>Plan n° 1</b>	<b>Plan n° 2</b>
Date du Conseil d'Administration	17.09.2001	19.12.2002
Nombre total d'actions pouvant être achetées	9.800	13.400
dont pouvant être achetées par les mandataires sociaux :	5.000	5.000
Point de départ d'exercice des options	17.09.2001	19.12.2002
Date d'expiration	17.09.2009	19.12.2010
Prix d'achat	52,56 €	52,155 €
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice 2006	800	0
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice 2007	6.800	11.000
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice 2008	0	0
Nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2008	2.200	2.400

\* Chiffres retraités pour prendre en compte la division par 2 du nominal des actions intervenue en juillet 2007

## 2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2004	2005	2006	2007	2008
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 408 000
b) Nombre d'actions émises	12 704 000	12 704 000	12 704 000	25 408 000	25 408 000
<b>II - Résultat global des opérations</b>					
a) 1. Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
2. Autres produits de l'activité courante (2)	77 282 451	79 451 379	80 258 218	83 013 668	105 682 849
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (3)	78 898 997	200 892 200	81 179 117	88 590 497	102 967 611
c) Impôt sur les bénéfices	2 835 844	22 323 073	2 186 751	1 744 123	- 5 581 930
d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	79 702 543	179 222 845	81 174 921	84 875 592	20 892 073
e) Montant des bénéfices distribués	38 112 000	57 168 000	38 112 000	41 923 200	
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (3)	5,99	14,06	6,22	3,42	4,27
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	6,27	14,11	6,39	3,34	0,82
c) Dividende net versé à chaque action après précompte mobilier éventuel	3,00	4,50	3,00	1,65	
<b>IV - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés (4)	8	8	9	10	11
b) Montant de la masse salariale	738 399	790 903	815 565	1 272 058	1 398 701
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc) (4)	558 273	364 434	353 755	540 352	638 875

(1) Division de la valeur nominale de l'action par 2 le 02 juillet 2007

(2) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants ; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

(3) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents

(4) Effectif moyen annuel

(5) Dont surcomplémentaire de retraite externalisée 2004 : 244.697 €

### 3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration au titre des augmentations de capital

Les neuvième, dixième et onzième résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2007, ont privé d'effet les douzième, treizième et quatorzième résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2005, et ont autorisé le Conseil d'Administration à :

- émettre toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- émettre toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- émettre des actions aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise.

Ces autorisations sont valables pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de leur approbation, soit jusqu'au 15 août 2009.

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2007, ou qui sont soumises à l'Assemblée Générale du 16 juin 2009.

Date de l'Assemblée Générale	Objet	N° de la résolution	Durée
15/06/2007	Autorisation d'émettre toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription	9	26 mois
15/06/2007	Autorisation d'émettre toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	10	26 mois
15/06/2007	Autorisation d'émettre des actions réservées aux adhérents d'un PEE	11	26 mois

Limitation du montant des augmentations de capital pouvant être décidées par le Conseil d'Administration sur délégation :

- le montant nominal maximal des augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2007 est de 5.000.000 €,
- le montant nominal maximal des augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu de la dixième résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2007 est de 5.000.000 €,
- le montant nominal maximal des augmentations de capital pouvant être décidées en vertu de la onzième résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2007 est de 500.000 €.

#### **4. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société**

Conformément à la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de Sécurité Financière – modifiée par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration (I<sup>ère</sup> partie), et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (II<sup>ème</sup> partie).

Ce rapport, approuvé par le Conseil d'Administration en date du 6 mars 2009, tient compte notamment des recommandations de l'AMF dans son rapport 2008 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différents services de la société (Direction Générale, service comptabilité et service juridique).

Les règles de contrôle interne de la société s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de la consolidation des comptes et intégrées globalement<sup>2</sup>.

#### **I – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

Lors de sa réunion du 19 novembre 2008, le Conseil d'Administration a confirmé son adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux du 6 octobre 2008. De même, le Conseil a indiqué que ce code est celui auquel la société se référera pour l'élaboration du présent rapport, et plus généralement dans sa politique de rémunération de dirigeants.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective.

S'agissant des administrateurs indépendants, le groupe familial Peugeot, qui contrôle la société à hauteur de 78,45 % de son capital et 86,90 % de ses droits de vote, a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, s'entourer de trois administrateurs indépendants qui présentent les qualités requises par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Leur part aux Conseil d'Administration et Comités spécialisés est proche mais en-deçà des seuils préconisés par ledit Code, compte tenu du contrôle de la société par le groupe familial Peugeot.

- **La composition du Conseil d'Administration**

L'effectif du Conseil d'Administration est de 11 membres. Parmi les 4 administrateurs extérieurs au groupe familial, 3 sont indépendants (M. Georges Chodron de Courcel, M. Patrick Soulard et M. Jean-Philippe Thierry).

---

<sup>2</sup> A l'exception de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud, ayant pour unique objet l'exploitation d'un domaine viticole



Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008. En vue d'appliquer les recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, la société s'est fixée pour objectif, à compter du prochain exercice, de soumettre au Comité des Nominations et des Rémunérations, la qualification d'administrateur indépendant qui sera ensuite revue par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel. Pour l'exercice 2008, la situation de chaque membre a été examinée par le Conseil d'Administration, dans le cadre de l'approbation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne, au vu des critères suivants :

	M. Georges Chodron de Courcel	M. Patrick Soulard	M. Jean-Philippe Thierry
Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes	X	X	X
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur	X	X	X
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• significatif de la société ou de son groupe</li> <li>• ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité</li> </ul>	Bien que FFP bénéficie d'une ligne de crédit auprès de la société BNP Paribas SA dont M. Georges Chodron de Courcel est Directeur Général délégué, le Conseil d'Administration de FFP, estime que ce dernier est indépendant compte tenu notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'ancienneté des relations bancaires avec BNP Paribas SA,</li> <li>- des conditions normales de marché obtenues pour cette ligne de crédit,</li> <li>- de l'existence d'autres lignes de crédit auprès d'autres établissements et à conditions comparables,</li> <li>- du caractère normal pour une holding de disposer de lignes de crédit en proportion avec son activité.</li> </ul>	X	X
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	X	X	X
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de cinq années précédentes	X	X	X
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans	X	X	X

Les administrateurs sont nommés pour une durée statutaire de 6 ans. Bien que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 recommande de limiter la durée de leur fonction à 4 ans, la société fixe la durée à 6 ans pour les raisons suivantes :

- cette faculté est offerte par la loi (article L. 225-18, alinéa 1, du Code de commerce) ;
- la plupart des administrateurs font partie du groupe familial Peugeot qui contrôle la société ;
- la société agissant comme investisseur à long terme, les fonctions d'administrateur doivent s'inscrire dans la durée.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois :

Date de réunion	Taux de présence
23 janvier 2008	100 %
11 mars 2008	92 %
16 avril 2008	82 %
6 mai 2008	82 %
29 août 2008	85 %
19 novembre 2008	82 %
<b>Taux moyen de présence</b>	<b>87 %</b>

#### • Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par une « Charte des membres du Conseil d'Administration » qui constitue le règlement intérieur du Conseil. Ce règlement, mis à jour en novembre 2008, précise l'organisation du Conseil afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'Administration, précise les missions du Président du Conseil d'Administration et rappelle que le Président du Conseil exerce également les fonctions de Directeur Général. Cette Charte formalise en outre la constitution de Comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'Administration. La Charte est reproduite dans les *Informations Complémentaires* du présent document.

A toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation, à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil. Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Dans la semaine qui précède la réunion du Conseil, les membres reçoivent les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil, les membres sont informés de la situation financière de la société au travers d'une présentation portant sur les points suivants sous le titre « Activité de la société depuis la dernière réunion » :

- investissements/désinvestissements,
- gestion des TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille) et de la trésorerie,
- principales participations,
- évolution de l'actif brut de la diversification.

Cette présentation est généralement conduite par le Directeur Général délégué.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

En 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois. Le taux moyen de présence a été de 87 %.

#### • **Les Comités**

Quatre Comités ont été créés par le Conseil d'Administration. Ces quatre comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par la « Charte des membres du Conseil d'Administration » dont les principes sont repris ci-après.

**Le Comité des Nominations et des Rémunérations** comprend 5 administrateurs et est composé de :

M.	Jean-Philippe Peugeot, Président du Comité
Mme	Marie-Hélène Roncoroni
MM.	Robert Peugeot
	Georges Chodron de Courcel
	Philippe Poinso

Le Comité des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations en matière de :

- nomination du Directeur Général délégué et, le cas échéant, de son adjoint,
- nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités constitués par le Conseil, renouvellement des mandats,
- désignation des représentants permanents de la société dans les Conseils d'Administration ou de Surveillance de sociétés tierces,
- rémunération individuelle du Président-Directeur Général, du Directeur Général délégué et le cas échéant de son adjoint,
- montant et barème de répartition des jetons de présence, simples ou spéciaux, alloués aux administrateurs, rémunération des membres des Comités,
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et politique générale d'intéressement.

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Administration ses recommandations.

Un membre du Comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le Comité délibère sur sa propre rémunération.

Le Comité se réunit au moins une fois par an dans le courant du mois de décembre à l'initiative de son Président.

Le Comité s'est formellement réuni deux fois au cours de l'exercice 2008 et a notamment examiné les rémunérations perçues par la Direction Générale ainsi que la répartition des jetons de présence alloués lors de la dernière Assemblée Générale. Le taux de présence à ce Comité a été de 100 %.

**Le Comité des Participations** comprend 6 administrateurs et est composé de :

Mme Marie-Hélène Roncoroni, Présidente du Comité  
MM. Christian Peugeot  
Jean-Philippe Peugeot  
Robert Peugeot  
Thierry Peugeot  
Xavier Peugeot

Le Comité des Participations assure pour le compte du Conseil d'Administration le suivi de l'activité et le contrôle des sociétés dans lesquelles FFP détient une participation.

Le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et propose les positions à prendre, lorsque FFP est directement ou indirectement présente au Conseil d'Administration ou de Surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le Comité des Participations donne son avis au Conseil d'Administration sur le renforcement, l'allègement, ou la cession totale d'une participation, la décision revenant au Conseil d'Administration.

Il se réunit à l'initiative de son Président, soit formellement, soit par consultation électronique, autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre.

Le Comité s'est formellement réuni trois fois au cours de l'exercice 2008. Le taux de présence à ce Comité a été de 100 %.

**Le Comité d'Investissements** comprend 7 administrateurs et est composé de :

MM. Robert Peugeot, Président du Comité  
Frédéric Banzet  
Georges Chodron de Courcel  
Jean-Philippe Peugeot  
Mme Marie-Hélène Roncoroni  
MM. Patrick Soulard  
Jean-Philippe Thierry

Le Comité d'Investissements étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP et donne son avis au Conseil d'Administration.

Ce Comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose.

Le Comité s'est formellement réuni deux fois au cours de l'exercice 2008, notamment pour préparer les orientations stratégiques d'investissement devant être soumises au Conseil d'Administration. Le taux de présence à ce Comité a été de 100 %.

**Le Comité Financier et d'Audit** comprend 3 administrateurs et est composé de :

MM. Jean-Philippe Thierry, Président du Comité  
Philippe Poinso  
Jean-Philippe Peugeot

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'Administration dans le domaine financier et comptable. La mission de ce Comité consiste notamment à :

- examiner les comptes sociaux et consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels ; s'assurer de la permanence des méthodes comptables adoptées, émettre un avis sur le processus de contrôle des comptes et prend connaissance des observations des auditeurs sur les états financiers,
- s'assurer que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise,
- procéder à l'analyse des risques de toutes natures et veiller à ce que les procédures internes assurent une maîtrise adéquate des risques,
- examiner les principaux éléments de la communication financière,
- conduire la procédure de sélection, de renouvellement ou de nomination des Commissaires aux Comptes,
- examiner les conclusions des diligences des Commissaires aux Comptes et s'assurer de la mise en œuvre de leurs recommandations,
- examiner la politique adoptée en matière d'assurances.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication. Il a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux Comptes de FFP, hors la présence de la Direction Générale.

Le Comité a été créé le 29 août 2008 et s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2008. Le taux de présence à ce Comité a été de 100 %.

Dans la perspective de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Comité s'est réuni le 25 février 2009.

#### • **Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration procède tous les deux ans à une évaluation formelle de ses méthodes de travail, étant précisé que cette évaluation vise, d'une part, à faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil, à vérifier les conditions de préparation et d'analyse des points importants, et d'autre part, à mesurer la contribution de chaque administrateur aux travaux du Conseil.

Le principe d'une évaluation biannuelle a été préféré aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, qui prévoient une évaluation tous les 3 ans et un débat annuel au sein du Conseil d'Administration. En effet, elle est plus simple à mettre en œuvre et mieux adaptée à la structure du Conseil d'Administration (principalement composé de membres du groupe familial Peugeot qui contrôle la société) et à la durée des fonctions des administrateurs.

La dernière évaluation a eu lieu en 2007, et les membres du Conseil d'Administration ont répondu à un questionnaire leur permettant de porter un jugement sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés, et de faire des suggestions. Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés, et recommandé la réunion de trois Comités des Participations par an. Cette recommandation a été suivie en 2008.

Au cours de l'exercice 2009, il est prévu de renouveler ce processus.

- **Les principes de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux**

#### **La rémunération des administrateurs**

Une rémunération de base identique est versée à chaque administrateur complétée par une rémunération spécifique pour leur appartenance aux Comités. En outre, une rémunération complémentaire est versée aux deux Vice-présidents du Conseil d'Administration. Les rémunérations versées à chaque administrateur ont un caractère fixe et indépendant de leur présence. Les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs au cours de l'exercice 2008 sont exposés dans le Rapport de gestion.

Compte tenu du fort taux de présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés, il n'a pas semblé pertinent de fixer une règle de rémunération tenant compte de leur assiduité, contrairement aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008.

#### **La rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'Administration et se fonde sur les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Il est ici rappelé que la société a adhéré aux recommandations de l'AFEP-MEDEF par décision du Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2008. Cette adhésion a été formulée d'autant plus facilement que la structure actuelle de la rémunération des dirigeants se compose :

- d'une rémunération fixe pour le Président-Directeur Général ;
- d'une part fixe et d'une part variable pour le Directeur Général délégué. La part variable est établie en fonction de l'atteinte d'objectifs personnels. Ces objectifs sont fondés sur (a) la recherche, l'étude et la conduite de négociation de dossiers d'investissements ; (b) la présentation de tous dossiers au Conseil d'Administration et aux différents Comités compétents ; (c) le contrôle et suivi des participations ; et (d) l'animation de l'équipe.

Aucun des dirigeants ne bénéficie de rémunérations exceptionnelles, d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance, de retraite supplémentaire à prestations définies, ou de tout autre avantage entrant dans le champ de ses recommandations.

Toutefois, les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale (266.208 € en 2008). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 14.648 €, en 2008, pour chacun des mandataires sociaux.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2008 figurent dans le Rapport de gestion.

## II - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

- **Procédures d'identification et de gestion des risques**

L'identification et l'analyse des risques fait l'objet de développements dans le Rapport de gestion.

- **Procédures de contrôle interne adaptées aux spécificités de FFP**

Ce rapport a également été établi en s'appuyant sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers et de son guide d'application publié en janvier 2007, adapté cependant pour tenir compte de la nature de l'activité de la société et de ses effectifs restreints.

Selon le cadre de référence,

- ❖ le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
  - la conformité aux lois et règlements,
  - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
  - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
  - la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;

- ❖ le dispositif de contrôle interne doit prévoir :
  - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriées,
  - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités,
  - un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques,
  - des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société,
  - une surveillance permanente du dispositif du contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

- **Contexte général du contrôle interne**

Un manuel de procédures et d'organisation comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- les risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité,
- les contrôles mis en place pour y remédier,
- une évaluation de la pertinence des contrôles.

- **Principaux acteurs du contrôle interne**

- ❖ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction Générale. Si besoin est, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

- ❖ La Direction Générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

Le Président de la société cumule les fonctions de Directeur Général. Dans cette fonction, il est secondé par le Directeur Général délégué. Ce dernier applique au jour le jour la politique générale préalablement définie avec le Président. Les pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ne sont limités ni par les statuts, ni par la décision du Conseil d'Administration relative à leur nomination. Toutefois, le Conseil d'Administration fixe un plafond d'autorisation pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties, comme il est indiqué ci-après.

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de plafonner les montants d'investissement pouvant être réalisés dans certaines catégories d'actifs.

- ❖ Le comité de direction hebdomadaire

Une réunion hebdomadaire se tient entre le Président-Directeur Général, le Directeur Général délégué, le Secrétaire Général et le responsable des investissements. Elle a pour objet de faire un point sur les affaires en cours.

- ❖ La réunion mensuelle du personnel

Une réunion mensuelle réunit l'ensemble du personnel (11 personnes salariées en dehors du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué) et la Direction Générale. Au cours de cette réunion, la Direction informe, le cas échéant, les collaborateurs des nouvelles directives et transmet les informations utiles à la bonne marche des opérations.

- **Description des procédures de contrôle interne au sein de FFP**

- ❖ **Conformité des pratiques aux lois et règlements**

Le service juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables,
- d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci,
- de transcrire ces règles dans les procédures internes,
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.



Le service comptabilité assure une veille relative à l'évolution des règles fiscales et comptables.

❖ **Application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale**

La Direction Générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

❖ **Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs**

***Décisions d'investissements***

Les opérations d'investissements en Titres de participation sont proposées par la Direction Générale, et décidées par le Conseil d'Administration, après avis du Comité d'Investissements. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur.

Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des Participations et proposés au Conseil d'Administration.

Les opérations d'investissements et désinvestissements en TIAP sont décidées par la Direction Générale, étant ici précisé que pour les opérations d'investissements, les montants investis ne doivent pas dépasser l'enveloppe allouée par le Conseil d'Administration.

***Suivi des investissements en Titres de participation et TIAP***

Le suivi des investissements en Titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Il est effectué en étroite collaboration avec le responsable des investissements.

Le suivi des participations recouvre la rencontre régulière avec la direction des sociétés, des réunions régulières avec analystes financiers qui suivent les sociétés qui sont cotées en bourse, et plus globalement, les différents intervenants qui peuvent aider FFP à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long terme par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de FFP des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de FFP. FFP est systématiquement représentée aux Conseils des sociétés dans lesquelles elle prend des participations. Les administrateurs échangent régulièrement avec la Direction Générale et rendent compte de la vie des Conseils au Comité des Participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. FFP rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Elles envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le pilotage des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le Directeur Général délégué et le responsable des investissements.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des Participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

***Suivi de la trésorerie***

La gestion des Titres de placement est placée sous la responsabilité du service comptabilité. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités ; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un *reporting* mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction Générale. Il détaille :

- les mouvements de trésorerie intervenus au cours du dernier mois et depuis le début de l'exercice,
- une situation de trésorerie évaluée à la date de clôture,
- une récapitulation par OPCVM des valeurs détenues.

#### ***Etablissement mensuel du reporting TIAP***

Un état mensuel des TIAP est établi et détaille :

- les mouvements intervenus au cours du dernier mois et depuis le début de l'exercice,
- quelques indicateurs de performances,
- une valorisation des portefeuilles au dernier jour des deux mois précédents, faisant apparaître les éventuels mouvements de provision pour dépréciation depuis le début de l'exercice.

#### ***Etablissement mensuel du tableau de bord***

Un tableau de bord mensuel est établi. Ce tableau est constitué d'états détaillant mois par mois :

- l'actif net de la société,
- les derniers cours connus des différents actifs,
- les rendements des différents investissements.

### **❖ La fiabilité des informations financières**

Les procédures décrites visent à séparer, les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de paiement décaissement.

#### ***La procédure d'élaboration des comptes consolidés***

Les comptes consolidés font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux Comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes consolidés consistent notamment dans :

- l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations en termes de normes IFRS,
- une réunion avec les Commissaires aux Comptes préalablement à la date de clôture, pour examiner les points délicats de la clôture,
- le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes, l'information est communiquée à la Direction Générale, et éventuellement au Conseil d'Administration du mois de novembre pour l'arrêté annuel ou aux administrateurs pour l'arrêté semestriel.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la non-application d'une règle comptable internationale ou ceux liés à une erreur matérielle.

Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont :

- la réunion avec les Commissaires aux Comptes préalablement à la clôture qui constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture,
- le contrôle systématique de toutes les étapes par la responsable du service comptabilité qui constitue un niveau de contrôle supplémentaire,
- la relecture de la plaquette par une tierce personne du service comptabilité qui permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent,
- le contrôle final des Commissaires aux Comptes suivi d'une revue par le Comité Financier et d'Audit.

#### ***La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan***

L'ensemble des contrats de la société est soumis au service juridique de la société. Le service juridique et le service comptabilité établissent une liste des engagements hors-bilan.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. Lors de sa réunion du 19 novembre 2008, le Conseil d'Administration a renouvelé l'autorisation donnée au Président-Directeur Général, avec faculté de substitution, notamment au profit du Directeur Général délégué, de constituer au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1.000.000 €, et ce pour une nouvelle période de douze mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2009.

#### ***La procédure de contrôle des dépenses – pouvoirs bancaires***

Les frais généraux ne peuvent être engagés que par la Direction Générale ou le Secrétaire Général. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge par le service comptabilité qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général délégué sont habilités à signer des règlements sans limite de montant. Le Secrétaire Général et deux membres désignés du service comptabilité sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10.000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe du Secrétaire Général et d'un des deux membres désignés du service comptabilité est nécessaire.

### **❖ Un renforcement régulier du système de contrôle interne**

#### *Code de déontologie*

La société a élaboré un code de bonne conduite en matière boursière soumis au Conseil d'Administration de la société le 19 novembre 2008. Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs et membres de la Direction Générale sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au code.

*Liste d'initiés*

La société met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

*Manuel de procédures et d'organisation comptable*

Le manuel des procédures administratives et comptables est régulièrement mis à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures. Une mise à jour de ce manuel a été réalisée au cours de l'année 2008.

### III – Autre informations

#### Règles relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société, 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée,
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée, faire parvenir au siège social de la société un certificat d'immobilisation de leurs actions, délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte titres, pour attester de l'indisponibilité de leurs actions, jusqu'à la date de l'Assemblée.

A défaut d'assister personnellement aux Assemblées, les actionnaires peuvent dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée, soit sous forme de papier, soit sur décision du Conseil d'Administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

#### Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments figurent dans le Rapport de gestion (§ 6.5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat).

**5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport sur Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société**

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEC3  
10, rue Léon Frot  
75011 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEC3  
10, rue Léon Frot  
75011 Paris

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**  
75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 255-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.



Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC3

Dominique Paul

Philippe Spandonis

Commissaires aux comptes

## 6. Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009

### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### Première résolution

##### *Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2008, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 20.892.072,77 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

#### Deuxième résolution

##### *Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2008 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Troisième résolution

##### *Affectation du résultat de l'exercice 2008*

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice de 20.892.072,77 € augmenté du Report à nouveau de l'exercice précédent de 333.261.578,78 €, s'élève à la somme de 354.153.651,55 €.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- aux actions	17.785.600,00 €
- au Report à nouveau	336.368.051,55 €

Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 22 avril 2009 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la date de paiement du dividende.

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 0,70 € par action.

L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 25 juin 2009. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto détenues sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement tel qu'il résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou des revenus perçus au cours de l'année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2007	2006	2005
Nombre d'actions	25.408.000	25.408.000	25.408.000
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action :			
- dividende distribué	1,65 €	1,50 €	2,25 €

\* Chiffres retraités pour prendre en compte la division par 2 du nominal des actions intervenue en juillet 2007

#### Quatrième résolution

##### *Conventions réglementées*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-40 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention ou nouvel engagement n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours d'exercices antérieurs.

#### Cinquième résolution

##### *Renouvellement du mandat d'un Administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Philippe Peugeot pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

#### Sixième résolution

##### *Renouvellement du mandat d'un Administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Thierry Peugeot pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

#### Septième résolution

##### *Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital, en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- l'annulation éventuelle des actions acquises.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du nombre de titres composant le capital social, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital, soit à titre indicatif 2.540.800 actions.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 406.528.000 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 160 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la Septième résolution de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008.

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

#### **Huitième résolution**

##### *Autorisation d'annulation d'actions*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global (hors prime d'émission) des actions ainsi annulées, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la Dixième résolution de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008.

#### **Neuvième résolution**

##### *Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le conseil d'administration jugera convenables ;
- 2/ fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixé à 10.000.000 € étant précisé :
  - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
  - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal (hors prime d'émission) des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
- en outre, le montant nominal maximum global (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 15.000.000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

4/ décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :

- les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le Conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;

5/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, au Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

6/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

7/ prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 15 juin 2007 dans sa Neuvième résolution.

#### Dixième résolution

*Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre au public ou par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 10.000.000 €, étant précisé :
    - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
    - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal (hors prime d'émission) des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
    - en cas d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, l'émission sera limitée à 20 % du capital social par an ;
  - en outre, le montant nominal maximum global (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 15.000.000 € ;
- 4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la société en application de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ;
- 5/ décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- 6/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, au Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- 7/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportera au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
- 8/ prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 15 juin 2007 dans sa Dixième résolution.

#### Onzième résolution

*Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au Conseil d'administration en vertu des deux précédentes résolutions, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission initiale, en cas de demandes excédentaires, dans les conditions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds prévus aux dites résolutions.

#### Douzième résolution

*Autorisation à consentir au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10 % du capital de la société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, en cas de mise en œuvre de la Dixième résolution à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par le Code de commerce et à le fixer selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions de la société ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration, (a) au premier cours coté de l'action à la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, ou (b) au premier cours coté de l'action à la séance de bourse du jour de la fixation du prix d'émission, ou (c) à la moyenne des cours cotés, pondérés par le volume, des 30 derniers jours de bourse, dans les trois cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %, ou (d) au dernier cours coté de l'action à la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa qui précède ;
- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par période de douze (12) mois ainsi que le plafond fixé par la Dixième résolution sur lequel il s'impute.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée.



### Treizième résolution

*Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans la limite de 10 % du capital actuel de la société, à l'émission d'actions de la société en rémunération des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables,
- décide que les émissions d'actions réalisées en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la Seizième résolution ci dessous,
- prend acte que les actionnaires de la société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature,
- décide que le prix des actions ordinaires de la société émises en vertu de la présente délégation devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
- donne pouvoir au Conseil d'administration, de mettre en œuvre la présente autorisation, d'imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et de modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée.

### Quatorzième résolution

*Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-148, L. 225-129 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés audit article L. 225-148,

- décide que le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à l'attribution de titres de créances, ne pourra être supérieur à 10.000.000 €, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,
- décide que les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la Seizième résolution ci dessous,
- prend acte que les actionnaires de la société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société,
- prend acte que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'offre publique d'échange,
- donne pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, de mettre en œuvre la présente autorisation et d'imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée.

#### Quinzième résolution

*Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission en France ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, réservée au profit des catégories d'actionnaires visées au 4/ ;
- 2/ fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital de la société susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 10.000.000 €, étant précisé :
    - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
    - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal (hors prime d'émission) des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
  - en outre, le montant nominal maximum global (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 15.000.000 € ;
  - les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés au deuxième tiret de la Dixième résolution ci-dessus
- 4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières qui seront émises en application de la présente délégation et de réserver le droit de les souscrire aux catégories de personnes suivantes :
- les établissements de crédit ou les sociétés régies par le Code des assurances ou son équivalent à l'étranger, dans le cadre d'opérations financières complexes d'optimisation de la structure bilantielle de la Société ; ou
  - les holdings d'investissement investissant dans le capital de sociétés de taille moyenne, cotée ou non sur un marché réglementé, et souscrivant un montant minimum de 5.000.000 € par augmentation de capital de la société, étant précisé que ces personnes doivent être des investisseurs qualifiés au sens des articles D. 411-1 et D. 411-2 du Code Monétaire et Financier et que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 I. alinéa 2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale délègue dans ce cadre au Conseil d'administration la compétence d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein des dites catégories et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux ;
- 5/ décide que le prix des actions ordinaires de la société émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
- 6/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, arrêter la liste des bénéficiaires au sein des dites catégories ci-dessus définies ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux et imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

### Seizième résolution

#### *Fixation d'un plafond général des délégations de compétence*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales et cumulées des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10.000.000 €, majoré du montant nominal (hors prime d'émission) des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité des dites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;
- le montant nominal maximum global (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 15.000.000 €.

### Dix-septième résolution

#### *Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code de travail, délègue au Conseil d'administration la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions réservées aux salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tout fonds commun de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux.

Le plafond du montant nominal (hors prime d'émission) d'augmentation de capital de la société, résultant de l'ensemble des émissions d'actions qui seraient réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 500.000 €, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distinct par rapport aux plafonds visés dans les précédentes résolutions.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en vertu de la présente autorisation, au profit des salariés ou (anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tout fonds commun de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- fixer les conditions que devront remplir les salariés (ou anciens salariés) pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux titres émis en vertu de la présente délégation ;
- arrêter les conditions de l'émission ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission, étant ici précisé que le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- fixer le délai accordé au adhérents pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies ;
- imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur le montant des primes d'émissions, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur ;
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et notamment pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

La présente délégation est consentie pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dix-huitième résolution  
*Pouvoir pour formalités*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

\* \*  
\*

## **7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEC3  
11, rue Léon Frot  
75011 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEC3  
11, rue Léon Frot  
75011 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires  
**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**  
75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.



**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Engagement collectif de conservation portant sur les titres Peugeot S.A. signé conjointement par votre société avec la société Etablissements Peugeot Frères et la société La Française de Participations Financières, ainsi qu'avec Monsieur Thierry Peugeot.**

Votre Conseil d'Administration du 6 décembre 2006 a autorisé la signature d'un engagement collectif de conservation des titres de la société Peugeot S.A.

Cet engagement de conservation :

- est soumis aux dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts.
- a été conclu conjointement par votre société et les sociétés Etablissements Peugeot Frères, La Française de Participations Financières, ainsi que Monsieur Thierry Peugeot.
- porte sur 70.873.398 actions Peugeot S.A. et notamment sur les 51.792.738 actions détenues par votre société.
- a été initialement pris pour une durée minimum de deux ans, puis a fait l'objet d'une reconduction tacite.

**Convention sur les engagements pris au bénéfice du Directeur Général Délégué, Monsieur Alain Chagnon**

Votre Conseil d'Administration du 6 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention portant sur les engagements pris au profit de Monsieur Alain Chagnon, Directeur Général Délégué de votre société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Ces engagements sont les suivants :

- sur les conditions dans lesquelles le contrat de travail qui s'est trouvé suspendu lors de la nomination de l'intéressé comme mandataire social reprendrait effet lors de la cessation du mandat social : il a été décidé que la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'Administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- sur le calcul de l'ancienneté : il a été décidé qu'il sera pris en compte, d'une part, la durée passée à l'exercice du mandat social qui sera considéré comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail et, d'autre part, la totalité des années passées par Monsieur Alain Chagnon dans le Groupe PSA comme salarié ;
- sur la protection sociale de l'intéressé en cas de chômage : il a été décidé de souscrire une assurance chômage après de la GSC aux conditions normales permettant une protection sociale de dix-huit mois, l'entreprise s'engageant à compléter si besoin cette protection si, en raison d'une affiliation minimum couvrant les dix-huit premiers mois de la souscription de cette assurance, ce niveau de protection ne pouvait être atteint.

Nous avons mise en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC3

Dominique Paul

Philippe Spandonis

**8. Autres rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale  
Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009**

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA  
REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTION  
ACHETEES**

**(Assemblée Générale du 16 juin 2009 – 8<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex**

**SEC3  
10, rue Léon Frot  
75011 Paris**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**63, rue de Villiers**  
**92208 Neuilly-sur-Seine cedex**

**SEC3**  
**10, rue Léon Frot**  
**75011 Paris**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS  
ACHETEES**

**(Assemblée Générale du 16 juin 2009 – 8<sup>ème</sup> résolution)**

Aux Actionnaires  
**Société Foncière, Financière et de Participations - FFP**  
75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Foncière, Financière et de Participations et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois, au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC3

Dominique Paul

Philippe Spandonis

Commissaires aux Comptes

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
L'EMISSION D' ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT  
ACCES AU CAPITAL OU A L'ATTRIBUTION D'UN TITRE DE CREANCE,  
AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**Assemblée Générale du 16 juin 2009  
9<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions**

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEC 3  
10, rue Léon Frot  
75011 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEC3  
10, rue Léon Frot  
75011 Paris

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION  
D' ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU  
A L'ATTRIBUTION D'UN TITRE DE CREANCE, AVEC MAINTIEN DU DROIT  
PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**(Assemblée Générale du 16 juin 2009 – 9<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions)**

Aux actionnaires

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration du (des) projet(s) d'émission(s), opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer et dont les caractéristiques sont exposées dans les résolutions de la présente assemblée :

- 9<sup>ème</sup> résolution : Emission, tant en France qu'à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance.
- 11<sup>ème</sup> résolution :  
En cas de demandes excédentaires, émission complémentaire de titres dans les conditions prévues aux articles L. 225-135 et R. 225-118 du Code de commerce.



Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer votre compétence, ce pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée et dans les limites fixées au paragraphe 3 de la 9<sup>ème</sup> résolution, afin de décider de cette opération et d'en arrêter les modalités.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC 3

Dominique Paul

Philippe Spandonis

Commissaires aux comptes

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION  
D' ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU  
CAPITAL OU A L'ATTRIBUTION D'UN TITRE DE CREANCE, AVEC  
SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**Assemblée Générale du 16 juin 2009  
10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions**

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEC 3  
10, rue Léon Frot  
75011 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEC3  
10, rue Léon Frot  
75011 Paris

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION D' ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU A L'ATTRIBUTION D'UN TITRE DE CREANCE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION)**

(Assemblée Générale du 16 juin 2009 – 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions)

Aux actionnaires

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer et dont les caractéristiques sont exposées dans les résolutions de la présente assemblée :

- 10<sup>ème</sup> résolution :

Emission, tant en France qu'à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre au public ou par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance.

Cette émission serait mise en œuvre avec la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- 11<sup>ème</sup> résolution :  
En cas de demandes excédentaires, émission complémentaire de titres dans les conditions prévues aux articles L. 225-135 et R. 225-118 du Code de commerce.
- 15<sup>ème</sup> résolution :  
Dans l'hypothèse d'une émission telle que définie à la 10<sup>ème</sup> résolution, suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des catégories de personnes dénommées au paragraphe 4 de la 15<sup>ème</sup> résolution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer votre compétence afin de décider de ces opérations et d'en arrêter les modalités, et ce :

- pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée pour les délégations visées aux 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions,
- pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée pour la délégation visée à la 15<sup>ème</sup> résolution,
- et dans les limites fixées aux paragraphes 3 des 10<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions.

Votre conseil d'administration vous propose par ailleurs, dans l'hypothèse de la mise en œuvre d'une émission entraînant suppression du droit préférentiel, de l'autoriser à fixer le prix d'émission des actions et valeurs mobilières selon les modalités exposées à la 12<sup>ème</sup> résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Par ailleurs, le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC 3

Dominique Paul

Philippe Spandonis

Commissaires aux comptes

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS – FFP**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION  
D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES  
A UNE QUOTITE DU CAPITAL DE LA SOCIETE OU, SOUS  
RESERVE QUE LE TITRE PREMIER SOIT UNE ACTION, A  
L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES EN REMUNERATION  
DE TITRES APPORTES A TOUTE OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE  
INITIEE PAR LA SOCIETE AVEC SUPPRESSION DU DROIT  
PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**(Assemblée générale du 16 juin 2009, 14<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex**

**SEC3  
10, rue Léon Frot  
75011 Paris**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**63, rue de Villiers**  
**92208 Neuilly-sur-Seine cedex**

**SEC3**  
**10, rue Léon Frot**  
**75011 Paris**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION  
D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES  
A UNE QUOTITE DU CAPITAL DE LA SOCIETE OU, SOUS  
RESERVE QUE LE TITRE PREMIER SOIT UNE ACTION, A  
L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES EN REMUNERATION  
DE TITRES APPORTES A TOUTE OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE  
INITIEE PAR LA SOCIETE AVEC SUPPRESSION DU DROIT  
PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**(Assemblée générale du 16 juin 2009, 14<sup>ème</sup> résolution)**

Aux Actionnaires  
**Société Foncière, Financière et de Participations - FFP**  
75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider de l'opération décrite ci-après et fixer les conditions définitives de cette émission et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription. L'opération concernée consiste en l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à l'attribution de titres de créances, en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 du Code de Commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription s'agissant de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société.

Le montant nominal total (hors prime d'émission) de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement ou à terme ne pourra excéder 10 000 000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le nombre supplémentaire d'actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération.

Par ailleurs, le montant global de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à l'attribution de titres de créance, s'imputera sur les plafonds visés à la 16<sup>ème</sup> résolution qui vous est soumise.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, rappel étant fait que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'offre publique d'échange.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée le cas échéant et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans le contexte précité.



Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC3

Dominique Paul

Philippe Spandonis

Commissaires aux Comptes

**SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS – FFP**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL  
RESERVEE AUX SALARIES**

**(Assemblée générale du 16 juin 2009 – 17<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex**

**SEC3  
10, rue Léon Frot  
75011 Paris**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**63, rue de Villiers**  
**92208 Neuilly-sur-Seine cedex**

**SEC3**  
**10, rue Léon Frot**  
**75011 Paris**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

**(Assemblée générale du 16 juin 2009 – 17<sup>ème</sup> résolution)**

Aux Actionnaires  
**Société Foncière, Financière et de Participations - FFP**  
75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximum de 500 000 euros et réservée aux salariés (ou anciens salariés) de votre société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tout fond commun de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois la compétence pour décider une (ou plusieurs) augmentation(s) de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration, rappel étant fait que ce prix sera déterminé conformément aux articles L.3332-18 du Code du Travail.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC3

Dominique Paul

Philippe Spandonis

Commissaires aux Comptes

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 1. Responsables du Document de référence et du contrôle des comptes

#### 1.1. Déclaration du responsable du Document de référence

##### Responsable du Document de référence

Monsieur Robert Peugeot, Président-Directeur Général

**Attestation du responsable du Document de référence incluant un rapport financier annuel contenant les informations requises par l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, et identifiées dans la Table de concordance du rapport financier annuel**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Robert Peugeot  
Président Directeur Général

#### 1.2. Responsable du contrôle des comptes

##### 1.2.1. Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants

###### Commissaires aux Comptes titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine  
Représenté par Dominique Paul

Date de première nomination : antérieure à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 1993 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/1992

Date du dernier renouvellement : 2 juin 2005

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010

###### SEC3

8-10 rue Léon Frot – 75011 Paris

Représenté par Philippe Spandonis

Date de première nomination : 24 juin 2008 (suite à l'approbation par la société de la décision de la société Audit de France – SODIP de transférer, comme suite à sa scission, son mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire à la société SEC3)

Date de fin de mandat : Assemblée Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010

## Commissaires aux Comptes suppléants

M. Guy Flury

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du dernier renouvellement : 2 juin 2005

Date de fin de mandat : Assemblée Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010

M. Gérard Prigent

12, cours Louis Lumière – 94306 Vincennes Cedex

Date du dernier renouvellement : 2 juin 2005

Date de fin de mandat : Assemblée Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010

### 1.2.2. Honoraires versés aux auditeurs légaux

Les prestations rendues au titre des exercices 2007 et 2008 pris en charge par FFP et ses filiales consolidées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(montants TTC en euros)	PRICEWATERHOUSE COOPERS		AUDIT DE FRANCE - SODIP (et SEC3 depuis le 24/06/2008)	
	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :				
• Emetteur	47.029	46.345	42.697	38.332
• Filiales intégrées globalement	-	-	6.115	4.784
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes :</b>				
• Emetteur	6.495	-	1.495	-
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>53.524</b>	<b>46.345</b>	<b>50.307</b>	<b>43.116</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
• Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
• Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-
<b>Sous-Total</b>		-		-
<b>Total</b>	<b>53.524</b>	<b>46.345</b>	<b>50.307</b>	<b>43.116</b>

## **2. Informations complémentaires concernant la société**

### **2.1. Dénomination sociale**

Société Foncière, Financière et de Participations – FFP

### **2.2. Siège social**

75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

### **2.3. Forme et constitution**

Société anonyme à Conseil d'Administration de droit français. FFP est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 075 390.

Date de constitution : 30 juillet 1929

Date d'expiration : 18 juillet 2028

### **2.4. Objet social (article 3 des statuts)**

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'Etranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires,
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages à main, mécaniques ou électriques,
- à la fabrication et la vente de tous matériels, appareils, machines et pièces en tous genres, de toute nature et pour tous usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique,
- à toutes activités de prestations de services de toutes natures,
- à l'acquisition par tous moyens, la construction, l'installation et l'aménagement, l'exploitation, la location et la cession de tous immeubles, terrains, établissements industriels, usines, bureaux et autres biens et droits immobiliers,
- et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

### **2.5. Exercice social (article 14 des statuts)**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## 2.6. Affectation et répartition des bénéfices (article 14 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## 2.7. Politique d'information des actionnaires

### Documents sociaux

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Thierry Mabillet de Poncheville  
Secrétaire Général  
Tél : 01 40 66 53 40  
Fax : 01 40 66 59 92  
E-mail : [thierry.deponcheville@mpsa.com](mailto:thierry.deponcheville@mpsa.com)

### Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

Sébastien Coquard  
Responsable des Investissements  
Tél : 01 40 66 45 79  
Fax : 01 40 66 59 92  
E-mail : [sebastien.coquard@mpsa.com](mailto:sebastien.coquard@mpsa.com)

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par FFP sont accessibles sur le site internet de la société ([www.societe-ffp.fr](http://www.societe-ffp.fr)).

### Document d'information annuel

- Communiqués disponibles :

Date	Intitulé	Publication
28/05/2008	Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	AMF + societe-ffp.fr
24/07/2008	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne	AMF + societe-ffp.fr
04/09/2008	Descriptif du programme de rachat d'actions	AMF + societe-ffp.fr
21/11/2008	Désignation de teneurs de comptes de titres nominatifs	BALO – parution n° 141
17/12/2008	Adhésion aux recommandations AFEP – MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	AMF + societe-ffp.fr



- Autres informations permanentes sur le titre FFP disponibles :

Date	Intitulé	Publication
04/06/2008	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
23/06/2008	Déclaration des achats et cessions par la société de ses propres actions D&I de l'AMF 208C1195	AMF
08/07/2008	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
01/08/2008	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
04/08/2008	Déclaration des achats et cessions par la société de ses propres actions D&I de l'AMF 208C1489	AMF
04/09/2008	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
07/10/2008	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
05/11/2008	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
12/11/2008	Déclaration des achats et cessions par la société de ses propres actions D&I de l'AMF 208C2032	AMF
19/11/2008	Déclaration des achats et cessions par la société de ses propres actions D&I de l'AMF 208C2068	AMF
05/12/2008	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
08/12/2008	Publication des droits de vote (annule et remplace)	AMF + societe-ffp.fr
07/01/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
22/01/2009	Déclaration des achats et cessions par la société de ses propres actions D&I de l'AMF 208C0111	AMF
05/02/2009	Déclaration des achats et cessions par la société de ses propres actions D&I de l'AMF 208C0192	AMF
05/02/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
10/03/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
07/04/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr

- Autres informations permanentes ou occasionnelles disponibles :

Date	Intitulé	Publication
04/06/2008	Avis de convocation à l'AG	Le Publicateur Légal n° 65 + societe-ffp.fr
04/07/2008	Publication des droits de vote en Assemblée Générale	Affiches Parisiennes n° 78
21/07/2008	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	BALO – parution n° 88
01/08/2008	Chiffre d'affaires du 2 <sup>ème</sup> trimestre	BALO – parution n° 93
29/08/2008	Information financière semestrielle résumée au 30 Juin 2008	AMF + societe-ffp.fr
29/08/2008	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2008	AMF + societe-ffp.fr
29/10/2008	Déclaration de franchissement de seuils – D&I de l'AMF 208C1961 - Zodiac	AMF
07/11/2008	Information financière du 3 <sup>ème</sup> trimestre	AMF + societe-ffp.fr
08/07/2008	Déclaration de franchissement de seuils – D&I de l'AMF 208C1301 – Immobilière Dassault	AMF
12/02/2009	Chiffre d'affaires annuel de l'exercice clos le 31/12/2008	AMF + societe-ffp.fr
10/03/2009	Résultats annuels 2008	AMF + societe-ffp.fr
18/03/2009	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	AMF + societe-ffp.fr
22/04/2009	Proposition de dividende	AMF + societe-ffp.fr

### **3. Informations complémentaires concernant le capital et l'actionariat**

#### **3.1. Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat**

##### **Informations sur la détention du capital (article 7 des statuts)**

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales vient à posséder ou cesser de posséder directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société, devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- le nombre total d'actions et de droits de vote, qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert, et,
- le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert, et,
- la date à laquelle le seuil a été franchi, et,
- le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

A la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

##### **Droits attachés aux actions**

- **Forme des actions (article 7 des statuts)**

Les actions entièrement libérées pourront revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires. La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

- **Droits attachés à chaque action (article 8 des statuts)**

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

- **Assemblées d'actionnaires (article 13 des statuts)**

1. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.

2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'Administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.
3. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

### **3.2. Capital social**

#### **Nombre d'actions**

Le capital social est fixé à la somme de 25.408.000 euros, divisé en 25.408.000 actions de 1 euro chacune entièrement libérées, toutes de même catégorie.

#### **Titres donnant accès au capital**

Néant.

#### **Actions non représentatives du capital**

Néant.

### **3.3. Pactes d'actionnaires**

#### **Pactes d'actionnaires concernant les titres FFP déclarés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.**

Néant.

- **Pactes d'actionnaires conclus par FFP avec ses participations**

<b>Participation concernée</b>	<b>Date de signature des pactes</b>	<b>Publicité AMF (le cas échéant)</b>	<b>Durée</b>	<b>Principales caractéristiques des pactes conclus</b>
IMMOBILIERE DASSAULT	22-mai-06	D&I 206C1389 en date du 10-juill-2006	5 ans	Droits de préemption. Droits et obligations de sortie.
FINANCIERE GUIRAUD	10-juil-06	N/A	10 ans	Liquidité selon les conditions de marché avec existence de droits de préemption.
HIT – SANEF	07-nov-05	N/A	2028	Incessibilité jusqu'en février 2008. Droits de préemption. Droits et obligations de sortie.
ZODIAC	14-déc-06	D&I 206C2341 en date du 22-déc-2006	5 ans	Inaliénabilité des actions jusqu'au 14 décembre 2008. Droits de préemption.
LINEDATA SERVICES	20-juin-07	D&I 207C1346 en date du 06-juill-07	30-juin-09	Incessibilité jusqu'au 30 juin 2009 sur 8 % du capital détenu.
B1998 / FCC	28-juill-04	N/A	12 ans	Incessibilité avant le 28 juillet 2009 - liquidité à compter de cette date par l'exercice facultatif d'une option de vente par FFP.
HOLDING REINIER – ONET	23-oct-07	N/A	10 ans	Droits de préemption. Droits et obligations de sortie. Incessibilité pendant trois ans. Pacte de préférence entre les actionnaires.
CID	4-mars-99	N/A	10 ans	Pacte expiré depuis le 30 juin 2008.
DKSH	29-janv-08	N/A	31-déc-18	Organise la gouvernance et contient des dispositions sur le transfert des actions.
SIAT	03-sept-08	N/A	Durée d'investissement	Pacte conclu entre les associés de Eos Africa (SIAT) Limited afin de régir leurs relations et notamment la politique de distribution de dividendes.
IDI – EM	03-juil-08	N/A	15 ans	Pacte régissant les relations entre les actionnaires d'IDI-EM, notamment quant à leur engagement en capital et aux conditions de co-investissements.

- **Autres**

PSA CITROEN	PEUGEOT	30 mars 2004	N/A	6 ans	Pacte Dutreil (art 885 I CGI) sur la totalité de la participation.
PSA CITROEN	PEUGEOT	21 décembre 2006	N/A	2 ans	Pacte Dutreil (art 787 B CGI) sur la totalité de la participation.
SEB		28 décembre 2008	N/A	6 ans	Pacte Dutreil (art 885 I CGI) sur 1,67 % du capital détenus par FFP.
SEB		27 juin 2008	N/A	2 ans	Signature d'un engagement Dutreil (art 787 B CGI) sur 1,67 % du capital détenu par FFP.

## **4. Informations complémentaires sur le gouvernement d'entreprise**

### **4.1. Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise**

#### **Composition du Conseil d'Administration (article 9 des statuts)**

1. La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 à 12 membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Le nombre des administrateurs personnes physiques ayant dépassé et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisant d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de président ou de directeur général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'Assemblée ; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

2. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de dix actions au moins.
3. Les administrateurs sont nommés pour six ans.

#### **Présidence du Conseil d'Administration et Direction générale (articles 11 et 12 des statuts)**

1. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quant il exerce, en outre, des fonctions de direction générale, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du directeur général, mais cette limitation est inopposable aux tiers. Il a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

2. La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de directeur général. Le Conseil d'Administration choisit en les deux modalités d'exercice de la direction générale.

3. Sur proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à cinq. Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. En cas de décès, de démission ou révocation du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le directeur général. Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de directeur général et de directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Suivant la date de son anniversaire.
4. Un administrateur peut être nommé Vice-Président du Conseil d'Administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce Conseil en cas d'empêchement du Président, de sa démission ou de son décès.

## **4.2. Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Lors de sa séance du 26 juin 2003, le Conseil d'Administration a arrêté les termes d'une « Charte des membres du Conseil d'Administration » qui expose les règles de conduite applicables à tous les membres et participants du Conseil d'Administration. Cette Charte, régulièrement mise à jour, et qui constitue le règlement intérieur du Conseil d'Administration, est un document exclusivement interne qui ne peut avoir pour effet de se substituer aux statuts ni aux dispositions relevant du droit des sociétés commerciales.

### **1. Obligations des administrateurs**

- 1.1. Avant d'accepter ses fonctions de membre de Conseil d'Administration (ci-après désigné "Administrateur"), tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'Administrateur.
- 1.2. Les statuts de FFP et la présente Charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'Administrateur entraîne l'adhésion à cette Charte.
- 1.3. Chaque Administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal de dix actions FFP.
- 1.4. Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'Administration et exprime son vote, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.
- 1.5. Chaque Administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil, ainsi que des Comités auxquels il siège, le cas échéant, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'informations qui lui est nécessaire.
- 1.6. Les dossiers des séances du Conseil d'Administration, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant la séance sont confidentiels. Conformément à la réglementation en vigueur, tout Administrateur, ainsi que toute personne assistant aux séances du Conseil, ne peut en disposer en dehors du cadre normal de ses fonctions, ou à des fins autres que celles pour lesquelles il a obtenu lesdites informations. Il prend toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la Société.

1.7. L'Administrateur fait part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

1.8. La participation directe ou indirecte d'un Administrateur à une opération à laquelle FFP est directement intéressée ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil, est portée à la connaissance du Conseil préalablement à son dénouement.

1.9. Chaque Administrateur, ainsi que toute autre personne assistant aux séances du Conseil, doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la Société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Pour ce faire, les procédures suivantes doivent notamment être respectées :

1.10. Les actions de la Société détenues par un Administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la Société elle-même ou de son mandataire (Natexis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil ;

1.11. Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la Société à découvert ou en report est interdite aux Administrateurs ;

1.12. Toute transaction sur l'action FFP elle-même, pendant les vingt jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels) ainsi que le jour de l'annonce, est strictement interdite pour tout Administrateur ou pour toute autre personne ayant assisté à la séance du Conseil au cours de laquelle ces résultats ont été présentés. La même règle s'appliquera s'il y a lieu à la communication des résultats annuels et semestriels prévisionnels.

1.13. Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux Administrateurs en début de chaque année.

1.14. Toutes les transactions, y compris à terme, sur l'action FFP, sur des titres donnant accès à ces actions, ou sur des instruments financiers relatifs à de tels titres, réalisées par :

- un membre du Conseil, son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée,
  - pour leur compte propre ou pour un tiers en vertu d'un mandat (sauf mandat exercé dans le cadre d'un service de gestion pour compte de tiers),
- doivent être déclarées au Secrétaire du Conseil conformément à la réglementation en vigueur.

1.15. Les Administrateurs sont informés périodiquement de leurs obligations en matière déclarative.

## **2. Missions du Conseil d'Administration**

2.1. Le Conseil d'Administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.

2.2. Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.



2.3. Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration arrête les orientations stratégiques de la Société.

2.4. S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'Administration prend une décision sur le projet présenté par le Président et étudié par le Comité d'Investissement.

2.5. Le Conseil d'Administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.

2.6. Lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le Président pourra solliciter la position du Conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 h.

2.7. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2.8. Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

2.9. Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des comités ne sauraient se substituer aux décisions du Conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le Conseil.

### **3. Fonctionnement du Conseil d'Administration**

3.1. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président et s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres.

Le Secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du Conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du Conseil et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conforme les copies ou extraits desdits procès-verbaux.

3.2. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

3.3. Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués aux réunions avec un délai suffisant pour leur permettre d'y assister. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.

3.4. Les Administrateurs peuvent se faire représenter par un autre Administrateur au moyen d'un pouvoir écrit. Un Administrateur ne peut représenter qu'un seul Administrateur au cours d'une même réunion.

3.5. Toute personne extérieure au Conseil d'Administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du Président du Conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations.

3.6. Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

3.7. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

3.8. Lorsque les circonstances l'exigent et dans les limites fixées par la loi, les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, permettant leur identification et participation effective, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

3.9. Le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale, selon un barème de répartition qui tient compte des fonctions exercées au sein du Conseil et le cas échéant de ses Comités.

3.10. Le Conseil d'Administration déterminera les principes et modalités d'évaluation de son mode de fonctionnement et de son activité.

#### **4. Missions du Président-Directeur Général**

4.1. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'Administrateur.

4.2. Le Conseil d'Administration choisit le mode d'exercice de la direction générale de la Société. Il a opté dans sa séance du 11 mars 2002 pour la formule non dissociée : le Président du Conseil est en même temps Directeur Général de la Société.

4.3. Le Président anime le Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux de celui-ci.

4.4. Il met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'Administration et assure la gestion courante de la Société. S'agissant des opérations d'investissements et de désinvestissements relatives à des participations, il revient au Président-Directeur Général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la Société, les décisions prises par le Conseil d'Administration auquel il sera rendu compte a posteriori.

4.5. Le Président-Directeur Général représente la Société vis-à-vis des tiers.

#### **5. Comités**

Le Conseil d'Administration a décidé la constitution de Comités spécifiques qui exerceront leurs activités sous sa responsabilité.

- Les missions et la composition de ces Comités sont fixées par le Conseil d'Administration.
- La durée du mandat des membres des Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'Administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.
- Chacun des Comités élit son Président et détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Un secrétaire du Comité peut être désigné, Administrateur ou non.

- Chaque Comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée.
- En cas d'urgence chacun des 4 Comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Les missions et règles internes de fonctionnement de ces Comités sont déterminées ci-après :

#### 5.1. Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations en matière de :

- nomination du Directeur Général délégué et, le cas échéant, de son adjoint,
- nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités constitués par le Conseil, renouvellement des mandats,
- désignation des représentants permanents de la Société dans les Conseils d'Administration ou de Surveillance de sociétés tierces,
- rémunération individuelle du Président-Directeur Général, du Directeur Général délégué et le cas échéant de son adjoint,
- montant et barème de répartition des jetons de présence, simples ou spéciaux, alloués aux Administrateurs, rémunération des membres des Comités,
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et politique générale d'intéressement.

Le Président porte à la connaissance du Conseil ses recommandations.

Un membre du Comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le Comité délibère sur sa propre rémunération.

Le Comité se réunit au moins une fois par an dans le courant du mois de décembre à l'initiative de son Président.

#### 5.2. Comité des Participations

Le Comité des Participations assure pour le compte du Conseil d'Administration le suivi de l'activité et le contrôle des sociétés dans lesquelles FFP détient une participation.

Le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et décide des positions à prendre, notamment au Conseil d'Administration lorsque FFP est directement ou indirectement présente au Conseil d'Administration ou de Surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le Comité des Participations donne son avis au Conseil d'Administration sur le renforcement, l'allègement, ou la cession totale d'une participation.

Il se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre.

#### 5.3. Comité d'Investissements

Le Comité d'Investissement étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP et donne son avis au Conseil d'Administration.

Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Ce Comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose.

#### 5.4. Comité Financier et d'Audit

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'Administration dans le domaine financier et comptable. La mission de ce Comité, qui doit systématiquement prendre en compte l'analyse générale du risque FFP, en particulier au plan de l'équilibre financier, consiste notamment à :

- examiner les comptes sociaux et consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels ; s'assurer de la permanence des méthodes comptables adoptées, émettre un avis sur le processus de contrôle des comptes et prend connaissance des observations des auditeurs sur les états financiers,
- s'assurer que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise,
- procéder à l'analyse des risques de toutes natures et veiller à ce que les procédures internes assurent une maîtrise adéquate des risques,
- examiner les principaux éléments de la communication financière,
- conduire la procédure de sélection, de renouvellement ou de nomination des Commissaires aux Comptes,
- examiner les conclusions des diligences des Commissaires aux Comptes et s'assurer de la mise en œuvre de leurs recommandations,
- examiner la politique adoptée en matière d'assurances.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication. Il a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux Comptes de FFP, hors la présence de la Direction Générale.

#### **4.3. Déclarations liées au gouvernement d'entreprise**

Parmi les membres du Conseil d'Administration, Madame Marie-Hélène Roncoroni et Monsieur Frédéric Banzet, appartiennent au groupe familial Peugeot, de même que Messieurs Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Thierry Peugeot, Christian Peugeot et Xavier Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945), leur arrière grand-père.

#### **Déclarations relatives aux organes d'administration et de Direction Générale**

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucun membre du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- aucun membre du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général,
- aucun membre du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés),
- aucun membre du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## **Déclarations relatives à d'éventuels conflits d'intérêts**

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé.

A la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'Administration concernant la cession dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions détenues.

La Charte des membres du Conseil d'Administration prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « *L'Administrateur fait part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante* ».

### **4.4. Opérations avec les apparentés**

Les opérations avec des apparentés sont identifiées dans la Note 27 annexée aux Comptes consolidés 2008.

## 5. Autres informations sur l'activité

### 5.1. Propriétés immobilières, usines et équipements

- FFP dispose, via filiale détenue à 100 % par la société SCI Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 17.913 milliers d'€ au 31 décembre 2008 contre 20.472 milliers d'€ au 31 décembre 2007.
- FFP est actionnaire à hauteur de 70 % de la société Financière Guiraud qui détient 100 % de la SCA Château Guiraud, Sauternes Premier Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 hectares de vignes. L'activité est décrite dans le Rapport de gestion.

### 5.2. Dépendance à l'égard des brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les Notes 26.2 et 26.3 annexées aux Comptes consolidés 2008.

### 5.3. Principaux investissements et désinvestissements réalisés en 2006, 2007 et 2008

		Investissements	Désinvestissements
2006	Nouvelle participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Sanef</u> : 102 M€ investis pour 5,1 % du capital de HIT holding de reprise de Sanef</li> <li>• <u>Zodiac</u> : Achat sur le marché de 4 % du capital pour 103 M€.</li> <li>• <u>Château Guiraud</u> : FFP détient 70 % de Financière Guiraud qui rachète 100 % de SCA Château Guiraud pour une valeur d'entreprise de 17 M€.</li> <li>• <u>Immobilière Dassault</u> : apport d'un immeuble rémunéré par 14,3 % du capital et achat de 5,3 % du capital complémentaire.</li> </ul>	-
	Renforcement / Allégement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>IDI</u> : Fusion d'Euridi et Marco Polo Investissements dans IDI dont FFP devient actionnaire à hauteur de 4,3 % et achat de titres sur le marché pour monter à 5 % du capital.</li> </ul>	-
	Capital-investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 M€* dans Sagard II</li> <li>• 10 M€* dans White Knight VII géré par LBO France</li> <li>• 4 M\$* dans IVF III (Inde)</li> <li>• 5 M€* dans Ibersuizas Fund II (Espagne)</li> <li>• 5 M€* dans Aloé Environnement Fund II</li> </ul>	-
2007	Nouvelle participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>ONET</u> : FFP a investi 72 M€ pour détenir 23,05 % du capital de Holding Reinier, société qui a sorti ONET de la cote pour en devenir l'actionnaire de contrôle.</li> </ul>	-
	Renforcement / Allégement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Zodiac</u> : 39 M€ investis pour détenir 5,4 % du capital</li> <li>• <u>IDI</u> : 16 M€ investis pour détenir 9,5 % du capital</li> <li>• <u>LISI</u> : 2 M€ suite à la conversion de BSA</li> </ul>	-
	Capital-investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Consolis Invest</u> : co-investissement de 7 M€ avec LBO France dans la société Consolis</li> <li>• <u>Petrusse ECP V &amp; Cie SCA</u>, fonds d'investissement Italien pour 4 M€*</li> <li>• <u>Chrys Capital V</u> pour 4 M\$* (Inde)</li> <li>• <u>CMLA fund III</u> pour 10 M\$* (Chine)</li> <li>• <u>New Margin Growth Fund</u> pour 4 M\$* ((Chine)</li> <li>• <u>Gran Via</u> pour 5 M€, société espagnole de promotion immobilière en Roumanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Actaris</u> : cession du co-investissement pour 22,6 M€ (multiple de 3,8x)</li> <li>• <u>Sagard I</u> a retourné 12 M€ suite aux cessions de Vivarte et Medi-partenaires</li> <li>• <u>White Knight VI bis</u> a retourné 4 M€ suite à la cession d'Actaris et la recapitalisation de Terreal</li> </ul>
2008	Nouvelle participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>DKSH</u> : FFP a investi 85 M€ pour détenir 11 % du capital</li> </ul>	
	Renforcement / Allégement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>SEB</u> : 12 M€ investis pour détenir 5,7 % du capital</li> </ul>	
	Capital-investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>IDI Emerging Markets</u> : FFP a souscrit en capital 50 M€* pour 23 % du capital (pays émergents)</li> <li>• <u>Vietnam Century Fund</u> pour 6 M\$* (Vietnam)</li> <li>• <u>Red River</u> pour 14 M\$* (Vietnam)</li> <li>• <u>SIAT NV</u> : co-investissement de 9,5 M€ pour détenir indirectement 6,6% de SIAT (plantations en Afrique)</li> <li>• <u>Pechel Industrie</u> pour 5 M€*</li> <li>• <u>Numericâble-Completel</u> : 11 M€ en co-investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Sagard I</u> a retourné 20 M€ suite aux cessions de CEPL et Faveley Transport</li> </ul>

\* Il s'agit d'engagements a) de souscription ou b) de libération de capital, et non d'investissements décaissés.

## TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement européen n° 809 / 2004.

CHAPITRES	RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT EUROPEEN N°809/2004	PAGES
<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1.	Responsable du document de référence	181
1.2.	Déclaration des personnes responsables	181
<b>2.</b>	<b>CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	181
2.2.	Démission, mise à l'écart ou non re-désignation des contrôleurs légaux des comptes	181
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1.	Informations financières historiques	8, 29, 30, 55, 82, 116, 117, 118, 205, 242
3.2.	Informations financières intermédiaires	N/A
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>44,116</b>
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1.	<b>Histoire et évolution de la société</b>	10
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	183
5.1.2.	<i>Lieu et le numéro d'enregistrement</i>	183
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	183
5.1.4.	<i>Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i>	183
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités</i>	12
5.2.	<b>Investissements</b>	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	12, 69, 103, 188
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	28
5.2.3.	<i>Principaux investissements à venir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	28
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITES</b>	
6.1.	Principales activités	14
6.1.1.	<i>Description de la nature des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités</i>	14, 120
6.1.2.	<i>Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché</i>	N/A
6.2.	Principaux marchés	28
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2.	28
6.4.	Dépendance éventuelle de FFP à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	198
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de FFP concernant sa position concurrentielle	N/A
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>5</b>
7.1.	Description de l'émetteur	4, 11, 183
7.2.	Liste des filiales	5
<b>8.</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	30, 198, 101
8.2.	Aspects environnementaux pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	52
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
9.1.	Situation financière	29, 206, 243
9.2.	Résultat d'exploitation	29
9.2.1.	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur</i>	28
9.2.2.	<i>Explications sur les changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	N/A
9.2.3.	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</i>	N/A
<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1.	Informations sur les capitaux	71, 110
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	59, 86
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	72, 110, 111, 112, 117, 119
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	117
10.5.	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	73, 119
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>N/A</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document de référence	28, 120
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	4, 28
<b>13.</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>N/A</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	32, 128, 196
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction	197



CHAPITRES	RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT EUROPEEN N°809/2004	PAGES
	générale	
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	40, 73, 119
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	43, 63, 113
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	34
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	43
16.3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	39, 61
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	58
<b>17.</b>	<b>SALARIÉS</b>	
17.1.	Nombre de salariés	52, 74, 126
17.2.	Participations au capital social de l'émetteur et stock options	42, 125
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	49
18.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	49
18.3.	Contrôle de l'émetteur	49
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	103,119
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1.	Informations financières historiques	8, 29, 30, 55, 82, 205, 242,
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	55, 82, 205, 242
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	76, 121, 237, 270
20.4.1.	<i>Déclaration de vérification des contrôleurs légaux</i>	
20.4.2.	<i>Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	
20.4.3.	<i>Informations financières du document de référence non pas tirées des états financiers vérifiés</i>	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2008
20.6.	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	49, 146, 184
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	47
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	28
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1.	Capital social	71, 109
21.1.1.	Montant du capital souscrit et informations qualitatives pour chaque catégorie d'actions	48, 71, 109, 187
21.1.2.	Existence d'actions non représentatives du capital	187
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenue par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	51, 65, 70, 96, 110
21.1.4.	Montant des valeurs convertibles, échangeables, ou assortie de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	125, 127, 146
21.1.6.	Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7.	Historique du capital pour la période couverte par les informations financières historiques	48, 49
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Description de l'objet social de l'émetteur	183
21.2.2.	Résumé des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	190
21.2.3.	Description des droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions existantes	186
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	186
21.2.5.	Description des conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales	141
21.2.6.	Description de toute disposition pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	52, 141
21.2.7.	Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	186
21.2.8.	Description des conditions régissant les modifications du capital	N/A
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	N/A
23.1.	Nom, adresse professionnelle, qualifications et intérêts important dans l'émetteur des personnes intervenues en qualité d'expert et dont les déclarations ou rapports sont inclus dans le document de référence	N/A
23.2.	Attestation de fidèle reproduction des informations provenant d'une tierce partie	N/A
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>184</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>14, 61, 90, 103, 114</b>

N/A : Non applicable

## TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

INFORMATIONS REQUISES PAR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	PAGE
<b>1. COMPTES ANNUELS</b> (article 222-3-1° du Règlement AMF)	<b>54</b>
<b>2. COMPTES CONSOLIDÉS</b> (article 222-3-2° du Règlement AMF)	<b>81</b>
<b>3. RAPPORT DE GESTION, comportant :</b>	
<b>En application de l'article 222-3-3° du Règlement AMF:</b>	
- Une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (art. L. 225-100, alinéa 3, du Code de commerce)	29
- La description des principaux risques ; les renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications y afférentes (art. L. 225-100, alinéas 4 et 5, du Code de commerce)	44, 116
- Indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits (art. L. 225-100, alinéa 6, du Code de commerce)	117
- La structure du capital de la société (art. L. 225-100-3 du Code de commerce)	48, 93
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (art. L. 225-100-3-2° du Code de commerce)	N/A
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société (art. L. 225-100-3-3° du Code de commerce)	49
- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (art. L. 225-100-3-4° du Code de commerce)	N/A
- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (art. L. 225-100-3-5° du Code de commerce)	N/A
- Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (art. L. 225-100-3-6° du Code de commerce)	52, 141
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts (art. L. 225-100-3-7° du Code de commerce)	190
- Les pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (art. L. 225-100-3-8° du Code de commerce)	32, 190
- Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (art. L. 225-100-3-9° du Code de commerce)	N/A
- Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (art. L. 225-100-3-10° du Code de commerce)	51, 65, 110
- Le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, les cours moyens des achats et des ventes, le montant des frais de négociation, le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluées au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent (art. L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	30
- Une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation (art. L. 225-100-2 du Code de commerce)	30
<b>En application des Réponses AMF sur les obligations d'informations financières publiées en octobre 2008 :</b>	
- La participation des salariés au capital social (art. L. 225-102 du Code de commerce)	42, 55
- la rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (art. L. 225-102-1 du Code de commerce)	40
- les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux (art. L. 225-102-1 du Code de commerce)	32
- les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société (art. L. 225-102-1 du Code de commerce)	52
- la description des installations Seveso (art. L. 225-102-2 du Code de commerce)	52
- l'activité des filiales et des participations et l'indication des prises de participation (art. L. 233-6 du Code de commerce)	14
- l'indication des franchissements de seuils et la répartition du capital (art. L. 233-13 du Code de commerce)	186
- le tableau récapitulatif des délégations pour augmenter le capital en cours de validité (art. L. 225-100 alinéa 7, du Code de commerce)	127
- le récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (art. 222-15-3 du règlement général de l'AMF en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	39
- le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne (art. L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce)	128
<b>4. PERSONNES RESPONSABLES</b> (article 222-3-1° du Règlement AMF)	
- personne responsable des informations contenues dans le rapport financier annuel	181
- déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	181
<b>5. RAPPORTS DES CONTROLEURS LEGAUX</b> (article 222-3-1° du Règlement AMF)	
- rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	76
- rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	121

N/A : Non applicable

## ANNEXES

### 1. Comptes consolidés 2007 (et rapport des Commissaires aux Comptes)

# FFP

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,  
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

---

ANNEXE 1

Comptes consolidés 2007

# COMPTES CONSOLIDÉS

## Commentaires sur les comptes consolidés

### Compte de résultat consolidé

### Bilan consolidé au 31 décembre 2007

### Tableau consolidé des flux de trésorerie

### Tableau des variations des capitaux propres consolidés

### Notes aux états financiers consolidés

• Généralités	Note 1	Principes comptables
	Note 2	Périmètre de consolidation
• Compte de résultat	Note 3	Produits des titres disponibles à la vente
	Note 4	Produits des immeubles de placement
	Note 5	Produits des autres activités
	Note 6	Frais d'administration générale
	Note 7	Produits de gestion de trésorerie
	Note 8	Coût de l'endettement financier
	Note 9	Quote-part dans le résultat des entreprises associées
	Note 10	Impôts sur les résultats
	Note 11	Résultat net par action
	• Bilan - Actif	Note 12
Note 13		Immobilisations corporelles
Note 14		Actifs financiers non courants
Note 15		Créances et dettes d'impôt
Note 16		Stocks
Note 17		Autres créances
Note 18		Trésorerie et équivalents de trésorerie
• Bilan - Passif		Note 19
	Note 20	Passifs financiers courants et non courants
	Note 21	Provisions
	Note 22	Engagements de retraite et assimilés
	Note 23	Autres dettes courantes et non courantes
• Informations complémentaires	Note 24	Instruments financiers
	Note 25	Gestion des risques de marché
	Note 26	Transactions avec les parties liées
	Note 27	Rémunération des dirigeants
	Note 28	Engagements hors bilan
	Note 29	Information sectorielle
	Note 30	Evènement postérieur à la clôture

### Rapports des commissaires aux comptes

### Fiches sur les sociétés consolidées

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de FFP sont établis depuis 2005 selon le référentiel IFRS.

Le périmètre de consolidation comprend la société FFP et les sociétés civiles immobilières, Simante, S.L., Financière Guiraud, Château Guiraud consolidées par intégration globale. Les participations détenues dans Peugeot S.A., la Compagnie Industrielle de Delle, Lisi et depuis Octobre 2007 Holding Reinier (Onet) sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat consolidé de FFP part du groupe s'établit à 230,5 M€ contre 63,7 M€ en 2006. Cette augmentation est principalement liée à la hausse de la quote-part du résultat de PSA Peugeot Citroën, 195,8 M€ en 2007 contre 38,9 M€ en 2006.

Le résultat consolidé de l'exercice 2007 est composé des principaux éléments suivants :

- les produits des titres disponibles à la vente s'élèvent à 29,5 M€ contre 15,4 M€ en 2006. Les dividendes sont en forte augmentation passant de 10,7 M€ en 2006 à 15,1 M€ en 2007. Les plus-values nettes sur cessions de TIAP contribuent pour 14,4 M€ ;
- les produits des immeubles de placement enregistrent les loyers de la SCI FFP-les Grésillons pour un montant de 1,6 M€ ;
- les produits des autres activités sont principalement constitués des ventes de vin de la SCA Château Guiraud ;
- les frais d'administration générale enregistrent une forte croissance, - 7,2 M€ au lieu de - 4,9 M€ en 2006, due à l'augmentation du nombre de salariés au sein de la société FFP et à la prise en compte d'une année complète de la SCA Château Guiraud contre 6 mois en 2006 ;
- les produits de gestion de trésorerie s'élèvent à 1,3 M€ et le coût de l'endettement financier à - 6,7 M€, en forte augmentation après la mise en place de plusieurs de lignes de crédit pour un montant global de 165 M€ ;
- la quote-part dans les résultats des entreprises associées s'inscrit pour 209,9 M€ soit 195,8 M€ pour Peugeot S.A., 9,4 M€ pour CID, 3,5 M€ pour Lisi et 1,2 M€ pour Holding Reinier.

A l'actif, le poste "Immobilisations corporelles" d'un montant de 35,7 M€ enregistre les immeubles de placement ainsi que les terres et les immobilisations liées à l'activité vinicole.

Les actifs financiers non courants s'établissent à 4.080,2 M€ en augmentation de 173,6 M€, cette variation est principalement due à :

- l'acquisition de titres Zodiac pour 39,3 M€ et de titres Idi pour 15,5 M€ ;
- l'augmentation de la quote part de situation nette de Peugeot S.A. pour 127,8 M€, de CID pour 7,2 M€ et de Lisi pour 3,8 M€ ; la prise en compte de la quote-part de situation nette de Holding Reinier pour 73,1 M€ ;
- les souscriptions ou versements dans des fonds de capital-investissement nets des remboursements obtenus, à hauteur de 21,1 M€ ;
- la diminution de la juste valeur des titres de B 1998 (holding de contrôle de FCC) pour 101,4 M€, de Zodiac pour 19,5 M€ et de Linédats Services pour 9,4 M€. En contrepartie les titres de Seb ont progressé de 14,1 M€.

Au passif, les capitaux propres consolidés - part du groupe s'élèvent à 3.840,2 M€ en augmentation de 107,5 M€ par rapport à l'exercice 2006. Cette évolution est détaillée dans le tableau des variations des capitaux propres consolidés.

Le résultat net par action s'établit à 9,07 € contre 2,51 € en 2006.

Les capitaux propres - part du groupe représentent 151,14 € par action au 31 décembre 2007 contre 146,91 € un an plus tôt.

## COMPTES CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Produits des titres disponibles à la vente	3	29 515	15 437
Produits des immeubles de placement	4	1 603	5 641
Produits des autres activités	5	2 567	1 277
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>33 685</b>	<b>22 355</b>
Frais d'administration générale	6	- 7 237	- 4 917
Produits de gestion de trésorerie	7	1 345	1 944
Coût de l'endettement financier	8	- 6 737	- 1 934
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>		<b>21 056</b>	<b>17 448</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	9	209 939	48 406
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>		<b>230 995</b>	<b>65 854</b>
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	10	- 791	- 2 317
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>230 204</b>	<b>63 537</b>
Dont part du groupe		230 457	63 664
Dont part des minoritaires		- 253	- 127
<b>Résultat net (part du groupe) par action (en euros)</b>	11	<b>9,07</b>	<b>2,51*</b>
<b>Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)</b>	11	<b>9,07</b>	<b>2,51*</b>
Nombre d'actions en circulation (1)		25 408 000	12 704 000
Valeur nominale (en euros)		1,00	2,00

(1) Division du nominal par deux le 2 juillet 2007

(\*) Sur la base de 25.408.000 actions

**BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2007****(en milliers d'euros)**

<b>ACTIF</b>	Notes	<b>31/12/2007</b> net	<b>31/12/2006</b> net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets, valeurs similaires	12	15	17
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immeubles de placement	13	20 472	20 472
Terres	13	13 313	13 313
Constructions	13	740	813
Plantations	13	877	779
Autres immobilisations	13	338	225
		35 740	35 602
<b>Actifs financiers non courants</b>			
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	14	3 307 135	3 095 202
Actifs disponibles à la vente : (participations non consolidées)	14	596 836	659 692
Actifs disponibles à la vente : (TIAP)	14	172 512	146 180
Autres actifs financiers non courants	14	3 685	5 512
		4 080 168	3 906 586
<b>Impôts différés - Actif</b>	15	<b>867</b>	<b>231</b>
<b>Total</b>		<b>4 116 790</b>	<b>3 942 436</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	16	9 133	8 550
Impôts courants	15	30	1 361
Autres créances	17	1 531	1 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	5 184	10 855
<b>Total</b>		<b>15 878</b>	<b>22 227</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 132 668</b>	<b>3 964 663</b>



## COMPTES CONSOLIDÉS

**BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2007**

(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	Notes	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital apporté	19	25 408	25 408
Primes liées au capital	19	158 410	158 410
Réserves	19	<b>3 425 937</b>	<b>3 485 251</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> (part du groupe)	19	230 457	63 664
<b>Total capital et réserves</b> (part du groupe)		<b>3 840 212</b>	<b>3 732 733</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>669</b>	<b>923</b>
<b>Total</b>		<b>3 840 881</b>	<b>3 733 656</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Passifs financiers non courants	20	244 996	155 573
Impôts différés - Passif	15	36 903	68 041
Provisions	21	190	409
Autres dettes non courantes	23	392	1 214
<b>Total</b>		<b>282 481</b>	<b>225 237</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Passifs financiers courants	20	4 572	2 661
Impôts courants	15	-	1 281
Autres dettes	23	4 734	1 828
<b>Total</b>		<b>9 306</b>	<b>5 770</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 132 668</b>	<b>3 964 663</b>

**TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**(en milliers d'euros)**

	31/12/2007	31/12/2006
<b>RESULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>230 457</b>	<b>63 537</b>
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	153	389
• Résultat sur cessions d'actifs non courants	- 14 438	- 4 804
• Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	14	- 3 227
• Quotes-part de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus	- 137 743	23 307
• Coût de l'endettement financier net	6 737	1 934
• Charge d'impôt (exigible et différée)	791	2 317
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)</b>	<b>85 971</b>	<b>83 453</b>
• Impôts exigibles (B)	- 1 782	- 3 468
• Variation du BFR lié à l'activité (C)	3 392	- 18 885
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D) =(A+B+C)</b>	<b>87 581</b>	<b>61 100</b>
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 333	- 222
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	13 800
• Acquisition d'une filiale intégrée (part du groupe)	- 73 730	- 8 538
• Acquisitions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	- 100 999	- 256 598
• Produits de cessions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	51 157	30 872
• Variation des autres actifs non courants	1 827	- 2 671
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>- 122 078</b>	<b>- 223 357</b>
• Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	- 38 101	- 57 118
• Encaissements liés aux nouveaux emprunts	80 367	54 500
• Remboursements d'emprunts	- 6 400	- 11 228
• Variation des autres actifs et passifs non courants	- 289	222
• Intérêts financiers nets versés	- 6 737	- 1 934
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>28 840</b>	<b>- 15 558</b>
• Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie (G)	- 14	30
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D+E+F+G)</b>	<b>- 5 671</b>	<b>- 177 785</b>
• Trésorerie au début de l'exercice	10 855	188 640
<b>TRÉSORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>5 184</b>	<b>10 855</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves d'évaluation	Total
<b>Capitaux propres au 01.01.2006 (part du groupe)</b>	<b>25 408</b>	<b>158 410</b>	<b>-1 150</b>	<b>3 362 983</b>	<b>59 827</b>	<b>3 605 478</b>
• Dividendes versés au titre de 2005				- 57 118		<b>- 57 118</b>
• Résultat de l'exercice 2006				63 664		<b>63 664</b>
• Effets des mises en équivalence sur les réserves				- 9 629		<b>- 9 629</b>
• Evaluations, en juste valeur, par capitaux propres (1)					130 361	<b>130 361</b>
• Titres d'auto contrôle			- 33	10		<b>- 23</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2006 (part du groupe)</b>	<b>25 408</b>	<b>158 410</b>	<b>- 1 183</b>	<b>3 359 910</b>	<b>190 188</b>	<b>3 732 733</b>
• Dividendes versés au titre de 2006				- 38 101		<b>- 38 101</b>
• Résultat de l'exercice 2007				230 457		<b>230 457</b>
• Effets des mises en équivalence sur les réserves				338		<b>338</b>
• Evaluations, en juste valeur, par capitaux propres (1)					- 86 078	<b>- 86 078</b>
• Titres d'auto contrôle			828	35		<b>863</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2007 (part du groupe)</b>	<b>25 408</b>	<b>158 410</b>	<b>- 355</b>	<b>3 552 639</b>	<b>104 110</b>	<b>3 840 212</b>

(1) Titres disponibles à la vente : titres de participation non consolidés et TIAP : montants nets d'impôts différés, comptabilisés dans les passifs non courants.

Le montant des dividendes distribués en 2007 au titre de 2006 s'est élevé à 38.101 milliers d'euros soit 3 euros par action avant la division du nominal par deux (2006 : 57.118 milliers d'euros soit 4,5 euros par action).

## NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la présentation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes consolidés de FFP au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2007 a été appliqué et notamment la norme IFRS 7 sur les instruments financiers et l'amendement complémentaire à IAS 1 « Présentation des états financiers, informations sur le capital ». La norme IFRS 7 introduit de nouvelles informations sur les instruments financiers mais n'a d'impact ni sur la classification, ni sur l'évolution des instruments financiers de l'ensemble FFP.

Par ailleurs, aucune norme n'a été anticipée. Les autres normes, amendements et interprétations entrés en vigueur en 2007 ne s'appliquent pas à FFP.

Les comptes consolidés de l'exercice 2007 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de FFP du 11 mars 2008.

### 1.1. CONSOLIDATION

#### A. Société mère

SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP  
Société anonyme  
75 Avenue de la Grande Armée  
75116 Paris  
Activité : gestion de participations  
Marché de cotation : Eurolist compartiment A

#### B. Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles FFP exerce un contrôle majoritaire. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur

de la quote-part revenant au groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que Goodwill et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.

### C. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Lors d'une réduction de capital d'une entreprise associée par annulation d'actions d'autocontrôle, l'effet relatif consécutif à cette opération, lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt et par conséquent à l'accroissement de la quote-part de réserves revenant à FFP, est comptabilisé en capitaux propres.

Le pourcentage retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées (cf. Note 2).

### 1.2. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de toutes les sociétés du groupe.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan, constitués principalement de titres disponibles à la vente, sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur ces actifs sont intégrées dans les réserves.

### 1.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IAS/IFRS, requiert de la part de la Direction

# COMPTES CONSOLIDÉS

la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations ou de jugement sont les immeubles de placement et les titres disponibles à la vente non cotés.

## 1.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à trois ans. Il n'a pas été constaté à ce jour de goodwill sur les filiales.

## 1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité viticole.

### A. Immeubles de placement

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur d'une date de clôture à une autre est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

### B. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des terres à vigne ainsi que des constructions et du matériel nécessaire à l'activité viticole.

Les terres à vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée de vie attendue d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- plantations : 25 ans
- constructions : 10- 50 ans
- matériel et outillage : 4 - 10 ans
- matériel informatique : 3 - 4 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements : 10 ans

## 1.6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- Titres disponibles à la vente (répartis soit en participations non consolidées soit en titres immobilisés de l'activité de portefeuille) ;
- Prêts et créances.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

### A. Actifs financiers non courants

#### a. Participations dans les entreprises associées

*Cf. supra note 1.1.C. Consolidation des entreprises associées*

#### b. Titres disponibles à la vente

##### b1. Participations non consolidées

Ce poste comprend des titres de sociétés, dont certaines sont cotées, dans lesquelles la participation est inférieure à 20 % ; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat y compris les frais accessoires, s'ils sont significatifs. A chaque clôture des comptes, ils sont évalués à leur juste valeur, soit, pour les sociétés cotées, au cours de bourse de clôture et pour les autres sociétés, en fonction de la quote-part de capitaux propres éventuellement réévalués, de perspectives de rentabilité et de transactions de gré à gré. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

##### b2. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Ces titres sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente ». A chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base de la valeur liquidative du jour de l'arrêté des comptes ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction.

Les engagements de souscription sont portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » (cf. 1.6. C. ci-dessous).

### **b3. Traitement comptable des produits et charges liés aux titres disponibles à la vente**

Lorsque les titres disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans la rubrique des « produits des titres disponibles à la vente ».

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « produits des titres disponibles à la vente », consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

FFP évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante d'un actif financier. Dans le cas affirmatif, le cumul de la perte est transféré des capitaux propres en compte de résultat.

## **B. Actifs financiers courants**

### **a. Autres créances**

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

### **b. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM de trésorerie et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **C. Passifs financiers non courants**

Le poste « passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription de la société auprès de fonds de capital-investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

## **D. Instruments dérivés – Instruments de couverture**

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts contractés par elle-même ou par sa filiale SIMANTE SL, par des swaps de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des intérêts sur emprunt.

## **1.7. STOCKS**

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde jusqu'à la mise en bouteille. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

## **1.8. IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, et compte tenu de la faible probabilité d'une mise en distribution de l'ensemble des réserves de ces sociétés, notre interprétation de la norme nous a conduit à constater un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère filles ».

## COMPTES CONSOLIDÉS

### 1.9. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

### 1.10. AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

#### A. Société FFP

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- des retraites complémentaires versées à des salariés retraités dans le cadre d'un régime à prestations définies ; ce régime a été remplacé depuis le 30 juin 2002 par un régime à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ;
- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite ;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à soixante ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

#### B. Société Château Guiraud

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite, versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à soixante ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

### 1.11. PLANS D'ACHAT D'ACTIONS À PRIX UNITAIRE CONVENU

Des options d'achat d'actions ont été accordées aux dirigeants et à certains salariés de la société FFP en 2001 et 2002. Aucun plan n'a été accordé après le 7 novembre 2002.

### 1.12. TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont soit destinés à couvrir les plans d'options d'achat d'actions accordés à certains salariés et anciens salariés de la société, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres ; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

### 1.13. RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir ; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres disponibles à la vente sont constatés consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité viticole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N+1 ; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste autres dettes ; ces réservations sont livrées en année N+3 et alors comptabilisées en produits.

## NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2007

Le périmètre de consolidation comprend :

Consolidées par intégration globale :	% de contrôle	% d'intérêt
• La société mère FFP		
• La société civile FFP-Les Grésillons	100%	100%
• La société civile Marne-FFP	100%	100%
• La société civile Valmy-FFP	100%	100%
• La société Simante, S.L.	100%	100%
• La société Financière Guiraud	70%	70%
• La société civile agricole Château Guiraud	100%	70%
<b>Consolidées par mise en équivalence :</b>		
• La société Peugeot S.A.		22,13%
• La société Holding Reinier (Onet)		23,05%
• La société Compagnie Industrielle de Delle		25,19%
• La société LISI		5,11%

### 2.2. VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

#### Peugeot S.A.

La société Peugeot S.A. a poursuivi au cours de l'année 2007 son programme de rachat de ses propres actions et a procédé à l'annulation de 337.968 actions d'autocontrôle. Cette opération a eu pour effet de porter la participation de FFP dans le capital de Peugeot S.A. de 22,08 % à 22,11 %.

Peugeot S.A. détient à son bilan au 31 décembre 2007, 231.500 actions destinées à être annulées. Le pourcentage d'intérêt calculé sur la base des actions qui resteront en circulation lorsque ces actions auront été annulées s'élève à

22,13 % ; c'est ce pourcentage qui est retenu pour la consolidation. De ce fait la réduction de capital n'a aucune conséquence sur le pourcentage d'intérêt de FFP dans Peugeot S.A. qui est inchangé par rapport au 31 décembre 2006.

#### Compagnie industrielle de Delle

L'acquisition de quinze actions au cours de l'exercice a eu pour effet de porter le taux d'intérêt de 25,18 % à 25,19 %

#### LISI

La société FFP a demandé la conversion de 35.000 bons de souscription en actions LISI. Cette opération a eu un impact très limité sur le pourcentage d'intérêt qui, du fait de l'augmentation du capital de LISI, est passé de 5,04 à 5,11 %.

Le pourcentage détenu n'implique pas à lui seul, la consolidation de cette société. Cependant FFP exerce une influence notable sur la société LISI, notamment par la présence de deux administrateurs au conseil d'administration de la société dont l'un agit en qualité de représentant permanent de la société Compagnie Industrielle de Delle, société détenant elle-même 55 % de la société LISI.

#### Holding Reinier

Le 23 octobre 2007 FFP a acquis pour 72.079 milliers d'euros, 3.395.158 actions de la société Holding Reinier, société détentrice de 98,47 % des titres de la société Onet au 31 décembre 2007.

Un goodwill provisoire de 37.894 milliers d'euros a été constaté dans le poste "Participations dans les entreprises associées".

Le goodwill deviendra définitif, dans les délais prescrits par la norme, après affectation éventuelle des actifs et passifs identifiables de l'entreprise associée, à la date d'acquisition.



## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 3 – PRODUITS DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>PRODUITS</b>		
Dividendes	15 077	10 716
Résultats sur cessions	14 987	4 545
Autres produits	-	218
<b>Total</b>	<b>30 064</b>	<b>15 479</b>
<b>CHARGES</b>		
Résultats sur cessions	- 549	- 42
<b>Total</b>	<b>- 549</b>	<b>- 42</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>29 515</b>	<b>15 437</b>

## NOTE 4 – PRODUITS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>PRODUITS</b>		
Loyers et autres produits	1 522	1 833
Charges refacturées	358	390
Plus-values sur cession	-	300
<b>Total</b>	<b>1 880</b>	<b>2 523</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges locatives et de copropriété	- 174	- 544
Autres charges	- 103	-
<b>Total</b>	<b>- 277</b>	<b>- 544</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>1 603</b>	<b>1 979</b>
Revalorisation à la juste valeur (Immeubles)	-	3 662
<b>RESULTAT</b>	<b>1 603</b>	<b>5 641</b>

## NOTE 5 – PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	1 672	373
Produits annexes	192	125
Variation de stocks	703	779
<b>RESULTAT</b>	<b>2 567</b>	<b>1 277</b>

**NOTE 6 – FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Personnel (1)	- 3 469	- 2 226
Charges externes	- 3 200	- 2 210
Autres charges	- 372	- 361
<b>Total</b>	<b>- 7 041</b>	<b>- 4 797</b>
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	- 196	- 120
<b>RESULTAT</b>	<b>- 7 237</b>	<b>- 4 917</b>
<i>(1) dont variations liées aux engagements à long terme du personnel</i>	73	- 47

**NOTE 7 – PRODUITS DE GESTION DE TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>PRODUITS</b>		
Placements de trésorerie		
• Plus-values de cessions	1 041	1 587
• Autres produits	318	792
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>1 359</b>	<b>2 379</b>
Revalorisation à la juste valeur	- 14	- 435
<b>RESULTAT</b>	<b>1 345</b>	<b>1 944</b>

**NOTE 8 – COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER**

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts sur emprunts FFP	- 4 161	- 302
Intérêts sur emprunt SIMANTE SL	- 1 963	- 1 420
Divers	- 613	- 212
<b>Total</b>	<b>- 6 737</b>	<b>- 1 934</b>

*Le coût s'entend après prise en compte des contrats de swap.*

**NOTE 9 – QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Peugeot S.A.	195 841	38 929
Holding Reinier	1 230	-
Compagnie Industrielle de Delle	9 413	7 056
LISI	3 455	2 421
<b>Total</b>	<b>209 939</b>	<b>48 406</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 10 – IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

### 10.1. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Impôts exigibles	- 1 782	- 3 468
Impôts différés	991	1 151
<b>Total</b>	<b>- 791</b>	<b>- 2 317</b>

### 10.2. RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

(en pourcentage)	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'impôt légal en France	- 33,3	- 33,3
Effet des sociétés mises en équivalence	30,4	24,5
Résultat taxable à taux réduit	0,9	3,7
Autres différences permanentes	1,7	1,6
<b>Taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 3,5</b>

Les différences permanentes résultent principalement des résultats des sociétés mises en équivalence.

La charge d'impôts exigibles est égale aux montants des impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales française et espagnole, au titre de l'exercice.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

La taxation des plus-values des titres de participation éligibles au régime des plus-values à long terme a été ramenée de 8 % en 2006 à 1,67 % en 2007.

Les plus-values sur titres de participation à prédominance immobilière sont imposées à 33,33 %.

La loi espagnole a prévu la diminution du taux de l'impôt sur les sociétés de 35 % à 32,5 % en 2007 et 30 % en 2008.

Les actifs et passifs d'impôt différés ont été calculés en conséquence.

## NOTE 11 – RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action ainsi que le résultat net dilué par action sont calculés sur la base de la totalité des actions composant le capital social soit 25.408.000 actions pour 2007 et 12 704 000 en 2006. Pour rappel le nominal a été divisé par deux le 2 juillet 2007.

Il n'existe pas d'instruments financiers donnant, à terme, accès au capital.

**NOTE 12 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 31/12/2006	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Total
Immobilisations incorporelles	17	6	- 11	3	15
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>- 11</b>	<b>3</b>	<b>15</b>

**NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES****13.1. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2007, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>1 345</b>	<b>20 472</b>	<b>1 745</b>	<b>1 645</b>	<b>38 520</b>
Acquisitions et augmentations	-	-	-	142	184	326
Sorties	-	-	-	-	- 45	- 45
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>1 345</b>	<b>20 472</b>	<b>1 887</b>	<b>1 784</b>	<b>38 801</b>
<b>Amortissements à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>532</b>	<b>-</b>	<b>966</b>	<b>1 420</b>	<b>2 918</b>
Acquisitions et augmentations	-	73	-	44	71	188
Sorties	-	-	-	-	- 45	- 45
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>605</b>	<b>-</b>	<b>1 010</b>	<b>1 446</b>	<b>3 061</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 313	813	20 472	779	225	35 602
<b>Valeur nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>740</b>	<b>20 472</b>	<b>877</b>	<b>338</b>	<b>35 740</b>

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe au 31 décembre 2007.

**13.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2006, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 310</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>30 332</b>
Acquisitions et augmentations	13 313	1 345	-	1 745	1 643	18 046
Sorties (a)	-	-	- 13 500	-	- 20	- 13 520
Réévaluation à la juste valeur	-	-	3 662	-	-	3 662
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>1 345</b>	<b>20 472</b>	<b>1 745</b>	<b>1 645</b>	<b>38 520</b>
<b>Amortissements à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Acquisitions et augmentations	-	532	-	966	1 428	2 926
Sorties	-	-	-	-	- 19	- 19
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>532</b>	<b>-</b>	<b>966</b>	<b>1 420</b>	<b>2 918</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	-	-	30 310	-	11	30 321
<b>Valeur nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>813</b>	<b>20 472</b>	<b>779</b>	<b>225</b>	<b>35 602</b>

Les immeubles de placement ont fait l'objet d'une évaluation externe au 31 décembre 2006.

(a) cession de l'immeuble sis Z.A.C. "Valmy Liberté" à Charenton Le Pont

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 14 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

## 14.1. ETAT (en milliers d'euros)

Titres	Nombre	Taux de Contrôle	Prix de revient		Evaluation au 31.12		Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur	Valeur au bilan 31/12/07	Valeur au bilan 31/12/06
			Unitaire €	Global	Unitaire €	Global			
<b>I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIEES (MIS EN EQUIVALENCE)</b>									
Peugeot S.A.	51 792 738	22,11 (1)		170 871		3 152 276	2 981 405	3 152 276	3 024 470
Holding Reinier	3 395 158	23,05		72 079		73 130	1 051	73 130	-
Compagnie Industrielle de Delle	40 169	25,19		7 057		59 976	52 919	59 976	52 735
LISI	550 000	5,11		14 889		21 753	6 864	21 753	17 997
<b>Total</b>				<b>264 896</b>		<b>3 307 135</b>	<b>3 042 239</b>	<b>3 307 135</b>	<b>3 095 202</b>
<b>II - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES</b>									
B-1998	681 467	5,73	146,74	100 000	277,54	189 137	89 137	189 137	290 578
Zodiac	3 004 461	5,41	47,35	142 269	43,74	131 415	- 10 854	131 415	111 600
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	5,10	1,32	102 164	1,43	110 615	8 451	110 615	106 573
SEB	857 337	5,05	93,24	79 941	124,00	106 310	26 369	106 310	92 249
Linedata Services	1 357 500	11,57	16,00	21 720	12,45	16 901	- 4 819	16 901	26 349
Immobilière Dassault	847 956	19,63	22,54	19 117	21,45	18 188	- 929	18 188	20 328
IDI	726 146	9,46	35,41	25 714	32,00	23 237	- 2 477	23 237	10 464
LFPF	1 879	2,14	114,42	215	550,00	1 033	818	1 033	1 033
LISI bons de souscription		-	-	-	-	-	-	-	518
<b>Total (2)</b>				<b>491 140</b>		<b>596 836</b>	<b>105 696</b>	<b>596 836</b>	<b>659 692</b>
<b>III - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>									
<b>Fonds de capital-investissement</b>									
Fonds LBO Français				98 184		123 726	25 542	123 726	106 711
Fonds LBO Européens				2 019		2 933	914	2 933	700
Fonds LBO USD				9 401		9 275	- 126	9 275	3 581
Autres				1 437		1 895	458	1 895	1 127
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>				<b>111 041</b>		<b>137 829</b>	<b>26 788</b>	<b>137 829</b>	<b>112 119</b>
<b>Autres placements</b>									
OPCVM diversifiés				-		-	-	-	12 723
Gestion alternative				3 235		4 105	870	4 105	3 992
Actions				10 040		8 509	- 1 531	8 509	-
Autres				41		-	- 41	-	-
Engagements de souscription				22 069		22 069	-	22 069	17 346
<b>Total Autres placements</b>				<b>35 385</b>		<b>34 683</b>	<b>- 702,0</b>	<b>34 683</b>	<b>34 061</b>
<b>Total (2)</b>				<b>146 426</b>		<b>172 512</b>	<b>26 086</b>	<b>172 512</b>	<b>146 180</b>
<b>IV - AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>									
Compte à terme Bancaja				3 282		3 282	-	3 282	3 453
Dividendes à recevoir				-		-	-	-	1 918
Divers				403		403	-	403	141
<b>Total</b>				<b>3 685</b>		<b>3 685</b>	<b>-</b>	<b>3 685</b>	<b>5 512</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>906 147</b>		<b>4 080 168</b>	<b>3 174 021</b>	<b>4 080 168</b>	<b>3 906 586</b>

(1) Le pourcentage retenu pour la consolidation est de 22,13% (cf. notes 1.1 B et 2).

(2) Le montant des titres cotés au 31 décembre 2007 s'élève à : 296.051 milliers d'euros (31 décembre 2006 : 261.509 milliers d'euros) pour les participations non consolidées et 3.509 milliers d'euros pour les Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille.

**NOTE 14 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS****14.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2007 (en milliers d'euros)**

Titres	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2007	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIEES (MIS EN EQUIVALENCE)</b>								
Peugeot S.A.	51 792 738	170 871		-		-	51 792 738	170 871
Holding Reinier		-	3 395 158	72 079		-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle	40 154	7 051	15	6		-	40 169	7 057
LISI	515 000	13 121	35 000	1 768		-	550 000	14 889
<b>Total</b>		<b>191 043</b>		<b>73 853</b>		<b>-</b>		<b>264 896</b>
<b>II - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES</b>								
B-1998	681 467	100 000		-		-	681 467	100 000
Zodiac	2 230 200	102 965	774 261	39 304		-	3 004 461	142 269
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	102 164		-		-	77 125 655	102 164
SEB	857 337	79 941		-		-	857 337	79 941
Linedata Services	1 357 500	21 720		-		-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	210 220	18 947	637 736	170		-	847 956	19 117
IDI	307 756	10 233	418 390	15 481		-	726 146	25 714
LFPF	1 879	215		-		-	1 879	215
LISI bons de souscription	35 000	123		-	35 000	123	-	-
<b>Total</b>		<b>436 308</b>		<b>54 955</b>		<b>123</b>		<b>491 140</b>
<b>III - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>								
<b>Fonds de capital-investissement</b>								
Fonds LBO Français		84 053		37 980		23 849		98 184
Fonds LBO Européens		828		1 191		-		2 019
Fonds LBO USD		4 638		6 851		2 088		9 401
Autres		423		1 360		346		1 437
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>		<b>89 942</b>		<b>47 382</b>		<b>26 283</b>		<b>111 041</b>
<b>Autres placements</b>								
OPCVM diversifiés		10 436		-		10 436		-
Gestion alternative		3 235		-		-		3 235
Actions		-		10 040		-		10 040
Autres		41		-		-		41
Engagements de souscription		17 346		9 835		5 112		22 069
<b>Total Autres placements</b>		<b>31 058</b>		<b>19 875</b>		<b>15 548</b>		<b>35 385</b>
<b>Total</b>		<b>121 000</b>		<b>67 257</b>		<b>41 831</b>		<b>146 426</b>
<b>IV - AUTRES</b>								
Compte à terme Bancaja		3 453		-		171		3 282
Dividendes à recevoir		1 918		-		1 918		-
Divers		141		330		68		403
<b>Total</b>		<b>5 512</b>		<b>330</b>		<b>2 157</b>		<b>3 685</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>753 863</b>		<b>196 395</b>		<b>44 111</b>		<b>906 147</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 14 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

## 14.3. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2006 (en milliers d'euros)

Titres	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2006	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIEES (MIS EN EQUIVALENCE)</b>								
Peugeot S.A.	51 792 738	170 871		-		-	51 792 738	170 871
Compagnie Industrielle de Delle	40 150	7 050	4	1		-	40 154	7 051
LISI	500 000	12 364	15 000	757		-	515 000	13 121
<b>Total</b>		<b>190 285</b>		<b>758</b>		<b>-</b>		<b>191 043</b>
<b>II - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES</b>								
B-1998	681 467	100 000		-		-	681 467	100 000
Zodiac		-	2 230 200	102 965		-	2 230 200	102 965
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)		-	77 125 655	102 164		-	77 125 655	102 164
SEB	857 337	79 941		-		-	857 337	79 941
Linedata Services	1 357 500	21 720		-		-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault		-	210 220	18 947		-	210 220	18 947
IDI		-	307 756	10 233		-	307 756	10 233
LFPF	1 879	215		-		-	1 879	215
LISI bons de souscription	100 000	350		-	65 000	227	35 000	123
Marco Polo	64 967	1 299		-	64 967	1 299		-
Euridi	175 219	3 781	13 717	594	188 936	4 375		-
Siparex Croissance	34 691	754		-	34 691	754		-
Engagements de souscription		401		-		401		-
<b>Total</b>		<b>208 461</b>		<b>234 903</b>		<b>7 056</b>		<b>436 308</b>
<b>III - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>								
<b>Fonds de capital-investissement</b>								
Fonds LBO Français		37 175		59 232		12 354		84 053
Fonds LBO Européens		-		828		-		828
Fonds LBO USD		4 012		814		188		4 638
Autres		1 005		-		582		423
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>		<b>42 192</b>		<b>60 874</b>		<b>13 124</b>		<b>89 942</b>
<b>Autres placements</b>								
OPCVM diversifiés		12 285		-		1 849		10 436
Gestion alternative		3 235		-		-		3 235
Autres		41		-		-		41
Engagements de souscription		9 878		12 209		4 741		17 346
<b>Total Autres placements</b>		<b>25 439</b>		<b>12 209</b>		<b>6 590</b>		<b>31 058</b>
<b>Total</b>		<b>67 631</b>		<b>73 083</b>		<b>19 714</b>		<b>121 000</b>
<b>IV - AUTRES</b>								
Compte à terme Bancaja		2 841		612		-		3 453
Dividendes à recevoir		-		1 918		-		1 918
Divers		-		141		-		141
<b>Total</b>		<b>2 841</b>		<b>2 671</b>		<b>-</b>		<b>5 512</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>469 218</b>		<b>311 415</b>		<b>26 770</b>		<b>753 863</b>

**NOTE 14 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS****14.4. INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES RELATIVES AUX ENTREPRISES ASSOCIÉES**

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Peugeot SA</b>		
Cours de bourse au 31 décembre (en euros)	51,85	50,20
Total des actifs	68 975 000	69 050 000
Total des passifs courants et non courants	54 420 000	54 988 000
Chiffre d'affaires	60 613 000	56 594 000
Résultat net, part du groupe	885 000	176 000
<b>Holding Rénier</b>		
Total des actifs	839 278	-
Total des passifs courants et non courants	683 866	-
Chiffre d'affaires	1 222 912	-
Résultat net, part du groupe	26 019	-
<b>Compagnie Industrielle de Delle</b>		
Total des actifs	831 130	748 127
Total des passifs courants et non courants	397 318	384 049
Chiffre d'affaires	815 950	739 727
Résultat net, part du groupe	37 376	28 027
<b>Lisi</b>		
Cours de bourse au 31 décembre (en euros)	65,00	61,20
Total des actifs	822 589	740 601
Total des passifs courants et non courants	397 262	383 552
Chiffre d'affaires	815 957	739 733
Résultat net, part du groupe	67 552	47 989

**14.5. VARIATIONS****A. Participations dans les entreprises associées**

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	3 095 202	3 127 380
Acquisition		
Reinier		
• Quote-part de situation nette acquise au 23/10/2007	34 185	-
• Goodwill sur acquisition	37 894	-
Autres titres	1 773	759
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	137 743	-23 308
Autres variations des capitaux propres	338	-9 629
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>3 307 135</b>	<b>3 095 202</b>



## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 14 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

## B. Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	659 692	296 974
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	- 223 384	- 88 513
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	436 308	208 461
Mouvements en prix de revient	54 832	227 847
Solde en prix de revient	491 140	436 308
Evaluation juste valeur à la clôture	105 696	223 384
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>596 836</b>	<b>659 692</b>

## C. Actifs disponibles à la vente : titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	146 180	65 601
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	-25 180	2 030
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	121 000	67 631
Mouvements en prix de revient	25 426	53 369
Solde en prix de revient	146 426	121 000
Evaluation juste valeur à la clôture	26 086	25 180
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>172 512</b>	<b>146 180</b>

## 14.6. INFORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR DEVISE

Les actifs disponibles à la vente comprennent : (y compris les engagements de souscription)

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Titres cotés</b>		
Actions zone europe	299 560	261 508
<b>Titres non cotés</b>		
Actions zone europe	305 785	398 184
Parts d'OPCVM zone europe	4 105	16 714
Parts FCPR zone europe	142 392	122 068
Parts FCPR zone U.S.	931	1 234
Parts FCPR zone Asie	16 575	6 164
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>769 348</b>	<b>805 872</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Devises</b>		
Euro	751 843	798 474
Dollar	17 505	7 398
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>769 348</b>	<b>805 872</b>

**NOTE 15 – CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT****15.1. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2007**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Situation nette	Réglements	Clôture
Impôts courants - Passifs	- 1 281	-	-	-	1 281	-
Impôts courants - Actif	1 361	-	- 1 782	-	451	30
<b>Sous-total</b>	<b>80</b>	<b>-</b>	<b>- 1 782</b>	<b>-</b>	<b>1 732</b>	<b>30</b>
Impôts différés - Actifs	231	-	457	179	-	867
Impôts différés - Passifs	- 68 041	-	534	30 604	-	- 36 903
<b>Sous-total</b>	<b>- 67 810</b>	<b>-</b>	<b>991</b>	<b>30 783</b>	<b>-</b>	<b>- 36 036</b>
<b>Total</b>	<b>- 67 730</b>	<b>-</b>	<b>- 791</b>	<b>30 783</b>	<b>1 732</b>	<b>- 36 006</b>

Les impôts différés passifs sont principalement constitués des impôts sur les plus-values latentes des titres disponibles à la vente.

**15.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2006**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Situation nette	Réglements	Clôture
Impôts courants - Passifs	- 20 546	-	- 1 281	-	20 546	- 1 281
Impôts courants - Actif	205	-	- 2 187	-	3 343	1 361
<b>Sous-total</b>	<b>- 20 341</b>	<b>-</b>	<b>- 3 468</b>	<b>-</b>	<b>23 889</b>	<b>80</b>
Impôts différés - Actifs	25	34	1 137	- 965	-	231
Impôts différés - Passifs	- 32 485	- 4 824	14	- 30 746	-	- 68 041
<b>Sous-total</b>	<b>- 32 460</b>	<b>- 4 790</b>	<b>1 151</b>	<b>- 31 711</b>	<b>-</b>	<b>- 67 810</b>
<b>Total</b>	<b>- 52 801</b>	<b>- 4 790</b>	<b>- 2 317</b>	<b>- 31 711</b>	<b>23 889</b>	<b>- 67 730</b>

**NOTE 16 – STOCKS**

(en milliers d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	9 316	349	8 967	8 438	140	8 298
Divers	166	-	166	252	-	252
<b>Total</b>	<b>9 482</b>	<b>349</b>	<b>9 133</b>	<b>8 690</b>	<b>140</b>	<b>8 550</b>

**NOTE 17 – AUTRES CRÉANCES**

(en milliers d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	196	-	196	140	-	140
Etat, créances d'impôt (hors IS)	1 012	-	1 012	927	-	927
Autres créances	345	22	323	438	44	394
<b>Total</b>	<b>1 553</b>	<b>22</b>	<b>1 531</b>	<b>1 505</b>	<b>44</b>	<b>1 461</b>

Les créances ont toutes une échéance inférieure à un an et sont toutes libellées en euros.

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

## 18.1. DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
OPCVM de trésorerie	5 049	10 658
Liquidités	135	197
<b>Total de la trésorerie</b>	<b>5 184</b>	<b>10 855</b>

## 18.2. VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie à la clôture	5 184	10 855
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10 855	188 640
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>- 5 671</b>	<b>- 177 785</b>

## 18.3. ANALYSE DE LA TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	10 855	77 988
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	-30	-465
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	10 825	77 523
Mouvements en prix de revient	- 5 657	- 66 698
Solde en prix de revient	5 168	10 825
Évaluation juste valeur au 31 décembre	16	30
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>5 184</b>	<b>10 855</b>

Les OPCVM de trésorerie sont constitués de parts de sicav monétaires régulières exprimés en euros.

## NOTE 19 – CAPITAUX PROPRES

### 19.1. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Après division par deux du nominal, le capital social de FFP s'élève à 25.408 milliers d'euros et est divisé en 25.408 milliers d'actions de 1 euro chacune. Il est entièrement libéré.

### 19.2. DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Capital de FFP	25 408	25 408
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Autres réserves et résultats sociaux de FFP	483 690	434 373
Titres d'autocontrôle	- 355	- 1 183
Autres réserves	2 940 061	3 049 520
Résultats consolidés	230 457	63 664
Intérêts minoritaires	669	923
<b>Total</b>	<b>3 840 881</b>	<b>3 733 656</b>

### 19.3. RÉÉVALUATIONS DIRECTES PAR CAPITAUX PROPRES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS LES CONCERNANT

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	190 188	59 827
Diminution des réévaluations suite à cessions	-	- 4 683
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)		
• Actifs disponibles à la vente	- 86 036	135 037
• Instruments dérivés	- 42	7
<b>Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)</b>	<b>104 110</b>	<b>190 188</b>
Impôts différés (b)	27 580	58 364
<b>Total réévaluations brutes à la clôture (a+b)</b>	<b>131 690</b>	<b>248 552</b>

### 19.4. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONN

Le Conseil d'Administration de FFP a consenti, en 2001 et 2002, au profit des dirigeants et de certains membres du personnel salarié, des options d'achat d'actions à prix unitaire convenu. Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

	Plan n°1	Plan n°2
Date du conseil d'administration	17/09/01	19/12/02
Date de départ d'exercice des options	17/09/01	19/12/02
Date d'expiration	17/09/09	19/12/10
Nombre de bénéficiaires	3	4
Prix d'exercice en euros	52,56	52,16
Nombre d'options accordées	4 900	6 700
Nombre d'options en cours de validité au 01 janvier 2007	4 500	6 700
Nombre d'options levées ou exercées au cours du 1 <sup>er</sup> semestre	- 3 100	- 4 300
Nombre d'options en cours de validité au 30 juin 2007	1 400	2 400
Nombre d'actions après division par deux du nominal	2 800	4 800
Nombre d'options levées ou exercées au cours du 2 <sup>ème</sup> semestre	- 600	- 2 400
Nombre d'options en cours de validité au 31 décembre 2007	2 200	2 400

### 19.5. TITRES D'AUTOCONTRÔLE

La société détient au 31 décembre 2007, 4.600 de ses propres actions, destinées aux plans des années 2001 et 2002 (cf note 19.4) ainsi que 1 450 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres.

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

## 20.1. SITUATION

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts bancaires		
• FFP	130 000	50 000
• SIMANTE SL	27 800	34 200
• GUIRAUD	4 867	5 500
Engagements de souscription et titres non libérés	81 503	65 402
Divers	826	471
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>244 996</b>	<b>155 573</b>
Emprunts bancaires		
• SIMANTE SL	2 400	2 000
• GUIRAUD	600	-
Intérêts courus sur emprunts	1 414	603
Divers	158	58
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>4 572</b>	<b>2 661</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>249 568</b>	<b>158 234</b>

Tous les emprunts bancaires sont libellés en euro. Les engagements de souscription comprennent des engagements en USD pour 8.231 milliers d'euros en 2007 et 3.817milliers d'euros en 2006. Tous les autres engagements sont exprimés en euro.

## 20.2. ECHÉANCIER AU 31/12/2007

Échéances	à moins d'un an	entre un et cinq ans	à plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
• Emprunts FFP	-	130 000	-	<b>130 000</b>
- Emprunt SIMANTE SL	2 400	27 800	-	<b>30 200</b>
- Emprunt GUIRAUD	600	4 500	367	<b>5 467</b>
Engagements de souscription et titres non libérés (1)	-	81 503	-	<b>81 503</b>
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 572	826	-	<b>2 398</b>
<b>Total</b>	<b>4 572</b>	<b>244 629</b>	<b>367</b>	<b>249 568</b>

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

## 20.3. ECHÉANCIER AU 31/12/2006

Échéances	à moins d'un an	entre un et cinq ans	à plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
• Emprunts FFP	-	50 000	-	<b>50 000</b>
• Emprunt SIMANTE SL	2 000	11 200	23 000	<b>36 200</b>
• Emprunt GUIRAUD	-	1 000	4 500	<b>5 500</b>
Engagements de souscription et titres non libérés (1)	-	65 402	-	<b>65 402</b>
Intérêts courus sur emprunts et divers	661	471	-	<b>1 132</b>
<b>Total</b>	<b>2 661</b>	<b>128 073</b>	<b>27 500</b>	<b>158 234</b>

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

## NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

## 20.4. DÉTAIL DES ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION ET DES TITRES NON LIBÉRÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
FCPR (Titres disponibles à la vente)		
Sagard	29 914	43 567
White Knight	32 596	8 446
Autres	18 993	13 389
<b>Total</b>	<b>81 503</b>	<b>65 402</b>

## 20.5. TAUX DES EMPRUNTS AU 31/12/2007

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2007		Échéance	Taux effectif	Taux après couverture
	Non courants	courants			
Emprunts bancaires					
• FFP					
– Ligne de crédit swappée	50 000	-	2 011	euribor 3 mois +0,20%	4,50%
– Ligne de crédit swappée	40 000	-	2 012	euribor 3 mois +0,20%	4,50%
– Ligne de crédit non swappée	10 000	-	2 012	euribor 3 mois +0,20%	-
– Ligne de crédit non swappée	15 000	-	2 012	euribor période +0,25%	-
– Ligne de crédit non swappée	15 000	-	2 012	euribor période +0,30%	-
• SIMANTE SL					
– Ligne de crédit swappée	13 900	1 200	-	euribor 6 mois +1,15%	3,96%
– Ligne de crédit non swappée	13 900	1 200	-	euribor 6 mois +1,15%	-
– GUIRAUD					
– Emprunt non swappée	4 500	-	2 012	taux fixe : 4,30%	-
– Emprunt non swappée	200	-	2 017	taux fixe : 4,47%	-
– Emprunt non swappée	167	-	2 017	taux fixe : 5,03%	-
– Warrants	-	600	2 008	taux variable : 4% / 5%	-
Engagements de souscription et titres non libérés	81 503	-	-	-	-
Divers	826	1 572	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>244 996</b>	<b>4 572</b>			

## 20.6. TAUX DES EMPRUNTS AU 31/12/2006

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2006		Échéance	Taux effectif	Taux après couverture
	Non courants	courants			
Emprunts bancaires					
• FFP					
– Ligne de crédit non swappée	50 000	-	2 011	euribor 3 mois +0,20%	-
• SIMANTE SL					
– Ligne de crédit swappée	17 100	1 000	-	euribor 6 mois +1,15%	3,96%
– Ligne de crédit non swappée	17 100	1 000	-	euribor 6 mois +1,15%	-
• GUIRAUD					
– Emprunt non swappée	4 500	-	-	taux fixe : 4,30%	-
– Warrants	1 000	-	-	taux variable : 3% / 4%	-
Engagements de souscription et titres non libérés	65 402	603	-	-	-
Divers	471	58	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>155 573</b>	<b>2 661</b>			

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 21 – PROVISIONS

## 21.1. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	31/12/2007
Avantages au personnel	209	-	11	-	30	190
Autres	200	-	-	102	98	-
<b>Total</b>	<b>409</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>102</b>	<b>128</b>	<b>190</b>

## 21.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2006

(en milliers d'euros)	31/12/2005	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	31/12/2006
Avantages au personnel	78	103	28	-	-	209
Autres	-	-	200	-	-	200
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>103</b>	<b>228</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>409</b>

## NOTE 22 - ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILÉS

## 22.1 ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ FFP

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraites versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires : 3 personnes, actuellement retraitées ;
- indemnités de départ : 8 personnes inscrites à l'effectif de la société.

La dernière évaluation externe de l'ensemble des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2007.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,25 % (4,50 % en 2006) ;
- Taux d'inflation : 2 %
- Taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2007 à 255 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 182 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 73 milliers d'euros, est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2007 à 99 milliers

d'euros ; ils étaient couverts à hauteur de 314 milliers d'euros par des fonds externes ; l'excédent par rapport aux engagements est inscrit en autres créances à hauteur de 215 milliers d'euros.

Les provisions comprennent également les engagements de la société au titre des médailles du travail pour 3 milliers d'euros.

## 22.2 ENGAGEMENTS DE LA SCA CHÂTEAU GUIRAUD

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2007 est de 34 personnes. Une évaluation externe des engagements a été effectuée au 31 décembre 2007.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,5 % ;
- Taux d'inflation : 2 %
- Taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

Le total des engagements de la société Château Guiraud s'élève à 114 milliers d'euros au 31 décembre 2007 ; cette somme est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

**NOTE 23 – AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES**

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Avances clients à plus d'un an	392	1 214
<b>Total autres dettes non courantes</b>	<b>392</b>	<b>1 214</b>
Avances clients	3 063	279
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	803	1 140
Autres dettes	868	409
<b>Total autres dettes courantes</b>	<b>4 734</b>	<b>1 828</b>
<b>Total autres dettes</b>	<b>5 126</b>	<b>3 042</b>

**NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS****24.1. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2007**

(en milliers d'euros)	31/12/07		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	596 836	596 836	-	596 836	-	-	-
T.I.A.P.	172 512	172 512	-	172 512	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	3 685	-	-	-	3 685	-	-
Autres créances	1 531	-	-	-	1 531	-	-
Equivalents de trésorerie	5 049	5 049	5 049	-	-	-	-
Trésorerie	135	135	135	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>779 748</b>	<b>774 532</b>	<b>5 184</b>	<b>769 348</b>	<b>5 216</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers non courants	244 996	-	-	-	405	244 170	421
Autres dettes non courantes	392	-	-	-	392	-	-
Passifs financiers courants	4 572	-	158	-	-	4 414	-
Autres dettes courantes	4 734	-	-	-	4 734	-	-
<b>Passifs</b>	<b>254 694</b>	<b>-</b>	<b>158</b>	<b>-</b>	<b>5 531</b>	<b>248 584</b>	<b>421</b>

**24.2. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2006**

(en milliers d'euros)	31/12/06		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	659 692	659 692	-	659 692	-	-	-
T.I.A.P.	146 180	146 180	-	146 180	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	5 512	-	-	-	5 512	-	-
Autres créances	1 461	-	-	-	1 461	-	-
Equivalents de trésorerie	10 658	10 658	10 658	-	-	-	-
Trésorerie	197	197	197	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>823 700</b>	<b>816 727</b>	<b>10 855</b>	<b>805 872</b>	<b>6 973</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers non courants	155 573	-	-	-	460	105 102	11
Autres dettes non courantes	1 214	-	-	-	1 214	-	-
Passifs financiers courants	2 661	-	57	-	1	2 603	-
Autres dettes courantes	1 828	-	-	-	1 828	-	-
<b>Passifs</b>	<b>161 276</b>	<b>-</b>	<b>57</b>	<b>-</b>	<b>3 503</b>	<b>107 705</b>	<b>11</b>



## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS

## 24.3. EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2007

(en milliers d'euros)	2007	Ventilation par catégorie d'instruments				Instruments dérivés
		Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	
Dividendes (hors participations consolidées)	15 077	-	15 077	-	-	-
Autres produits	318	318	-	-	-	-
Charges coût de l'endettement	- 6 737	-	-	-	- 6 737	-
Réévaluation	- 14	- 14	-	-	-	-
Résultat de cession	15 479	1 041	14 438	-	-	-
<b>Gains nets ou (pertes nettes)</b>	<b>24 123</b>	<b>1 345</b>	<b>29 515</b>	<b>-</b>	<b>- 6 737</b>	<b>-</b>

## 24.4. EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2006

(en milliers d'euros)	2006	Ventilation par catégorie d'instruments				Instruments dérivés
		Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	
Dividendes (hors participations consolidées)	10 716	-	10 716	-	-	-
Autres produits	1 011	646	365	-	-	-
Charges coût de l'endettement	- 1 934	-	-	-	- 1 934	-
Réévaluation	- 435	- 435	-	-	-	-
Résultat de cession	6 089	1 587	4 502	-	-	-
<b>Gains nets ou (pertes nettes)</b>	<b>15 447</b>	<b>1 798</b>	<b>15 583</b>	<b>-</b>	<b>- 1 934</b>	<b>-</b>

## NOTE 25 – GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques est assurée par la direction générale, sous contrôle du Conseil d'Administration, en particulier concernant les nouveaux investissements (comité des investissements).

### 25.1. RISQUE ACTIONS

Les actifs de FFP sont constitués principalement d'une participation de 22% dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non. FFP détient également des parts de fonds de capital-investissement ainsi que des placements à court terme.

La gestion de ces actifs s'appuie sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. FFP, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires, ce qui permet d'anticiper au mieux l'évolution de chaque investissement et de prendre les décisions appropriées.

Concernant les groupes PSA Peugeot Citroën, Compagnie Industrielle de Delle, Lisi et Onet, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence ("participations dans les entreprises associées"), FFP est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les SCI dont FFP détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

Les titres classés "en actifs disponibles à la vente" sont évalués à leur juste valeur (cours de bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques. Une variation de 10% de la juste valeur de ces titres conduirait à un impact d'environ 77.000 milliers d'euros sur les capitaux propres.

La répartition des actifs disponibles à la vente :

- en titres cotés ou non ;
- en zone géographiques ;
- par devise

est indiquée en note 14.6

Il n'existe pas d'instrument dérivé destiné à couvrir le portefeuille de FFP.

### 25.2. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

FFP a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de faire face aux obligations futures de la société. Au 31 décembre 2007, les lignes de crédit ou emprunts accordées à l'ensemble FFP

s'élèvent à 265.067 milliers d'euros dont 100.000 milliers d'euros sont non tirés. Post clôture, deux nouveaux accords avec des établissements de crédit ont été conclus, ce qui porte le total des lignes à 415.067 milliers d'euros, dont 380.000 milliers d'euros concernent la société FFP et 35.067 milliers d'euros ses filiales. Les échéances des dettes financières de FFP et ses filiales sont décrites dans la note 20.

Les covenants les plus importants des dettes portées directement par FFP sont les suivants :

- Dettes nettes sociales / capitaux propres sociaux < 1
- Dettes nettes consolidées / valeurs des actif propres sociaux < 1

Ces covenants ont toujours été respectés.

### 25.3. GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt auquel FFP est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) pour la dette bancaire portée par Simante SL 15.100 milliers d'euros) et pour la dette propre supportée par FFP (90.000 milliers d'euros) ont été mises en place.

Le détail des lignes de crédit couvertes et non couvertes est donné en note 20.5.

### 25.4. GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés dans lesquelles FFP détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Les valeurs composant l'actif de FFP sont en général libellées en euros. Toutefois les fonds de capital-investissement de la zone Asie sont libellés en USD. Au 31 décembre 2007, la valeur des actifs considérés est de 13.653 milliers de dollars et les engagements non encore appelés s'élèvent à 12.117 milliers de dollars. En raison des montants concernés et de l'incertitude relative aux dates de décaissements et d'encaissements, FFP n'a pas mis en place de systèmes de couverture du dollar américain sur ces opérations.

### 25.5. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque infime.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 26 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 26.1. ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les seules transactions avec une entreprise liée concernent les locations et prestations facturées à FFP par PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES.

Ces transactions, qui se font par référence à un prix de marché, se sont élevées à 143 milliers d'euros en 2007 (2006 : 130 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2007, aucune dette envers PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES n'est comptabilisée dans la rubrique "Autres dettes" (31 milliers d'euros en 2006).

### 26.2. PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE GROUPE

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5% du capital de FFP.

## NOTE 27 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération des membres du conseil d'administration	261	314
Rémunération des membres des organes de direction	725	427

Les membres des organes de direction bénéficient d'indemnités de départ à la retraite d'un montant de 24 milliers d'euros.

Les options d'achat d'actions de la société FFP attribuées lors des plans consentis en 2001 et 2002, détenues à la clôture par les membres des organes de direction, sont de :

(en nombre d'options)	31/12/2007	31/12/2006
Options d'achat d'actions	-	1 800

(1) Action de deux euros de nominal

**NOTE 28 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Engagements réciproques</b>		
Lignes de crédit non tirées	100 000	80 000
Réservations vin primeur (commandes)	4 334	3 410
<b>Engagements donnés</b>		
Garantie et caution données sur cession d'immobilisations corporelles	-	300
Caution donnée sur emprunt	4 500	4 500

Les titres Simante, S.L. et B-1998 ont été nantis au profit de la banque Bancaja en garantie de l'emprunt contracté auprès de cette dernière et dont le solde est de 30.200 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (36.200 milliers d'euros au 31 décembre 2006).

Au 31 décembre 2007 des emprunts à hauteur de 600 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin (2006 : 1.000 milliers d'euros).

**NOTE 29 – INFORMATION SECTORIELLE**

FFP est un holding, premier actionnaire de Peugeot S.A. et détenteur d'autres participations de long terme. FFP exerce également une activité d'investissement financier et de gestion de trésorerie et comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur viticole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques.

Les produits sur l'activité financière sont détaillés en note 3, ceux concernant la gestion de trésorerie en note 7, ceux relatifs à l'activité immobilière et viticole respectivement en notes 4 et 5.

**NOTE 30 – ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE**

FFP a pris l'engagement d'investir environ 80.000 milliers d'euros dans DKSH, société suisse leader des services aux entreprises pour leur implantation et leur expansion sur les marchés d'Asie du sud-est. L'opération sera réalisée par l'acquisition de titres existants et par la souscription à une augmentation de capital. Il est prévu qu'elle soit finalisée avant le fin du premier semestre 2008.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Foncière, Financière et de Participations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 1.6.A.b, les titres disponibles à la vente, principal poste des états financiers comprenant des estimations, sont évalués en juste valeur à la clôture de l'exercice. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes d'évaluation retenues par la société, ainsi que du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
Dominique Paul

SEC3  
Philippe Spandonis

## FICHES SUR LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

## PEUGEOT S.A.

75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS  
contrôle 22,08 %

Société holding de contrôle du groupe PSA Peugeot Citroën

(en millions d'euros)	2007	2006
- SOCIETE		
• Résultats		
Bénéfice net	526	748
Impôts sur les bénéfices	68	131
Dividende mis en distribution	351 420	316 735
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	234	235
Réserves diverses	7 386	7 186
Total	7 620	7 421
- GROUPE (comptes consolidés)		
Chiffre d'affaires H. T.	60 613	56 594
Investissements (immob. corp.)	1 937	2 531
M. B. A.	3 990	3 455
Situation nette avant affectation	14 282	13 674
Résultat net revenant à PSA	885	176

## LISI

Tour Gamma "A" 193, rue de Bercy - 75012 PARIS  
contrôle 5,05 %

Fixations et composants d'assemblage pour l'aéronautique,  
l'automobile et la parfumerie

(en milliers d'euros)	2007	2006
- SOCIETE		
• Résultats		
Bénéfice net	22 833	16 221
Impôts sur les bénéfices	- 1 105	29
Dividende mis en distribution	16 131	12 979
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	21 508	20 422
Réserves diverses	143 522	109 183
Total	165 030	129 605
- GROUPE (comptes consolidés)		
Chiffre d'affaires H. T.	815 957	739 733
Investissements (immob. corp.)	44 112	48 067
M. B. A.	99 726	86 854
Situation nette avant affectation	425 326	356 826
Résultat net revenant à LISI	67 553	47 989

## COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE

28, Faubourg de Belfort - 90100 DELLE  
contrôle 25,17 %

Société holding de contrôle du groupe LISI

(en milliers d'euros)	2007	2006
- SOCIETE		
• Résultats		
Bénéfice net	7 836	6 548
Impôts sur les bénéfices	- 81	- 48
Dividende mis en distribution	7 337	6 380
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	3 190	3 190
Réserves diverses	17 119	15 662
Total	20 309	18 852
- GROUPE (comptes consolidés)		
Chiffre d'affaires H. T.	815 950	739 727
Investissements (immob. corp.)	44 112	48 067
M. B. A.	99 854	86 999
Situation nette avant affectation	2238 142	209 468
Résultat net revenant à CID	37 376	28 027

## HOLDING REINIER

20, traverse des Pomegues - 13414 MARSEILLE  
contrôle 23,05 %

Société holding de contrôle du groupe ONET

(en milliers d'euros)	2007	2006
- SOCIETE		
• Résultats		
Perte nette	- 476	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
Dividende mis en distribution	-	-
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	147 287	-
Réserves diverses	196 796	-
Total	344 083	-
- GROUPE (comptes consolidés)		
Chiffre d'affaires H. T.	1 222 912	-
Investissements (immob. corp.)	25 839	-
M. B. A.	44 450	-
Situation nette avant affectation	129 413	-
Résultat net revenant à Holding Reinier	26 019	-

## COMPTES CONSOLIDÉS

<b>SIMANTE, S.L.</b>		
Velazquez, 80, 2 <sup>e</sup> dcha, Madrid - 28001 Espagne contrôle 100 % Société holding		
(en milliers d'euros)	2007	2006
• Résultats		
Bénéfice net	5 451	4 342
Dividende mis en distribution	700	-
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	15 003	15 003
Réserves	52 979	48 637
Résultat de l'exercice	5 451	4 343
Total	73 433	67 983

<b>FFP - LES GRESILLONS</b>		
75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS contrôle 100 % Société civile, propriétaire d'un centre de logistique à Gennevilliers (Hauts-de-Seine)		
(en milliers d'euros)	2007	2006
• Résultats		
Bénéfice net	1 142	1 084
Dividende mis en distribution	1 142	1 084
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	6 750	6 750
Résultat de l'exercice	1 142	1 084
Total	7 892	7 834

<b>MARNE-FFP</b>		
75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS contrôle 100 % Société civile		
(en milliers d'euros)	2007	2006
• Résultats		
Bénéfice net	441	175
Dividende mis en distribution	441	175
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	9 000	9 000
Résultat de l'exercice	441	175
Total	9 441	9 175

<b>FINANCIERE GUIRAUD</b>		
75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS contrôle 70 % Société propriétaire de la SCA Château Guiraud		
(en milliers d'euros)	2007	2006
• Résultats		
Bénéfice net	91	- 300
Dividende mis en distribution	-	-
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	3 500	3 500
Réserves	- 210	-
Résultat de l'exercice	91	- 300
Total	3 381	3 200

<b>VALMY-FFP</b>		
75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS contrôle 100 % Société civile, propriétaire d'un immeuble locatif à usage de bureaux à Charenton (Val de Marne)		
(en milliers d'euros)	2007	2006
• Résultats		
Bénéfice net	118	5 790
Dividende mis en distribution	-	-
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	8 100	8 100
Résultat de l'exercice	118	5 790
Total	8 218	13 890

<b>SCA CHÂTEAU GUIRAUD</b>		
33210 SAUTERNES LANGON contrôle 100 % Production vinicole		
(en milliers d'euros)	2007	2006
• Résultats		
Bénéfice (2 <sup>ème</sup> semestre en 2006)	- 848	- 355
Dividende mis en distribution	-	-
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	8	8
Réserves	1	1
Résultat (2 <sup>ème</sup> semestre)	- 848	- 355
Total	- 839	- 346

## **2. Comptes consolidés 2006 (et rapport des Commissaires aux Comptes)**



# FFP

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,  
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

---

ANNEXE 2

Comptes consolidés 2006

# COMPTES CONSOLIDÉS

## Commentaires sur les comptes consolidés

### Compte de résultat consolidé

### Bilan consolidé au 31 décembre 2006

### Tableau consolidé des flux de trésorerie

### Tableau des variations des capitaux propres consolidés

### Notes aux états financiers consolidés

• Généralités	Note 1	Principes comptables
	Note 2	Périmètre de consolidation
• Compte de résultat	Note 3	Produits des titres disponibles à la vente
	Note 4	Produits des immeubles de placement
	Note 5	Produits des autres activités
	Note 6	Frais d'administration générale
	Note 7	Produits de gestion de trésorerie
	Note 8	Coût de l'endettement financier
	Note 9	Quote-part dans le résultat des entreprises associées
	Note 10	Impôts sur les résultats
	Note 11	Résultat net par action
	• Bilan - Actif	Note 12
Note 13		Immobilisations corporelles
Note 14		Actifs financiers non courants
Note 15		Créances et dettes d'impôt
Note 16		Stocks
Note 17		Autres créances
Note 18		Trésorerie et équivalents de trésorerie
• Bilan - Passif		Note 19
	Note 20	Passifs financiers courants et non courants
	Note 21	Provisions
	Note 22	Engagements de retraite et assimilés
	Note 23	Autres dettes courantes et non courantes
• Informations complémentaires	Note 24	Transactions avec les parties liées
	Note 25	Rémunération des dirigeants
	Note 26	Engagements hors bilan
	Note 27	Information sectorielle
	Note 28	Gestion du risque financier
	Note 29	Evènement postérieur à la clôture

### Rapports des commissaires aux comptes

### Fiches sur les sociétés consolidées

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de FFP sont établis depuis l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS.

Le périmètre de consolidation comprend la société FFP, les sociétés civiles immobilières, Simante, S.L. et depuis juillet 2006, Financière Guiraud ainsi que la SCA Château Guiraud. Les participations détenues dans Peugeot S.A., la Compagnie Industrielle de Delle et Lisi sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat consolidé de FFP part du groupe s'établit à 63,7 M€ contre 347,8 M€ en 2005. Cette diminution est principalement liée à la baisse de la quote-part du résultat de PSA Peugeot Citroën, de 227,5 M€ en 2005 à 38,9 M€ en 2006.

Le résultat consolidé de l'exercice 2006 est composé des principaux éléments suivants :

- les produits des titres disponibles à la vente s'élèvent à 15,4 M€ ; ils comprennent essentiellement des dividendes pour 10,7 M€, stables par rapport à 2005 et des plus values de cession de 4,5 M€ ;
- les produits des immeubles de placement pour un montant de 5,6 M€ enregistrent les loyers, la plus-value constatée lors de l'apport de l'immeuble de la SCI Valmy à Immobilière Dassault ainsi que la revalorisation de l'immeuble détenu par la SCI FFP-les Grésillons ;
- les produits des autres activités, principalement constitués des ventes de vin de la SCA Château Guiraud depuis la date de son acquisition, s'élèvent à 1,3 M€ ;
- les frais d'administration générale s'établissent à -4,9 M€ ; leur variation est principalement liée à la consolidation des frais généraux de la SCA Château Guiraud ;
- les produits de gestion de trésorerie s'élèvent à 1,9 M€ et le coût de l'endettement financier à -1,9 M€ ;
- la quote-part dans le résultat des entreprises associées s'inscrit pour 48,4 M€ soit 38,9 M€ pour Peugeot SA, 7,1 M€ pour CID et 2,4 M€ pour Lisi.

A l'actif, le poste « Immobilisations corporelles » d'un montant de 35,6 M€ enregistre les immeubles de placement ainsi que les terres et les immobilisations liées à l'activité vinicole.

Les actifs financiers non courants s'établissent à 3.906,6 M€ en augmentation de 413,8 M€ ; cette variation est principalement due à :

- l'acquisition des titres Zodiac pour 103,0 M€ et des titres HIT (holding de reprise de Sanef) pour 102,2 M€ ;
- l'écart positif d'évaluation des titres de B 1998 (holding de contrôle de FCC) pour 115,2 M€ et de SEB pour 13,4 M€ ;
- la souscription ou versement dans des fonds de capital risque nets des remboursements obtenus, à hauteur de 53,4 M€ ;
- une revalorisation des TIAP pour 27,2 M€.

Au passif, les capitaux propres consolidés - part du groupe s'élèvent à 3.732,7 M€ en augmentation de 127,2 M€ par rapport à l'exercice 2005. Cette évolution est détaillée dans le tableau des variations des capitaux propres consolidés.

Le résultat net par action s'établit à 5,01 € contre 27,38 € en 2005.

Les capitaux propres - part du groupe représentent 293,82 € par action au 31 décembre 2006 contre 283,81 € un an plus tôt.

## COMPTES CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Produits des titres disponibles à la vente	3	15 437	134 001
Produits des immeubles de placement	4	5 641	4 984
Produits des autres activités	5	1 277	-
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>22 355</b>	<b>138 985</b>
Frais d'administration générale	6	- 4 917	- 2 405
Produits de gestion de trésorerie	7	1 944	1 310
Coût de l'endettement financier	8	- 1 934	- 1 584
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>		<b>17 448</b>	<b>136 306</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	9	48 406	234 649
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>		<b>65 854</b>	<b>370 955</b>
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	10	- 2 317	- 23 159
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>63 537</b>	<b>347 796</b>
Dont part du groupe		63 664	347 796
Dont part des minoritaires		- 127	-
<b>Résultat net (part du groupe) par action (en euros)</b>	11	<b>5,01</b>	<b>27,38</b>
<b>Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)</b>	11	<b>5,01</b>	<b>27,38</b>
Nombre d'actions en circulation		12 704 000	12 704 000
Valeur nominale (en euros)		2,00	2,00

**BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2006****(en milliers d'euros)**

<b>ACTIF</b>	Notes	<b>31/12/2006</b> net	<b>31/12/2005</b> net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets, valeurs similaires	12	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immeubles de placement	13	20 472	30 310
Terres	13	13 313	-
Constructions	13	813	-
Plantations	13	779	-
Autres immobilisations	13	225	11
		<b>35 602</b>	<b>30 321</b>
<b>Actifs financiers non courants</b>			
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	14	3 095 202	3 127 380
Titres disponibles à la vente : (participations non consolidées)	14	659 692	296 974
Titres disponibles à la vente : (TIAP)	14	146 180	65 601
Autres actifs financiers non courants	14	5 512	2 841
		<b>3 906 586</b>	<b>3 492 796</b>
<b>Impôts différés - Actif</b>	15	<b>231</b>	<b>25</b>
<b>Total</b>		<b>3 942 436</b>	<b>3 523 160</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	16	8 550	-
Impôts courants	15	1 361	-
Autres créances	17	1 461	1 236
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	10 855	188 640
<b>Total</b>		<b>22 227</b>	<b>189 876</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 964 663</b>	<b>3 713 036</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

**BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2006**

(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	Notes	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital apporté	19	25 408	25 408
Primes liées au capital	19	158 410	158 410
Réserves	19	3 485 251	3 073 864
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> (part du groupe)	19	<b>63 664</b>	<b>347 796</b>
<b>Total capital et réserves</b> (part du groupe)		<b>3 732 733</b>	<b>3 605 478</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>923</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>		<b>3 733 656</b>	<b>3 605 478</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Passifs financiers non courants	20	155 573	52 653
Impôts différés - Passif	15	68 041	32 485
Provisions	21	409	78
Autres dettes non courantes	22	1 214	-
<b>Total</b>		<b>225 237</b>	<b>85 216</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Passifs financiers courants	20	2 661	1 237
Impôts courants	15	1 281	20 546
Autres dettes	22	1 828	559
<b>Total</b>		<b>5 770</b>	<b>22 342</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 964 663</b>	<b>3 713 036</b>

**TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**(en milliers d'euros)**

	31/12/2006	31/12/2005
<b>RESULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>63 537</b>	<b>347 796</b>
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	389	37
• Résultat sur cessions d'actifs non courants	- 4 804	- 124 771
• Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	- 3 227	- 3 914
• Quotes-part de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus	23 307	- 163 235
• Coût de l'endettement financier net	1 934	1 584
• Charge d'impôt (exigible et différée)	2 317	23 159
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)</b>	<b>83 453</b>	<b>80 656</b>
• Impôts exigibles (B)	- 3 468	- 22 323
• Variation du BFR lié à l'activité (C)	- 18 885	17 716
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D) =(A+B+C)</b>	<b>61 100</b>	<b>76 049</b>
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 222	- 9
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 800	8 403
• Acquisition d'une filiale intégrée (part du groupe)	- 8 538	
• Acquisitions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	- 256 598	- 29 800
• Produits de cessions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	30 872	192 634
• Variation des autres actifs non courants	- 2 671	- 2 785
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>- 223 357</b>	<b>168 443</b>
• Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	- 57 118	- 38 077
• Encaissements liés aux nouveaux emprunts	54 500	
• Remboursements d'emprunts	- 11 228	- 17 200
• Variation des autres actifs et passifs non courants	222	- 858
• Intérêts financiers nets versés	- 1 934	- 1 584
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>- 15 558</b>	<b>- 57 719</b>
• Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie (G)	30	1 004
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D+E+F+G)</b>	<b>- 177 785</b>	<b>187 777</b>
• Trésorerie au début de l'exercice	188 640	863
<b>TRÉSORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>10 855</b>	<b>188 640</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves d'évaluation	Total
<b>Capitaux propres au 01.01.2005 (part du groupe)</b>	<b>25 408</b>	<b>158 410</b>	<b>- 1 150</b>	<b>2 939 874</b>	<b>52 216</b>	<b>3 174 758</b>
• Dividendes versés au titre de 2004				- 38 077		<b>- 38 077</b>
• Résultat de l'exercice 2005				347 796		<b>347 796</b>
• Effets des mises en équivalence sur les réserves (1)				113 390		<b>113 390</b>
• Evaluations, en juste valeur, par capitaux propres (2)					7 611	<b>7 611</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2005 (part du groupe)</b>	<b>25 408</b>	<b>158 410</b>	<b>- 1 150</b>	<b>3 362 983</b>	<b>59 827</b>	<b>3 605 478</b>
• Dividendes versés au titre de 2005				- 57 118		<b>- 57 118</b>
• Résultat de l'exercice 2006				63 664		<b>63 664</b>
• Effets des mises en équivalence sur les réserves				- 9 629		<b>- 9 629</b>
• Evaluations, en juste valeur, par capitaux propres (2)					130 361	<b>130 361</b>
• Titres d'auto contrôle			- 33	10		<b>- 23</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2006 (part du groupe)</b>	<b>25 408</b>	<b>158 410</b>	<b>- 1 183</b>	<b>3 359 910</b>	<b>190 188</b>	<b>3 732 733</b>

((1) Dont PSA : effet de la réduction de capital opérée en 2005 : 105.324 milliers d'euros.

((2) Titres disponibles à la vente : titres de participation non consolidés et TIAP : montants nets d'impôts différés, comptabilisés dans les passifs non courants.

Le montant des dividendes distribués en 2006 au titre de 2005 s'est élevé à 57.118 milliers d'euros soit 4,5 euros par action (2005 : 38.077 milliers d'euros, soit 3 euros par action).



## NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la présentation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes consolidés de FFP au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publié par l'IASB et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2006 a été appliqué. Aucune norme n'a été anticipée.

Les comptes consolidés de l'exercice 2006 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de FFP du 9 mars 2007.

### 1.1. CONSOLIDATION

#### A. Société mère

SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP  
Société anonyme  
75 Avenue de la Grande Armée  
75016 Paris cedex  
Activité : gestion de participations  
Marché de cotation : Eurolist compartiment A

#### B. Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles la société FFP exerce un contrôle majoritaire. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que Goodwill.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.

#### C. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Lors d'une réduction de capital d'une entreprise associée par annulation d'actions d'autocontrôle, l'effet relatif consécutif à cette opération, lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt et par conséquent à l'accroissement de la quote-part de réserves revenant à FFP, est comptabilisé en capitaux propres.

Depuis l'exercice 2005, le pourcentage retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées (cf. Note 2).

### 1.2. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de toutes les sociétés du groupe.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan, constitués principalement de titres disponibles à la vente, sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur ces actifs sont intégrées dans les réserves.

### 1.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IAS/IFRS, requiert de la part de la Direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations ou de jugement sont les immeubles de placement et les titres disponibles à la vente non cotés.

## COMPTES CONSOLIDÉS

### 1.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à trois ans.

### 1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'immeubles de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité viticole.

#### A. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont constitués d'immeubles de bureaux donnés en location. Ils sont évalués à leur juste valeur et la différence de valeur d'une date de clôture à une autre est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité des immeubles, de leur localisation, de leur surface, de leur affectation et de leur état locatif.

#### B. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des terres à vigne ainsi que des constructions et du matériel nécessaire à l'activité viticole.

Les terres à vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée de vie attendue d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

• plantations :	25 ans
• constructions :	10- 50 ans
• matériel et outillage :	4 - 10 ans
• matériel informatique :	3 - 4 ans
• mobilier de bureau :	10 ans
• agencements :	10 ans

### 1.6. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

#### A. Participations dans les entreprises associées

*Cf. supra note 1.1.C. Consolidation des entreprises associées*

#### B. Titres disponibles à la vente

##### a. Participations non consolidées

Ce poste comprend des titres de sociétés, dont certaines sont cotées, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 20 % ; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ils sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente » ; ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat y compris les frais accessoires, s'ils sont significatifs. A chaque clôture des comptes, ils sont évalués à leur juste valeur, soit, pour les sociétés cotées, au cours de bourse de clôture et pour les autres sociétés, en fonction de la quote-part de capitaux propres réévalués et des perspectives de rentabilité. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

##### b. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-risque et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance pour en retirer une rentabilité satisfaisante.

Ces titres ont été classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente ». A chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base de la valeur liquidative du jour de l'arrêt des comptes ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction.

Les engagements de souscription sont portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » (cf. 1.9 A. ci-dessous).

##### c. Traitement comptable des produits et charges liés aux titres disponibles à la vente

Lorsque les titres disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans la rubrique des « produits des titres disponibles à la vente ».

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « produits des titres disponibles à la vente », consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

FFP évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante d'un actif financier. Dans le cas affirmatif, le cumul de la perte est transféré des capitaux propres en compte de résultat.

### C. Instruments dérivés – Instruments de couverture

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie de l'emprunt contracté auprès de Bancaja par un swap de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ce contrat, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des intérêts sur emprunt.

#### 1.7. STOCKS

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde jusqu'à la mise en bouteille. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

#### 1.8. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

##### A. Autres créances

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

##### B. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM de trésorerie et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, conformément à la norme IAS 7. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 1.9. PASSIFS NON COURANTS

##### A. Passifs financiers non courants

Le poste « passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription de la société auprès de fonds de capital-risque.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-risque sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

##### B. Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, et compte tenu de la faible probabilité d'une mise en distribution de l'ensemble des réserves de ces sociétés, notre interprétation de la norme nous a conduit à constater un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère filles ».

##### C. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## 1.10. AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

### A. Société FFP

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- des retraites complémentaires versées à des salariés retraités dans le cadre d'un régime à prestations définies ; ce régime a été remplacé depuis le 30 juin 2002 par un régime à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ;
- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite ;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

### B. Société Château Guiraud

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite, versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers antérieurement versés à des fonds externes. Si ces

actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

## 1.11. PLANS D'ACHAT D'ACTIONS À PRIX UNITAIRE CONVENU

Des options d'achat d'actions ont été accordées aux dirigeants et à certains salariés de la société FFP en 2001 et 2002. Aucun autre plan n'est intervenu depuis cette date.

La norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » impose d'évaluer et de comptabiliser en charges de personnel, les plans accordés après le 7/11/2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le premier plan a été attribué le 17/09/2001 et les droits ont été immédiatement acquis ; le deuxième plan, attribué le 19/12/2002, a également conféré immédiatement des droits à ses bénéficiaires. Aucun de ces plans ne doit donc faire l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice.

## 1.12. TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont soit destinés à couvrir les plans d'options d'achat d'actions accordés à certains salariés et anciens salariés de la société, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres ; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

## 1.13. RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits des immeubles de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir ; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres disponibles à la vente sont constatés consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité viticole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N+1 ; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste autres dettes ; ces réservations sont livrées en année N+3 et alors comptabilisées en produits.

## NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2006

Le périmètre de consolidation comprend :

Consolidées par intégration globale :	% de contrôle	% d'intérêt
• La société mère FFP		
• La société civile FFP-Les Grésillons	100%	100%
• La société civile Marne-FFP	100%	100%
• La société civile Valmy-FFP	100%	100%
• La société Simante, S.L.	100%	100%
• La société Financière Guiraud	70%	70%
• La société civile agricole Château Guiraud	100%	70%
<b>Consolidées par mise en équivalence :</b>		
• La société Peugeot S.A.		22,12%
• La société Compagnie Industrielle de Delle		25,18%
• La société LISI		5,04%

### 2.2. VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

#### Peugeot S.A.

La société Peugeot S.A. a poursuivi au cours de l'année 2006 son programme de rachat de ses propres actions.

Peugeot SA détient à son bilan au 31 décembre 2006, 456.468 actions destinées à être annulées. Le pourcentage d'intérêt calculé sur la base des actions qui resteront en circulation lorsque ces actions auront été annulées s'élève à 22,12 % ; c'est ce pourcentage qui est retenu pour la consolidation.

Nous rappelons que la société Peugeot S.A. a procédé au cours de l'exercice 2005 à l'annulation de 8.490.880 actions d'autocontrôle.

Cette opération a eu pour effet de porter la participation de FFP dans le capital de Peugeot S.A. à 22,08 %.

En l'absence de précisions des textes, la société avait comptabilisé l'impact de la relation liée à l'annulation des titres d'autocontrôle, en capitaux propres.

#### Compagnie industrielle de Delle

L'acquisition de quatre actions au cours de l'exercice a eu pour effet de porter le taux de participation de 25,17 % à 25,18 %.

#### LISI

La société FFP a demandé la conversion de 15.000 bons de souscription en actions LISI. Cette opération a eu un impact très limité sur le pourcentage d'intérêt qui, du fait de l'augmentation du capital de LISI, passe de 5,05 à 5,04 %.

Le pourcentage détenu n'implique pas à lui seul, la consolidation de cette société. Cependant FFP exerce une influence notable sur la société LISI, notamment par la présence de deux administrateurs au conseil d'administration de la société dont l'un agit en qualité de représentant permanent de la société Compagnie Industrielle de Delle, société détenant elle-même 58 % de la société LISI.

#### Simante, S.L.

FFP a acquis au cours du second semestre 2004, une société espagnole, Simante, S.L., qui porte indirectement, par l'intermédiaire de la société B-1998, une participation de 3 % dans le groupe Fomento de Construcciones y Contratas (FCC).

#### Financière Guiraud

En juillet 2006, FFP a souscrit à 70 % des parts de la société Financière Guiraud, société créée à l'effet d'acquérir les titres de la SCA Château Guiraud.

Le 20 juillet 2006 la société Financière Guiraud a acquis 100 % des parts et 100 % des droits de vote de la SCA Château Guiraud pour 9.588 milliers d'euros.

Les principaux impacts de la variation de périmètre dans le compte de résultat sont les suivants (en milliers d'euros) :

	Montants dans le résultat	Montants sur année pleine
Chiffre d'affaires	385	2 483
Résultat de la SCA Château Guiraud avant impôt (1)	-355	364

(1) société transparente fiscalement

## COMPTES CONSOLIDÉS

Les valeurs comptables de la SCA Château Guiraud à la date de son acquisition étaient les suivantes (en milliers d'euros) :

	Valeurs comptables à la date d'acquisition
Actif immobilisé	3 099
Autres actifs et passifs courants nets	4 863
Dettes financières nettes	- 7 228
Dettes d'impôts courantes	0
Impôts différés et provisions	0
Disponibilités	- 6
<b>Total situation nette de la SCA Château Guiraud</b>	<b>728</b>

L'écart d'acquisition, d'un montant de 8.860 milliers d'euros a été affecté aux postes d'actifs et de passifs identifiables à savoir (en milliers d'euros) :

• terres à vignes	12 000
• stock de produits finis	1 753
• engagements de départ à la retraite	- 103
• dette d'impôt	- 240
• impôts différés passif	- 4 584
• impôts différés actif	34
<b>Total :</b>	<b>8 860</b>

Il ne subsiste pas de goodwill résiduel.

La variation de périmètre restant en deçà du seuil de 25 % d'impact sur le montant total du bilan, du chiffre d'affaires et du résultat net consolidé de FFP, il n'a pas été procédé à l'établissement de comptes proforma, conformément aux préconisations de l'AMF.

**NOTE 3 – PRODUITS DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE**

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
<b>PRODUITS</b>		
Dividendes	10 716	9 907
Résultats sur cessions	4 545	124 786
Autres produits	218	-
<b>Total</b>	<b>15 479</b>	<b>134 693</b>
<b>CHARGES</b>		
Résultats sur cessions	- 42	- 14
Autres charges	-	- 678
<b>Total</b>	<b>- 42</b>	<b>- 692</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>15 437</b>	<b>134 001</b>

**NOTE 4 – PRODUITS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT**

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
<b>PRODUITS</b>		
Loyers et autres produits	1 833	2 195
Charges refacturées	390	527
Plus-values sur cessions	300	-
<b>Total</b>	<b>2 523</b>	<b>2 722</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges locatives et de copropriété	- 544	- 648
<b>Total</b>	<b>- 544</b>	<b>- 648</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>1 979</b>	<b>2 074</b>
Revalorisation à la juste valeur (Immeubles)	3 662	2 910
<b>RESULTAT</b>	<b>5 641</b>	<b>4 984</b>

**NOTE 5 – PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS**

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	373	-
Produits annexes	125	-
Variation de stocks	779	-
<b>RESULTAT</b>	<b>1 277</b>	<b>-</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 6 – FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Personnel (1)	- 2 226	- 1 297
Charges externes	- 2 210	- 815
Autres charges	- 361	- 275
<b>Total</b>	<b>- 4 797</b>	<b>- 2 387</b>
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	- 120	- 18
<b>RESULTAT</b>	<b>- 4 917</b>	<b>- 2 405</b>
<i>(1) dont charges liées aux engagements à long terme du personnel</i>	- 47	- 19

## NOTE 7 – PRODUITS DE GESTION DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
<b>PRODUITS</b>		
Placements de trésorerie		
• Plus-values de cessions	1 587	105
• Autres produits	792	744
<b>Total</b>	<b>2 379</b>	<b>849</b>
<b>CHARGES</b>		
Divers	-	- 2
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>2 379</b>	<b>847</b>
Revalorisation à la juste valeur	- 435	463
<b>RESULTAT</b>	<b>1 944</b>	<b>1 310</b>

## NOTE 8 – COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts sur emprunt BANCAJA.	- 1 420	- 1 332
Intérêts sur lignes de crédit BNP	- 302	- 185
Divers	- 212	- 67
<b>Total</b>	<b>- 1 934</b>	<b>- 1 584</b>

## NOTE 9 - QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Peugeot S.A.	38 929	227 482
Compagnie Industrielle de Delle	7 056	5 370
LISI	2 421	1 797
<b>Total</b>	<b>48 406</b>	<b>234 649</b>



**NOTE 10 – IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS****10.1. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Impôts exigibles	- 3 468	- 22 323
Impôts différés	1 151	- 836
<b>Total</b>	<b>- 2 317</b>	<b>- 23 159</b>

**10.2. RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS**

(en pourcentage)	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'impôt légal en France	- 33,3	- 33,8
Effet des sociétés mises en équivalence	24,5	21,4
Résultat taxable à taux réduit	3,7	6,2
Autres différences permanentes	1,6	-
<b>Taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés</b>	<b>- 3,5</b>	<b>- 6,2</b>

Les différences permanentes résultent principalement des résultats des sociétés mises en équivalence.

La charge d'impôts exigibles est égale aux montants des impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales françaises et espagnoles, au titre de l'exercice.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

La loi de finances du 30 décembre 2004 a modifié comme suit les taux d'imposition :

- la contribution additionnelle fixée à 1,5 % de l'impôt de base dû pour l'exercice 2005 est supprimée à compter de 2006 ;
- la taxation des plus-values à long terme sur les titres de participation fixée à 15 % pour 2005, est ramenée à 8 % en 2006 pour les titres de participation ( hors sociétés à prépondérance immobilière ) ; la taxation sera de 1,67 % à compter de 2007.

La loi espagnole a prévu la diminution du taux de l'impôt sur les sociétés de 35 % à 32,5 % en 2007 et 30 % en 2008.

Les actifs et passifs d'impôt différés ont été diminués en conséquence.

**NOTE 11 – RÉSULTAT NET PAR ACTION**

Le résultat net par action ainsi que le résultat net dilué par action sont calculés sur la base de la totalité des actions composant le capital social soit 12.704.000 actions.

Il n'existe pas d'instruments financiers donnant, à terme, accès au capital.

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 12 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 31/12/2005	Entrées	Sorties	Amortissements	Total
Immobilisations incorporelles	18	11	-	- 12	17
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>- 12</b>	<b>17</b>

## NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## 13.1. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2006, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	-	-	<b>30 310</b>	-	<b>22</b>	<b>30 332</b>
Acquisitions et augmentations	13 313	1 345	-	1 745	1 643	18 046
Sorties (a)	-	-	- 13 500	-	- 20	- 13 520
Réévaluation à la juste valeur	-	-	3 662	-	-	3 662
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>1 345</b>	<b>20 472</b>	<b>1 745</b>	<b>1 645</b>	<b>38 520</b>
<b>Amortissements à l'ouverture de l'exercice</b>	-	-	-	-	<b>11</b>	<b>11</b>
Acquisitions et augmentations	-	532	-	966	1 428	2 926
Sorties	-	-	-	-	- 19	- 19
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>532</b>	<b>-</b>	<b>966</b>	<b>1 420</b>	<b>2 918</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	-	-	30 310	-	11	30 321
<b>Valeur nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 313</b>	<b>813</b>	<b>20 472</b>	<b>779</b>	<b>225</b>	<b>35 602</b>

Les immeubles de placement ont fait l'objet d'une évaluation externe au 31 décembre 2005 et 2006.

(a) : cession de l'immeuble sis Z.A.C. "Valmy Liberté" à Charenton Le Pont

## 13.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2005, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	-	-	<b>35 803</b>	-	<b>39</b>	<b>35 842</b>
Acquisitions et augmentations	-	-	-	-	4	4
Sorties (a)	-	-	- 8 403	-	- 21	- 8 424
Réévaluation à la juste valeur	-	-	2 910	-	-	2 910
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 310</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>30 332</b>
<b>Amortissements à l'ouverture de l'exercice</b>	-	-	-	-	<b>27</b>	<b>27</b>
Acquisitions et augmentations	-	-	-	-	5	5
Sorties	-	-	-	-	- 21	- 21
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	-	-	35 803	-	12	35 815
<b>Valeur nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 310</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>30 321</b>

(a) : cession de l'immeuble sis à Noisy le Grand

## NOTE 14 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

## 14.1. ETAT (en milliers d'euros)

Titres	Nombre	Taux de Contrôle	Prix de revient		Evaluation au 31.12		Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur	Valeur au bilan 31/12/06	Valeur au bilan 31/12/05
			Unitaire €	Global	Unitaire €	Global			
<b>I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIEES (MIS EN EQUIVALENCE)</b>									
Peugeot S.A.	51 792 738	22,08 (1)		170 871		3 024 470	2 853 599	3 024 470	3 064 942
Compagnie Industrielle de Delle	40 154	25,18		7 051		52 735	45 684	52 735	46 767
LISI	515 000	5,04		13 121		17 997	4 876	17 997	15 671
<b>Total</b>				<b>191 043</b>		<b>3 095 202</b>	<b>2 904 159</b>	<b>3 095 202</b>	<b>3 127 380</b>
<b>II - TITRES DISPONIBLES A LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES</b>									
B-1998	681 467	5,73	146,74	100 000	426,40	290 578	190 578	290 578	175 402
Zodiac	2 230 200	4,04	46,17	102 965	50,04	111 600	8 635	111 600	-
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	5,10	1,32	102 164	1,38	106 573	4 409	106 573	-
SEB	857 337	5,02	93,24	79 941	107,60	92 249	12 308	92 249	78 875
Linedata Services	1 357 500	11,58	16,00	21 720	19,41	26 349	4 629	26 349	30 476
Immobilière Dassault	210 220	19,60	90,13	18 947	96,70	20 328	1 381	20 328	-
IDI	307 756	5,03	33,25	10 233	34,00	10 464	231	10 464	-
LFPF	1 879	2,14	114,42	215	550,00	1 033	818	1 033	1 033
LISI bons de souscription	35 000	-	3,50	123	14,79	518	395	518	635
Marco Polo				-		-	-	-	1 518
Euridi				-		-	-	-	7 577
Siparex Croissance				-		-	-	-	1 057
Engagements de souscription				-		-	-	-	401
<b>Total (2)</b>				<b>436 308</b>		<b>659 692</b>	<b>223 384</b>	<b>659 692</b>	<b>296 974</b>
<b>III - TITRES DISPONIBLES A LA VENTE - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>									
Fonds de capital-risque				89 942		112 119	22 177	112 119	38 238
OPCVM diversifiés									
Colisée FFP	134			3 478		3 868	390	3 868	5 655
Franche - Comté Investissements	351			6 958		8 855	1 897	8 855	8 053
Gestion alternative				3 235		3 992	757	3 992	3 777
Autres				41		-	- 41	-	-
Engagements de souscription				17 346		17 346	-	17 346	9 878
<b>Total</b>				<b>121 000</b>		<b>146 180</b>	<b>25 180</b>	<b>146 180</b>	<b>65 601</b>
<b>IV - AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>									
Compte à terme Bancaja				3 453		3 453	-	3 453	2 841
Dividendes à recevoir				1 918		1 918	-	1 918	-
Divers				141		141	-	141	-
<b>Total</b>				<b>5 512</b>		<b>5 512</b>	<b>-</b>	<b>5 512</b>	<b>2 841</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>753 863</b>		<b>3 906 586</b>	<b>3 152 723</b>	<b>3 906 586</b>	<b>3 492 796</b>

(1) Le pourcentage retenu pour la consolidation est de 22,12% (cf notes 1.1.B et 2)

(2) Le montant des titres cotés au 31 décembre 2006 s'élève à : 261.509 milliers d'euros (31 décembre 2005 : 111.043 milliers d'euros).

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 14 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

## 14.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2006 (en milliers d'euros)

Titres	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2006	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIEES (MIS EN EQUIVALENCE)</b>								
Peugeot S.A.	51 792 738	170 871		-		-	51 792 738	170 871
Compagnie Industrielle de Delle	40 150	7 050	4	1		-	40 154	7 051
LISI	500 000	12 364	15 000	757		-	515 000	13 121
<b>Total</b>		<b>190 285</b>		<b>758</b>		<b>-</b>		<b>191 043</b>
<b>II - TITRES DISPONIBLES A LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES</b>								
B-1998	681 467	100 000		-		-	681 467	100 000
Zodiac		-	2 230 200	102 965		-	2 230 200	102 965
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)		-	77 125 655	102 164		-	77 125 655	102 164
SEB	857 337	79 941		-		-	857 337	79 941
Linedata Services	1 357 500	21 720		-		-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault		-	210 220	18 947		-	210 220	18 947
IDI		-	307 756	10 233		-	307 756	10 233
LFPF	1 879	215		-		-	1 879	215
LISI bons de souscription	100 000	350		-	65 000	227	35 000	123
Marco Polo	64 967	1 299		-	64 967	1 299		-
Euridi	175 219	3 781	13 717	594	188 936	4 375		-
Siparex Croissance	34 691	754		-	34 691	754		-
Engagements de souscription		401		-		401		-
<b>Total</b>		<b>208 461</b>		<b>234 903</b>		<b>7 056</b>		<b>436 308</b>
<b>III - TITRES DISPONIBLES A LA VENTE - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>								
Fonds de capital-risque OPCVM diversifiés		42 192		60 874		13 124		89 942
Colisée FFP	209	5 327		-	75	1 849	134	3 478
Franche - Comté Investissements	351	6 958		-		-	351	6 958
Gestion alternative		3 235		-		-		3 235
Engagements de souscription		9 878		12 209		4 741		17 346
Autres		41		-		-		41
<b>Total</b>		<b>67 631</b>		<b>73 083</b>		<b>19 714</b>		<b>121 000</b>
<b>IV - AUTRES</b>								
Compte à terme Bancaja		2 841		612		-		3 453
Dividende à recevoir		-		1 918		-		1 918
Divers		-		141		-		141
<b>Total</b>		<b>2 841</b>		<b>2 671</b>		<b>-</b>		<b>5 512</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>469 218</b>		<b>311 415</b>		<b>26 770</b>		<b>753 863</b>

**NOTE 14 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS****14.3. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2005 (en milliers d'euros)**

Titres	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2005	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIEES (MIS EN EQUIVALENCE)</b>								
Peugeot S.A.	51 792 738	170 871		-		-	51 792 738	170 871
Compagnie Industrielle de Delle	40 127	7 044	23	6		-	40 150	7 050
LISI	500 000	12 364		-		-	500 000	12 364
<b>Total</b>		<b>190 279</b>		<b>6</b>		<b>-</b>		<b>190 285</b>
<b>II - TITRES DISPONIBLES A LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES</b>								
B-1998	681 467	100 000		-		-	681 467	100 000
Groupe Taittinger	242 628	33 346		-	242 628	33 346	-	-
Société du Louvre - Groupe du Louvre	692 036	26 111		-	692 036	26 111	-	-
SEB	857 337	79 941		-		-	857 337	79 941
Linedata Services	937 500	15 000	420 000	6 720		-	1 357 500	21 720
Marco Polo	64 967	1 299		-		-	64 967	1 299
Euridi	175 219	3 781		-		-	175 219	3 781
Siparex Croissance	51 951	1 128		-	17 260	374	34 691	754
LISI bons de souscription	100 000	350		-		-	100 000	350
LFPF	1 879	215		-		-	1 879	215
Engagements de souscription		401		-		-		401
<b>Total</b>		<b>261 572</b>		<b>6 720</b>		<b>59 831</b>		<b>208 461</b>
<b>III - TITRES DISPONIBLES A LA VENTE - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>								
Fonds de capital-risque		20 785		25 325		3 918		42 192
OPCVM diversifiés								
Colisée FFP	209	5 327		-		-	209	5 327
Franche - Comté Investissements	351	6 958		-		-	351	6 958
Autres OPCVM		1 013		-		1 013		-
Gestion alternative		6 335		-		3 100		3 235
Engagements de souscription		18 944		1 650		10 716		9 878
Autres		41		-		-		41
<b>Total</b>		<b>59 403</b>		<b>26 975</b>		<b>18 747</b>		<b>67 631</b>
<b>IV - AUTRES</b>								
Compte à terme Bancaja		-		2 841		-		2 841
Divers		61		-		61		-
<b>Total</b>		<b>61</b>		<b>2 841</b>		<b>61</b>		<b>2 841</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>511 315</b>		<b>36 542</b>		<b>78 639</b>		<b>469 218</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 14 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

## 14.4. INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES RELATIVES AUX ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
<b>Peugeot SA</b>		
Cours de bourse au 31 décembre (en euros)	50,20	48,70
Total des actifs	69 050 000	69 175 000
Total des passifs courants et non courants	54 988 000	54 769 000
Chiffre d'affaires	56 594 000	56 267 000
Résultat net, part du groupe	176 000	1 029 000
<b>Compagnie Industrielle de Delle</b>		
Total des actifs	748 127	697 998
Total des passifs courants et non courants	384 049	382 201
Chiffre d'affaires	739 727	617 591
Résultat net, part du groupe	28 027	21 331
<b>Lisi</b>		
Cours de bourse au 31 décembre (en euros)	61,20	46,00
Total des actifs	740 601	691 484
Total des passifs courants et non courants	383 552	381 143
Chiffre d'affaires	739 733	617 597
Résultat net, part du groupe	47 989	35 572

## 14.5. VARIATIONS

## A. Titres disponibles à la vente : participations non consolidées

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	296 974	335 143
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	- 88 513	- 73 571
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	208 461	261 572
Mouvements en prix de revient	227 847	- 53 111
Solde en prix de revient	436 308	208 461
Evaluation juste valeur à la clôture	223 384	88 513
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>659 692</b>	<b>296 974</b>

## B. Titres disponibles à la vente : titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	65 601	54 892
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	2 030	4 511
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	67 631	59 403
Mouvements en prix de revient	53 369	8 228
Solde en prix de revient	121 000	67 631
Evaluation juste valeur à la clôture	25 180	- 2 030
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>146 180</b>	<b>65 601</b>

**NOTE 15 – CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT****15.1. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2006**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Situation nette	Réglements	Clôture
Impôts courants - Passifs	- 20 546	-	- 1 281	-	20 546	- 1 281
Impôts courants - Actifs	205	-	1 361	-	- 205	1 361
<b>Sous-total</b>	<b>- 20 341</b>	<b>-</b>	<b>80</b>	<b>-</b>	<b>20 341</b>	<b>80</b>
Impôts différés - Actifs	25	34	1 137	- 965	-	231
Impôts différés - Passifs	- 32 485	- 4 824	14	- 30 746	-	- 68 041
<b>Sous-total</b>	<b>- 32 460</b>	<b>- 4 790</b>	<b>1 151</b>	<b>- 31 711</b>	<b>-</b>	<b>- 67 810</b>
<b>Total</b>	<b>- 52 801</b>	<b>- 4 790</b>	<b>1 231</b>	<b>- 31 711</b>	<b>20 341</b>	<b>- 67 730</b>

Les impôts différés passifs sont principalement constitués des impôts sur les plus-values latentes des titres disponibles à la vente.

**15.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2005**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Résultats	Situation nette	Réglements	Clôture
Impôts courants - Passifs	- 2 767	- 22 528	-	4 749	- 20 546
Impôts courants - Actifs	-	205	-	-	205
<b>Sous- total</b>	<b>- 2 767</b>	<b>- 22 323</b>	<b>-</b>	<b>4 749</b>	<b>- 20 341</b>
Impôts différés - Actifs	20	5	-	-	25
Impôts différés - Passifs	- 21 840	- 841	- 9 804	-	- 32 485
<b>Sous-total</b>	<b>- 21 820</b>	<b>- 836</b>	<b>- 9 804</b>	<b>-</b>	<b>- 32 460</b>
<b>Total</b>	<b>24 587</b>	<b>- 23 159</b>	<b>- 9 804</b>	<b>4 749</b>	<b>- 52 801</b>

**NOTE 16 – STOCKS**

(en milliers d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	8 438	140	8 298	-	-	-
Divers	252	-	252	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 690</b>	<b>140</b>	<b>8 550</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**NOTE 17 – AUTRES CRÉANCES**

(en milliers d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	140	-	140	-	-	-
Etat, créances d'impôt (hors IS)	927	-	927	950	-	950
Autres créances	438	44	394	353	67	286
<b>Total</b>	<b>1 505</b>	<b>44</b>	<b>1 461</b>	<b>1 303</b>	<b>67</b>	<b>1 236</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

## 18.1. DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
OPCVM de trésorerie	10 658	77 988
Autres placements de trésorerie (1)	-	110 590
Liquidités	197	62
<b>Total de la trésorerie</b>	<b>10 855</b>	<b>188 640</b>

(1) Titres de créances négociables à échéance de moins d'un mois, dont intérêts courus 541 K€ au 31 décembre 2005.

## 18.2. VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Trésorerie à la clôture	10 855	188 640
Trésorerie au début de l'exercice	188 640	863
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>- 177 785</b>	<b>187 777</b>

## 18.3. VARIATION DES OPCVM DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	77 988	823
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	- 465	- 2
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	77 523	821
Mouvements en prix de revient	- 66 698	76 702
Solde en prix de revient	10 825	77 523
Évaluation juste valeur au 31 décembre	30	465
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>10 855</b>	<b>77 988</b>

## 18.4. VARIATION DES AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	110 590	-
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	- 541	-
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	110 049	-
Mouvements en prix de revient	- 110 049	110 049
Solde en prix de revient	-	110 049
Évaluation juste valeur au 31 décembre	-	541
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>110 590</b>



## NOTE 19 – CAPITAUX PROPRES

### 19.1. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FFP s'élève à 25.408 milliers d'euros et est divisé en 12.704 milliers d'actions de 2 euros chacune. Il est entièrement libéré.

### 19.2. DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Capital de FFP	25 408	25 408
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Autres réserves et résultats sociaux de FFP	434 373	410 316
Titres d'autocontrôle	- 1 183	- 1 150
Autres réserves et résultats consolidés	3 113 184	3 009 953
Intérêts minoritaires	923	-
<b>Total</b>	<b>3 733 656</b>	<b>3 605 478</b>

### 19.3. RÉÉVALUATIONS DIRECTES PAR CAPITAUX PROPRES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS LES CONCERNANT

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	59 827	52 216
Diminution des réévaluations suite à cessions	- 4 683	- 48 743
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)	135 044	56 354
<b>Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)</b>	<b>190 188</b>	<b>59 827</b>
Impôts différés (b)	58 368	26 655
<b>Total réévaluations brutes à la clôture (a+b)</b>	<b>248 556</b>	<b>86 482</b>

### 19.4. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le Conseil d'Administration de FFP a consenti, en 2001 et 2002, au profit des dirigeants et de certains membres du personnel salarié, des options d'achat d'actions à prix unitaire convenu. Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

	Plan n°1	Plan n°2
Date du conseil d'administration	17/09/01	19/12/02
Date de départ d'exercice des options	17/09/01	19/12/02
Date d'expiration	17/09/09	19/12/10
Nombre de bénéficiaires	3	4
Prix d'exercice en euros	105,12	104,31
Nombre d'options accordées	4 900	6 700
Nombre d'options en cours de validité au 01 janvier 2006	4 900	6 700
Nombre d'options levées ou exercées au cours de l'exercice	400	-
Nombre d'options en cours de validité au 31 décembre 2006	4 500	6 700

### 19.5. TITRES D'AUTOCONTRÔLE

La société détient au 31 décembre 2006, 11.200 de ses propres actions, destinées aux plans des années 2001 et 2002 (cf note 19.4) ainsi que 600 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres.

## COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

## 20.1. SITUATION

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Lignes de crédit BNP Paribas	50 000	-
Emprunt Banjaca	34 200	39 200
Emprunt Crédit Agricole	5 500	-
Dépôts et cautionnements	-	197
Engagements de souscription et titres non libérés	65 402	13 256
Divers	471	-
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>155 573</b>	<b>52 653</b>
Emprunt Banjaca	2 000	800
Intérêts courus sur emprunts	603	437
Divers	58	-
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>2 661</b>	<b>1 237</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>158 234</b>	<b>53 890</b>

## 20.2. ECHÉANCIER

Échéances	à moins d'un an	entre un et cinq ans	à plus de cinq ans	Total
Ligne de crédit BNP Paribas	-	50 000	-	<b>50 000</b>
Emprunt Banjaca	2 000	11 200	23 000	<b>36 200</b>
Emprunt Crédit Agricole	-	1 000	4 500	<b>5 500</b>
Engagements de souscription et titres non libérés (1)	-	65 402	-	<b>65 402</b>
Intérêts courus sur emprunts et divers	661	471	-	<b>1 132</b>
<b>Total</b>	<b>2 661</b>	<b>128 073</b>	<b>27 500</b>	<b>158 234</b>

Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

## 20.3. DÉTAIL DES ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION ET DES TITRES NON LIBÉRÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
<b>Titres de participation (Titres disponibles à la vente)</b>		
Marco Polo	-	1 132
<b>FCPR (Titres disponibles à la vente)</b>		
Sagard	43 567	7 481
Autres	21 835	4 643
<b>Total</b>	<b>65 402</b>	<b>13 256</b>

## 20.4. TAUX DES EMPRUNTS

Ligne de crédit BNP Paribas	EURIBOR + 0,20%	EURIBOR + 0,20%
Emprunt Banjaca	EURIBOR + 1,15%	EURIBOR + 1,15%
Emprunt Crédit Agricole	4,30%	-

**NOTE 21 - PROVISIONS****21.1. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2006**

(en milliers d'euros)	31/12/2005	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	31/12/2006
Avantages au personnel	78	103	28	-	-	209
Autres	-	-	200	-	-	200
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>103</b>	<b>228</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>409</b>

**21.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2005**

(en milliers d'euros)	31/12/2004	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	31/12/2005
Avantages au personnel	59	-	19	-	-	78
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78</b>

**NOTE 22 - ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILÉS****22.1 ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ FFP**

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraites versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires : 3 personnes, actuellement retraitées ;
- indemnités de départ : 9 personnes inscrites à l'effectif de la société.

La dernière évaluation externe de l'ensemble des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2006.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,50 % (4,00 % en 2005) ;
- Taux d'inflation : 2 %
- Taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2006 à 295 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 192 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 103 milliers d'euros, est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2006 à 138 milliers d'euros ; ils

étaient couverts à hauteur de 310 milliers d'euros par des fonds externes ; l'excédent par rapport aux engagements est inscrit en autres créances à hauteur de 172 milliers d'euros.

Les provisions comprennent également les engagements de la société au titre des médailles du travail pour 3 milliers d'euros.

**22.2 ENGAGEMENTS DE LA SCA CHÂTEAU GUIRAUD**

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2006 est de 34 personnes.

Une évaluation externe des engagements a été effectuée au 31 décembre 2006.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,5 % ;
- Taux d'inflation : 2 %
- Taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

Le total des engagements de la société Château Guiraud s'élève à 103 milliers d'euros au 31 décembre 2006 ; cette somme est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

## COMPTES CONSOLIDÉS

**NOTE 23 – AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES**

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Avances clients à plus d'un an	1 214	-
<b>Total autres dettes non courantes</b>	<b>1 214</b>	<b>-</b>
Avances clients	279	-
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	1 140	399
Autres dettes	409	160
<b>Total autres dettes courantes</b>	<b>1 828</b>	<b>559</b>
<b>Total autres dettes</b>	<b>3 042</b>	<b>559</b>

**NOTE 24 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES****24.1. ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les seules transactions avec une entreprise liée concernent les locations et prestations facturées à FFP par PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES.

Ces transactions, qui se font par référence à un prix de marché, se sont élevées à 130 milliers d'euros en 2006 (2005 : 126 milliers d'euros).

Au bilan, une dette envers PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES est comptabilisée dans la rubrique "Autres dettes" pour 31 milliers d'euros (2005 : 11 milliers d'euros).

**24.2. PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE GROUPE**

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5% du capital de FFP.

**NOTE 25 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Rémunération des membres du conseil d'administration	314	264
Rémunération des membres des organes de direction	427	403

Les membres des organes de direction bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont l'évaluation globale pour tous les salariés est donnée en note 22.

Les options d'achat d'actions de la société FFP attribuées lors des plans consentis en 2001 et 2002, détenues à la clôture par les membres des organes de direction, sont de :

(en nombre d'options)	31/12/2006	31/12/2005
Options d'achat d'actions	1 800	1 800

**NOTE 26 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
<b>Engagements réciproques</b>		
Lignes de crédit BNP Paribas non tirées	80 000	60 000
Réservations vin primeur (commandes)	3 410	-
<b>Engagements donnés</b>		
Garantie et caution données sur cession d'immobilisations corporelles	300	300
Caution donnée sur emprunt Crédit Agricole	4 500	-

Les titres Simante, S.L. et B-1998 ont été nantis au profit de la banque Bancaja en garantie de l'emprunt de 36.200 milliers d'euros, contracté auprès de cette dernière.

Au 31 décembre 2006 des emprunts à hauteur de 1.000 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin.

**NOTE 27 – INFORMATION SECTORIELLE**

FFP est un holding, premier actionnaire de Peugeot S.A. et détenteur d'autres participations de long terme. FFP exerce également une activité d'investissement financier et de gestion de trésorerie et comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur vinicole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques.

Les produits sur l'activité financière sont détaillés en note 3, ceux concernant la gestion de trésorerie en note 7, ceux relatifs à l'activité immobilière et vinicole respectivement en notes 4 et 5.

consolidé en titres disponibles à la vente. Néanmoins, ce risque est limité du fait de la politique de la société d'investissement à long terme.

FFP est aussi exposé au risque de taux d'intérêt provenant des emprunts à long terme émis à taux variable.

Cependant, une partie de l'emprunt contracté auprès de la banque Bancaja est couverte par un contrat de swap de taux.

Les placements des liquidités sont principalement effectués sur des OPCVM de trésorerie régulière et des titres de créances rémunérés à taux variable.

**NOTE 28 – GESTION DU RISQUE FINANCIER**

Le groupe FFP est lié aux évolutions de son actif principal, le groupe PSA Peugeot Citroën, dont il détient 22 %.

Il est également exposé au risque de fluctuation des cours affectant les titres de participation qui sont classés au bilan

**NOTE 29 – ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE**

La prise de participation dans la société Zodiac a été portée à 5,1 % en février 2007.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.6 B a, les titres disponibles à la vente sont évalués à la clôture en juste valeur, sa variation étant inscrite en capitaux propres. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes d'évaluation retenues par la société, ainsi que du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Vincennes, le 25 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
Dominique Paul

AUDIT DE FRANCE - SODIP  
Philippe Spandonis

## FICHES SUR LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

## PEUGEOT S.A.

75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS  
contrôle 22,08 %

Société holding de contrôle du groupe PSA Peugeot Citroën

(en millions d'euros)	2006	2005
- SOCIETE		
• Résultats		
Bénéfice net	748	905
Impôts sur les bénéfices	131	65
Dividende mis en distribution	316 735	316 735
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	235	235
Réserves diverses	7 186	6 748
Total	7 421	6 983
- GROUPE (comptes consolidés)		
Chiffre d'affaires H. T.	56 594	56 267
Investissements (immob. corp.)	2 531	2 873
M. B. A.	3 455	4 133
Situation nette avant affectation	13 674	13 864
Résultat net revenant à PSA	176	1 029

## LISI

Tour Gamma "A" 193, rue de Bercy - 75012 PARIS  
contrôle 5,05 %

Fixations et composants d'assemblage pour l'aéronautique,  
l'automobile et la parfumerie

(en milliers d'euros)	2006	2005
- SOCIETE		
• Résultats		
Bénéfice net	16 221	15 685
Impôts sur les bénéfices	29	- 337
Dividende mis en distribution	13 274	10 689
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	20 422	19 794
Réserves diverses	109 183	89 309
Total	129 605	109 103
- GROUPE (comptes consolidés)		
Chiffre d'affaires H. T.	739 733	617 597
Investissements (immob. corp.)	48 067	48 990
M. B. A.	86 854	67 630
Situation nette avant affectation	356 826	310 175
Résultat net revenant à LISI	47 889	35 572

## COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE

28, Faubourg de Belfort - 90100 DELLE  
contrôle 25,17 %

Société holding de contrôle du groupe LISI

(en milliers d'euros)	2006	2005
- SOCIETE		
• Résultats		
Bénéfice net	6 548	5 359
Impôts sur les bénéfices	- 48	69
Dividende mis en distribution	6 380	4 976
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	3 190	3 190
Réserves diverses	15 662	14 090
Total	18 852	17 280
- GROUPE (comptes consolidés)		
Chiffre d'affaires H. T.	739 727	617 591
Investissements (immob. corp.)	48 067	48 990
M. B. A.	86 999	67 653
Situation nette avant affectation	209 468	185 782
Résultat net revenant à CID	28 027	21 331

## SIMANTE, S.L.

Velazquez, 80, 2<sup>e</sup> dcha, Madrid - 28001 Espagne  
contrôle 100 %

Société holding

(en milliers d'euros)	2006	2005
- SOCIETE		
• Résultats		
Bénéfice net	4 342	3 453
Dividende mis en distribution	-	-
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	15 003	15 003
Réserves	48 637	45 188
Résultat de l'exercice	4 343	3 453
Total	67 983	63 644

## COMPTES CONSOLIDÉS

**MARNE-FFP**

75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS  
contrôle 100 %  
Société civile

(en milliers d'euros)	2006	2005
• Résultats		
Bénéfice net	175	955
Dividende mis en distribution	175	955
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	9 000	9 000
Résultat de l'exercice	175	955
Total	9 175	9 955

**FINANCIERE GUIRAUD**

75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS  
contrôle 100 %  
Société propriétaire de la SCA Château Guiraud

(en milliers d'euros)	2006	2005
• Résultats		
Bénéfice net	- 300	-
Dividende mis en distribution	-	-
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	3 500	-
Réserves	-	-
Résultat de l'exercice	- 300	-
Total	3 200	-

**VALMY-FFP**

75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS  
contrôle 100 %  
Société civile, propriétaire d'un immeuble locatif  
à usage de bureaux à Charenton (Val de Marne)

(en milliers d'euros)	2006	2005
• Résultats		
Bénéfice net	5 790	246
Dividende mis en distribution	-	246
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	8 100	8 100
Résultat de l'exercice	5 790	246
Total	13 890	8 346

**SCA CHÂTEAU GUIRAUD**

33210 SAUTERNES LANGON  
contrôle 70 %  
Production vinicole

(en milliers d'euros)	2006	2005
• Résultats		
Bénéfice (2 <sup>ème</sup> semestre)	- 355	-
Dividende mis en distribution	-	-
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	8	-
Réserves	1	-
Résultat (2 <sup>ème</sup> semestre)	- 355	-
Total	- 346	-

**FFP - LES GRESILLONS**

75, Avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS  
contrôle 100 %  
Société civile, propriétaire  
d'un centre de logistique  
à Gennevilliers (Hauts-de-Seine)

(en milliers d'euros)	2006	2005
• Résultats		
Bénéfice net	1 084	1 017
Dividende mis en distribution	1 084	1 017
• Capitaux propres avant répartition		
Capital	6 750	6 750
Résultat de l'exercice	1 084	1 017
Total	7 834	7 767